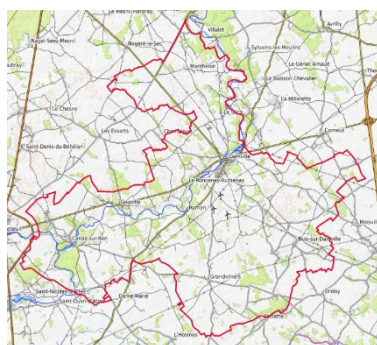


DEPARTEMENT DE L'EURE

DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON EN VUE D'ÉRIGER LA PORTION DE TERRITOIRE DE CONDÉ-SUR-ITON EN COMMUNE DISTINCTE



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 2 mars 2022 au 25 mars 2022

prescrite par Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2022

modifié par Arrêté préfectoral en date du 16 mars 2022

RAPPORT

PORTANT CONCLUSIONS & AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Partie 1/2

Comme l'exige la procédure, les Conclusions et Avis motivé font l'objet d'un document distinct (2/2)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Bernard POQUET

Destinataire

Préfecture de l'Eure

Autorité organisatrice de l'enquête publique

LIMINAIRE

Le Gouvernement s'est engagé à accompagner le mouvement de création de communes nouvelles, la loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires. Les regroupements actuels sont essentiellement ruraux et il convient également de rappeler qu'une fusion de communes doit former « *un tissu urbain continu* » (loi Marcellin).

Il s'agissait souvent de mettre à profit les incitations financières (maintien ou bonification de 5 % des dotations de l'état) mais également pouvoir investir davantage, aménager, offrir plus de services, obtenir une taille critique pour peser dans l'intercommunalité. Pour d'autres, voire éventuellement répondre à une pénurie d'élus.

La création d'une commune nouvelle reste essentiellement une initiative locale, conformément aux dispositions des articles L. 2113-2 et L. 2113-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

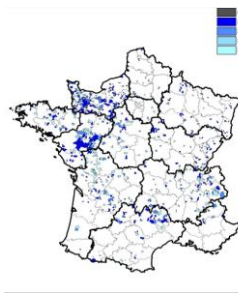
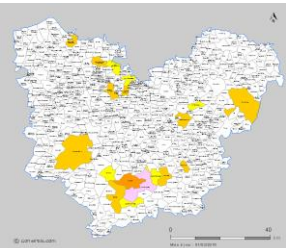
Lorsqu'une commune nouvelle est créée, le nom de la commune déléguée constitue une composante à part entière de son adresse, au même titre que la voie ou le code postal. Les anciens codes postaux étant maintenus, La Poste peut garantir la distribution du courrier à l'ancienne adresse.

Cependant, il est encore nécessaire d'adapter l'adresse dans certains formulaires Cerfa pour intégrer les communes déléguées des communes nouvelles. À cette fin, une ligne supplémentaire est ajoutée dans la rubrique « adresse » des formulaires administratifs pour indiquer le nom de la commune déléguée. Cette modification permet d'éviter les erreurs d'adressage, notamment lorsque les noms de voie sont identiques entre plusieurs communes déléguées.

La **fusion de communes** entraîne la disparition de la personnalité morale des communes concernées pour donner naissance à **une personne juridique nouvelle et différente**. Elle peut prendre la forme soit de la fusion simple soit de la fusion-association. Dans ce cas, la commune associée ne constitue pas une personne morale mais elle dispose de plein droit, outre la conservation de son nom, de certains attributs administratifs (art. L2113-13 du CGCT) : un maire délégué, une annexe de la mairie où sont établis des actes de l'état civil et une section du CCAS. Le maire délégué remplit les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire : il peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire des délégations de fonctions (art. L2113-15 du CGCT). Par ailleurs, en vertu de l'art. L5211-6, la représentation de la commune associée est assurée dans tous les ECPI dont la commune est membre (voix consultative), par le maire délégué ou un représentant qu'il désigne au sein du conseil consultatif ou de la commission consultative (art. L2113-17 et L2313-21). Le maire délégué détient également les pouvoirs en matière d'attribution de logements (art. R2113-15) et, en termes de démocratie de proximité, rien ne s'oppose juridiquement à ce qu'il organise des réunions d'information pour les habitants de la commune associée en rendant compte au maire.

Les attributions et statut du maire délégué devaient ainsi tendre à assurer un équilibre approprié entre respect de la personnalité de la commune et cohésion de la commune dans son ensemble.

La France comptait près de **790 Communes nouvelles regroupant plus de 2 500 communes**, pour **34 970 communes** au 1^{er} janvier 2021, et le département de l'Eure **37 Communes nouvelles regroupant 127 communes**, pour plus de **585 communes**. Plus de moitié de ces Communes nouvelles a entamé le processus, voire déjà abouti à la suppression des communes déléguées. A ce propos, l'art. L.2113-10 -alinéa 4- du CGCT, renforcé par la loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 (dite **loi GATEL**), donne la possibilité de supprimer tout ou partie des communes déléguées à compter du 1er avril 2020. La suppression d'une commune **déléguée** suppose, au préalable, l'accord du maire et du Conseil de cette commune lorsqu'il existe.

Communes nouvelles (communes membres)		
Amfreville-Saint-Amand (2) Bosroumois (2) Bourneville-Sainte-Croix (2) Breteuil (3) Chambois (3) Clef Vallée d'Eure (3) Flancourt-Crescy-en-Roumois (3) Frenelles-en-Vexin (3) Goupil-Othon (2) Grand Bourgtheroulde (3) La Baronnie (2) La Chapelle Longueville (3) La Vieille-Lyre (2) Le Bosc du Theil (2) Le Lesme (2) Le Thuit de l'Oison (3) Le Val d'Hazey (3) Le Val Doré (3) Le Mesnil-Saint-Jean (2)	Le Perrey (3) Les-Monts-du-Roumois (3) Les Trois Lacs (3) Marbois (4) Mesnil en Ouche (16) Mesnils-sur-Iton (9) Nassandres sur Risle (4) Pacy-sur-Eure (2) Pont-Audemer (2) Porte-de-Seine (2) Sainte-Marie-d'Attez (3) Sylvains-Lès-Moulins (2) Terres-de-Bord (2) Thénouville (3) Treis-Sants-en-Ouche (3) Val-d'Orger (2) Verneuil d'Avre et d'Iton (2) Vexin-sur-Epte (14)	 

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

« ...Art. L2113-10

Dans un délai de six mois à compter de la création de la commune nouvelle, des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue sont instituées au sein de celle-ci, sauf délibération contraire du conseil municipal de la commune nouvelle. Ce conseil municipal peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il détermine.

La commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale.

Art. L2113-11

La création au sein de la commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle ;

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Art. L2113-12

Le conseil municipal d'une commune nouvelle peut décider, à la majorité des deux tiers de ses membres, la création dans une ou plusieurs communes déléguées d'un conseil de la commune déléguée et de conseillers municipaux, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres ... »

La défusion de communes consiste en l'érection en commune distincte d'une ou plusieurs parties de la commune résultant de la fusion.

L'enquête publique, procédure juridiquement encadrée, permet :

- d'assurer l'information et la participation du public, en lui apportant tous les éléments sur le thème et le déroulement de l'enquête publique de la manière la plus objective et complète possible, afin de lui permettre de formuler ses observations sur un projet auprès d'un tiers indépendant, le commissaire enquêteur ;
- d'amener à l'autorité compétente les éléments d'appréciation lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause, au travers des conclusions tirées de l'ensemble de la procédure et exprimant les motivations personnelles du commissaire enquêteur. Les observations ou propositions, recueillies au cours de l'enquête publique, sont prises en compte par le commissaire enquêteur et par l'Administration avant sa prise de décision.

Le présent rapport se veut être une transcription fidèle, complète et objective du déroulement de l'enquête.

Le compte-rendu de l'enquête publique se subdivise en deux parties distinctes :

- ✓ le **Rapport** rappelle l'objet de l'enquête et rend compte des événements qui l'ont accompagnée,
- ✓ les **Conclusions motivées** du commissaire enquêteur, exprimées dans un second document, soutiennent un **avis personnel, neutre et impartial** sur le bien-fondé de la demande présentée.

Je déclare sur l'honneur de ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité ou de l'Autorité administrative organisatrice de l'enquête publique. J'atteste également qu'aucun intérêt particulier, personnel, direct ou indirect, ou tout élément dans mes activités passées ou présentes, n'est de nature à mettre en cause mon impartialité dans l'avis que je rends.

SOMMAIRE DU RAPPORT

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE - HISTORIQUE
- 1.2 CADRE JURIDIQUE
- 1.3 COMPOSITION DU DOSSIER

2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 ORGANISATION

- 2.1.1 DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 2.1.2 VISITE DES LIEUX

2.2 DÉROULEMENT

- 2.2.1 PERMANENCES
- 2.2.2 CLIMAT DE L'ENQUÊTE
- 2.2.3 INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC
- 2.2.4 RECUEIL DES OBSERVATIONS
- 2.2.5 CLÔTURE DE L'ENQUÊTE - TRANSFERT DOSSIER & REGISTRE
- 2.2.6 RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS
- 2.2.7 NOTIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES OBSERVATIONS - MÉMOIRSE EN RÉPONSE

3. SYNTHÈSE & ANALYSE DES OBSERVATIONS

- 3.1 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
- 3.2 ANALYSE PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- 3.3 PROCÈS-VERBAUX - MÉMOIRES EN RÉPONSE - COMMENTAIRES

4. ANNEXES

- 4.1 ANNEXE 1 - OBSERVATIONS DU PUBLIC
- 4.2 ANNEXE 2 - PROCES-VERBAUX - MEMOIRES EN REPOONSE

5. PIÈCES JOINTES

- 5.3 PJ 1 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS & INFORMATIONS LÉGALES
- 5.4 PJ 2 - INFORMATIONS LIBRES

DOCUMENT JOINT

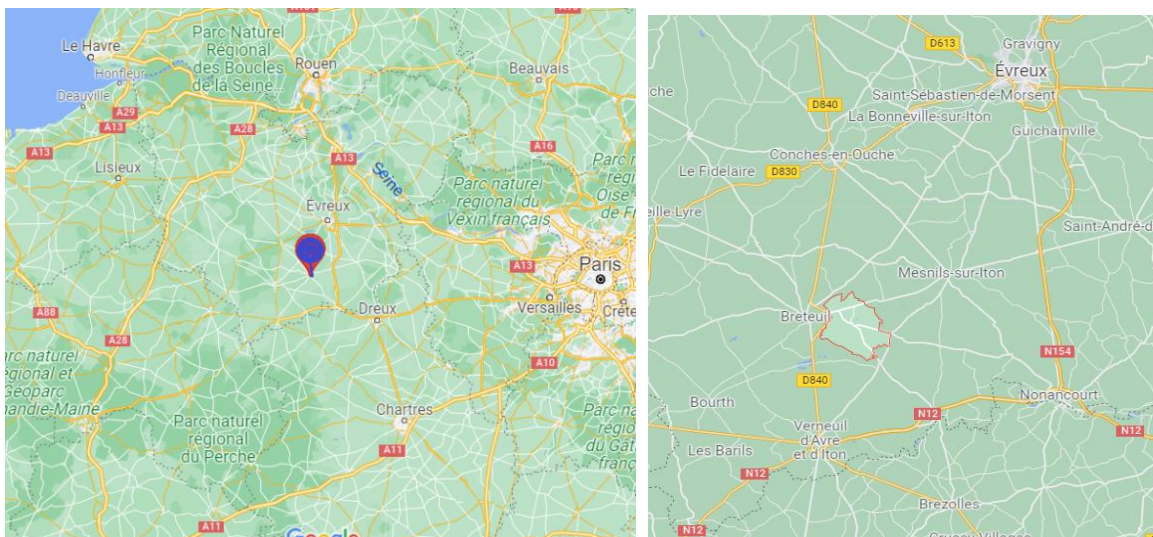
Conclusions et Avis motivé du commissaire enquêteur

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE – HISTORIQUE

La Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON se situe dans le département de l'Eure, région Normandie, fait partie de la Communauté de communes *Interco Normandie Sud Eure* et compte environ 6 370 habitants.

D'une superficie de 125 km², et proche du parc naturel régional du Vexin français, le territoire est essentiellement traversé par la rivière l'Iton.



Constituée le 1^{er} janvier 2016, **MESNILS-SUR-ITON** est née de la fusion de différentes communes historiques, comprenant parfois d'assez nombreux hameaux, comme **LE RONCENAY-AUTHENAY** (15), **GOUVILLE** (15), **CONDÉ-SUR-ITON** (14), **MANTHELON** (14), **DAMVILLE** (8) et **LE SACQ** (6).

Suite à ce premier regroupement, plusieurs dénominations avaient été proposés par des élus. Soumis au vote, c'est celui de MESNILS-SUR-ITON qui a été retenu, « *Mesnil* » étant souvent utilisé dans le Nord de la France pour désigner un « *domaine rural* ».

Le 1^{er} janvier 2019, son territoire s'est élargi avec l'intégration des trois nouvelles communes déléguées de **ROMAN** (25), **BUIS-SUR-DAMVILLE** (24) et **GRANDVILLIERS** (14) et compte dorénavant **135 hameaux**.

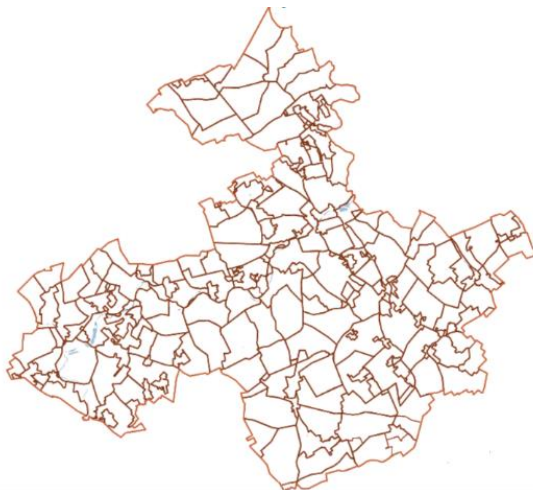


Cette création devait permettre de mutualiser les services, ressources et équipements, tout en veillant au maintien des emplois municipaux, réalisant ainsi des économies sur de nombreux postes territoriaux comme les assurances, les budgets eau et électricité, la téléphonie.

La fusion présentait également l'intérêt de conserver les dotations pleines de chacune des communes, majorées dans ce cas précis et pour une durée de cinq ans, représentant un apport financier significatif.

Plus globalement, la fusion rendait plus « forte » la collectivité aux fins de construction de projets importants, peser davantage au sein d'une intercommunalité élargie, MESNILS-SUR-ITON se plaçant dorénavant en seconde position des plus grandes villes du sud de l'Eure.

PLAN CADASTRAL DE MESNILS-SUR-ITON



Aux termes des délibérations des 5 juin et 30 septembre 2015, le Conseil municipal de l'ancienne commune de CONDÉ-SUR-ITON prenait connaissance et actait le principe de création et son intégration au sein de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, celle du 30 septembre précisant entre autres « ...chaque commune historique deviendra Commune déléguée... », « ...que chaque commune historique conservera sa mairie annexe... », « ...qu'une Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement sera établi avant la fin de l'année 2015 et soumise à validation des conseils municipaux historiques... durant la période dite transitoire courant jusqu'en 2020... ».

Au cours du dernier trimestre 2015, l'information était portée à la connaissance des habitants par un courrier intitulé « *Lettre des maires aux habitants* » au nom des six communes fondatrices (CONDÉ-SUR-ITON, GOUVILLE, LE SACQ, MANTHELON, DAMVILLE, LE RONCENAY-AUTHENAY), joint au Bulletin municipal.

CONDÉ SUR ITON – DAMVILLE – GOUVILLE – LE RONCENAY-AUTHENAY -
LE SACQ - MANTHELON -

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales prévoit la possibilité d'une nouvelle organisation communale : la Commune nouvelle.

Depuis avril dernier, nous avons réfléchi à cette création qui nous permet de bâtir ensemble un avenir commun tout en restant fidèles à l'histoire et aux racines de nos six communes.

Il s'agit d'abord pour nous de préparer l'avenir de nos territoires et de nos habitants mais nous connaissons aussi l'attachement de tous à nos communes existantes.

La Commune nouvelle que nous vous proposons est un regroupement. Chacune de nos six communes continuera à exister, à conserver son nom et ses limites et aura de réelles compétences de proximité. L'entité juridique unique que constitue la Commune nouvelle nous fera bénéficier du poids de ses 4851 habitants pour mieux nous faire entendre des pouvoirs publics départementaux, régionaux, nationaux et européens.

A la Commune nouvelle le soin d'assurer le développement économique et social de l'ensemble à partir de nos zones d'activités. A elle aussi le soin d'organiser l'espace en veillant au développement équilibré de l'habitat et au maintien de notre agriculture dans sa diversité. Il appartiendra également à la Commune nouvelle d'assurer une mutualisation des personnels, l'égalité fiscale entre tous les habitants ainsi qu'un égal accès pour tous aux services publics communaux.

C'est la Commune nouvelle qui devra prendre en charge le maintien des grands services publics dont nous disposons : bureaux de postes, gendarmerie, écoles et certains équipements sportifs.

La Commune nouvelle aura en charge la sauvegarde du patrimoine.

Cependant, les six communes déléguées, auront compétence pour tout ce qui concerne notre vie quotidienne.

Chaque commune déléguée aura en charge, sa mairie, sa garderie, son église, son cimetière, les agents de proximité et un accueil assuré par un agent qualifié comme c'est le cas actuellement.

Chaque commune déléguée continuera à faire vivre la vie associative de son territoire comme elle le fait aujourd'hui.

Les manifestations traditionnelles seront maintenues en l'état : repas des anciens, fêtes des écoles, fêtes patronales ainsi que les manifestations patriotiques habituelles.

La Commune nouvelle nous apparaît donc être le bon compromis entre la nécessité absolue de conserver nos racines communales et l'exigence tout aussi absolue d'atteindre la taille critique pour pouvoir assurer notre développement et notre avenir, c'est-à-dire aussi avoir la capacité d'être fidèle à notre histoire.

Pourquoi cette réflexion ?

Il nous semble évident qu'il nous faut agir, et que notre action, nous projetera vers un avenir plus positif pour notre population. Nous serons plus forts à six et 4851 habitants, s'ajoute à cela une sécurité financière, car si nous restons dans l'état, une perte de 33 % sur 3 années de notre dotation globale (DGF) (11 % par an) s'inscrit sur nos budgets respectifs.

A contrario, le regroupement nous permettra de conserver notre dotation pleine majorée de 5 % pour encouragement à la mise en place de la Commune nouvelle, en ajoutant plus de sécurité financière pour les projets de développement de notre territoire.

Nous avons la volonté de mettre en commun nos collectivités respectives, toutes situées dans la vallée de l'Iton, dans l'intérêt de notre population, car nous pensons que nos communes ne peuvent plus fonctionner correctement en restant isolées. Alors prenons notre sort en main.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé responsable de nous engager dans la construction de cette nouvelle commune en restant fidèles à nos communes d'origine.

Depuis quelques mois nous travaillons à cette construction avec tous nos adjoints en informant et associant l'ensemble des conseillers municipaux à la charte fondatrice de la Commune nouvelle.

Nous vous invitons à nous suivre dans cette démarche d'avenir pour mieux vivre ensemble demain.

Nous vous convions à la réunion publique le 9 octobre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Damville.

Avec tout notre dévouement.

Jean-Pascal LEVÉE
Maire de Damville

Ingrid SÉVIN
Maire du Roncenay-Authenay

Jacques ESPRIT
Maire de Gouville

Bernard TOUSSAINT
Maire de Condé sur Iton

Jean-Pierre GODEST
Maire du Sacq

Colette BONNARD
Maire de Manthelon

Début 2020, MESNILS-SUR-ITON informait la population de la procédure en cours à savoir la nomination de maires délégués à compter du 1^{er} juillet et la mise en place d'une consultation (réunions publiques).

Le 25 février 2020, les ex-conseillers de l'ancienne commune de CONDÉ-SUR-ITON » (Mme ou M. DELAVAL, NICOLAS, FOVART, BREUIL, MALFILATRE, PRIMOIS, LEFEBVRE, LE MOUELLIC, CAPPELLE, HYVARD, VEYRES), transmettaient une demande en préfecture de l'Eure, portant à plusieurs reprises et à tort le terme *délibération*, remettant en cause sa volonté de rester au sein de la commune nouvelle et sollicitant ainsi le lancement d'un processus de sortie : « ...la population n'accepte pas cette fusion, son bassin de vie n'étant pas Damville... les services et infrastructures ne profitent pas à la population de Condé sur Iton (transport à la demande ne correspondent pas au besoin réel)...la Charte signée lors de la fusion n'est pas respectée... la fermeture de la mairie déléguée représente un service de proximité qui disparaît... la représentation de la commune déléguée n'est pas équitable par rapport aux autres communes (selon liste du maire sortant)... ». Toutefois la requête ne présentait pas de réelle valeur juridique sous cette forme (Conseil municipal sans existence légale) et n'a pas été traitée.

M. Aurélien DOUBLET, dont la liste « Ensemble pour Condé » avait obtenu 98% des voix (quatre élus au Conseil de la commune nouvelle), aurait déclaré « ... qu'il était prévu que je sois nommé maire délégué jusqu'à la sortie du processus, en accord avec les parties prenantes... les tergiversations du délégué actuel, Bernard Toussaint, qui avait donné son accord puis fait part de ses hésitations... ».

Le 13 octobre 2020, M. DOUBLET, au nom d'une majeure partie de la population de CONDÉ-SUR-ITON, transmet à Monsieur le préfet de l'Eure un courrier portant une première pétition sollicitant les « modifications des limites territoriales » de la Commune nouvelle aux fins de sortie de CONDÉ-SUR-ITON (511 signatures, 17 refus soit 98% positifs en vue de la défusion).

Le 9 novembre 2020, une réponse était apportée à l'intéressé par M. le Préfet, prenant acte de la demande mais rappelant la bonne procédure à appliquer pour une telle demande.

Un nouveau courrier est donc transmis le 19 octobre 2021, portant une seconde pétition (478 signatures, dont 360 pétitionnaires inscrits sur les listes électorales, soit plus du tiers des électeurs du territoire concerné).

Le 21 juin 2021, sur proposition de M. Philippe DARROUX, « *facilitateur* » (1), et en présence de M. Aurélien DOUBLET (conseiller municipal au sein de la commune nouvelle et porteur des pétitions), M. Xavier LEBON (maire délégué de LE RONCENAY-AUTHENAY et 1^{er} adjoint de la commune nouvelle) et M. Luc ESPRIT (maire délégué de GOUVILLE et 11^e adjoint), il a été décidé de mettre en place un **groupe de travail mixte** ; cette décision a été portée à la connaissance du Conseil municipal de MESNILS-SUR-ITON le 8 juillet 2021.

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois de septembre à décembre 2021 afin de traiter de différents thèmes. Il n'était constitué que d'un peu plus d'une dizaine de personnes (dont dix de MESNILS-SUR-ITON et quatre de CONDÉ-SUR-ITON), groupe restreint plus « *opérationnel et efficace* » :

- M. DARROUX, M. DOUBLET, M. LEBON, M. ESPRIT
- M. Bernard TOUSSAINT (maire délégué de CONDE-SUR-ITON et conseiller délégué)
- M. Guy DESILE (conseiller municipal)
- M. Marc GATIEN (conseiller municipal)
- M. David HYVARD (conseiller municipal)
- Mme Céline MALFILATRE (conseillère municipale)
- Mme Françoise NICOLAS (conseillère municipal)
- M. Pierre PELERIN (conseiller municipal).

(1) personne indépendante : assurer le bon déroulement d'une réunion, tendre à atteindre les objectifs définis, animer la réunion.

Deux scénarios ont ainsi été traités (maintien ou sortie de CONDÉ-SUR-ITON), au regard de plusieurs thématiques sur les conséquences objectives, synergies. Parmi les thèmes abordés :

- **Représentations** : en cas de défusion, nombre de sièges/postes au sein des collectivités et syndicats en ce qui concerne la présidence, les vice-présidents et membres du bureau (INSE27, SEPASE27, SIEGE27, SETOM27) ; meilleure identification de CONDÉ-SUR-ITON et nouvelles élections municipales à envisager pour la commune nouvelle et la commune déléguée (mise en place de Délégations spéciales transitoires) ; étude sur une éventuelle fusion avec BRETEUIL.
- **Affaires scolaires** : en cas de défusion, recréer un SIVOS (mais prioriser une consolidation des écoles à DAMVILLE et BUIS-SUR-DAMVILLE - une classe fermée à la rentrée 2022 à BUIS-SUR-DAMVILLE, une à CONDÉ-SUR-ITON, une à GOUVILLE au profit de DAMVILLE) ; CONDÉ-SUR-ITON gère seule ses maternelle-élémentaire ; on peut craindre un arbitrage de l'Académie vraisemblablement peu favorable à CONDÉ-SUR-ITON.
- **Ressources humaines et matériels** : en cas de défusion, CONDÉ-SUR-ITON doit recruter du personnel et MESNILS-SUR-ITON risque d'avoir un excédent de personnel (transfert éventuel entre communes), tous agents juridiquement sous contrat actuellement avec la commune nouvelle.
- **Zone ENS (2) du Fourneau** : en cas de défusion, entretien du site par CONDÉ-SUR-ITON ; difficulté de recréer l'étang malgré le souhait des condéens ; l'iton ayant retrouvé son lit originel en 2016, l'étang a disparu.
- **Gestion des contrats** : en cas de défusion, transferts des contrats et marchés actuels à revoir (entretien matériels bureautiques, assurances diverses notamment), séparation des outils de communication actuellement communs.
- **Immeubles** : en cas de défusion, un patrimoine immobilier important et globalement dans un état insatisfaisant, en termes visuel et de sécurité, et lourd à gérer par CONDÉ-SUR-ITON.
- **Culture-tourisme-Environnement** : en cas de défusion, un partenariat sera rendu obligatoire sur la « voie verte » ; en cas de maintien, les deux bibliothèques seraient mutualisées ; potentiel touristique indéniable à CONDÉ-SUR-ITON mais une zone archéologique difficilement exploitable.
- **Cuisine centrale** : si défusion, révision du contrat de DSP/gestion du « sinistre » en cours ; si maintien, gestion de la propriété du bien à définir juridiquement, avec une plus grande liberté de choix ou appel à un prestataire. Remise en question du personnel mis à disposition de Restauval.
- **Urbanisme** : quel que soit le cas, le PLUi prend le relais ; en cas de défusion, l'adressage est séparé, des travaux d'infrastructure sont à envisager impérativement (rue de Breteuil) ; le volet « *gens du voyage* » et « *zone artisanale* » est géré par l'INSE27.
- **Communication sur la finalité de la démarche** : quelle que soit la décision et ses conséquences, l'information est portée en Conseil municipal et dans le Bulletin municipal.

En résumé,

- en cas de défusion : les diverses représentations, certaines classes scolaires, la Cuisine centrale, les ressources humaines et les volets financiers seraient les domaines les plus impactés. A contrario, un travail en profondeur sera indispensable à CONDÉ-SUR-ITON en termes d'investissements et de travaux (immeubles vétustes, voiries, défense incendie).
- en cas de maintien dans la Commune nouvelle : une optimisation de l'interconnexion dans les missions et un consensus d'ouverture seront rendus indispensables pour de meilleurs « résultats » au profit des Condéens.

Le groupe de travail a présenté l'ensemble des thématiques en Conseil municipal Le 3 février 2022.

A cette occasion, le principe de suppression des communes déléguées, donc des maires délégués et mairies annexes, a été validé avec une prise d'effet potentielle fixée au 1^{er} juin 2022, hormis pour la commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON dont le présent dossier est en cours.

Dans le cas présent, a priori le thème strictement dédié aux conséquences liées aux « **déplacements individuels** » ne me semble pas avoir été traité.

Je pense qu'il aurait été judicieux de développer ce volet en profondeur en déclinant la réflexion sur « *la durée de trajet automobile - coût induit - empreinte carbone* » liés aux trajets effectués tant à titre privé que dans le cadre des services communautaires, et ce au regard de la distance CONDÉ-SUR-ITON - DAMVILLE et CONDÉ-SUR-ITON - BRETEUIL.

1.2 CADRE JURIDIQUE

Les modifications apportées aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux, sont décidés après enquête publique, conformément aux CRPA (3) et aux art. L.2112-2 et R.134-2 du CGCT. Elle a pour objet « *d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision* ».

En 1975, le ministère de l'Intérieur a considéré que le rétablissement en communes distinctes, de communes ayant fait l'objet d'une fusion, devait s'opérer selon les modalités du CGCT, à savoir la modification des limites territoriales des communes en vue de l'érection en commune indépendante d'une portion de cette commune : « *...le Conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression d'une partie ou de l'ensemble des communes déléguées dans un délai qu'il détermine...* ».

Il est également notable, qu'en cas de séparation, le conseil municipal de la Commune nouvelle est dissout et de nouvelles élections sont organisées pour l'installation des deux nouveaux conseils.

Le préfet prescrit l'enquête publique lorsqu'il a été saisi d'une demande [...] soit par le tiers des électeurs inscrits de la commune ou de la portion de territoire en question.

Concomitamment, et cf. à l'article L2112-3 du CGCT, et si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une portion du territoire d'une commune, soit pour la rattacher à une autre commune soit pour l'ériger en commune séparée, un arrêté du représentant de **l'Etat dans le département institue une commission d'électeurs**, pour cette section ou cette portion de territoire, **qui donne son avis sur le projet** et dont le nombre est fixé par cet arrêté. Les membres, choisis parmi les personnes éligibles au conseil municipal de la commune, sont élus selon les mêmes règles que les conseillers municipaux des communes de moins de 2 500 habitants. La commission élit en son sein son président.

Le **Conseil municipal** de MESNILS-SUR-ITON est également appelé à **donner son avis**, ainsi que le **Conseil Départemental de l'Eure** (CD27) s'il y a défaut d'accord de la commission syndicale et du conseil municipal.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2112-10, les actes qui prononcent les modifications des limites territoriales en déterminent toutes les conditions autres que celles mentionnées aux articles L.2112-7 et L.2112-8 du CGCT. La circulaire du ministre de l'intérieur du 20 avril 1989, interprétant les dispositions du code des communes constituant à présent l'article L.2112-10 du CGCT, précise que « *... si l'arrêté préfectoral prononçant une défusion doit déterminer les conditions de la scission, notamment financières et patrimoniales, ses dispositions ne doivent pas être interprétées comme conduisant à fixer d'autorité lesdites conditions. Les collectivités doivent débattre librement de ces modalités que l'arrêté préfectoral entérinera...* ».

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu le 3 décembre 1993, a estimé que ces dispositions n'obligent cependant pas le préfet à fixer les modalités de la modification dans un seul arrêté. Il peut renvoyer le règlement de certaines questions financières et patrimoniales à une convention entre les deux communes, ratifiée par arrêté préfectoral.

L'avis du **CD27** et la date de convocation de la **Commission d'électeurs** n'ont pu m'être communiqués à ce jour.

1.3 COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est composé des pièces suivantes :

- ✓ Notice explicative, confortée de plans et cartes ;
- ✓ rappel des textes liés à l'enquête publique ainsi que la décision pouvant être adoptée (extraits du CGCT) ;
- ✓ délibération du conseil municipal de CONDÉ-SUR-ITON en date du 21 août 2015 relative au principe de création d'une commune nouvelle (12 voix pour, 2 voix contre) ;
- ✓ délibération du conseil municipal de CONDÉ-SUR-ITON en date du 30 septembre 2015 actant la création de la commune nouvelle MESNILS-SUR-ITON au 1^{er} janvier 2016, avec pour chef-lieu DAMVILLE, chaque commune historique devenant Commune déléguée et conservant sa mairie annexe (10 voix pour, 4 voix contre), décidant que le Conseil municipal de la Commune nouvelle serait formé, à titre transitoire jusque courant 2020, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes historiques élus en mars 2014, arrêtant qu'une Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation/fonctionnement serait établie et soumise à validation des conseils municipaux historiques avant fin 2015 et qu'elle aurait valeur d'engagement moral ;
- ✓ courrier du 25 février 2020, signé par onze (ex)élus de la commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON et relatif à la remise en cause de la volonté de rester au sien de la commune nouvelle. Pièce sans réelle valeur juridique mais qui a été conservée à titre purement informatif dans la chronologie des faits ;
- ✓ courriers des 23 octobre 2020 et 19 octobre 2021, établis par M. Aurélien DOUBLET, portant appui des deux pétitions adressées à M. le préfet de l'Eure.
Le pétitionnaire ayant été informé de la bonne procédure à appliquer, la seconde pétition a été présentée avec les signatures de plus du tiers des électeurs de la commune (360) ;
- ✓ Arrêté préfectoral (AP) d'ouverture de l'enquête publique en date du 28 janvier 2022 et l'avis d'EP ;
- ✓ Arrêté préfectoral de prolongation d'enquête publique en date du 16 mars 2022 ;
- ✓ deux, voire trois registres d'enquête par commune.

Les pièces du dossier ont été mises à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture :

- de la mairie de MESNILS-SUR-ITON : lundi, mercredi et vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, mardi et jeudi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H30 ;
- de la mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON : mardi et vendredi de 14H30 à 18H00.

Le dossier relativement succinct, mais complet et conforme à la réglementation, était compréhensible pour les personnes désireuses d'en prendre connaissance, la Notice explicative en vulgarisant l'approche.

2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 ORGANISATION

2.1.1 DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR & PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Contacté téléphoniquement par les Services de la préfecture de l'Eure qui envisageaient de me désigner, afin de conduire cette enquête publique en tant que commissaire enquêteur, et après avoir reçu confirmation de cette nomination, j'ai pris attache auprès des responsables de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité -Bureau du contrôle légalité et l'Intercommunalité-, pour une réunion de travail qui s'est tenue le 14 janvier 2022.

Cet entretien a également permis :

- ✓ d'échanger autour du projet et envisager les dates d'enquête et de permanences ;
- ✓ de traiter des conditions d'information ;
- ✓ de confirmer l'ensemble des pièces devant constituer le dossier mis à enquête publique.

Ultérieurement, j'ai ouvert, coté et paraphé les Registres d'enquête publique.

Après une nouvelle étude des dates d'EP et de permanences, Monsieur le Préfet de l'Eure prend l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique DCL/BCLI/2021-70 en date du 28 janvier 2022, fixant les modalités pratiques à savoir une enquête du mercredi 02 mars au samedi 19 mars 2022 inclus, soit 18 jours consécutifs les dates, heures et lieux des permanences étant également précisés.

Suite à de multiples échanges téléphoniques et par mails, je me suis entretenu avec Mme le maire et un élu de la commune nouvelle le 15 février 2022 en mairie de MESNILS-SUR-ITON puis, en mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON, avec M. le maire de la commune déléguée et avec M. DOUBLET en fin de journée.

A cette occasion, M. DOUBLET m'ayant informé de son intention de distribuer des flyers sur la commune, **j'ai confirmé que rien n'interdisait de communiquer sur un tel support « libre », informel mais sans réelle valeur contractuelle ni juridique**, la réglementation en vigueur prescrivant avant tout l'affichage en mairie, sur le site de la préfecture dans ce cas ainsi que les insertions aux annonces légales, ce qui a été effectué, **puis nous avons simplement échangé sur la formulation du texte**.

Dès le jeudi 24 février, le dossier dématérialisé était consultable sur le site de la Préfecture de l'Eure, alors que l'Avis d'enquête avait été mis en ligne huit jours avant le début de l'EP. Une erreur dans l'adresse de messagerie a été immédiatement rectifiée, soit avant le début de l'enquête, cette adresse pouvant ainsi être déclarée opérationnelle dans les délais impartis, vérification et test étant effectués par mes soins.

En début de 5^{ème} semaine, j'ai déposé les dossiers en mairie de MESNILS-SUR-ITON et mairie annexe de CONDE-SUR-ITON, vérifiant également le bon affichage de l'Avis d'enquête.

Le vendredi 4 mars 2022, j'ai été reçu par Mme la Sous-préfète de BERNAY à l'occasion d'une réunion de travail dont les échanges ont permis d'apporter mutuellement de précieux éléments sur la particularité du thème de l'enquête, sa finalité et le contexte local-territorial-national.

A mi-enquête, confronté à une forte participation, j'ai estimé qu'une **prolongation de la durée d'enquête** s'imposait afin **d'optimiser l'information et la participation du public**.

J'ai donc **sollicité** M. le préfet le 15 mars 2022 afin de proroger la fin d'enquête au vendredi 25 mars 2022 à 17H00, en proposant d'y associer deux nouvelles permanences (mardi 22 à CONDÉ-SUR-ITON et vendredi 25 mars à MESNILS-SUR-ITON).

Monsieur le préfet prend un arrêté en ce sens le 17 mars 2022, arrêté et avis d'enquête étant transmis à la Commune nouvelle, la Commune déléguée et à M. DOUBLET le jour même.

En amont, au cours et en final d'enquête publique, j'ai pu régulièrement échanger téléphoniquement et par mails avec les Services de l'Etat, les Collectivités et pétitionnaires.

2.1.2 VISITE SUR SITES

Afin de me forger une idée très personnelle mais pragmatique sur le fond de la requête, le contexte géographique et social, j'ai effectué plusieurs visites de « terrain » sur le territoire de la Commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON et celui de la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, de manière aléatoire, à l'occasion d'une permanence ou in fine de l'EP, cette dernière me permettant de traiter les observations reçues de la population.

2.2 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.2.1 PERMANENCES

Cf. à l'art. 5 du premier AP et 3 du second AP, je me suis tenu à la disposition du public en mairies de :

- ✓ MESNILS-SUR-ITON : **mercredi 2 mars 2022** de 15H30 à 18H30, **samedi 19 mars** de 09H00 à 12H00, **vendredi 25 mars 2022** de 14H00 à 17H00 ;
- ✓ CONDÉ-SUR-ITON : **samedi 5 mars 2022** de 09H00 à 12H00, **vendredi 11 mars 2022** de 15H00 à 18H00, **mardi 22 mars 2022** de 14H00 à 17H00.

La salle de réunion du Conseil ou réservé à l'accueil du public était tenue à ma disposition. La configuration et les aménagements de ces locaux permettaient de présenter aisément les diverses pièces du dossier et de recevoir le public en toute discrétion s'il le souhaitait. Les mesures sanitaires ont par ailleurs été mises en place selon le protocole en vigueur lié au COVID19.

En conséquence, je considère les conditions d'accueil tout à fait satisfaisantes.

2.2.2 CLIMAT DE L'ENQUÊTE - INCIDENT

Aucun incident n'est à signaler, l'enquête publique s'est déroulée dans un climat globalement sain, élus et personnel de directions/administratif des mairies se montrant par ailleurs disponibles et coopératifs. Il est notable que l'enquête a été marquée par une participation assez forte du public, essentiellement et assez logiquement en mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON.

2.2.3 INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

Cf. à l'art. 7 de l'AP, l'enquête publique a fait l'objet de la publicité légale et réglementaire (PJ 1) :

⇒ **PRESSE** : les avis au public, informant de l'ouverture de l'enquête, sont parus dans deux journaux diffusés dans le département, plus de huit jours avant le début de l'EP et rappelés dans les huit premiers jours :

	1^{ères} parutions	2^{èmes} parutions	Prolongation
Paris-Normandie	15 février 2022	3 mars 2022	22 mars 2022
Eure infos	15 février 2022	8 mars 2022	22 mars 2022

⇒ **AFFICHAGES EN MAIRIES** : les avis d'enquête ont fait l'objet d'une apposition aux lieux habituels d'affichage des documents officiels de la commune de MESNILS-SUR-ITON et de la commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON huit jours auparavant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité incombant aux maires qui sont invités à produire un certificat d'affichage à adresser à la préfecture de l'Eure, à l'issue de l'EP.

⇒ **INFORMATION SPÉCIFIQUE** : le portail Internet de la préfecture de l'Eure permettait d'accéder à l'ensemble du dossier en version dématérialisée, en amont et pendant la durée de l'enquête (<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivités-locales-Intercommunalité>).

En parallèle, La Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON a également procédé, en continu, à une information libre sur son site Internet, les pages *Facebook* et *CityAll* (PJ 2).

2.2.4 RECUEIL DES OBSERVATIONS

Cf. à l'art. 4 de l'AP, les observations pouvaient être formulées :

- ✓ sur les registres d'enquête en mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, siège de l'EP et en mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON ;
- ✓ par courrier, transmis à l'attention du CE au siège de l'enquête, pour être annexé au registre ;
- ✓ par voie électronique (pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr), publiquement consultables.

Le contrôle de la messagerie a été effectué en continu par mes soins.

L'erratum relatif à la rectification de l'adresse de messagerie a été joint aux dossiers, une mention portée aux AP et Avis d'EP affichés dans les communes ainsi qu'à la seconde parution aux annonces légales des journaux.

Il est utile de rappeler que **la contribution par mail ne constitue par une FAQ (4)**, le déposant ne pouvant s'attendre à une réponse par retour de mail.

2.2.5 CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE & MODALITÉS DE TRANSFERT DOSSIER ET REGISTRE

L'enquête ayant pris fin le **vendredi 25 mars 2022 à 17H00**, les registres d'enquête et pièces jointes m'ont immédiatement été remis pour clôture et signature.

(4) Foire aux questions

2.2.6 RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

- ✓ permanence du 2 mars 2022 : une **dizaine** de personnes, **une déposition** ;
- ✓ permanence du 5 mars 2022 : une **vingtaine** de personnes, **dix dépositions, un courrier** ;
- ✓ permanence du 11 mars 2022 : une **cinquantaine** de personnes, **onze dépositions, quatorze courriers** ;
- ✓ permanence du 19 mars 2022 : **quatre** personnes, **trente-trois courriers**.
- ✓ permanence du 22 mars 2022 : **cinq** personnes, **vingt-et-une dépositions, onze courriers**.
- ✓ permanence du 25 mars 2022 : **trois** personnes, **aucune déposition, dix-huit courriers**.

Pour une participation au 25 mars 2022, à 17H00 :

- ✓ un peu plus de **90** personnes se sont déplacées lors des permanences pour consulter le dossier, échanger avec le CE et/ou déposer une contribution ;
- ✓ **37** observations manuscrites ont été formulées sur les **quatre** registres d'enquêtes mis à disposition et **74** courriers annexés, parfois « anonymes » ;
- ✓ **156** mails, avec ou sans PJ, ont été déposés sur la messagerie Internet dédiée (nombreux doublons voire triplons).

Il ressort que plus de **68 % des 267 contributions reçues** reflètent le **souhait de voir CONDÉ-SUR-ITON sortir de la Commune nouvelle**, ce qui représente quasiment **la moitié des 360 électeurs** qui ont paraphé la pétition présentée par M. DOUBLET en 2021.

L'**ensemble des observations**, constituées de quelques lignes à plusieurs pages, avec ou sans pièce-jointe, est consultable en **ANNEXE 1**.

2.2.7 NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

J'ai élaboré une synthèse des observations « *pour la défusion* » à l'issue de l'enquête, transmise au Conseil communautaire de MESNILS SUR ITON d'abord par voie dématérialisée le 26 mars 2022 avec, pour consignes, d'y apporter les éléments de réponses et/ou contradictoires sous quinze jours.

Une synthèse des observations « *contre la défusion* » a également été transmise à M. Aurélien DOUBLET par voie dématérialisée le 28 mars 2022 puis postale avec, pour consignes, d'y apporter les éléments de réponses et/ou contradictoires également sous quinze jours.

Une réunion de travail s'est déroulée en préfecture de l'Eure - DCL - le lundi 28 mars 2022.

Le Mémoire de MESNILS-SUR-ITON m'a été remis le 7 avril 2022 et celui de M. DOUBLET le 11 avril 2022.

PV et **Mémoire** sont joints en **ANNEXE 2**.

3. SYNTHÈSE & ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 OBSERVATIONS DU PUBLIC - SE REPORTER A L'ANNEXE 1

SYNTHÈSE NON-EXHAUSTIVE DE L'ARGUMENTATION PRÉSENTÉE EN FAVEUR DE LA DÉFUSION

- **fermeture programmée des mairies/disparition services de proximité et permanences en mairie**, grande salle des fêtes à CONDÉ-SUR-ITON inutilisée, indépendance = meilleure gestion financière autonome/choix des priorités.
- **ville de BRETEUIL, « bassin de vie »** des Condéens au quotidien -cœur de ville à moins de 4kms- (commerces et activités en tous genres et périscolaires, transport assuré), distance importante jusqu'à DAMVILLE (10kms) conduisant à une perte de temps, des déplacements onéreux et polluants pour les administrés et les services municipaux, réactivité trop longue en cas d'urgence (ex : chute d'arbre), **code postal de BRETEUIL-SUR-ITON /doublons d'adresse** (pb permanent de réception de courrier, difficulté pour les diverses demandes de raccordement, de repérage des Services de secours lors d'intervention), envisager une éventuelle fusion avec BRETEUIL-SUR-ITON, mise en danger sur les voiries non entretenues et aux carrefours.
- **perte de l'identité du Village**, son caractère rural, son Histoire et son Patrimoine, la qualité de son Environnement, **sentiment de délaissement** de CONDÉ-SUR-ITON pour les **travaux courants et de voiries** (route de BRETEUIL-SUR-ITON ...), **l'entretien des espaces verts et trottoirs**, destruction partielle Moulin de Sééz, abandon des festivités.
- **manque réel de concertation** population/élus/Conseil lors de la **procédure de fusion** (2015), **refus majoritaire de rattachement** à DAMVILLE lors des élections de 2020 exprimé par lettre à PREF27, **projet initial dévoyé** (4 à 5 communes prévues à l'origine/nombre de délégués, territoire devenu surdimensionné et **manque de communication sur les travaux** au sein de la commune -fil de fer barbelé zone ENS = pb de sécurité-).
- **problèmes/difficultés récurrents de communication entre commune déléguée et Commune nouvelle**, partialité marquée des membres du conseil et de Mme la maire de MESNILS lors des décisions en délibérations (délibération de février 2022 = amendement important « balayé »), non-convocation des élus de CONDÉ-SUR-ITON et/ou trop **faible représentation dans les commissions pour une commune de cette taille**.
- Incohérences de la **Carte scolaire** (collège à BRETEUIL-SUR-ITON) et transfert écoles maternelles/primaires à MESNILS-SUR-ITON.
- problèmes liés à la **Cuisine centrale, présentée comme un « cadeau »** aux condéens (malfaçons, travaux non réglés à ce jour par MESNILS-SUR-ITON).
- **Police municipale exclusivement** active sur DAMVILLE et les communes déléguées proches.
- **problématique desserte voiries**, nécessité services de proximité **Foyer J. Ledein** (personnes handicapées, salariés).
- **La Poste fermée à DAMVILLE** (hormis timbres) : se rendre à BRETEUIL, VERNEUIL, CONCHES.
- **hausse des taxes**, impôts fonciers et du prix de l'eau.

SYNTHÈSE NON-EXHAUSTIVE DE L'ARGUMENTATION PRÉSENTÉE CONTRE LA DÉFUSION

- **gaspillage de l'argent public** (doit servir à construire et non à déconstruire), coûts de lancement du process de défusion, **investissements/subventions de la Commune nouvelle en cours -ou déjà réalisés sur CONDÉ-SUR-ITON-** ne seraient plus autorisés s'il fallait les envisager sur une autre partie du territoire (ex. restauration scolaire), les subventions étant prioritaires à l'échelle d'une Commune nouvelle, portage de projets ambitieux, accord pour l'école primaire.
- **déstabilisation de la collectivité de MESNILS SUR ITON qui est en pleine « construction »**, en termes de gestion du personnel (sureffectif) pouvant contrarier la gestion des comptes publics et les investissements structurants pour la collectivité (projet global).
- **risque fort de perte du pôle scolaire de l'école commune GOUVILLE / CONDÉ-SUR-ITON ;**
- **éviter de se déjuger après un vote du conseil Municipal de CONDÉ-SUR-ITON en très large majorité pour la fusion lors du vote en 2015**, démarche réalisée démocratiquement, la création d'une Commune nouvelle étant légitime et irrévocable, CONDÉ-SUR-ITON étant l'une des communes fondatrices.
- **processus normal d'évolution des collectivités/compétences Territoriales, regroupement cf. loi NOTRe** et volonté forte de l'Etat de simplification par la diminution du nombre de communes, **portance de projets plus structurants, plus forte représentation dans les Instances départementales et intercommunautaires**, approche territoriale des projets plus élargie/concertée et ambitieuse, **MESNILS SUR ITON perdrait de cette capacité**.
- **prétexte « bassin de vie » sur BRETEUIL non approprié** (développement du Net, lieu travail des actifs), **fusion ou défusion n'impacterait pas le choix de continuer à faire ses courses sur BRETEUIL**, crainte de repli sur soi et d'isolement.
- certaines **annonces dans les médias faites à l'emporte-pièce, sans vérification préalable**, pour chercher à influencer le lecteur.
- possibilité de **proposer CONDÉ-SUR-ITON en Commune déléguée** (statut actuel) avec renforcement présence personnel administratif et employé communal aux espaces verts.
- **revitalisation du village, vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade**.

3.2 ANALYSE DES OBSERVATIONS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La ville de BRETEUIL, « bassin de vie »

Au sens général, exprimé par une majorité de condéens, c'est fort logiquement qu'ils se tournent vers l'agglomération la plus proche, dotée de tous les commerces, la proximité de BRETEUIL-SUR-ITON constituant indéniablement un attrait naturel et de praticité en termes d'achats divers, d'activités, de démarches usuelles comme notamment les divers soins, la santé, les finances, services postaux.

Ainsi, le secteur de BRETEUIL est considéré à juste titre comme le « bassin de vie » coutumier.

La plupart des « actifs » déclarent également n'emprunter exclusivement que cet axe, pour se diriger vers CONCHES-EN-OUICHE, EVREUX, VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON notamment l'exercice de leur profession, délaissant de ce fait l'axe vers DAMVILLE.

Carte scolaire : cette problématique échappe totalement à la Commune nouvelle. C'est le directeur des services départementaux de l'éducation nationale qui a la responsabilité de décider de l'affectation des élèves dans les collèges et lycées de son département, les chefs d'établissement procédant ensuite à l'inscription des élèves qui sont affectés dans leur établissement.

Disparition et/ou déliquescence des services de proximité, structures locales peu utilisées, impact environnemental

Ce sentiment, significatif depuis la fusion et dû à l'éloignement du centre-ville de DAMVILLE puis intimement lié à la disparition programmée des mairies annexes, semble également exacerbé par l'absence de contact avec les ex-élus du Conseil municipal local et ceux de la Commune nouvelle.

Il est mis en avant l'incohérence de cette fusion en termes relationnels (contacts, connaissance de la population), de services de proximité (mairie, personnes âgées ou peu autonomes), de déplacements dispendieux et chronophages, du manque de réactivité dans les actions à mener à brève échéance (incidents, entretiens fortuits).

Il est notable que le maintien des services de proximité, pleinement justifié par l'éloignement géographique au regard du cœur de ville de DAMVILLE, faisait partie des engagements pris contractuellement lors de la fusion (délibérations de juin et septembre 2015) et confirmés lors de la rédaction des « Chartes de la Commune nouvelle » (2016 et 2019), nonobstant toutefois la notion de « transition » jusqu'en 2020.

Il est également à considérer le volet « empreinte carbone », non négligeable en termes de pollution liée aux déplacements privés ou publics.

Identité, patrimoine, ruralité, environnement proche

Il s'agit là d'un concept assez ample, plus subjectif sous certains aspects, lié à l'histoire mémorielle, à l'attachement à une « image » de la commune, sa représentation et aux valeurs rurales. Une nouvelle fois, cela s'apparente à la sensation « d'appartenir » à une autre entité plus vaste, éloignée en termes spatial et de préoccupations locales. Le fait de devenir un « hameau » de la Commune nouvelle est globalement rejeté.

La Zone ENS - étang du Fourneau

L'aspect actuel de la zone ne relève pas de négligence comme cela peut être ressenti au premier visuel. Cet ancien lieu récréatif avait été endommagé par la tempête de 1999 et de nombreux arbres étaient tombés dans l'étang. De ce fait, son niveau avait été abaissé pour le sécuriser et il a commencé à se combler naturellement.

La renaturation de l'Iton, réalisée en 2014 et 2015, a permis de restaurer ce secteur en zone humide et lutter contre les inondations. Le **Département de l'Eure**, gestionnaire du site de 15 hectares entre 2016 et 2020, l'a depuis transmis au **SMABI** (5).

Un projet plus ambitieux que celui communal, qui était de curer et remettre en eau l'étang, a été privilégié par les financeurs : combler l'étang, rediriger l'Iton vers son lit naturel en fond de vallée (autrefois déviée pour alimenter des activités industrielles), recréer une zone humide en restaurant une zone d'expansion de crue et de continuité écologique. Cette zone se remplit d'eau l'hiver, ce qui permet de limiter la montée des eaux et de lutter contre les inondations en aval, l'été elle permet de rafraîchir en jouant un rôle de climatiseur.

Une convention existe entre le propriétaire, le gestionnaire et le Département afin de préserver le site.

(5) Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton

Concertation, relationnel et communication avec le Conseil de la Commune nouvelle, représentation de chaque commune déléguée au sein du Conseil

Il est fait reproche au Conseil municipal de CONDÉ-SUR-ITON, représentant fort logiquement et constitutionnellement la population avant 2016, de ne pas avoir associé les Condéens en amont des démarches liées à la fusion, ceux-ci étant réellement et désagréablement mis devant le fait accompli pour un thème de cette importance.

Par ailleurs, la première délibération ayant été prise avant l'été, il est à penser que la tenue de réunions « publiques » fin 2015 en mairie de DAMVILLE, puis en mairie de CONDÉ-SUR-ITON, ait eu à souffrir d'un manque d'information avec une participation relativement faible au regard de l'enjeu.

Sur ce point, la réelle question posée est de savoir si cette information a bien été suffisamment diffusée et portée à la connaissance de la population par affichage sur les panneaux, indépendamment des bulletins municipaux et d'Internet.

Dans le même ordre d'idée, on peut regretter l'insuffisance voire l'absence d'information légale et réglementaire sur les panneaux prévus à cet effet (délibérations, arrêtés préfectoraux, communautaires ou municipaux divers etc...).

Panneaux affichage mairie annexe de CONDÉSUR-ITON à la date du 11 avril 2022



Par ailleurs, il n'est pas démontré de véritables signes « forts et actés de mécontentement » durant les quatre années qui ont suivi la fusion et début 2020 qui correspond à la communication des nouvelles annonces. L'élément « déclencheur » semble donc bien être l'annonce, courant premier trimestre 2020, de la disparition programmée des communes déléguées donc des mairies annexes et leurs services de proximité.

Il est ainsi évoqué de nombreuses fois un « dévoiement » ou le « non-respect » des engagements, pris bilatéralement et votés à l'unanimité par délibérations en 2015, et des « Chartes de la commune nouvelle ».

Il faut toutefois souligner qu'apparaît régulièrement la notion « ...jusqu'en... courant 2020... » sur les documents, pouvant sous-entendre d'éventuels et possibles modifications à partir de cette date.

[...]

Jusqu'en 2020, les bureaux se dérouleront alternativement dans un endroit des neuf communes déléguées dans la mesure des possibilités d'accueil.

[...]

3) Les adjoints de Communes déléguées restent jusqu'en 2020.

Il est possible de cumuler la qualité de Maire délégué et d'adjoint de la Commune nouvelle. Dans ce cas, il est impossible de cumuler l'indemnité de Maire délégué et d'adjoint à la Commune nouvelle.

Le nombre d'adjoints, y compris les Maires délégués adjoints ne pourra excéder 30 % du conseil municipal.

[...]

4.2- LE CONSEIL MUNICIPAL DELEGUE :

D'ici 2020, les Conseillers municipaux élus en 2014 deviennent automatiquement conseillers de la Commune nouvelle.

Le nombre de membres du Conseil délégué est arrêté par le Conseil municipal dans les deux semaines qui suivent le renouvellement, sans pour autant pouvoir dépasser le nombre actuel des conseillers municipaux à l'origine du regroupement (y compris le conseil communal).

Les délégués municipaux constituant le conseil délégué sont chargés d'étudier et d'émettre des avis sur les dossiers qui concernent le territoire de la Commune déléguée.

Ils sont associés étroitement au fonctionnement et aux investissements qui ont lieu sur leur territoire historique.

Le volet dotations de l'État

Ce thème n'a pu être réellement abordé ni présenté en enquête publique : l'éligibilité aux dotations de fonctionnement d'une commune est basée sur plus d'une trentaine de critères multiples, regroupés en grandes catégories qui caractérisent la situation individuelle précise et déterminent le montant annuel des dotations au regard de l'échelle nationale (ressources, charges, données physiques, indicateurs de richesse -potentiel fiscal, financier).

Une estimation des dotations de CONDÉ-SUR-ITON aurait nécessité d'isoler l'ensemble de ses données physiques, démographiques et financières pour les comparer aux communes de même strate au niveau national. Cette opération peut s'avérer complexe, hasardeuse voire avec le risque de proposer des éléments trop approximatifs compte-tenu de l'évolution des données au niveau communal/intercommunal et leur agrégation aux données des autres communes déléguées (fusions de 2016 et 2019).

Une « approche » non contractuelle a toutefois été réalisée au niveau préfectoral sur la DGF, la DSU, la DSR, la DNP, la DCRTP et le FNGIR (6), à « mailles très larges », mais elle fournit malgré tout une échelle de grandeur :

- la DGF de CONDÉ-SUR-ITON représentait, entre 2013 et 2015, 38 % en moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune pour une population inférieure à 999 h ; MESNILS-SUR-ITON, entre 2016 et 2018, fait partie de la strate des communes dont la population est comprise entre 3 500 et 4 999 h puis, en 2019, elle intègre la strate des communes pour une population entre 5 000 et 7 999 h et la DGF augmente de +60 %.
- la DPEL : MESNILS-SUR-ITON n'est pas éligible à cette dotation en raison de sa population supérieure à 1 000 h, contrairement à CONDÉ-SUR-ITON avant la fusion.
- le FPIC connaît une évolution positive pour MESNILS-SUR-ITON. En raison des modifications successives survenues au niveau intercommunal, il est toutefois difficile d'estimer le montant de l'attribution que pourrait percevoir CONDÉ-SUR-ITON en cas de défusion.
- la DCRTP et le FNGIR : la taxe professionnelle ayant été supprimée en 2010 et remplacée par un ensemble de ressources composées de transfert d'impôts/création d'une nouvelle fiscalité, la DCRTP détermine les collectivités « gagnantes » et « perdantes ». Le FNGIR redistribue des ressources, alimenté par les surcroûts de fiscalité des collectivités « gagnantes » afin de compenser les collectivités qui ont subi une perte de recettes fiscales.

Elles ont été calculées au moment de la suppression de la TP.

CONDÉ-SUR-ITON et MESNILS-SUR-ITON n'étaient pas éligibles à la DCRTP mais, en revanche, subissent un prélèvement au titre du FNGIR.

(6) dotation globale de fonctionnement - dotation de solidarité urbaine - dotation de solidarité rurale - dotation nationale de péréquation - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - Fonds national de garantie individuelle de ressources

3.3 MEMOIRES EN REPONSE AUX PROCES-VERBAUX - COMMENTAIRES

COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON

1) Observation : un « changement de cap », en termes de politique de gestion, a été indéniablement opéré entre 2015 et 2022 et qui semble être un élément déclencheur, marqué par les engagements mutuels/contractuels initiaux (délibérations des 5 juin et 30 septembre 2015, « Lettre des maires aux habitants » joint au bulletin municipal du dernier trimestre de 2015, « Chartes des communes » de 2016 et 2019) contrariés par de plus récentes décisions (programme de 2020 conforté par la délibération de février 2022 actant, notamment, la suppression des communes déléguées, contradictoirement aux éléments supra).

Questions :

- 1.1.) préciser si l'aspect a été évoqué et, dans l'affirmative, indiquer les raisons qui ne militaient pas à envisager le maintien du statut de « Commune déléguée » aux communes les plus éloignées géographiquement du « cœur » de DAMVILLE, dont notamment CONDÉ-SUR-ITON, comme le propose le CGCT (« ...le Conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression d'une partie ou de l'ensemble des communes déléguées... »).
- 1.2) indiquer la raison pour laquelle la réunion publique, qui s'est déroulée le 9 octobre 2015 à 18H30 en salle des fêtes de DAMVILLE, n'a pas été programmée courant du premier semestre, soit avant les premières délibérations.

RÉPONSE DU CONSEIL

Nous avons milité pour la suppression des communes déléguées pour professionnaliser et rationaliser les services dont l'accueil et l'Etat Civil, mais nous avons toujours prôné le maintien d'une permanence administrative à minima dans les communes historiques où se situent les écoles.

La volonté première de "supprimer" TOUTES les communes déléguées en même temps permettait, à notre avis, de mettre les habitants sur un pied d'égalité, de créer une homogénéité de territoire et de lisser les pressions « de clocher ». Cette cohérence annoncée a porté ses fruits au niveau de la carte scolaire par deux fois en permettant de conserver une classe à Condé menacée en 2020 et 2022 de fermeture.

Les conseils ont considéré important et opportun d'informer la population de ce qui allait se passer. Une information publique se tient quand le projet est précis à minima dans ses contours. Au 1er semestre, ce n'était pas le cas. Nous avons préféré reporter cette réunion à un moment où le projet était plus clair.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je prends acte de ces éléments qui confortent bien la volonté de la Commune nouvelle à créer un équilibre et une homogénéité du « schéma territorial », tout en conservant une certaine impartialité quels que soient le type et le positionnement géographique des communes.

Toutefois, je continue de penser qu'en termes relationnels, de communication et de transparence, une première approche de la population, ne serait-ce qu'à l'occasion d'une présentation succincte et informelle du projet de fusion début 2015, aurait sans doute permis assez rapidement de mesurer le ressenti et « détecter » si un sentiment de « défiance » apparaissait, justement par manque d'information, pouvant conduire aux points bloquants rencontrés ultérieurement que pouvait engendrer la fusion des communes, et dans ce cas pouvoir faire évoluer le projet .

2) Observation : disparition de la commune déléguée/fermeture programmée de la mairie annexe ; engagements par délibérations de 2015 non tenus/ cf. termes des deux « Chartes de la commune » (création de communes déléguées/mairies annexes), dévoyés dès 2020.

Question :

La réglementation prévoit l'accord du maire délégué en cas de suppression de la commune déléguée. Préciser si M. le maire délégué de CONDÉ-SUR-ITON a été sollicité et donné son accord et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

RÉPONSE DU CONSEIL

Non, il n'a pas été sollicité. Même si la suppression de la commune déléguée de Condé sur Iton n'aurait pas entravé juridiquement la procédure en cours, nous ne souhaitons pas envenimer une situation déjà humainement bien compliquée. Cela aurait été détourné et considéré comme une pression...

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

On peut regretter que l'avis de M. TOUSSAINT, maire délégué de CONDÉ-SUR-ITON, n'ait pu être connu à cette occasion, laissant place à une certaine ambiguïté entre son positionnement initial de 2015 « en faveur de la fusion », et son plus récent avis exprimé lors de la dernière journée de l'enquête publique, qui ne laisse maintenant plus de doute quant à son « souhait de défusion ».

Pour rappel :

- participation au vote majoritaire en faveur de la fusion (délibération de septembre 2015) ;
- vote « blanc » lors du choix de quitter la Commune nouvelle, exprimé par une partie des ex-conseillers par courrier en date du 25 février 2020 ;
- « pouvoir » remis à M. Luc ESPRIT pour la délibération du 3 février 2022 traitant de la suppression des communes déléguées/mairies annexes, bien que CONDÉ-SUR-ITON ne soit pas concernée par ce sujet à cet instant précis (procédure de défusion en cours) ;
- extrait de l'observation, déposée le 25 mars 2022 sur le registre d'enquête, par laquelle il exprime une certaine déception au regard des engagements initiaux : « ... en signant la fusion, j'étais pour Mesnils version 1 où il y avait de belles économies à faire...où moi Condéen je ne perdais pas mon identité et surtout mes services de proximité... ».

3) Observation : *délaissement de la commune/négligence dans son entretien depuis la fusion* : voiries et trottoirs défoncés non réparés, fleurissements/aménagements totalement disparus, très peu de présence/passages des employés municipaux, herbes sauvages dans le village (école...)

Questions :

3.1) confirmer le nombre d'employés des Services techniques de la Commune nouvelle, quels sont les moyens dont ils disposent (personnel de permanence, matériels propres à la commune nouvelle ou issus des communes déléguées) et comment s'effectue la « remontée d'information » sur les cas d'urgence en HO et HNO.

3.2) énumérer, dans les grandes lignes, les travaux réalisés à CONDÉ-SUR-ITON depuis la fusion (entretien espaces verts/voiries, sécurité des sites, réfection de bâtiments...), préciser « l'état » général de la commune début 2016 et s'il a été établi un « point de situation/bilan » à cette date.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les effectifs municipaux ont évolué par rapport à la page Facebook :

22 agents + 3 contrats courts : Espaces Verts - électricien / plombier - voirie / bâtiments - agents d'entretien

18 agents périscolaires avec équipe renforcée par 11 agents intérimaires pour respecter les conditions d'encadrement et sanitaires. Sans oublier les 4 animatrices du temps méridiens que nous avons mis en place avec l'INSE27.

Nous faisons également appel à des prestataires extérieurs pour certains espaces verts (dont Condé sur Iton).

Matériel constitué au départ de celui des communes déléguées, principalement de Damville, renouvelé depuis par la commune nouvelle au fur et à mesure des nécessités.

Tous les agents en place dans les communes ont été repris par la commune nouvelle.

L'organigramme de Mesnils sur Iton est en train d'évoluer, il sera présenté au prochain comité technique.

En HO : contact par mail, city all, police municipale ou téléphone standard à la mairie siège.

En HNO : remontée d'informations possible via city all, email ou messagerie téléphonique. En cas d'urgence, un téléphone d'astreinte « élu » a été mis en place. Il est connu de la gendarmerie et des pompiers. L'élu d'astreinte appelle si besoin l'agent d'astreinte sur un téléphone également dédié.

Pas d'état des lieux au début mais peu de changement. Les biens immobiliers et équipements étaient vétustes. 2 classes créées, aménagement de la nouvelle garderie, la cuisine centrale, des jeux de cour, travaux au niveau de la boulangerie et son logement. Bibliothèque agrandie et en cours d'équipement pour mise au niveau de celle de Damville. Rénovation du chemin de la Chesnaie. A noter que le projet d'aménagement de voirie et des espaces publics de la route de Breteuil a été retiré des programmations de travaux présentées par le bureau d'études sur avis de Mr Doublet en commission voirie en 2021.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je note que ces éléments, à porter au crédit de la Commune nouvelle, démontrent une fois de plus la volonté forte d'une Collectivité en « voie de construction », consciente d'une perpétuelle et indispensable évolution, avec le souci majeur de se remettre en question et réadapter certains services à la personne.

On peut ainsi constater que toutes les mesures sont envisagées et une nouvelle organisation mise en place pour une réactivité optimale et adaptée, quels que soient la période, l'horaire et le lieu de l'incident. Cet aspect tenait véritablement à cœur de la majorité des Condéens face à un sentiment « d'abandon », de disparition de « points de repères » et de contact avec les élus, de manque de réactivité dû à l'éloignement du cœur de la Commune nouvelle.

La meilleure acceptabilité par la population ne peut également passer que par la poursuite d'une information **élargie**, réellement **effective**, au-delà de l'outil Internet et des réseaux sociaux auxquels tous n'ont pas forcément accès (bulletins, affichages, panneaux lumineux disposés judicieusement, calendriers etc...). Il est nécessaire de s'en donner les moyens, à l'échelle d'un Territoire.

Nonobstant la charge de travail que cela aurait indiscutablement représenté, j'estime qu'il aurait été particulièrement opportun d'établir un constat, même partiel, de l'état général des infrastructures publiques et porté à la connaissance des Condéens.

4) Observation : non-convocation des élus et/ou faible représentation de CONDE dans les commissions.

Question :

Rappeler l'identité des représentants actuels de CONDÉ-SUR-ITON au sein du Conseil de MESNILS-SUR-ITON et comment s'effectue, en règle générale, la diffusion des informations vers les communes déléguées (affichage des délibérations uniquement à Damville, Internet, maires délégués incités à relayer les informations dématérialisées etc...).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Six habitants de Condé sont au conseil municipal.

Le respect de la répartition géographique convenu dans la charte a été respecté sur la liste majoritaire.

Dans la première année, les quatre élus de la liste "Ensemble pour Condé" n'ont pas voulu faire partie des commissions municipales. Cette attitude de retranchement a évolué suite à l'intervention du facilitateur et au moment du remaniement (suite à la création d'un groupe d'opposition au sein de la majorité) des commissions, ils se sont inscrits dans les différentes commissions (Pour précision, les titulaires et suppléants sont invités systématiquement).

La diffusion des informations aux citoyens se fait par affichages dans toutes les communes déléguées, City all, Facebook, site internet, 4 bulletins municipaux par an, courriers aux habitants, ...

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je prends acte des éléments relatifs à la représentation qui démontrent une certaine difficulté, pour certains élus, à se positionner véritablement et durablement, quelle qu'en soit la raison, induisant par là-même une relative instabilité dans le fonctionnement du Conseil, un frein voire un blocage des grands projets, position que l'on peut regretter.

Par ailleurs, il semble n'y avoir aucun doute sur la procédure de convocation des élus et représentants en Conseil municipal, crainte également avancée par quelques contributeurs.

En ce qui concerne l'information de la population, et comme indiqué à l'observations supra, j'invite le Conseil à **s'assurer régulièrement du bon affichage** des diverses informations et, a fortiori, légales et réglementaires sur les panneaux prévus à cet effet **sur l'ensemble** du territoire. Ainsi, il ne pourrait être mis en avant un manque d'information « descendante », parfois relevé sur certaines contributions.

5) Observation : situation actuelle/état général de la Cuisine centrale.

Question :

Rappeler à quelle date a été prise la décision de créer la Cantine centrale, et comment s'est porté le choix sur CONDÉ-SUR-ITON, les démarches entreprises et avancées concrètes pour le règlement des malfaçons/dégâts structurels de la cantine à ce jour et si elle présente un risque pour une utilisation à temps plein.

6) Observation : code postal de BRETEUIL/doublons d'adresse (problème permanent de réception/retard conséquent de courrier, difficulté pour les diverses demandes de raccordement, de repérage des Services de secours lors d'intervention)

Question :

Suite aux très nombreuses remarques sur cette problématique, récurrente depuis la fusion, exprimées par les habitants du « cœur » de CONDÉ-SUR-ITON, et a fortiori de ses hameaux, préciser si une démarche a été effectuée afin de trouver une solution rapide et adaptée à la fois en interne (doublons des noms de rues) et/ou par une approche des organismes compétents.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dès le début (2016), nous avons décidé de reprendre les projets des communes déléguées dont celui de Condé sur Iton de refaire sa "cantine". Il a été convenu plus adapté de réaliser une cuisine centrale dimensionnée pour le territoire (plats préparés au Havre pour l'école de Damville). C'était alors un vrai projet de la commune nouvelle.

Règlement des malfaçons : Un constat d'huissier a été réalisé et notifié au Maître d'œuvre. Le MOE a été saisi dans le cadre de la procédure décennale, en cours.

Tout le monde s'accorde sur ce point et un travail avait été entamé avant l'entrée des 3 nouvelles communes (2019). Travail qui devait être poursuivi par les élus issus des élections municipales de 2020 qui se sont finalisées en Juin 2020 en pleine pandémie. La volonté sécessionniste a alors freiné les ardeurs...Difficile d'avancer sur ce sujet (comme sur ceux de la carte scolaire et du code postal) tant que la demande de « défusion » n'est pas tranchée.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les informations présentées relatives à la réalisation et la destination de la Cuisine centrale, les démarches juridiques entreprises afin de trouver au plus tôt le meilleur résultat qui soit sans préjudice financier, ni fonctionnel et sécuritaire pour les scolaires, me conviennent.

En ce qui concerne la problématique postale, il est certain que la création des Communes nouvelles a soulevé de nombreuses questions d'ordre pratique et pragmatique. Les anciens codes postaux ont été maintenus précisément pour pallier les difficultés liées à l'adressage dans les Communes nouvelles et, de cette manière, La Poste pouvait garantir la distribution du courrier. De plus, le formulaire Cerfa intègre dorénavant une ligne supplémentaire dans la rubrique « adresse » pour indiquer le nom de la commune déléguée.

Cette modification est censée éviter les erreurs d'adressage, notamment lorsque des noms de voies sont identiques entre plusieurs communes déléguées.

A noter que La Poste met un outil à disposition des communes, le **Service National de l'Adresse** créé en 1996 et alimentant la **Base Adresse Nationale** qui permet de rechercher une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune : il s'agit en fait d'une base de données de référentiels d'adresses (Norme AFNOR).

Le travail effectué à ce jour, visant à solutionner la problématique des codes postaux et doublons d'adresse, doit être poursuivi sans relâche, en collaboration étroite avec La Poste pour faciliter notamment le dédoublonnage.

M. Aurélien DOUBLET

1) Observation : formulation « bassin de vie » sur BRETEUIL inappropriée, la fusion ou la défusion n'impacterait pas le choix des Condéens de continuer leurs achats de première nécessité et activités diverses sur BRETEUIL.

Questions :

1.1) l'expression « bassin de vie » étant très généraliste, et dans l'intérêt des contributeurs, détailler et expliciter l'argumentation de la pétition de 2021 et le récent flyer en faveur de la défusion (extraits) :

« ... afin que notre village, Condé Sur Iton, retrouve son indépendance. ... »
Elle doit refléter votre détermination, votre mobilisation et votre
« ... motivation dans le projet de retour à l'autonomie de notre village. ... »
Parce que vous trouvez que Condé n'est pas à sa place dans la commune
« ... nouvelle, parce que vous savez que notre mairie est en sursis, ... »

1.2) dans le même ordre d'idée, démontrer que l'intégration de CONDÉ-SUR-ITON dans la Commune nouvelle modifie en profondeur les habitudes des Condéens en termes de déplacements vers le secteur de BRETEUIL auxquels ils sont coutumiers, à titre privé ou professionnel.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

Même si rien n'empêche les ménages condéens d'aller faire leurs achats à Breteuil, ils contribuent à l'évasion commerciale et culturelle au profit de Breteuil. Ils ne sont pas source de profits pour Mesnils-sur-Iton de ce point de vue. Étant à 9 kilomètres du centre bourg de Damville peu attractif, ils se déplacent bien plus facilement à Breteuil 3 km qui maintient une diversité de petits commerces, une poste, un marché attrayant, un centre accessible en voiture avec de vastes parkings, des équipements sportifs, de loisirs et culturels pour la jeunesse. Ils sont aussi peu présents dans le milieu associatif de Mesnils-sur-Iton. Tout cela depuis bien longtemps ce n'est pas nouveau. Mesnils-sur-Iton ne peut donc pas compter sur Condé sur Iton pour sa redynamisation commerciale de centralité alors que c'est un projet majeur de cette mandature.

Les Condéens ne monopolisent pas la salle d'attente du seul médecin généraliste de Mesnils puisque qu'ils vont chez les médecins de Breteuil.

En termes de flux de circulation ils ne passent pas par la centralité de Mesnils pour aller à Verneuil, Évreux, Nonancourt, Dreux, Conches et donc ils ne surchargent pas les infrastructures routières.

Aussi un retour à l'autonomie permettrait une gestion par des élus de proximité, mais aussi et surtout un intérêt pour ces élus de s'investir dans des projets structurant, visible et qui profitent à leurs administrés.

↳ Cela ne modifie rien puisqu'il y a toujours la libre circulation, en revanche ils ne sont pas concernés par l'essentiel des projets mené par Mesnils et ne profitent donc pas des investissements réalisés et financés avec leurs deniers.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Comme avancé ci-dessus je constate, une nouvelle fois et par recoupage, que l'argumentation « favorable à la défusion » repose effectivement sur les éléments identiques exprimés par les contributeurs, essentiellement et fort logiquement Condéens, pour une situation déjà connue et présente avant 2016 et la délibération de 2015 en vue de fusionner.

Il n'est pas démontré que cela aurait pu échapper au Conseil municipal de CONDÉ-SUR-ITON qui a pris la décision démocratique d'adhérer à la Commune nouvelle, en toute connaissance de cause et estimant que cet aspect ne devait pas présenter pas un réel obstacle à un projet de cette envergure.

2) **Observation** : *garantie de conserver le groupe scolaire.*

Question :

avancer l'argumentation qui, en cas de défusion, tend à prouver que la viabilité et le maintien du groupe scolaire/classes actuelles (maternelle-élémentaire) ne serait pas remis en cause sur la commune de CONDÉ-SUR-ITON, voire en confirmant la réelle possibilité de recréer un SIVOS.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

Pourquoi le groupe scolaire qui fonctionnait très bien hier ne fonctionnerait-il pas demain ? D'autant que nous récupérerions le statut de commune rurale que nous n'avons plus à Mesnils, ce qui favorise le maintien des écoles de campagne ! Y'a-t-il plus de risque de voir disparaître notre école en étant une petite commune rurale ou bien en se faisant absorber par Mesnils qui souhaite tout centraliser in fine ? Pourquoi la création d'un SIVOS ne serait pas possible puisqu'il y en a déjà un entre Mesnils et Sylvain-les-Moulins ? Sachez que pour une commune de quasiment 1000 habitants, l'école est une priorité, c'est le cœur de notre village. Nous ferons notre possible pour la préserver contrairement à une grosse commune comme Mesnils pour laquelle les hameaux sont secondaire.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Il est effectivement parfaitement louable et cohérent qu'une commune veuille privilégier ses écoles.

Toutefois, renseignements pris à la source, il ne semble pas que l'État soit globalement très favorable dorénavant à la constitution de nouveaux syndicats et préfère favoriser ceux déjà créés et existants sur un Territoire ou une Commune.

A noter également que les **élèves** de GOUVILLE sont ensuite dirigés vers le collège Aimé Charpentier de DAMVILLE selon la carte scolaire.

3) **Observation** : portance de projets plus structurants, plus forte représentation dans les Instances départementales et intercommunautaires plutôt qu'uniquement à l'échelle locale

Commentaires du Commissaire enquêteur : selon quelques éléments fournis « à mailles très larges » par les Services fiscaux, donc à titre informel et non-contractuels, il apparaît qu'il est assez difficile de fournir une projection en cas de défusion (évolution des données au niveau communal et intercommunal, agrégation de celles-ci aux données des autres communes déléguées lors des fusions de 2016 et 2019), mais il demeure notable que CONDE-SUR-ITON :

- se situait en 2015 à la limite maximale de la strate dédiée à la DGF,
- était éligible à la DPEL mais pourrait ne plus en bénéficier (augmentation de la population de 2015 ou potentiel fiscal au-delà du seuil d'éligibilité),
- présentait un montant d'attribution de la FPIC difficile à estimer (modifications successives au niveau intercommunal),
- n'est pas éligible à la DCRTP mais, a contrario, subit un prélèvement au titre du FNGIR.

Question :

En conséquence de quoi, apporter les éléments contradictoires, probants et chiffrés, sur la réelle possibilité, par la seule commune de CONDÉ-SUR-ITON (dotations, subventions), à porter et financer ses grands projets de restauration-entretien-réhabilitation-sécurisation des biens vétustes, mobiliers, immobiliers, défense incendie, environnementaux.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

Vu la bonne gestion du Compte Administratif de 2015 (dernier de Condé autonome) ;

Vu l'excédent de 310 453, 95€ en 2015 (gracieusement mis dans le pot commun de Mesnils) ;

Vu les dotations perçues par les communes de l'INSE (Interco Normandie Sud Eure) de strate équivalente qui restent sensiblement égales (les Baux de Breteuil, Piseux, Bémécourt, ...) contrairement à ce qu'avait prédit le percepteur ;

Vu notre maintien au sein de l'INSE, du département de l'Eure, de la région Normandie, de l'état français, nous pensons pouvoir encore compter dans le territoire et ainsi prétendre à différentes dotation et subventions ;

Vu l'investissement direct de 100% des impôts des Condéens dans leur propre village et par conséquent perceptible et profitable à chacun,

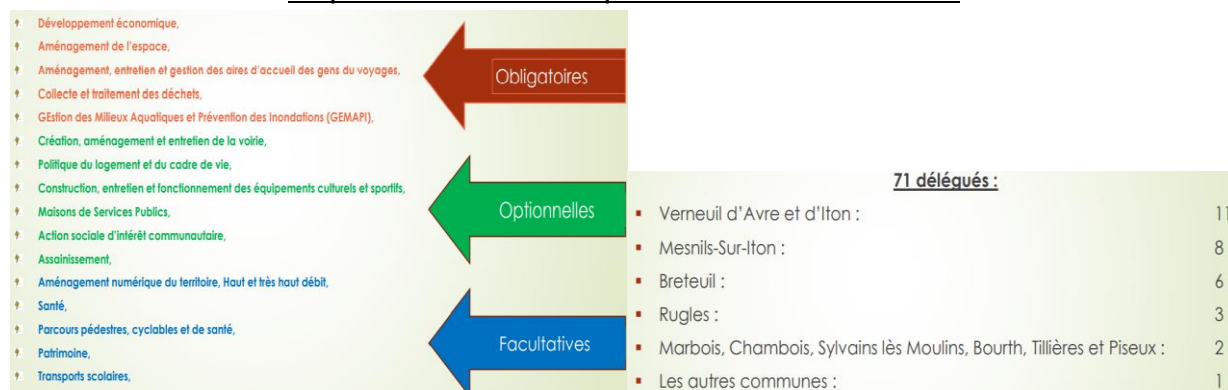
Vu le délaissement et l'abandon des projets de restauration, d'entretien, de réhabilitation et de sécurisation des différents espaces public ou autres patrimoines de Condé ;

Nous considérons que notre village est capable de s'autogérer.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lors des réunions publiques de février et mars 2020, dans un souci de transparence, des présentations sous forme de PPT sur l'état actuel et les projections attendues ont été proposées :

compétences de l'INSEE et composition du Conseil communautaire



chiffrage des projets hors investissements

- ❑ Indemnités élus : 120 000 €
- ❑ Rationalisation des achats de consommables + prestataires : 50 000 €
- Police municipale (2 agents + équipement) : 100 000 €
- Soutien supplémentaire des projets associatifs : 50 000 €

situation des finances de chaque commune arrêtées au 31.12.2015

	Condé	Roncenay	Damville	Manthelon	Le Sacq	Gouville
EBF*	79	18	255	26	38	146
CAF Nette	67	174	229	11	39	121
F de R	312	504	1 712	185	382	402

représentation par équipes

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom	Nombre de Femme	Nombre de INSE	
BUIS SUR DAMVILLE		6	4	2
CONDE SUR ITON		5	3	1
DAMVILLE		12	7	2
GOUVILLE		4	1	1
GRANDVILLIERS		3	1	1
LE RONCENAY AUTHENAY		4	2	1
LE SACQ		3	2	1
MANTHELON		3	1	1
ROMAN		3	1	
Total général		43	22	10

lissage de la Taxe d'habitation sur quinze années depuis 2019

IFP TH	Le Roncenay Authenay	Conde sur Iton	Damville	Gouville	Manthelon	Le Sacq	Grandvilliers	Buis-sur Damville	Roman
2019	8,88	11,06	14,09	12,64	11,51	9,86	10,84	11,01	9,75
2020	9,11	11,12	13,92	12,58	11,53	10,01	10,73	11,07	9,91
2021	9,33	11,18	13,74	12,51	11,56	10,16	10,82	11,13	10,07
2022	9,56	11,24	13,57	12,45	11,58	10,31	10,91	11,20	10,23
2023	9,78	11,29	13,39	12,39	11,61	10,46	11,00	11,26	10,39
2024	10,01	11,35	13,22	12,32	11,63	10,61	11,09	11,32	10,55
2025	10,24	11,41	13,04	12,26	11,65	10,76	11,18	11,38	10,71
2026	10,46	11,47	12,87	12,20	11,68	10,92	11,28	11,45	10,86
2027	10,69	11,53	12,69	12,14	11,70	11,07	11,37	11,51	11,02
2028	10,92	11,59	12,52	12,07	11,72	11,22	11,46	11,57	11,18
2029	11,14	11,64	12,34	12,01	11,75	11,37	11,55	11,83	11,34
2030	11,37	11,70	12,17	11,95	11,77	11,52	11,64	11,70	11,50
2031	11,59	11,76	11,99	11,88	11,80	11,67	11,73	11,76	11,66
2032-TMP	11,82	11,82	11,82	11,82	11,82	11,82	11,82	11,82	11,82

lissage de la Taxe sur le Foncier « non bâti »

IFP TFPNB	Le Roncenay Authenay	Conde sur Iton	Damville	Gouville	Manthelon	Le Sacq	Grandvilliers	Buis-sur Damville	Roman
2019	16,69	25,63	32,47	34,94	23,47	22,17	25,05	22,62	25,66
2020	17,32	25,57	31,88	34,16	23,58	22,38	25,03	22,79	25,60
2021	17,95	25,51	31,30	33,39	23,68	22,58	25,02	22,96	25,54
2022	18,57	25,45	30,71	32,61	23,79	22,79	25,00	23,13	25,47
2023	19,20	25,39	30,13	31,84	23,89	22,99	24,99	23,31	25,41
2024	19,83	25,33	29,54	31,06	24,00	23,20	24,97	23,48	25,35
2025	20,46	25,27	28,95	30,28	24,11	23,41	24,96	23,65	25,29
2026	21,08	25,21	28,37	29,51	24,21	23,61	24,94	23,82	25,22
2027	21,71	25,15	27,78	28,73	24,32	23,82	24,93	23,99	25,16
2028	22,34	25,09	27,19	27,95	24,43	24,03	24,91	24,16	25,10
2029	22,97	25,03	26,61	27,18	24,53	24,23	24,90	24,34	25,04
2030	23,59	24,97	26,02	26,40	24,64	24,44	24,88	24,51	24,97
2031	24,22	24,91	25,44	25,63	24,74	24,64	24,87	24,68	24,91
2032-TMP	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85	24,85

lissage de la Taxe sur le foncier « bâti »

IFP TFPB	Le Roncenay Authenay	Conde sur Iton	Damville	Gouville	Manthelon	Le Sacq	Grandvilliers	Buis-sur Damville	Roman
2019	1,76	10,42	12,45	14,49	5,65	4,85	11,01	9,24	10,88
2020	2,35	10,34	12,21	14,10	5,94	5,20	10,89	9,25	10,77
2021	2,93	10,26	11,98	13,71	6,23	5,55	10,76	9,26	10,65
2022	3,52	10,18	11,74	13,31	6,51	5,90	10,64	9,27	10,54
2023	4,11	10,10	11,51	12,92	6,80	6,25	10,51	9,29	10,42
2024	4,69	10,02	11,27	12,53	7,09	6,60	10,39	9,30	10,31
2025	5,28	9,94	11,04	12,14	7,38	6,95	10,26	9,31	10,19
2026	5,87	9,87	10,80	11,74	7,66	7,29	10,14	9,32	10,08
2027	6,46	9,79	10,57	11,35	7,95	7,64	10,01	9,33	9,96
2028	7,04	9,71	10,33	10,96	8,24	7,99	9,89	9,34	9,85
2029	7,63	9,63	10,10	10,57	8,53	8,34	9,76	9,36	9,73
2030	8,22	9,55	9,86	10,17	8,81	8,69	9,64	9,37	9,62
2031	8,80	9,47	9,63	9,78	9,10	9,04	9,51	9,38	9,50
2032-TMP	9,39	9,39	9,39	9,39	9,39	9,39	9,39	9,39	9,39

Il est incontestable que CONDÉ SUR-ITON, à l'instar des huit autres communes, a participé en toute logique à la construction « budgétaire » de la Commune nouvelle, tout en notant que, lors de la fusion, la commune disposait du **cinquième Fonds de Roulement** sur les six communes historiques.

4) Observation : situation conflictuelle au sein du Conseil de la Commune nouvelle/unique problème de relations entre quelques rares personnes.

Question : il est plusieurs fois avancé que la situation au sein du Conseil de MESNILS-SUR-ITON s'est récemment dégradée provoquant le départ de quelques conseillers ou chargés de mission.

Démontrer que les « démissions » du Conseil communautaire :

- représentent véritablement la meilleure solution, à défaut d'un consensus élargi et accru, pour trouver les solutions adéquates aux problématiques d'une « Commune nouvelle », mais ne constitue pas en fait un réel frein à la réflexion sur l'évolution indispensable et progressive de la Collectivité,
- ne sont pas le simple fait d'une dissension « ferme » entre conseillers dont certains promeuvent une certaine politique de gestion et de vision à long terme de la Collectivité.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

N'étant pas concernés par les démissions dans notre groupe politique et fort de nos relations avec le groupe de travail Condé/MSI constitué à l'été 2021 pour organiser une éventuelle défusion, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

J'en prends acte mais cela ne répond pas tout à fait à la question, celle de s'interroger sur le fait qu'un rapprochement consensuel, certes temporaire, aurait pu être envisagé afin de permettre de continuer à progresser dans la construction de la Commune nouvelle quelle que soit la décision de l'Autorité sur ce dossier, alors que la situation actuellement « conflictuelle » en Conseil municipal ne fait que provoquer un blocage stérile et improductif.

On peut penser également que le revirement ou le désengagement récent de quelques élus, au regard de leur positionnement initial, a pu alimenter une relative instabilité au sein du Conseil par la possibilité de pouvoir s'opposer quasi systématiquement aux projets envisagés.

5) Observation : commune nouvelle en construction / laisser le « temps au temps » / rien ne s'est fait en un jour / proposer CONDE-SUR-ITON en Commune déléguée.

Question :

Justifier que le maintien de CONDÉ-SUR-ITON dans la Commune nouvelle, avec le statut actuel de « Commune déléguée », serait réellement préjudiciable aux Condéens en termes relationnels, de réactivité de la Collectivité, en qualité de prestations et services de proximité tels que définis dans les délibérations et Chartes.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

Pour commencer, un statut spécial pour Condé n'a jamais été proposé...

Nous savons très bien que conserver un statut « à part » pour Condé serait un perpétuel combat. Aucune pérennité, au-delà de promesses d'élus, ne pourrait être garantie. Nous avons l'exemple de la charte de la commune nouvelle qui n'a plus aucune valeur selon Mesnils. Puis quel serait l'intérêt d'un regroupement de commune dans ces conditions ? Autonomie décisionnelle, administrative, ... Cela laisserait penser qu'ils nous gardent uniquement pour notre bas de laine !

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je prends acte de cette réponse.
Sans commentaire particulier.

6) Aucune réaction-manifestation d'agacement-déception de la part des Condéens n'a pu être relevée entre début 2016 et début 2020 (à noter que la délibération en date du 30 septembre 2015 précisait, entre autres : « ... la période dite transitoire courant jusqu'en 2020... »).

Question :

Donner votre opinion sur les raisons qui ont pu motiver une partie de la population de CONDÉ-SUR-ITON à ne se manifester que début 2020 alors que la fusion était actée depuis le 1^{er} janvier 2016, sous statut de « Commune déléguée » et avec les particularités associées.

RÉPONSE DE M. DOUBLET

Comme énoncé dans votre observation numéro 5, les Condéens avaient acceptés de « laisser du temps au temps ». Force est de constater que la commune abandonnée, dénuée d'élus et de services de proximité, vouée à devenir un simple lieu-dit, ils ont alors décidé de se mobiliser.

Comme pour beaucoup de situation, il faut un élément déclencheur... j'ai peut-être été celui-ci, mais il ne m'a pas fallu faire grand-chose pour obtenir une telle mobilisation. Pour rappel, j'ai rassemblé 43 Condéens en moins de 15 jours pour porter ce projet et monter une liste. Je n'ai aucun mérite puisque c'était l'envie de chacun, s'en suivent les mobilisations lors des élections et des pétitions avec les chiffres que vous connaissez.

COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Il est notable que sur les 560 inscrits sur les listes électorales de CONDÉ-SUR-ITON, 511 signatures ont été portées sur la pétition en 2020 puis 360 électeurs ont émargé celle de 2021.

Réponses annexes et hors Procès-verbal :

Enfin cette enquête publique :

- > +/- 180 avis favorable à la défusion (principalement des Condéens, mais pas que)
- > +/- 80 défavorable à la défusion, dont environs 40 en polycopié à la façon d'une pétition et l'autre moitié de la part d'élus de Mesnils ou de leurs proches. A priori la quasi-totalité des habitants des 8 autres communes historiques se moquent du départ de Condé !

Enfin, comme vous avez pu assister à mon échange avec Xavier LEBON à la fin de l'enquête le vendredi 25 mars dernier, vous avez pu remarquer qu'il n'a pas rejeté l'idée de laisser partir Condé s'il n'y avait pas eu d'élections à refaire. Vous comprenez donc qu'à priori, le parcours, l'orgueil et les ambitions personnelles prévalent sur la volonté d'une population. Personnellement je garde en tête que nous parlons de l'**Histoire** d'un village incontournable dans le sud de notre département.

Le 22 avril 2022

Bernard POQUET
Commissaire enquêteur



ANNEXE 1 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Selon la qualité d'écriture, et autant que faire se peut, les contributions sont reprises in-extenso et sans aucune modification afin d'éviter tout éventuel report erroné ou, à défaut, scannées

REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE & COURRIERS JOINTS

MESNILS-SUR-ITON

REGISTRES

déposition anonyme

Je tiens à ce que Condé^s/Iton reste sur la commune de Mesnils^s/Iton pour la simple raison que si Condé^s/Iton de réel ne c'est un gaspillage d'argent public. D'autre part Mesnil^s/Iton de vra effectuent des demandes de subvention notamment pour divers projets mais elles ne pourront pas être attribuées du fait d'en avoir fait la demande par la cuisine construite par exemple.

Mme Ruaux Yolande - Roman

Je suis absolument défavorable à la diffusion de Condé-sur-Iton pour les raisons suivantes :

- Risque de déstabilisation de la Commune de Mesnils-sur-Iton tant que commune nouvelle. Naturellement, c'est un paradoxe que de diffuser dans que la volonté de l'état est plutôt de regrouper les communes. La politique actuelle vise à mutualiser les moyens, réduire les charges et à rendre plus cohérente l'action des collectivités locales (référence à la loi 2015-991 du 07 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale).

On construit la commune de Mesnils-sur-Iton, on ne la déconstruit pas, d'autant plus que Condé-sur-Iton est une des communes fondatrices, le conseil municipal de Condé ayant agencé et voté majoritairement cette fusion en 2015.

- Les impacts d'ordre financier et de gestion sont également à anticiper. Seule une analyse prospective détaillée de fiscalité permettrait d'estimer les ressources de Condé-sur-Iton dans l'hypothèse d'une séparation et dans l'état actuel, nous n'avons aucune projection sur le fait que Condé soit viable.

- Une diffusion est synonyme de gaspillage de l'argent public sans compter toute une reconstruction derrière.

- La diffusion entraînerait l'arrêt de tous les projets, chantiers en cours, perte de chance de créer demain un restaurant scolaire.

- Cohérence dans l'état actuel avec école commune nouvelle et Condé, la création d'un syndicat scolaire ne sera jamais plus d'actualité.

- Les investissements réalisés sur Condé-sur-Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restaurant scolaire par exemple).

- Perte en capacité de porter des projets structurels et en représentation dans les instances.

COURRIERS JOINTS

M. Bouey - Gouville

Mme Brillanceau Martine - Gouville

Monsieur ,
En application de l'arrêté cité en objet , je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton .
Je suis personnellement très défavorable à ce que Condé-sur-Iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons :
- La commune de Condé-sur-Iton s'est positionnée en 2015 à une très large majorité en faveur de la fusion pour construire une nouvelle commune . Une commune déléguée ne peut pas se déjuger à tout moment au risque de déstabiliser l'ensemble . Une fusion valablement décidée impose de la constance sur la durée ,
- "Déconstruire" Mesnils-sur-Iton par la sortie d'une commune historique remettrait en cause le projet global et les équilibres qui ont été construits en termes de ressources , de projets , d'investissements , ...
- Enfin , une prise en compte renforcée de l'identité d'une commune historique peut tout à fait être assurée par exemple par le maintien du statut de commune déléguée , par une bonne représentation de ses habitants et de ses projets dans la commune nouvelle tout en restant une composante de celle-ci .
Telles sont les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé-sur-Iton de Mesnils-sur-Iton .
Veuillez agréer , Monsieur le Commissaire Enquêteur , l'assurance de mes sentiments distingués .

M Brillanceau Alain - Gouville

En application de l'arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70, je vous fais part de mes observations sur la demande de Condé sur Iton de sortie de la commune nouvelle Mesnils sur Iton.

Je suis personnellement très défavorable à cette séparation pour plusieurs raisons.

La commune de Condé sur Iton s'était positionnée en 2015 en une très large majorité en faveur de cette fusion pour la construction de cette nouvelle commune.

Déconstruire cette union remettrait en cause les projets globaux et les équilibres en termes de ressources, de projets et d'investissements.

Ça déstabiliserait la collectivité en pleine construction.

Cette défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté du gouvernement de diminuer le nombre de commune.

Mesnils sur Iton perdrait sa capacité de projets.

Mesnils sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de personnel, être en sur effectif.

La sortie de Condé sur Iton pénaliserait Mesnils sur Iton au vue des investissements fait pour la restauration scolaire.

La collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville, Condé sur Iton.

En cas de défusion un fort risque de perte de ce pôle scolaire.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées

Mme Clerget Marcelle - Condé

Mme Clerget Daniel - Condé

Bonjour , merci d'annexé ma demande au registre d'enquete.
Je souhaite que notre village de Condée-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton pour pouvoir retrouvé notre indépendance.
Le pouvoir centralisé a Damville n'est pas une bonne chose pour les projets et les investissements en notre faveur . Le maintien et la proximité de notre mairie est aussi très important pour les Condéennes et les Condéens.
Merci de prendre ma demande en considération.

Mme Loridan Véronique - Gouville

Je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de CONDE-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de MESNILS-sur-Iton.

- la commune de CONDE s/Iton s'est positionnée en 2015 à une très large majorité en faveur de la fusion pour construire une nouvelle commune.

- la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune GOUVILLE/CONDE en cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire.

- au vu des une défusion entrainerait des coûts gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

- Mesnils s/Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel, donc se retrouver en sur effectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués

J. Louial

M. Bidault Didier - Mesnils
Mme Bidault Nicole - Mesnils
Mme Hergat Sylvie - Manthelon
M. Hergat Jean-Marie - Manthelon
M. Oury Gaston- Manthelon
Mme Oury Simone - Manthelon
Mme Godest Colette - Mesnils
M. Godest Joël - Mesnils
M. Bonnard Patrice - Manthelon
Mme Bonnard Janinne - Manthelon
Mme Briend Marie-Dominique - Manthelon
M. L.herrou Gilbert - La Cunelle - Buis
M. Collin Jacky - Sylvains les Moulins
Mme Letterier Claudine - Mesnils
M. Pilato Laurent - St Léger de Rôtes
M. François Michel - Tillières/Avre - Conseiller Départemental
M. Perrotte Martial - Mesnils
M. Ibanez - Damville
Mme Mouly Sophie - Buis
Mme Monnier Marjorie - Mesnils
M. Picouveau Didier - Mesnils
Mme Michel Charlotte - Mesnils
M. Gautier Ludovic - Mesnils
M. Callet Valentin - Mesnils
Mme Petiteau Nadine - Le Roncenay Authenay
M. Dugast Pascal - Mesnils
M. Duvault Luc - Damville
M. Nivault Luc - Damville

Je suis contre cette "défusion" parce que ça déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade c'est pourquoi je souhaite que Mesnils sur Iton ne soit pas démantelé.

Je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville / Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "défusion".

Aller vers une "défusion" entraînerait des coûts liés à son process. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnils sur Iton, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la décision de création d'une commune nouvelle était légitime et le reste aujourd'hui.

La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnils sur Iton. Les investissements itonnesnilois réalisés sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restauration scolaire par exemple). Je suis donc contre cette "défusion".

Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Je suis donc contre.

Mesnils sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances. C'était la raison de la création de cette commune nouvelle qu'il ne faut pas démanteler.

Je suis opposé à la proposition de "défusion" parce que Mesnils sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.

M. Esprit Jacques - Gouville

« ...en application de l'arrête cite en objet je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de conde sur Iton de sortir de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON.

Je suis tres défavorable à ce que cette commune redevienne une commune séparée pour les raisons suivantes :

- 1) il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec la vallée de l'Iton.
- 2) la collectivité dans son état actuel est cohérente avec le groupe scolaire « GOUVILLE-CONDE » en cas de défusion il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire.
- 3) aller vers une défusion entrainerait des couts importants ; gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.
- 4) la défusion entrainerait une perte de chances pour Mesnils-sur-Iton. Les investissements Itonmesnilois réalisés sur Condé sur Iton (Cuisine centrale - écoles) ont été réalisés pour que la cohérence du projet soit bénéfique au territoire de Mesnils-sur-Iton.
- 5) cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités. La Mutualisation du fonctionnement des 9 communes me semble des plus pertinentes.
- 6) Mesnils-sur-Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances (construction en cours de la gendarmerie).
- 7) Mesnils sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en termes de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qi pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.
- 8) On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la decision de création d'une commune nouvelle étant légitime et est irrévocable.
- 9) Conde sur Iton est une des communes fondatrices, son conseil Municipal a voté largement (grosse majorité) pour la création de cette commune nouvelle.
- 10) ca déstabiliserait la collectivité de MESNILS SUR ITON qui est en pleine construction... »

M. Leclerc Serge - Damville
M. Le Bon Jean-Michel - Damville
M. Sortais Roland - Damville
M. Oury François - Damville
M. Astabelli Alain - Mesnils
Mme Delorme Sophie - Mesnils

- Pourquoi en tant que citoyen de Mesnils sur Iton nous sommes contre cette "défusion" :

- Ça déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction.
- Il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade.
- La collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville / Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire.
- Aller vers une défusion entraînerait des coûts (process de défusion) => gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.
- On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la décision de création d'une commune nouvelle était légitime et est irrévocable.
- Condé sur Iton est une des communes fondatrices, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton.
- La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnils sur Iton. Les investissements itonmesnilois réalisés sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restauration scolaire par exemple).
- Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes.
- Mesnils sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances.

Mesnils sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.

M. Duclos B. - Le Sacc

Je suis défavorable à la défusion de Condé sur Iton avec celle-ci déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction. Sans compter sur le coût que cela entraînerait et ce sur différents plans.

De plus je devrais de gérer au mieux et au plus juste l'argent public et non de le gaspiller. Par ailleurs le départ de Condé sur Iton me semblerait contraire à l'évolution naturelle de la collectivité et de la volonté gouvernementale.

Enfin je crains vraiment que Mesnils sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants ainsi qu'en représentation dans les instances.

M. Rouget Jérémie - Le Chesnay

« ... souhaite demeurer dans la commune de Mesnils sur Iton pour les raisons suivantes :

- en 2016, aucun avis n'a été demandé aux habitants de Condé sur Iton

- ces meneurs de l'ancien conseil Municipal ont été de fait écartés de leurs postes et souhaiteraient les récupérer afin de recommencer à « régner » comme ils l'ont toujours fait ; pour ce M. Doublet a tapé aux portes pour faire signer une pétition : comme cela les arrange, avis des habitants est alors sollicité !!!

- qui va payer les effets d'une éventuelle défusion ?

- je précise que ce seront, une fois de plus, les personnes qui paient des impôts sur le revenu et locaux (ce qui n'est pas le cas de la population de Condé sur Iton). La minorité paie pour la majorité.

- il faut savoir qu'il reste à payer un « ETANG » ou plutôt un espace couvert d'herbes folles qui ont coûté ± 1 850 000 euros, ainsi qu'une cantine scolaire pour, je crois, la modique somme de 1 300 000 euros.

Qui va devoir, pour le caprice de certains, continuer à payer pour leurs errements ?

La fusion a été opérée et a coûté de l'argent, qu'on en reste là ; l'heure n'est plus aux fariboles... »

Mme Bonnard Colette - élue Mesnils-sur-Iton

Ce projet de sortie de Condé sur Iton de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton, mené par quelques élus, serait un immense gâchis tant en termes d'argent public que d'investissements en énergies, temps et volontés de construction d'un territoire fort au service de ses habitants.

Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnils sur Iton, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. La décision de création de la commune nouvelle était légitime et le reste aujourd'hui. Les déconvenues politiques lors de la constitution des listes de candidats aux élections municipales ne doivent pas déstabiliser pour des raisons politiciennes la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction.

La sortie de Condé a été présentée par deux fois auprès de habitants de Condé sans que les conséquences financières, fiscales, administratives et de gestion soient même évoquées. C'est au pied du mur qu'elles seront présentées : quelle perte de temps et d'énergie pour un constat qui ne sera que finalement dévastateur pour les deux parties.

La gestion d'une commune, nouvelle ou non, est un travail de longue haleine et un combat de chaque jour, que des oppositions perturbent fortement depuis le début du mandat. Plusieurs actions n'ont pu être correctement avancées pour cette raison. Le temps perdu à gérer les obstructions est celui non consacré à la conduite de projets pour les habitants. C'est de l'argent public mal utilisé.

La cohérence de notre commune se retrouve dans ses représentations fortes au niveau des instances de décisions de la communauté de communes, du Département, du syndicat de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, du syndicat de gestion de l'énergie, de la collecte des Ordures ménagères.

Le fait d'être une commune comptant sur le territoire a permis de sauver par deux fois déjà une classe de Condé-sur-Iton de la fermeture, malgré des effectifs en baisse, ceci uniquement en raison du maintien de la cohésion du territoire scolaire communal.

La sortie de Condé rebattrait la carte scolaire, avec ses conséquences d'isolement de l'école de Condé. Nous ne maîtriserons plus le risque fort de perte totale de ce pôle scolaire. L'Education Nationale pousse fortement aux regroupements scolaires...

La question des investissements structurants doit être soulevée. La cuisine centrale produisant nos repas scolaires a été construite à Condé-sur-Iton à la demande des élus même de Condé à l'époque, ce que la commune nouvelle a accepté. La sortie de la commune remettrait en cause ce mode de fonctionnement. Que ferait Condé de cet investissement surdimensionné

pour elle seule ? Comment en supporterait-elle la charge financière ? Sans compter que Mesnils-sur-Iton devrait réorganiser la production de ses repas scolaires. Il est certain que nous n'aurons pas la chance que les partenaires publics financent un deuxième équipement de ce type rendu nécessaire pour des raisons politiciennes. Cela sous-entend un surcoût par repas, à répartir entre parents et la collectivité. Trois parties perdantes cette fois. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

La force actuelle de Mesnils-sur-Iton, en termes démographique et de représentations, lui permet d'être en capacité de porter des projets structurants. C'était la raison de la création de cette commune nouvelle qu'il ne faut pas démanteler. J'ai conscience que cette capacité de réussite est gênante pour certains élus, qui s'acharnent à la contrarier au rythme des conseils municipaux et lors d'actions diverses de déstabilisation.

J'ai la certitude que cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités, voulue par l'Etat, que nous soyons pour ou contre n'y changera rien. Les communes ne disposent pas d'une autonomie financière et fiscale propre suffisante pour fonctionner et investir dans des projets. Les participations directes de l'Etat ou contrôlées dans leurs répartitions via des mécanismes financiers vont vers les collectivités représentatives et organisées. Si l'Etat a créé les communes nouvelles c'est pour une raison simple sur cet aspect : avoir moins d'interlocuteurs, rationaliser les financements, financer des actions cohérentes et coordonnées.

Aller à contre-courant serait très improductif, couterait très cher en réorganisation pure de fonctionnement et doublement plus cher en pertes de chances d'investissement : un gaspillage d'argent public conséquent, une démobilisation des volontés des acteurs du territoire. C'est certain que cela présente une aubaine politicienne pour ceux qui en sont à la manœuvre, directement ou indirectement, et qui ont perdu de vue l'intérêt collectif au profit de leurs intérêts propres ou pour conforter leur égo.

Quelle image donnons-nous ainsi en tant qu'élus auprès des habitants ? des Institutions ? Nous sommes là pour être au service des habitants, du service public. Pas pour remettre en cause au préjudice de l'intérêt collectif ce qui a été décidé, voté librement par des élus choisis démocratiquement.

Colette BONNARD
Elue de Mesnils-sur-Iton

Mme Olivier Ginette - Damville

Condé sur Iton souhaite quitter Mesnils sur Iton cette commune se déjugerait et remettrait en question son équilibre en ce qui concerne ses écoles et son fonctionnement.

Je suis contre cette décision, en effet Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnils sur Iton, son conseil de l'époque a largement voté pour la création de Mesnils sur Iton.

La commune de Condé sur Iton ne serait plus en mesure de réaliser des projets sans l'aide de Mesnils sur Iton, ce qui voudrait dire ne plus évoluer.

Aller vers la défusion entraînerait des coûts, gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et, non à déconstruire.

Mme Derycke Agnès - Damville

M. Dukert Charles - Cachan
M. Deryck Alexandre - Damville

Je suis contre la défusion de Condé sur Iton qui se déjugerait et qui remettrait en question son équilibre en ce qui concerne ses écoles et son fonctionnement.

Aller vers la défusion entraînerait des coûts, gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et, non à déconstruire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CONDE-SUR-ITON

REGISTRES

M. Boucher Jacques - Condé

« ...je ne veux pas que la commune reste à Mesnil / Iton pour le côté pratique de la vie quotidienne : service de la mairie, service de proximité, Bassin de vie sur Breteuil/Iton... »

M. Lefebvre Gérard - Condé

« ...je souhaite que Condé/Iton quitte la commune de Mesnils/Iton car je tiens à préserver l'esprit du Village et maintenir notre mairie et les services de proximité. Conserver notre salle des fêtes, Damville étant à 10 kms. D'ailleurs les habitants de Condé, dans leurs majorité vont à Breteuil (Déchetterie, Médecin, Commerces etc.) qui est à 3km5. Cette fusion ne nous a rien apporté de positive... »

Mme Delaval Anne-Marie - Condé

« ...Je souhaite que Condé quitte la Commune de Mesnils car les permanences en mairie sont indispensables au quotidien (démarches administratives notamment sur Internet). La commune dispose d'une grande Salle des Fêtes, inutile de se déplacer ailleurs pour les réunions. Notre avis ne nous a pas été demandé lors de la mise en place du fil de fer barbelé autour de l'ENS. Une petite salle a été demandée pour le Club des Anciens (réunions, jeux) mais on a essuyé un refus et à la place une salle de lecture non utilisée. La fusion en 2016, validée par le Conseil municipal, n'était pas représentative de l'avis des Condéens... »

Mme Richard Bernadette - Mme Benteyn Chantal - Condé

- ...Nous souhaitons le maintien de la Mairie :

- Facilité pour les démarches administratives, concernant les personnes âgées, les jeunes foyers, cantine scolaire, les personnes isolées.
- Déplacements très onéreux compte tenu de la distance du personnel communal (économie) et les habitants.
- Sentiment que les travaux de la ville semblaient délaissés à Condé.
- Le maire de Damville, Mme Bonnard, travaille avec une équipe où elle est partielle... »

M. Pillemy Patrick - Condé

« ...je suis contre le maintien de la commune déléguée de Condé dans la commune de Mesnils sur Iton. Cette fusion réalisée à la hâte avec la pression de l'état sur les communes de moins de 1000 habitants pour leur budget en cas de non fusion fut néfaste. Notre bassin de vie est situé à Breteuil et non Damville ce qui correspond à une vraie proximité. Cette proximité dont nos élus nous parlent mais non réalisée et surtout la fermeture programmée de la mairie et la présence d'élus lors des permanences n'étant pas de Condé. Aucun investissement sur la commune hormis la cantine et l'école surdimensionnée dès la fusion. Le projet de la rénovation de la rue de Breteuil toujours rejeté. Aucun débat démocratique, toute opposition est muselée et les opposants forcés de démissionner. Aucune représentation de Condé (3^e plus grande commune de Mesnils) dans les commissions municipales. Je souhaite que l'on sorte de cette fusion comme le demande les Condéens et Condéennes car le projet de fusion initial a été totalement dévoyé... »

M. Didier Peyri - Condé

« ... je refuse le maintien de Condé avec Damville. Distance trop éloignée. Services Publics à Damville. Je n'aurais pas été contre l'association avec Breteuil, on nous a imposé la fusion avec Damville, sans consultation à Condé le pôle économique se situe à Breteuil... »

M. J. Hittier - Condé

« ...je ne suis pas d'accord de rester à Damville pour les raisons que Condé était une belle Commune avec étang Peché et que Maintenant nous avons plus rien, Peché...qui est fermée... »

M. et Mme Devreux Sylvain et Natacha - Condé

« ...je soussigné... habitant de Condé sur Iton depuis plus de 20 ans, je souhaite redevenir Condé sur Iton, Damville n'est pas mon bassin de vie, toutes mes activités et mes courses se font à Breteuil et non à Damville. La carte scolaire n'est pas prévue non plus pour nos enfants à Damville aucun car n'est prévu et nos enfants sont donc aller à Breteuil. Toutes les décisions prises depuis la fusion ne concerne que très rarement Condé sur Iton. En bref, merci d'écouter les habitants de Condé lors des votes et des pétitions qui souhaitent redevenir CONDE SUR ITON... »

M. Picard Guillaume - Condé

« ...Je soussigné...habitant de Condé-sur-Iton aux Brosses. J'aimerais que Condé-sur-iton redevienne indépendante car : notre bassin de vie Principal est Breteuil sur iton et non Damville. J'estime que la gérance de Condés-sur-iton sera plus simple par son indépendance et que les choix pris en conseil municipale nous concerneront bien plus. Si nous voulons développer Condé-sur-iton et nous le voulons !! il faut reprendre le contrôle de cette commune. Condés-sur-iton à une ferveur de la Part de ces habitants.

Quelque chose de très beau Peut être fait ici. Donner nous la Possibilité de le réaliser. Condé-sur-iton n'est plus la seule à vouloir son indépendance, tant à Mesnil sur iton mais Partout en France. Merci de Votre temps Mr le Préfet. Un jeune Père de famille est habitant de Condé-sur-iton. GUILLAUME PICARD 19/12/1994... »

M. Iccardi Jean-Baptiste - Condé

« ... je souhaiterais que Condé Sur Iton redevienne indépendant car Mesnil ont l'air d'en Faire comme ils veulent !! Des barbelés ont été mis tout autour de l'étang sans prévenir personne et ce n'est pas ce qui avait été voté au départ comme enclos pour les vaches (trop d'espace pris). Mes chiens se sont blessés car il reste qu'un petit passage au bord et le Fil barbelé est sur 5 étages et Fixé sur la route c'est inadmissible !! De plus une jeune Fille s'est blessée aussi ainsi que d'autres chiens. J'aimerais aussi l'indépendance car tout se Fera administrativement à Damville et donc 20 km aller/retour. Je suis pour une permanence à Condé sur Iton.. »

M. Baziret Emmanuel - Condé

MR BAZIRET EMMANUEL
 DE CONDÉ SUR ITON
 ÉTANT PETIT FILS DE J'ANCIEN
 MAIRE DE CONDÉ SUR ITON DANS
 LES ANNÉES 1950-1960 DE
 MR HAZIER MARCEL JE DESIRE
 FORCÉMENT QUE NOTRE VILLAGÉ
 DE CONDÉ SUR ITON REPRENNE
 LA TOTALE INDÉPENDANCE
 COMPTANT SUR VOTRE COMPRÉHENSION
 JE VOUS PRIE D'ACCEPTER MONSIEUR
 LE PREFET MES EXPRESSIONS DES
 PLUS DISTINGUÉES.
 MR BAZIRET EMMANUEL EX P.D.G.
 DES TRANSPORTS BAZIRET D'EUREUX
 E. Baziret

M. Lecluze Thierry - Les Hayes - Condé

« ... je souhaite que Condé-Sur-Iton quitte la Commune nouvelle de Mesnils-Sur-Iton afin de conserver son histoire, son identité et son autonomie en facilitant les investissements directs liés à la Commune et que notre mairie reste de proximité pour tous ses habitants... »

Familles Garnier et Pasquier - Condé

FAMILLE GARNIER 13 CONDÉ
 PASQUIER
 Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la
 commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton et
 retrouve son indépendance, son histoire
 et une certaine vitalité -
 la maintien de l'école
 - de la Mairie
 que les élus soient accessibles aux
 concitoyens -

Mme Marty Evelyne - Condé

«...je considère qu'il est URGENT de quitter la communauté de communes de Mesnils-sur-Iton afin de retrouver une gestion bienveillante, protectrice et réelle de notre belle commune de Condé-sur-Iton. J'habite la commune depuis seize ans, après avoir habité dix-neuf à Breteuil sur Iton. J'ai pu constater au fil des dernières années un abandon progressif des intérêts de la commune de Condé, intérêts reportés sur la seule commune de Damville, par exemple les horaires d'ouverture de notre Mairie se réduire, le projet de fermeture de ladite Mairie se profiler (peut-être sera-ce pour la vendre ?), que les voix de nos représentants élus, au Conseil Municipal de Mesnils-sur-Iton, n'étaient ni considérées ni entendues. Régulièrement des commissions se tiennent sans qu'ils en soient informés et la base de notre démocratie n'est pas respectée. Je vous passerai les détails de la chute d'un arbre en travers de la route trouvé le matin dans notre commune de Condé et qui, suite à une visite des employés municipaux de Mesnils-sur-Iton, venus de leur base à Damville ce matin-là, ne sont revenus que dans l'après-midi pour le dégager : c'est exactement le reflet de ce qui se passe avec cette gestion inégale de communes, très orientée sur les seuls intérêts de Damville au détriment des nôtres, mêmes les plus basiques. Nous avons besoin de services normaux, de relations normales, d'une intelligence attentive et bienveillante dans la gestion de notre commune, et de normalité, et ce n'est actuellement pas le cas. C'est pourquoi je demande solennellement que notre commune de Condé-sur-Iton sorte de la communauté de communes de Mesnils-sur-Iton et redevienne indépendante afin de pouvoir se gérer elle-même et dans l'intérêt de ses habitants qui sont ses contributeurs et ses plus fervents protecteurs... »

Mme Gilan Michèle - Condé

« ...née à Condé-sur-Iton, je...sans attache à Ninils, je voudrais la Mairie reste à Condé... »

M. Lemire Michel - Condé

« ... Je suis nouvel arrivant à Condé. Faire un Regroupement de communes est une bonne idée mais cela doit être fait INTELLIGEMMENT. A ce jour, j'ai eu toutes les peines du monde à obtenir le CONSUEL et le Branchement ENEDIS mais je n'ai pu avoir de ligne orange : tout se passe sur Internet et les coordonnées de la parcelle ne sont pas compatibles avec Mesnils sur Iton. Comme la fibre n'est pas encore active !!? nous sommes 27160 ce qui est apparemment incompatible avec Damville. De plus les services que l'on peut attendre d'une équipe municipale ?? je n'ai pas encore de plaque de Rue, il m'a fallu deux ans pour obtenir mon adresse. Ne parlons pas des livraisons puisque l'impasse des faisans ne figure encore sur aucun GPS. Donc revenons au Classique et peut-être une équipe plus « Dynamique » développer la commune. Ne serait-ce que le développement des pompes à incendie ?... »

Mme Cheviet Colette - Sééz Moulins - Condé

Je souhaite la défusion de Condé avec la nouvelle
 commune de Mesnils afin de retrouver une indépendance
 dans la mesure où Condé n'a vocation à se tourner
 vers Damville, ni vers le plan historique, vie sociale
 et activités de loisirs.
 Plunk

M. et Mme Palmier - Condé

M. & M. PALMIER Condé
 je souhaite que cette petite commune nouvelle
 se maintienne son caractère rural, identité rurale, mais
 aussi très éloigné de la mairie de mesnil et de toute
 les activités sociales, mais tenu de notre mairie au
 centre du village et de pouvoir rencontrer nos élus
 lors de notre ballade à pied et de pouvoir décider
 par nous même nos interventions avec nos impôts
 Surtalmon

M. et Mme Fovart - Condé

1^{er} 1^{er} FOVART Condé -
 Nous souhaitons la diffusion de notre commune, et
 devenir indépendante.
 Garder les avantages de notre mairie
 le personnel communal.
 que les décisions soient prises par les Condéens par
 leur commune
 1^{er} Fovart.

Mme Lambert Maryse - Condé

1^{er} Lambert Maryse Condé
 Je souhaitais et je veux que l'on quitte
 Condé et que l'on se réunisse dans une seule ville
 Condé c'est toujours de la bouillie tout de
 suite de Marie Madeleine dans notre école
 elle ne veut plus de mairie et de
 ne plus de accord. Je ne serais jamais
 une telle route de Condé. Vite Condé
 Lambert

Mme Le Roux - Condé

Je souhaite vivement que Condé en 1984 soit
 la commune velle de Moulins au sein d'une
 commune nouvelle. C'est un terme très précis
 pour faire la réunification de Condé et la fusion
 d'autres communes voisines.
 Cette commune de vie n'est pas Dammville,
 c'est Bachelin; une commune et une code
 postal = Bachelin. Dammville est plus à l'ouest.
 De plus, la poste de Dammville a été fermée
 par le maire, M. Bachelin, au grand dam
 de Dammville et de communes proches. Il
 faut donc se rendre soit à Bachelin, à
 l'école, à Bachelin pour toute opération en
 dehors de Dammville et cela.
 et puis, il est remarquable que depuis la
 commune n'est aucun travaux d'entretien
 ni se fait faire - la rue de Bachelin qui servait
 de route - rien - la route de Dammville à la
 sortie de Condé, de plus en plus étroite, pavée,
 usée, croisement de véhicules plus fréquents, et je
 ne parle pas de la route de Condé à la
 sortie de Condé, et le stationnement de véhicules
 sur la chaussée entre la plaine d'eau, la
 rivière et la route - c'est une route sans
 compter le bus qui s'est arrêté au niveau
 du parking haut - au bord sous terre
 si il continue à s'accroître - etc ---
 cette fusion nous a été imposée, mais devant
 le fait accompli nous n'avons plus
 que valons notre voix, nos idées, ils
 étaient à accéder.

M. Caurel Alain - Condé

CAUREL ALAIN CONDÉ -
 Marie Madeleine et l'amour de
 Condé y sera heureux l'âge de 14 ans -
 après à la Bachelin -

M. Chesnais Jean - Condé

M. Chesnais Jean La Ferme au Blanc Condé
 Je souhaite que Condé et son quartier la commune
 nouvelle de Moulins au sein
 Village rural et charmant et surtout la maintien
 de notre mairie
 Chesnais

M. et Mme Desvachez - Les Haies - Condé

Répondre en présence, façon de dire, gracieuse, j'ai eu
notre très sympathique secrétaire.
Ce regroupement de commune a été une grande
bêtise. Nos fonds sont partis à Damville qui en a bien
profité pour un beau matériel. Condé n'en a pas vu
la couleur et nous, nos hameaux sont complètement
ignorés. Route de fiançailles bordure de route entretenues 1 fois
par an.
Il faudrait également pénaliser les propriétaires qui ne
font aucun effort pour entretenir leurs routes, les clôtures même
entre voisins jusqu'à la Haute-Normandie. Certains cours restent
dangereux car dans les villages, la rue est impossible.
Nous avons une belle école "gardons là". Un petit
commerce serait apprécié. Depuis 1976 rien de bien rien
de bien depuis ce regroupement. A part venu voir notre
secrétaire, si amable, aucun contact avec nos élus. Quel
dommage!
Enfin "Gardons Ensemble Condé" nous nous en
plus de gaieté dans NOTRE COMMUNE

M. Hyvard Albert

HYVARD Albert. 3, rue du Centre Condé sur Iton
Je désire que Condé sur Iton quitte la Communauté
de communes de Neuvil sur Iton.
Condé sur Iton est un beau village.
Hyvard Albert

M. et Mme Hutin Jean-Claude

HUTIN CHANTAL + JEAN CLAUDE
Je souhaite que Condé quitte la
commune nouvelle parce que Damville n'est
pas notre bassin de vie et surtout garder
notre mairie.

Mme Laudou Sondra

Je souhaite que Condé quitte la commune de
Neuvil sur Iton pour plusieurs raisons -
- de savoir et de commune de Condé est plus a
même de connaître ses administrés : capable de
régler des litiges en cas de conflit et d'apaiser les
tensions en dialogue avec ses habitants
- maintien d'identité de la commune qui n'est
peu connue et pour un regroupement de communes
de commune entre souvent et on sera pas
obstinés a disparaître
- Préserver une identité, une autonomie, une
indépendance plutôt que de se retrouver
pour un seul commune qui se perd
son âme - Vive Condé sur Iton !

M. Souverain A. et M. Souverain J.

Par convictions personnelles je souhaite que
Condé sur Iton quitte la nouvelle commune
de Neuvil sur Iton
A. SOUVERAIN et J. SOUVERAIN

Mme Pegard M.

Je souhaite que Condé sur Iton quitte
Neuvil sur Iton, c'est pourquoi je confirme
ma signature aux deux pétitions Neuvil sur Iton
n'est pas mon bassin de vie, je voudrais
garder notre mairie, nos écoles, nos commerces
et surtout retrouver nos entretiens
qu'avec Neuvil sur Iton.
Mme Pegard M.

M. Toussaint Bernard

Sous comprendre la mobilisation des Cordons et de Cordons aujourd'hui
je crois qu'il faut Remonter A la première fusion A 6 Communes.
Nous nous sommes Rencontré avec les élus -
Nous avons décidé et un certain accord de Rédiger une charte pour
définir les modalités de cette fusion.
Nous avons organisé une Réunion d'information à la Salle des Fêtes de
Cordé ce nous avons Recruté une mixité des Habitants.
Des questions ont été posées comme "quel est le devenir de notre classe
Est ce que notre employé communal Restera.
il nous a été répondu que Rien ne changerait pour nous

Il y a quelque temps plus tard notre employé a été Rattaché
au service technique de Danville et nous avons une année
une entente externe pour l'entretien des pelouses. Ce qui fait
aujourd'hui pour doter les parcelles on charge une compagne
un employé des services techniques fait. Le bon n'illy retour.
"ce est l'économie" Sous cette l'empente c'est ce que figurent
en déplacement.

En 2011 les Communes de Roman, Genivrier, Bois sur Danville ont
venues se Rattacher A nous pour former une Commune Nouvelle
à 9 Communes.

Pour faire face de économies sur le budget il nous a été proposé
de Supprimer les Mandats délégués des Communes les plus proches
de la Commune Sautie. A l'exception des Communes de Bois sur Danville
et de Cordé qui sont les plus éloignées. la plus forte en population
et qui ont des écoles au Bois Sautie.

A l'acte du jour conseil municipal précédent il était question de
Supprimer les Mandats délégués des 8 Communes délégués. A l'exception
de Cordé qui est en perspective de Sautie.

A la suite de cela j'ai eu personnellement l'occasion de parler de
cette suppression avec son adjoint de mandats qui me dit que les
Avis n'étaient pas mauvais de penser que l'on garderait la classe
de Cordé sur Nuy, je vous assure que je ne suis resté tranquille
"ce est la valeur morale de notre Sautie."

Les économies faites à la suite de la suppression des Mandats délégués
nous ont permis de Recruter deux policiers municipaux. Sous pour
cela augmenter les impôts. sur la superficie de la Commune Nouvelle
aujourd'hui il sont incontournables.

J'ai appris qu'un service d'adoption a été mis en place
celui de la Commune Nouvelle. Je suppose que ces employés

ne travaillent pas pour Rien ?

Et une personne peut me prouver que les faits des économies
je vous en remercie.

En ce qui concerne la fusion j'étais pour l'ancienne version 1
où il y avait de Belle économies à faire.

Nous en serons en la peine en Région par tout ces constat
d'annonces.

ceci Cordé je ne portais pas mon idéalité et surtout
mes services de proximité.

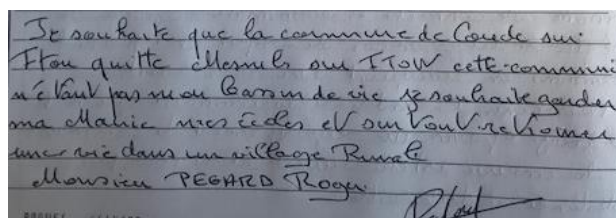
Je voudrais Ripandre à et Doubler ou tripler sont interventions sur
les Ressources Sociales qui malheureusement me disent que je
n'avais pas Ripandre à la capitale. Je Ripandre déjà le quotidien
cela ne Regarde que moi.

Je voudrais lui dire qu'il avait de son prandre ce tout
le monde cela ne lui Rappelle Rien.

Mais je ne t'en veux pas je m'attache cela sur le
Conte de la Farigue de tu jure.

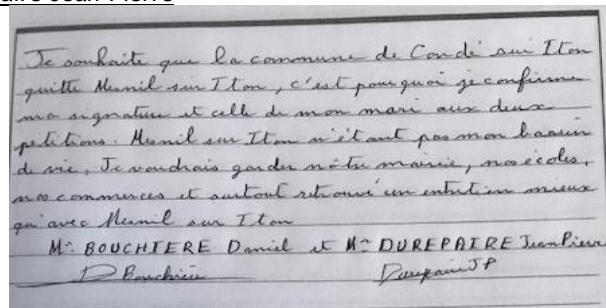
Toussaint Bernard Maire délégué

M. Pegard Roger



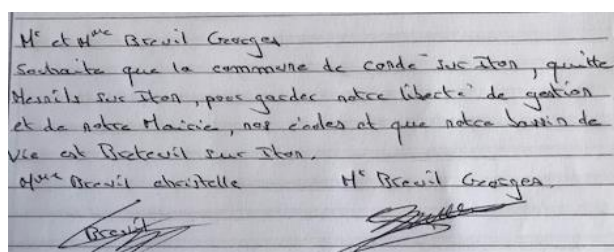
Je souhaite que la commune de Condé sur Iton quitte Mesnil sur Iton cette commune n'est pas mon Bassin de vie je souhaite garder ma maison mes écoles et surtout retrouver une vie dans un village Rural
Monsieur PEGARD Roger

M. Bouchiere Daniel et M. Durepaire Jean-Pierre



Je souhaite que la commune de Condé sur Iton quitte Mesnil sur Iton, c'est pour quoi je confirme ma signature et celle de mon mari aux deux pétitions. Mesnil sur Iton n'est pas mon bassin de vie. Je voudrais garder ma maison, mes écoles, mes commerces et surtout retrouver un sentiment même qu'avec Mesnil sur Iton
M^r BOUCHIERE Daniel et M^r DUREPAIRE Jean-Pierre
D Bouchiere Durepaire J P

M. et Mme Breuil Georges



M^r et M^{me} Breuil Georges
Souhaite que la commune de Condé sur Iton, quitte Mesnil sur Iton, pour garder notre liberté de gestion et de notre maison, nos écoles et que notre bassin de vie est Breteuil sur Iton.
M^{me} Breuil Isabelle M^r Breuil Georges

COURRIERS SCANNES OU REPORTEES

M. Valence Alain - Condé

«... je souhaite que Condé/s Iton quitte la commune de Mesnil sur Iton suite à la hausse de l'eau et que nous sommes délaissé pour l'entretien de l'environnement de la commune et peut-être la supretion de la mairie de notre commune et bien d'autres choses. Je suis pour nous séparer de Damville au plus vite... »

Mmes Desolre Jacqueline et Cathelain Monique - Le Chesnay - Condé

« ... je n'ai pas trouvé le papier que Mme Delavale Anne m'a expliqué au téléphone, je suis entièrement d'accord avec vous, pour la restitution du Matériel récupéré par Damville ((entretien des espaces verts, et matériel technique)) ceci appartenait à la commune de Condé sur Iton et le Chesnay l'on pourrait presque estimer cela de vol et pour ce qui est fait en entretien c'est bien cher payé, mais l'on dit quelques fois il y a toujours un retour de baton. En espérant que les démarches et le soutien des condéens Sébastien arrivera à ce qu'il demande. Je serai bien venue mais je ne conduit plus et est du mal à marcher. J'ai signé la pétition qui a été faite cet hiver, et je vous soutient pour ce qui va venir par la suite. Mon numéro tél 0232297338 si vous voulez me contacter. Excusez mon écriture mais mes mains me font souffrir. Bien sincèrement... »

Mme Desolre Jacqueline - Le Chesnay - Condé

« ... je souhaite que Condé quitte la commune nouvelle de Mesnil s/ Iton... »

M. Den Haerincq Pierre - Le Chesnay - Condé

« ...déclare souhaité que la commune de Condé sur Iton quitte la commune de Mesnil sur Iton car mon bassin de vie est à Breteuil... »

M. et Mme Betzy Jacky et Jeanine – Condé

« ...Que Condé sur Iton reste Condé nous tient vraiment à cœur. Nous avons acheté cette maison en 1997 à l'époque nous travaillons et habitons à Asnières sur Seine. Tous nos week-end vacances avec nos enfants, cousins, cousines, amis étaient à Condé même le mariage de notre fille. Depuis le mois de décembre nous sommes à la retraite et profitons de tout ce qui est à proximité. La petite ferme de Condé, notre boulangerie, notre mairie. Nous souhaitons Condé quitte la commune de Mesnil sur Iton. Les livreurs ne trouvent jamais la maison depuis Mesnil sur Iton. Fière d'être Condéen et Condéenne... »

M. et Mme Rougeux Renée - Le Chesnay - Condé

« ...je souhaite que Condé s/ Iton quitte la nouvelle commune de Mesnil s/ Iton notre Bassin de vie est à Breteuil Car depuis notre Ralliement à Damville nous dans notre hameau du Chesnay au Moulin Renault nous ne voyons jamais personne on nous a parler de proximité je ne sais où elle est la période Covid même pas un coup de téléphone... »

M. Caplet Jacques - la Bréviaire - Condé

« ...la commune de Condé/Iton, à mon avis, n'a pas besoin de Mesnil/Iton pour se gérer. Sachant que depuis ma jeunesse (né en 1941) habitant dans la commune voisine de St Ouen..., mes souvenirs les plus importants se situent principalement à Condé. Les maires successifs ont toujours assuré une bonne gestion dans tous les secteurs d'activités. Nous n'avons absolument pas besoin de Mesnil/Iton - ni de ses grands projets malheureusement peu rassurants - ni sécurisant malgré ses grands projets de futur aménagement. Nous avons simplement besoin de réduire la proximité en gardant notre mairie - son maire - ses conseillers municipaux afin d'être compris et de garder principalement un droit à l'écoute et surtout un droit de paroles respectés qui, à mon avis, n'existe plus à Mesnil/Iton. Vive notre indépendance dans un monde rural non respecté à cause de son mode de vie, inverse à l'urbanisme... »

Mme Caplet Hélène - La Bréviaire - Condé

« ...Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil. En effet, je suis née en 1943 à La Bréviaire de Condé, puis baptisée, fait ma communion et mariée à la mairie de Condé. Depuis 1945 je vis toujours à La Bréviaire ; mes racines sont bien sur Condé. Nous faisons nos courses à Breteuil (moins éloigné que Damville. Dans ce milieu rural nous avons besoin que la mairie soit à notre disposition. Condé est mon bassin de vie et je ne veux pas de la fusion avec Damville... »

M. Gelay Hubert - Condé

M. Gelay Jean-Pierre - Condé

« ...Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton pour les raisons suivantes : - maintien de la mairie pour les démarches administratives - étant à Condé sur Iton depuis 1935 et exploitant sur les terres de la commune... »

M. Pioline Daniel - Condé

« ...déclare être favorable pour la sortie de mesnil sur Iton car notre Bassin de vie est sur Breteuil sur Iton situé à 4 km et que notre mairie Reste ouverte pour nos actes administratifs et pour voir nos petits enfants se marier dans notre chère commune où ils ont fait leurs premiers pas... »

M. Hermens Laurent - Condé

M. Pioline Dominique - Condé

M. Hermens Annie - Condé

« ...Déclare être Favorable à la Sortie de Mesnil sur Iton car notre Bassin de vie étant sur Breteuil/iton situé à 4 km et Pour que notre mairie Reste ouverte pour les actes administratif... »

M. Chopin Laëtitia - Condé

« ...déclare être favorable pour sortir de Mesnil sur Iton car notre bassin de vie se trouve à Breteuil situé à 4 km. Sachant que nos enfants vont à l'école à Breteuil, qu'ils pratiquent leur sport à Breteuil. De plus, nous souhaitons que notre mairie reste ouverte pour nos actes administratifs et retrouver notre indépendance... »

M. Levier Jean-Pierre - Le Chesnay

Jean-Pierre Levier
3 Rue de Boreigny
Le Chesnay Condé
7160 Mesnil sur Iton
Condé le 18.05.2022
25

Messieurs

Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton car :

- La ville principale Damville est trop éloignée géographiquement de Condé.
- Nous nous rendons logiquement pour ces achats docteur, clubs sportifs etc... à Breteuil sur Iton.
- cet éloignement de Damville pourrait poser quelques futurs problèmes de déplacements.
- Condé doit rester village rural, indépendante.
- c'est aussi une partie historique.

Merci de prendre en compte mon choix.

Salutations respectueuses

Mme Borel Stéphanie – Condé

« ... je sollicite votre attention lors de cette enquête publique pour vous faire part de mon mécontentement depuis l'entrée de Condé sur Iton dans la Commune Nouvelle de Mesnil-sur-Iton.

Premièrement, cette fusion s'est faite dans le mensonge. On nous a promis que cela ne changerait rien et que cela ferait des économies. Or, petit à petit depuis 2016, on a perdu « LA PROXIMITÉ ». On ne croise plus d'élus dans nos rues, commerces ou jardins car ils sont à Damville. On pouvait, avant, leurs faire part de nos petites idées, de nos observations... sur l'entretien de la Commune, sur l'amélioration de celle-ci au cours d'un bref échange courtois. Fini ! Et ce qui nous attend très prochainement (qui aurait déjà été fait s'il n'y avait pas cette demande de défusion en cours) c'est la Fermeture de notre Mairie ! A l'époque actuelle où l'on nous sollicite de toute part pour adopter un mode de vie VERT, nous devons faire 10 km pour nous rendre à la Mairie de Mesnil. Aberrant ! Nous qui sommes « jeunes », certes, nous pouvons prendre notre PC plutôt que la voiture mais il ne faut pas oublier nos aînés, non habitués à internet, ni ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour avoir un ordinateur chez eux.

Ensuite, sachant que 41,71% des Taxes Foncières que je paie sont la part communale de cette taxe, il me semble légitime que je souhaite qu'il en soit fait bon usage. Or, depuis que Condé a fusionné avec Mesnil, on a cessé d'entendre que la municipalité ne peut rien faire à Condé car elle n'a pas les moyens financiers. Par contre, elle embauche du personnel supplémentaire ou augmente leurs heures (et oui le bénévolat des élus a disparu). Elle doit investir des millions d'euros pour la construction d'un local technique à la hauteur de la dimension de la Commune. Et elle possède un nombre impressionnant de bâtiments vides, non exploités au lieu de les rentabiliser. De plus, le quotidien est fait de gaspillage : le lundi, un employé communal doit faire 10 km pour sortir les poubelles et 10 de plus les rentrer. Au prix du gasoil et de la main-d'œuvre, c'est choquant.

Où sont les économies promises ?

Enfin, la Mairie a des projets pour Mesnil sur Iton, certes c'est une bonne chose. Mais ils seront malheureusement sans intérêt pour les Condéens, Damville n'étant pas leur BASSIN DE VIE.

Alors que Condé, seule, pourrait se concentrer sur son épanouissement. C'est un village accueillant qui ne demande qu'à se développer. Mais, de par sa taille, la Commune Nouvelle perd énormément de temps dans la réalisation de ses projets. Il faut savoir qu'un PLU pour Condé est resté en attente, tombé dans les oubliettes depuis la fusion. Notre Commune n'avance plus et si elle ne redevient pas elle-même, elle deviendra un hameau sans vie... »

Anonymes x2

16
Anonyme
Je souhaite que Condé sur Hon quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Hon car nous pouvons rester autonomes sur tout les besoins des habitants, de la tenue des écoles des animations et plein d'autres choses

17
Anonyme
Je souhaite que Condé sur Hon quitte la commune de Mesnil sur Hon. Car je vis à Condé sur Hon, avec un cadre de vie simple, de Histoire, en maintien pour notre mairie, proximité de nos commerces (écoles, boulangerie, coiffeur tout pour vivre à Condé sur Hon.

M. et Mme Minier Jacques et Monique - Le Chesnay

18
Le 15 Mars 2022
Nous souhaitons que CONDE SIZ quitte la commune nouvelle de MESNILS - SIZ pour maintenir la Mairie et les écoles sans tout cela c'est une commune sans vie. et en plus nous sommes à trois km de Brieueil pourquoi en faire douze pour aller à Damville
MINIER Jacques - Monique
2 RT de Lignerolles
Le Chesnay.
Condé sur Hon.

M. et Mme Cappelle

19
Demande de séparation d'avec Mesnil sur Hon
Nous souhaitons vivement que notre commune retrouve son autonomie et son indépendance. Qu'elle retrouve sa totale liberté d'action dans l'intérêt et de ses administrés que les Condéens puissent à nouveau être entendus; mettre fin à son éclat sans partage. Faire cesser une déconsidération des gens de notre commune de Condé, en les classant comme étant, des citoyens de seconde zone. Pour faciliter les demandes de réajustements en particulier pour les personnes âgées. Recréer une gestion plus économique afin d'éviter les doublons fréquents, présents actuellement. Préconvoquer un entretien plus suivi afin de mettre fin à une incohérence totale. Exemple, le non entretien de notre église, les papiers des bordures de la rue de Brieueil, la sécurité du carrefour de la Haute Maizon, demandée, depuis 4 ans, qui est demeurée lettre morte. Cependant ces dépenses indispensables sont remboursées par des allocations accordées à Damville pour financer des dépenses de prestige. Bien d'autres sujets pourraient être évoqués tel que l'abandon des festivités. En conséquence nous demandons la séparation pure et simple
Cappelle Maurice
Cappelle Georgette
Cappelle

Mme Jehannin Chantal - Condé

20
Condé sur Hon le 09 - Mars 2022
Mme JEHANNIN Chantal
14, Chemin des Prés
27160 - Condé sur Hon
Mairie de Condé sur Hon
27160 -
Madame, Monsieur
Je souhaite que Condé sur Hon quitte la commune de Mesnil sur Hon car il faut que Condé sur Hon garde son identité
Avec mes salutations distinguées
C. Jehannin

MAILS DEPOSES SUR LA MESSAGERIE DEDIEE

Contributions relevées le 25 mars 2022 à 17H01.

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'R' followed by a smaller, more intricate flourish.

De : yoann.aumont@orange.fr Date : 01/03/2022 14:31 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je suis pour que condé-sur-iton puisse sortir de Mesnil-sur-Iton. Étant habitant de Buis-sur-Damville nous demandons que notre commune ne fasse plus partie non plus de Mesnil-sur-Iton. Depuis se rattachement il n'y a aucune communication avec la maire de Mesnil-sur-Iton. Par contre nous constatons l'augmentation de nos impôts dès travaux des entreprises extérieures (paysagistes) qui entretiennent les voiries alors qu'il y a des agents de voiries, je me pose la question comment tout cela est financier. Depuis la fusion il y a que Damville qui compte plus rien est fait pour nos petits villages. En allant avec Damville nous avons tout perdu l'identité de notre commune, l'école où une classe doit fermer mais cela n'intéresse pas Mme Bonnard. En espérant que notre avis soit pris en compte et que nous soyons pas les seuls à se rendre compte de ce qui se passe pour sortir de cette situation, Cordialement. Mr et Mme Aumont

De : Laurence Piprel Date : 02/03/2022 09:47 Pour : "Pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, je souhaiterais que Condé-sur-Iton quitte le regroupement de la commune de Mesnilsur-Iton, pour conserver entre autres la mairie, service indispensable dans tout village. Merci

De : Danielle COQUARD Date : 02/03/2022 16:39 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton car Condésur-Iton est mon bassin de vie. Je désire que notre mairie soit maintenue et bénéficie d'investissements directs. C'est également important pour la distribution de nos colis et courriers. Beaucoup de problèmes dans l'état actuel. Cordialement. Mme COQUARD Le Bois Fayot 27160 CONDE sur ITON

De : michèle Date : 02/03/2022 16:47 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton car Condé n'a aucune attache avec Damville/Mesnil sur Iton Michèle Hermier 4 rue des Acacias Condé sur iton

De : Marine Hyvard Date : 02/03/2022 17:59 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnil sur iton car je souhaite que mon village reste un village rural de proximité avec par exemple le maintien de la mairie et de l'école, le bassin de vie de Mesnil sur iton ne nous correspond pas. Hyvard marine

De : Gabriel Gence Date : 02/03/2022 17:59 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé-sur-iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-Sur-Iton car je souhaite que mon village reste un village rurale de proximité avec par exemple le maintien de la mairie et de l'école, le bassin de vie de Mesnil-Sur-Iton ne nous correspond pas. Cordialement GENCE Gabriel

De : hugot.fabienne@orange.fr Date : 02/03/2022 18:00 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnil sur iton car je souhaite que mon village reste un village rural de proximité avec par exemple le maintien de la mairie et de l'école, le bassin de vie de Mesnil sur iton ne nous correspond pas. Hugot Fabienne

De : Marine hyvard Date : 02/03/2022 18:02 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnil sur iton car je souhaite que mon village reste un village rural de proximité avec par exemple le maintien de la mairie et de l'école, le bassin de vie de Mesnil sur iton ne nous correspond pas. Theot Christiane

De : Chenin Maurice Date : 03/03/2022 08:33 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr je souhaite que condé-sur-iton quitte la commune nouvelle de mesnil-sur-iton. pour notre histoire, notre identité, le maintien de notre mairie, et l'entretien de la voirie, et des espaces vert, nous sommes plus a breteuil sur iton que a danville

De : Esprit Perso Date : 03/03/2022 09:41 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur . Monsieur. En application de l'arrêté cité en objet, je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. Je suis personnellement très défavorable à ce que Condé-sur-Iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons : - La commune de Conde-sur-Iton s'est positionnée en 2015 à une très large majorité en faveur de la fusion pour construire une nouvelle commune. Une commune déléguée ne peut pas se déjuger à tout moment au risque de déstabiliser l'ensemble. Une fusion valablement décidée impose de la constance sur la durée, - "Déconstruire" Mesnil-sur-Iton par la sortie d'une commune historique remettrait en cause le projet global et les équilibres qui ont été construits en termes de ressources, de projets, d'investissements, ... - Enfin, une prise en compte renforcée de l'identité d'une commune historique peut tout à fait être assurée par exemple par le maintien du statut de commune déléguée, par une bonne représentation de ses habitants et de ses projets dans la commune nouvelle tout en restant une composante de celle-ci. . Telles sont les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé-sur-Iton de Mesnil-sur-Iton. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués. . Luc Esprit. "La Chesnaie" - 2, chemin de l'Iton, Condé-sur-Iton, 27.160, Mesnil-sur-Iton

De : Ludivine Della Schiava Date : 03/03/2022 13:56 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je suis habitante à Condé sur Iton depuis 2011. Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton pour plusieurs raisons: - Je souhaite qu'elle conserve un statut de village - Je souhaite pouvoir conserver la mairie à proximité et non prendre ma voiture pour mes démarches. Je souhaite également échanger avec les interlocuteurs locaux de Condé sur Iton et non de Damville ou autres villes de la commune nouvelle. - Que les finances soient gérées par Condé sur Iton. Payer des impôts d'accord mais je veux que mes impôts servent pour ma ville et non pour Damville où je ne vais jamais. - Je souhaite que ma fille puisse réaliser toute sa scolarité en primaire à Condé sur Iton avec un nombre d'élèves correct et non une classe surchargée à cause de fermeture de classe.... En vous remerciant par avance, Cordialement Ludivine DELLA SCHIAVA 8, rue des Erables Condé sur Iton 27160 MESNILS SUR ITON Tel: 06.06.68.17.96

De : Merlet Josette Date : 03/03/2022 16:35 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Copie à : Aurelien DOUBLET Bonjour Mesdames, Messieurs Je souhaite que CONDÉ SUR ITON quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton, pour le maintien de notre mairie d'une part, et de tout se qui si rapporte.... école, village rural, proximité pour nos démarches, etc..... tout cela c'est notre patrimoine. Cordialement Josette merlet habitante de condé sur iton depuis 40 ans

De : Claire Gonet Date : 03/03/2022 21:18 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, Je souhaite que Condé sur iton qui la commune nouvelle de Mesnil sur iton car nous avons besoin de maintenir notre mairie, je ne me rend jamais à Damville pour les commerces écoles ou autres et cela me paraît plus pertinent vis à vis de l'éloignement géographique. Madame Gonet Claire et monsieur Maxence Bailleul 4 rue de la tréfilerie 27 160 Condé sur iton

De : Sylvain MALFILATRE Date : 04/03/2022 08:22 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr, pref.conde-sur-iton@eure.gouv.fr

De : Michel Bon Date : 04/03/2022 09:49 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je possède une résidence secondaire à Condé depuis plus de quarante ans, j'y paie mes impôts et j'y vote. Le rattachement de Condé à Damville me paraît être un triple déni. Déni géographique : Tout habitant de Condé sait bien qu'il va faire ses courses à Breteuil. Et que, s'il n'y trouve pas ce qu'il cherche, il ira à Verneuil, voire à Evreux. "Pas à Damville. Déni économique : ce qui inspire le regroupement des communes est avant tout économique. Un bassin de population plus large devrait rendre les services municipaux plus efficaces et permettre de fermer un certain nombre de structures intercommunales, tout cela réduisant le coût par habitant. Pourtant, chaque fois qu'un employé municipal viendra de Damville plutôt que de Breteuil, il fera dix kilomètres de plus et mettra un quart d'heure de plus. Au bout de l'année, cela fera pas mal d'économies en moins. Déni politique : à près de 90%, lors des dernières élections municipales, les habitants de Condé ont voté pour une liste dont le programme se résumait à refuser le rattachement à Damville. Une pétition, permettant de toucher ainsi les abstentionnistes, a confirmé ce refus à une majorité encore plus grande. La démocratie ne consiste pas à vouloir le bien des citoyens malgré eux. Bien à vous, Le 3 mars 2022 Michel Bon

De : beatrice charrier Date : 04/03/2022 17:48 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" je souhaite que Condé sur iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur iton car nous sommes trop éloignés et ainsi ne profitons pas comme c'était prévu du matériel d'entretien par exemple de plus la mairie de Condé est souvent fermée, il faut faire 12 kms x2 pour l'administratif, etc, etc, on se sent exclus. Daniel et Béatrice CHARRIER

De : Xavier Lebon Date : 04/03/2022 19:58 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Je tiens à apporter ma contribution dans l'enquête publique en cours. En tant qu'habitant et élu de Mesnils sur Iton, je suis contre le retour à l'autonomie demandé par pétition par certains habitants actuels de Condé sur Iton. Le prétexte du bassin de vie n'est plus approprié et le sera encore moins dans l'avenir pour le lieu de résidence (développement du net, lieu de travail pour les actifs, ...). C'est d'ailleurs une chance pour le bourg d'être à une extrémité de notre territoire pour pouvoir développer un point d'attraction non concurrencé par celui de la commune historique de Damville. De plus, les habitants du chemin du Perron qui retrouvaient un peu de cohérence territoriale pourraient se trouver déstabilisés. La construction de Mesnils sur Iton s'est faite de manière complètement démocratique et régulière, les raisons qui ont motivé les élus de l'époque n'ont pas changé => alliance sur l'école primaire, portage de projets ambitieux, ... Cette demande est contre "l'évolution normale et voulue" des collectivités, une défusion serait une "perte de chance" pour les éventuelles 2 collectivités et freinerait considérablement la construction de Mesnils sur Iton, le contribuable citoyen en serait le grand perdant. Telles sont une partie des motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à une éventuelle "défusion". Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses. Xavier LEBON 1 Impasse de l'Iton - La Gaudrée - Le Roncenay Authenay - 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : pascaline royer Date : 05/03/2022 09:55 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je souhaite la sortie de Condé sur iton de la commune de mesnils sur iton pour plusieurs raisons: -Nous n'avons jamais été consultés à ce sujet -Notre bassin de vie se situe principalement sur Breteuil (commerces, collège...) -L'entretien de la commune se dégrade, les pavés des trottoirs ne sont même plus remis en place, les trous sont purement et simplement rebouchés avec du ciment...les espaces verts sont entretenus par une société extérieure à la commune, où sont passés les équipements que la commune a acquis juste avant la fusion??? -Nous tenons à notre mairie -Une cuisine centrale qui nous a été imposée, les travaux à l'espace du fourneau (du béton partout!!!)

De : Marie noelle Royer Date : 05/03/2022 12:49 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Condeenne depuis plus de 40 ans, je souhaite la sortie de Condé sur iton de la commune de mesnils sur iton car Damville n'est pas mon bassin de vie, la fusion a été décidée sans l'avis des habitants, nous souhaitons conserver notre mairie et notre école. L'entretien est catastrophique, les impôts augmentent et aucun investissement utile n'est fait pour Condé, seulement pour bénéficier à mesnils . Cordialement, Royer Marie-Noëlle

De : Pierre OSTY Date : 05/03/2022 16:48 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur Je souhaite que condé-sur -iton quitte la commune nouvelle de Mesnils -sur-iton car Condé est mon bassin de vie, carte scolaire, identité, Histoire, village rural, maintien de notre Mairie, Cordialement Pierre OSTY

Date : 06/03/2022 12:55 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour je me prénomme Devreux Quentin j'ai 17 ans j'habite Condé depuis ma naissance je suis allé aux écoles de Gouville puis Condé et ensuite le collège de Breteuil car rien n'était prévu pour m'emmener sur Damville ,je vais plus sur Breteuil (4km) que sur Damville (8km) en vélo ,le Parc anciennement MJC de Breteuil venait nous chercher chez nous afin de se retrouver entre ados rien n'a jamais été fait à partir de Damville on est un peu les oubliés de la commune nouvelle nous les ados Devreux Quentin ,condéen

De : celine bouchery Date : 06/03/2022 13:27 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Nous souhaitons que Condé-Sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-iton car il n'y a plus cette proximité qu'il y avait auparavant lorsqu'on était indépendant. Également, pour le maintien de nos quelques commerces, mairie... ; pour la simplicité de nos demandes car à ce jour il y a trop d'interlocuteurs et pour maintenir cette école primaire. Géographiquement, notre commune est assez éloignée de Damville. En espérant que cela aboutisse. Cordialement, Mme BOUCHERY

De : "patricia.levasseur" Date : 06/03/2022 13:42 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Veuillez trouver ci-joint le courrier concernant notre demande de défusion avec Mesnils sur Iton. Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture, Cordialement Pièces jointes : courrier commissaire enquêteur06-03-22.docx 12,5 Ko

Levasseur Patricia 2 chemin du lavoir 27160 Condé sur Iton par Mesnils sur Iton Le 06/03/2022, Monsieur le commissaire enquêteur, Je souhaite en mon nom, en celui de ma famille et celui de ma mère Lucienne Coquelet, qui ne possède pas internet, vous exprimer le souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnil sur Iton. En effet, le mariage Condé- Mesnil s'est déroulé sans notre consentement. Jamais notre avis n'a été demandé. La commune nouvelle nous a été imposée sur le simple fait de faire des « économies » et de sois disant « mutualiser les moyens ». Ces d'ailleurs sur se dernier points que je souhaite développer un instant car cela n'est qu'un mensonge. Nous n'avons jamais vu notre commune aussi sale que depuis que nous sommes fusionnés. Les chemins communaux ne sont pas coupés, les bords de route ne sont taillés que tardivement rendant la visibilité opaque. Il n'y a plus de fleurs dans le bourg, comme si il n'y avait plus de vie. Notre commune est en train de mourir asphyxié par la commune nouvelle dirigée par Damville. On paye et nous n'avons plus rien. Il y a une police municipale depuis quelques mois sur Damville, mais pas ailleurs. C'est donc avec notre argent que nous payons cette police qui n'est utilisé que pour Damville. Pour nous il est temps de prononcer le divorce. De plus, nous n'allons jamais sur Damville car ce n'est pas notre bassin de vie. Pour nos achats alimentaires et non alimentaires nous nous dirigeons systématiquement sur Breteuil sur iton. La pharmacie, le coiffeur, la banque, le médecin, les commerces que nous fréquentons sont à Breteuil. La déchetterie est à Breteuil, le facteur aussi et pour nous c'est très important de pouvoir continuer à recevoir notre courrier par la poste de Breteuil. Notre factrice nous connaît bien et le relationnel acquis est appréciable. Nous souhaitons retrouver notre Mairie sur Condé avec des horaires d'ouverture quotidiens comme avant, soit le matin, soit l'après-midi. Au regard d'une politique économique et budgétaire, la fusion sera peut-être à nouveau sur la table et dans ce cas, nous préférons fusionner avec Breteuil si notre avis nous est demandé. Notre bassin de vie se trouve sur Breteuil. Nous vous remercions du temps que vous prendrez pour nous lire. Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sentiments dévoués. Famille Levasseur Famille Coquelet

De : Date : 06/03/2022 15:15 Pour : enquete publique condé monsieur le commissaire enquêteur , étant un ancien conseiller ayant participé à la mise en place de la fusion ; permettez moi de vous donner mon point de vue. ce n'est pas du tout le projet auquel nous avons donné notre accord !! a l'époque , on nous parlait de 4 / 5 communes et surtout les mairies devaient garder leurs état civil et leurs employés communaux de la bouche même du percepteur .c'était un point essentiel qui a fait basculer le vote .nous avons été trompés !!!! mettre la pression aux élus pour en arrivé a cette situation est un scandale . 3 raisons pour un "divorce " avec mesnils. 1/ le problème du code postale est un vrai casse tête pour les transports .27160 c'est le canton de Breteuil et non celui de Damville.franchement c'est le bazar sans parler des rues de l'église ou du lavoir a répétition.je pense que pour les services d'urgence cela pose problème également. 2/ le fait d'avoir un territoire aussi grand (comparable a une ville comme Toulouse) nous oblige a constater qu'il n'y a plus de lien avec les élus.plus de proximité comme par le passé. il était facile pour les habitants de faire remonter les griefs et les petits désagréments de la vie de tout les jours.(chien errant , haies non taillées , construction non réglemantée ect ect ...) 3/ enfin dernier point qui est pour moi est le plus important.la gestion de 9 communes va avoir pour effet de professionnaliser la fonction de conseillers et adjoints.seule les professions libérales seront représentées. en démocratie , toute les couches sociales doivent être représentées. merci de votre attention thierry wohlschlegel

De : Anthony Allais Date : 06/03/2022 17:53 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Habitant de Condé depuis 2015, nous souhaitons que Condé quitte la commune nouvelle. Depuis cette fusion progressivement on perd notre belle commune, nous ne voyons que des inconvénients, toutes les décisions sont prises à Damville et pour Damville ! L'entretien de notre belle commune laisse désormais à désirer, nous ne voulons pas de la fermeture de notre Mairie. Cette décision nous permettrait de retrouver notre Condé. Cdt ANTHONY ALLAIS, Le 6 Mars 2022. AURELINE PATINIER, Le 6 Mars 2022.

De : emilie Date : 06/03/2022 18:54 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Habitante de Condé-sur-Iton depuis 2012, nous avons eu un coup de coeur pour cette commune charmante et accueillante avec sa propre identité et son histoire, bien entretenue par ses employés municipaux. Nous avons concrétisé notre mariage au sein de notre commune, qui était très important à nos yeux. Ce maintien de mairie nous paraît si primordial pour toutes ses diverses démarches et ses événements. Notre bassin de vie étant Breteuil-sur-Iton par sa proximité, le code postal commun et nous en rattachons pour nos enfants (centre aéré, collège). Avec cette fusion, notre commune est absorbée et effacée au profit de Damville. Depuis cette fusion, notre commune a eu un relâchement net dans son entretien (bourg, chemins,ect.) C'est pour toutes ses raisons que je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton afin de retrouver notre propre identité et nos valeurs. Vive "Ensemble pour Condé" ! MAUNOURY Emilie

De : déborah geny Date : 06/03/2022 21:42 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour Comme suite à l'ouverture de l'enquête publique pour la sortie de la commune de condé sur iton de celle de Mesnil-sur-Iton, je vous informe, que nous ne souhaitons pas cette désunion. En effet, la commune ne pourrait vivre sans subvention pour la mise en place de ses projets. De plus, et suite à la loi Notre les communes et collectivités doivent se regrouper. Notre bassin de vie n'est peut-être pas a damville mais il semblerait irresponsable de ne plus être regroupées et unies. J'espère que mon mail comptera. Je vous souhaite bonne réception Cordialement Mme geny 2 rue des champs, le nuisement, conde sur iton 27160 mesnils sur iton

De : Giannino Giuseppe Date : 07/03/2022 09:13 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Mr le commissaire Je suis Mr Giannino Giuseppe habitant de conde sur Iton au 1 Rue de Chambray Seez moulins 27160. Avec la présente je vous confirme ma volonté et le souhait de la sortie de conde sur Iton de la commune nouvelle de mesnils sur Iton pour des raisons de vie et maintien de notre mairie. Cordialement G Giannino

De : esprit.annerre@orange.fr Date : 07/03/2022 18:13 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de retour à l'autonomie. C'est avec une conviction forte que je souhaite le maintien de Condé-sur-Iton dans la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. Ma famille habite Condé-sur-Iton depuis...1923. Je suis profondément attachée à notre village, mais je l'ai vu s'étioler peu à peu. Je suis aussi profondément convaincue que nous ne pourrions pas, seuls, valoriser le potentiel qu'il présente et lui redonner la vitalité qui lui manque aujourd'hui et que ses habitants attendent. La commune de Condé-sur-Iton s'est positionnée en 2015 par une très large majorité de son Conseil Municipal en faveur de la fusion dans Mesnil-sur-Iton. Pas un coup de baguette magique attendu...mais un engagement fort, sur le long terme, une responsabilité prise dans une démarche collective aux enjeux importants Renier aujourd'hui cet engagement : - c'est déstabiliser la construction de Mesnil-sur-Iton et faire fi du projet global porté, - c'est nier la place prise par la Commune Nouvelle en terme d'influence et de prise en compte de ses intérêts dans nombre d'instances dont Condé-sur-Iton a pu profiter au même titre que les huit autres communes déléguées, - c'est prendre des risques, aller à l'encontre de l'évolution attendue des collectivités ..et « se laver les mains » un peu facilement des lourdes conséquences entraînées. Pourquoi poser un acte d'une telle gravité ? La mobilisation des habitants de Condé-sur-Iton montre un attachement fort au village, à son identité, à la proximité...Cette énergie collective est un atout qui doit rester au service de la construction de Mesnil-sur-Iton qui saura l'entendre et prendre en compte ses attentes spécifiques en termes d'actions et d'investissements. La fusion, c'est un tremplin, une opportunité pour donner vie aux projets, pour avancer dans une approche territoriale élargie, concertée, ambitieuse. La sortie, c'est l'isolement, le repli sur soi. C'est perdant - perdant. Dans l'espoir que la fusion soit respectée et permette à Mesnil-sur-Iton de poursuivre sa construction, dans l'intérêt de tous.. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués. Annette Esprit -Bellemans La Chainaie - 2 chemin de l'Iton, Condé-sur-Iton, 27160 Mesnils-sur-Iton.

De : Réjane Queruel Date : 08/03/2022 09:46 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Je souhaite que Condé sur iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur Iton, je souhaite que mon village VIVE, je me rends plus souvent à Breteuil (5km) pour les courses, qui est la ville la plus proche de condé/Iton. Depuis que nous sommes rattaché à Mesnil sur Iton, les travaux nécessaires à la rue principale de Condé n'ont pas été exécuté (trottoirs défoncer) ce qui oblige les piétons à marcher sur la route. Les travaux autour de l'étang (grillages) dépenses inutiles et dangereuses et qui dégrade le paysage. En conclusion, depuis que nous sommes rattachés à Mesnil sur Iton je n'ai vu aucun changement pour ma ville

De : Diane Fauchier-Magnan Date : 08/03/2022 13:43 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je vous écris concernant l'enquête publique relative à la sortie de Condé sur Iton de la commune nouvelle Mesnils sur Iton, pour laquelle je suis favorable. En effet, étant habitante de Condé depuis peu, j'ai déjà pu constater les difficultés de cette fusion pour Condé sur Iton qui ne bénéficie en rien des projets et aménagements prévus par la commune nouvelle qui semblent ne concerner que la ville de Damville et ses alentours sans avantage pour les autres communes déléguées. 2. Le bassin de vie est Breteuil sur Iton en raison de la distance géographique et la proximité historique de Condé avec Breteuil. Je ne suis moi-même jamais amenée à aller à Damville bien plus éloigné que Breteuil sur Iton pour les besoins du quotidien. 3. Enfin concernant la nécessité de proximité qu'on semble avoir perdu avec la fusion, puisque tout doit se faire à Damville ou presque et donc ne profite pas réellement aux habitants de Condé sur Iton et notamment on le constate aussi dans l'entretien qui est négligé. Enfin, sortir de la commune nouvelle, permettrait à Condé sur Iton de conserver son identité et son histoire qui est importante. C'est pour ces raisons que je souhaite que Condé sur Iton sorte de la commune nouvelle de Mesnils qui n'apporte pas les effets escomptés sur la commune dans sa totalité. Cordialement Diane Fauchier-Magnan

De : Rachel Guille Date : 08/03/2022 17:50 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnil sur iton car je trouve que l'on se rapproche plus de Breteuil sur iton souhaite garde notre mairie et laisse ce village rural .cordialement Mme barthélémy rachel

De : Jasmin Jennifer Date : 09/03/2022 19:21 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune de Mesnils-sur-Iton car l'identité propre de notre village est importante. Effectivement la proximité est considérable notamment le maintien de notre mairie. De plus, cette autonomie permet d'effectuer des investissements directs attirés à Condé-sur-Iton exclusivement. Cordialement, Monsieur JASMIN

De : Jasmin Jennifer Date : 09/03/2022 19:24 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune de Mesnils-sur-Iton car depuis cette fusion, je trouve que Condé n'a pas sa place. En effet, l'autonomie de notre village est mise en suspens depuis ce regroupement, notamment notre indépendance est mise en jeu. De plus, je trouve cela judicieux de garder l'autonomie de notre village, Condé-sur-Iton, sans avoir à dépendre d'autres communes. Cordialement, Madame JASMIN

De : Jasmin Jennifer Date : 09/03/2022 19:28 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune de Mesnil-sur-Iton car l'autonomie et l'indépendance de mon village me tient particulièrement à cœur. En effet, étant habitante de Condé-sur-Iton depuis environ 13 ans, cette fusion de nouvelles communes vient rompre l'identité propre de ce village. De plus, l'Histoire de ce dernier est mise à contribution ; effectivement, le domaine / le château de Condé est également impliqué, cette fusion affecte selon moi un bout de l'Histoire propre de notre village. D'autre part, la proximité de mon village demeure indispensable, en tant que jeune individuelle majeure, j'ai dû avoir recours à des démarches administratives que j'ai dû effectuer auprès de ma mairie. Je tiens donc à souligner le maintien de la mairie de Condé-sur-Iton afin de satisfaire les besoins nécessaires des habitants de ce village. De même, cette proximité est avantageuse, en effet, en tant qu'étudiante il est plus facile de me rendre à la mairie de mon village plutôt qu'à celle de Damville. Je suppose que cette proximité facilite également certains habitants de Condé tout simplement par manque de transport personnel ou toutes autres raisons. Encore une fois, cette sauvegarde de contiguïté ainsi que le maintien de notre mairie est indispensable au sein de notre village. Il est selon moi judicieux que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton. Bien cordialement, Mademoiselle JASMIN

De : Virginie Calamari Date : 10/03/2022 11:09 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, Nous souhaitons que Condé-Sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-Sur-Iton car l'accessibilité de la mairie de Condé est une priorité et une facilité pour le Foyer Jules Ledein qui accueille quarante personnes en situation d'handicap et cinquante salariés. Lors d'un appel au service de secours, et que nous voyons les pompiers de Damville arrivés, c'est un peu compliqué à concevoir, alors que nous avons une caserne à 2 km 5 du site de Jules LEDEIN. Pour la gendarmerie : en cas de dépose de plainte ou de témoignage, il faut aller à Damville ou à Nonancourt, lors d'un appel d'urgence de nuit, la gendarmerie mets du temps à intervenir. Il n'y a aucune proximité. Avoir un code postal 27160 Mesnils Sur Iton complique beaucoup de choses pour les envois de courriers et les livraisons, nous devons rajouter Condé sur Iton sur tous les envois sinon notre courrier arrive à Damville ou Breteuil. Le code postal 27160 Mesnils sur Iton n'est pas reconnu dans les banques, les instances comme l'ARS et les pouvoirs publics. La rue Saint Hubert en face du foyer que nous utilisons régulièrement avec les résidents en fauteuils roulants n'est pas goudronnée donc dangereuse. Dans la rue de Lignerolles les voitures circulent très vite c'est très dangereux pour des personnes en situation d'handicap, les nids de poules ont été rebouché mais pas lissé donc désagréable pour les personnes en fauteuils roulants. Demander davantage de sécurité et d'indication autour du foyer pour tous ceux qui circulent à pieds ou en fauteuils roulants. Prendre soin de la vie rurale. Nous travaillons avec les commerçants de Breteuil depuis toujours. Aux yeux de Mesnils sur Iton le foyer Jules Ledein n'est pas reconnu. Notre histoire c'est Breteuil et non Damville. Cordialement, Foyer Jules Ledein 19, route de Lignerolles Condé Sur Iton 27160 MESNILS SUR ITON

De : "christian.monza" Date : 10/03/2022 11:29 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé sur iton quitte la commune de Mesnils sur Iton pour les raisons suivantes : Maintient de notre Mairie. Breteuil étant le bassin de vie , et non Damville situé à 10 kms . Repas des anciens dans notre salle , et non ailleurs. Eviter d'avoir des décisions prises par des personnes n'habitant pas Condé, et se retrouver avec un étang qui ressemble à un camp de concentration , et qui plus est.....dangereux pour les enfants.

De : Romain D Date : 10/03/2022 16:53 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Madame, Monsieur, Résidant dans la commune depuis 2002, je vous contacte pour vous faire part de mon souhait que Condé-sur-Iton quitte la nouvelle commune de Mesnils-sur-Iton pour les raisons suivantes: La grande commune la plus proche de mon domicile (2 km) est Breteuil-sur-Iton, tandis que Damville est à 14 km. De fait, je suis client des commerces de Breteuil alors que je ne vais jamais à Damville (28km pour acheter le journal, c'est cher). 1. Outre les commerces, je ne me sens pas du tout impliqué ou concerné par les problèmes et les décisions de Mesnils-sur-Iton. 2. 3. Depuis la création de Mesnils-sur-Iton, 2 des 3 commerces de Condé-sur-Iton ont fermé. Depuis la création de Mesnils-sur-Iton, le revêtement et les marquages de certains grands axes à proximité de Damville ont été refaits pendant qu'une petite route de Condé sur Iton (Rue traversière, face au foyer Jules Ledein) est devenue non carrossable) 4. Le bureau de Poste qui livre mon courrier est celui de Breteuil et non pas celui de Mesnilsur-Iton. 5. J'utilise la déchetterie de Breteuil-sur Iton et je ne sais même pas où est située celle de Mesnilsur-Iton. 6. 7. L'organisme Sepase qui distribue mon eau est celui de Breteuil-sur-Iton. La mairie n'est plus ouverte que quelques heures, 2 jours par semaine, ce qui n'est pas compatible avec mes horaires de travail. Je dois donc poser des congés pour mes démarches voire parcourir 28km (14km aller/retour) pour les faire à Damville. 8. A 52 ans, j'anticipe le fait que ces éloignements qui sont actuellement gênants deviendront vraiment handicapants dans quelques années. 9. 10. Je n'ai pas compris ce rattachement. Il aurait été plus logique de le faire avec Breteuil. A ma connaissance, la commune n'avait pas de problème financier avant d'être intégrée à Mesnils-sur-Iton. 11. Pour résumer, je pense qu'il aurait été plus acceptable de rattacher Condé-sur-Iton à Breteuil-sur-Iton qui n'est qu'à 2 Km plutôt qu'à Damville qui est à 14 km. Merci de votre attention. Bien cordialement, Romain DULOQUIN

De : chaloup@free.fr Date : 11/03/2022 08:30 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Je tiens à apporter ma contribution dans l'enquête publique en cours. En tant qu'habitant et élu de Mesnils sur Iton, je suis contre le retour à l'autonomie demandé par pétition par certains habitants actuels de Condé sur Iton. Les raisons qui ont motivé les élus de l'époque n'ont pas changé "l'alliance sur l'école primaire" en est une séparation nous obligerait à fermer l'école de Gouville actuellement maternelle de l'ancien groupement Condé Gouville. Les habitants de Gouville ne demande pas ça. Les élèves de Condé en manque d'effectif finirons a Breteuil. Les deux écoles seront fermées aux vues des investissements réalisés quelle gâchis. Ne parlons pas de la cuisine central que va t-elle devenir? Cette demande est contre "l'évolution normale et voulue" des collectivités, une défusion serait une "perte de chance" pour les éventuelles 2 collectivités et freinerait considérablement la construction de Mesnils sur Iton, le contribuable citoyen en serait le grand perdant. Telles sont une partie des motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à une éventuelle "défusion". Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de de mes salutations respectueuses. Pascal Chasles 2 le poirier Guillot Roman 27240 Mesnils sur Iton

De : "Bruno PRIMOIS" Date : 11/03/2022 12:17 Pour : Copie à : Monsieur le commissaire enquêteur Je soussigné Bruno PRIMOIS, ancien conseiller municipal, habitant aux 12 rue de Breteuil à condé sur Iton, ayant voté la fusion de condé sur Iton en 2016 déclare souhaiter que la commune de Condé sur Iton quitte la commune de Mesnils sur Iton pour les raisons suivantes : En 2015, le 25 septembre, le conseil municipal de condé sur Iton a délibéré sur la création de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton, dans la délibération, il était précisé que toutes les communes historiques conserveraient leur mairie. (Voir délibération du 26/10/2015 alinéa 5 dans avis enquête publique). 1. De plus, une charte a valeur engagement morale, approuvée par tous les conseils des communes historiques, où il était dit que toutes les mairies déléguées conserveraient leur mairie, pour que les habitants conservent un vrai service public. On ne parlait pas d'une permanence de deux heures une ou deux fois par semaine car à l'époque notre mairie était ouverte quatre jours par semaine. Madame le maire et presque tous les adjoints ont signé cette charte qui devait perdurer tant que les élus signataires étaient présents. Cette charte a été reprise en 2019 pour la deuxième fusion. (Document joint) 2. Depuis plusieurs années aucun travaux n'est fait sur la commune historique de condé sur Iton, citons par exemple les trottoirs de la rue de Breteuil, dont l'étude avait commencée en 2016 puisqu'un relevé topographique avait été voté, le logement locatif rue de Breteuil fermé depuis deux ans et qui de ce fait s'abime et ne rapporte aucun loyer. 3. Aucune solution est apportée à certains habitants qui doivent porter leurs poubelles sur plusieurs centaines de mètres et de ce fait rangent leurs poubelles en bordure de la voie et se retrouvent quelques fois sur la route (regroupement avec containers et fourniture de sacs ou signature de convention afin de pourvoir passer avec le camion poubelle). 4. Des travaux d'amélioration des réseaux électriques au Chesnay devaient être réalisés, ils étaient inscrits au programme du Syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure mais rien n'a été fait. 5. Enfin avec les années passées je m'aperçois que mon bassin de vie n'est pas Damville, tous mes déplacements se font vers Breteuil : courses, pharmacies, marchés.... 6. Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses A condé le 11 mars 2022 Bruno PRIMOIS Pièces jointes : Charte 2019 01.pdf 518 Ko Charte 2016 01.pdf 518 Ko

1. INTRODUCTION

Les communes de Condé sur Iton, Damville, Gouville, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, et Manthelon, partagent un passé commun, elles appartiennent au même bassin de vie du sud de l'Eure, sont membres du même Pays d'Avre Eure et Iton.

Elles ont réfléchi à un avenir commun afin de renforcer cette volonté de partage et de développement conjoint.

La présente Charte a pour objectif d'acter l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance tant de la commune nouvelle que des communes déléguées.

2. LES OBJECTIFS

- Assurer dans chaque commune le maintien des services publics de proximité en respectant une représentation équitable des 6 communes dans la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.
- Mutualiser les moyens humains, administratifs et techniques afin de répondre aux besoins d'amélioration des infrastructures et répondre aux besoins d'économie des ressources.
- Valoriser le patrimoine et les paysages.
- Soutenir ou créer des activités sociales, associatives sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.
- Développer l'activité touristique à partir de nos châteaux, de notre rivière, de nos voies de communications, de notre patrimoine...
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'État, des collectivités locales et intercommunalités(EPCI).
- Pérenniser nos écoles maternelles et primaires en respectant par de nouvelles conventions les syndicats scolaires voisins.
- Conforter et développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de culture et d'activités sportives.
- Conforter et développer l'économie (commerce, artisanat, industrie, agriculture, prestations de services).
- Favoriser la mise en place des conseils municipaux des jeunes en utilisant les mêmes principes que nos conseils municipaux adultes.
- Réfléchir à l'uniformisation des documents d'urbanisme.

1. INTRODUCTION

Les Communes de Mesnils sur Iton[issue des communes historiques de Condé sur Iton, Damville, Gouville, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Manthelon], de Buis sur Damville, de Grandvilliers et de Roman, partagent un passé commun, elles appartiennent au même bassin de vie du sud de l'Eure, sont membres de la même intercommunalité (Normandie Sud Eure).

Elles ont réfléchi à un avenir commun afin de renforcer cette volonté de partage et de développement conjoint.

La présente Charte a pour objectif d'acter l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance tant de la Commune nouvelle que des Communes déléguées.

2. LES OBJECTIFS

- Assurer dans chaque Commune le maintien des services publics de proximité en respectant une représentation équitable des 9 Communes déléguées dans la Commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des Communes déléguées.
- Mutualiser les moyens humains, administratifs et techniques afin de répondre aux besoins d'amélioration des infrastructures et répondre aux besoins d'économie des ressources.
- Valoriser le patrimoine et les paysages.
- Soutenir ou créer des activités sociales, associatives sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle.
- Développer l'activité touristique à partir de nos châteaux, de notre rivière, de nos voies de communications, de notre patrimoine...
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'État, des collectivités locales et intercommunalités(EPCI).
- Pérenniser nos écoles maternelles et primaires en respectant par de nouvelles conventions les syndicats scolaires voisins.
- Conforter et développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de culture et d'activités sportives.
- Conforter et développer l'économie (commerce, artisanat, industrie, agriculture, prestations de services).
- Favoriser la mise en place des conseils municipaux des jeunes en utilisant les mêmes principes que nos conseils municipaux adultes.
- Réfléchir à l'uniformisation des documents d'urbanisme.

De : Mélanie MICHEL Date : 11/03/2022 14:53 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, De part ce mail, je vous fais part de mon souhait que Condé-sur-iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-iton car, Condé est mon bassin de vie, un village rural très plaisant et je souhaite qu'il reste indépendant. Je souhaite également que la mairie de ma commune soit maintenue afin de garder une certaine proximité avec celles-ci. Cordialement, -- Mélanie MICHEL

De : Questaigne Date : 12/03/2022 17:38 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur le Commissaire Enquêteur, La sortie de la commune déléguée de Condé sur Iton de la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton entraînerait un déséquilibre quant aux projets engagés. La fusion a été initiée à l'époque à la demande de Condé et ce changement de position est très déroutant pour les élus et les habitants. Est-ce réellement une décision prise avec toutes les répercussions que cela va impliquer ? Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses. Mme Questaigne Laëtita

De : thierry romero Date : 13/03/2022 10:00 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Pour moi, en tant que citoyen et élu de Mesnils-sur-Iton, la défusion serait préjudiciable pour la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton, mais encore plus pour la commune déléguée de Condé sur Iton. Je m'explique, Les élus de Condé sur Iton de l'époque, en toutes connaissances de causes, et après plusieurs tentatives de rapprochement auprès de communes voisines, ont choisi de se rapprocher de Gouville et de Damville, pour créer la commune nouvelle et étaient parfaitement demandeurs de cette fusion, car ils savaient pertinemment, que seul, leur village était à court terme menacé d'appauvrissement et d'isolement. Leur choix et décision étaient justifiés, compréhensibles et réfléchis en bon père de famille avec une vraie cohérence de territoire parcouru par l'Iton. Un retour en arrière déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction et pourrait laisser penser que chaque mandature peut aller et venir à sa guise et suivant l'humeur ou l'égo d'une poignée d'élus prenant en otage le contribuable citoyen qui en sortirait grand perdant. Nous ne sommes qu'au début de la construction de Mesnils-sur-Iton et il faudra encore plusieurs années avant de trouver un équilibre de fonctionnement. Condé, seul, risque de perdre son école, ainsi que la capacité de porter des projets structurants voire simplement ne pas pouvoir faire face au coût d'entretien des nombreux bâtiments communaux vu leur état. Ces quelques arguments, me positionne fortement opposé à la défusion de Condé Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées Thierry ROMERO 28 LA FORÊT 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : Eric LACROIX Date : 13/03/2022 15:30 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Copie à : Xavier Lebon Bonjour Mr le commissaire enqueteur Je me présente Mr Lacroix Eric habitant du roncenay authenay premier adjoint sur cette commune au moment de la fusion Condé a bien été content de nous rejoindre à l'époque par l'intermédiaire de gouville surtout pour sauver leurs écoles, ils auraient pu rejoindre breteuil. Ils ont bien été content que Mesnil se construise et se sont mobilisés pour que la cuisine centrale soit chez eux et une bonne rénovation de leur école, enfin bref. C'est dommage d'en arriver là alors que tout le monde était bien d'accord et d'autant plus que plusieurs travaux notamment de voiries n'auraient pas pu être réalisés non plus. Cette décision vient juste d'un clan qui bloque Mesnil à tout niveau. Ceci est mon opinion. Bien Cordialement

De : michele chauviere Date : 13/03/2022 15:47 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Je profite de l'opportunité de l'enquête publique, pour exprimer mon sentiment à propos de cette "défusion" En tant qu'habitante et élue de Mesnils sur Iton, je suis contre le retour à l'autonomie demandé par pétition par certains habitants actuels de Condé sur Iton. En premier lieu en 2016 le maire et son conseil municipal avaient choisis de participer à la construction de Mesnils sur Iton afin de mutualiser les projets et réalisations, et le personnel, ce qui n'a pas changé aujourd'hui, l'école commune Gouville / Condé sur Iton, la cuisine centrale en sont un des exemples. Le prétexte du bassin de vie est un faux prétexte (développement du net, lieu de travail pour les actifs,...) Il y a aujourd'hui une vraie cohésion de territoire avec notre rivière l'Iton et différentes belles promenades. Cette demande est contre "l'évolution normale et voulue" des collectivités, une défusion serait une "perte de chance" pour les éventuelles 2 collectivités et freinerait considérablement la construction de Mesnils sur Iton, le contribuable citoyen en serait le grand perdant. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger au gré des mandats électoraux! Telles sont une partie des motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à une éventuelle "défusion". Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations respectueuses. Michèle Chauvière 3 rue du Vallot Le Sacq 27230 Mesnils sur Iton

De : Christian LIZOT Date : 13/03/2022 16:22 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur, Par ce courrier, Nous vous faisons part de notre souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. En effet, habitants de Condé sur Iton depuis de nombreuses années et ayant connu l'attraction et le dynamisme de cette petite commune rurale, nous constatons depuis la fusion une perte de décision et d'autonomie sur le développement de celle-ci. De plus, nous voudrions que les habitants de Condé redeviennent libres de choisir le devenir, les projets de leur commune et de retrouver la proximité de services communaux que nous avons toujours connus auparavant. En espérant un aboutissement favorable pour notre commune, recevez, Monsieur, nos sincères salutations. Nathalie et Christian Lizot

De : Nicolas Bernard Date : 13/03/2022 16:56 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Je suis contre la défusion de Condé qui se déjugerait et qui remettrait en question son équilibre en ce qui concerne ses école et son fonctionnement. Aller vers la défusion entraînerait des coûts, gaspillage de l'argent pu lic qui doit servir à construire et non à déconstruire . Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. G. Nicolas

De : Dominique Nicolas Date : 13/03/2022 17:02 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, En tant que citoyen de Mesnil sur Iton, je m'exprime contre la sortie de Condé sur Iton. - Déstabilisation de la collectivité qui est en pleine construction et incompréhension des habitants qui comme moi ont vu Condé intégrer Mesnil-sur-Iton et 5 ans après se déjuger - Défusion = gaspillage de l'argent public, sureffectif en terme de gestion du personnel, frein important d'investissements structurants et de représentation dans beaucoup d'instances, baisse des subventions - Cohérence de territoire - Risque de perdre le pôle scolaire en cas de Défusion. Je pense que cette défusion irait à l'encontre des évolutions normales prévues par nos gouvernants. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Voici mes quelques réflexions qui m'ont conduit à apporter ma contribution à cette enquête publique. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations. Dominique NICOLAS Le Clairet LE SACQ MESNILS-SUR-ITON

De : Gerard DERYCKE Date : 13/03/2022 17:18 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Je suis contre cette défusion par ce que cela déstabiliserait la collectivité de Mesnils sur Iton qui est en pleine construction. Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté du gouvernement, en plus aller vers cette défusion entraînerait des coûts liés à son procès, d'ou un gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire . Conde sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnils sur Iton, son conseil municipal a voté largement pour la création de la commune nouvelle.. Veuillez agréer, Monsi

De : Josick Maillard Date : 13/03/2022 17:27 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr Monsieur le commissaire enquêteur Condies depuis 22 ans Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de Menil-sur-iton pour les raisons suivantes . Indepence de la commune pour le maintien de sa mairie et garder la main sur la gestion budgétaire. Investissement direct. entretien des voiries maintenir son école. Bien cordialement Mr Maillard

De : Daniel LAURENT Date : 13/03/2022 18:40 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr" Monsieur l'enquêteur public, Veuillez trouver ci-joint les trois courriers de notre famille, concernant notre souhait commun à ce que notre commune de Condé sur Iton retrouve son autonomie. Vous en souhaitant bonne réception. Bien Cordialement Mme LAURENT C. Pièces jointes : enquête public condé sur iton.pdf 3,7 Mo

<p>M LAURENT Daniel 2 rue de saire ouest Hameau les hayes CONDE SUR ITON 27160 MESNILS SUR ITON</p> <p>Monsieur,</p> <p>Je viens par ce courrier vous confirmer mon envie que CONDE SUR ITON quitte la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. Je suis sur la commune depuis 1963 puisque j'y suis né, ma famille vit à Condé depuis 7 générations. Je n'ai jamais vu ma commune dans un tel état que depuis la fusion avec Danville. C'était un lieu qui était apprécié par beaucoup de promoteur habitant ou venant de l'étranger, pour participer au manifestation, ou à présenter nos aménagements, avec l'ancien étang transformé en espace nature sensible (avec un minimum d'entretien qui laisse à l'épave), lieu qui le repense, et le prochain de ses deux côtés, et d'ancien vestige (le fourneau, le site gallo-romain etc...) qui marquent que dans le passé il y avait une histoire et une vie sur la commune que maintenant c'est devenu un village mort et même le nom de CONDE SUR ITON va finir par disparaître, lui qui faisait parti de l'histoire.</p> <p>Aujourd'hui, avec le regroupement des communes :</p> <ul style="list-style-type: none">- nous n'avons plus de service communal à condé ;- les terrains, le cimetière se sont plus entretenus, il n'y a plus de fleurissement, les arbres et les haies sont très rarement entretenus sans parler du jardin public, les bâtiments communaux ne sont pas valorisés et ni entretenus.- le service publique n'est quasi plus présent sur la commune de condé.- la mairie n'est ouverte que 1 fois par semaine, et en savoir car il n'est prévu qu'elle ferme comme toutes les autres communes rattachées, les employés communaux sont rarement présents sur le site de notre village, dans le busq occasionnellement et dans les hameaux, on ne sait plus ou on va.- Vi que nous faisons parti du canton de Breteuil sur Iton (27160) et que toute les autres commune font parti du canton de Danville (27240). Le courrier et les livraisons c'est une catastrophe. Je suis artisan, avec les deux codes postale, le courrier se balade de communes en communes sachant que la plus part des communes associées ont les mêmes noms de hameaux ou de rue se qui complique encore plus les choses. En se qui concerne les livraisons le problème est le même les livraisons tournent en rond Mesnils sur Iton est beaucoup trop étendu et existe pas sur la plus part des gpe et encore moins sur les cartes routières. Les personnes de signalisation sont incertaines dans les hameaux, on ne sait plus ou on va.- Tout nos services d'urgence les pompiers, la gendarmerie ont été basculés sur Danville, ils ne connaissent pas nos petits hameaux et les limites de la commune, certains hameaux font partie de deux communes différentes . et maintenant ils sont aussi séparé pour les services (des poubelles), cela devient très compliqué, il n'est du mal à nous trouver.- Avant la fusion, il y avait un contact avec les élus, maire et adjoints, qui devaient être proche de la population afin d'avoir un bassin de vie, au mieux pour tout le monde, à nous avoir choisi de vivre à la campagne justement c'est pour la proximité de nos élus et leurs disponibilités avec leurs concitoyens et se n'est plus du tout le cas, la commune est devenu beaucoup trop grande et il n'y a que Danville qui compte, les autres ont jusqu'à saive.- L'imposition qui sert normalement à la vie de la commune, son entretien, ses investissements, tout est réversé dans Danville, les communes associées n'en voient plus la couleur.- En résumé, je souhaite que l'on sorte de Mesnils sur Iton pour retrouver notre indépendance comme on l'avait avant et ne pas finir par devenir un village mort ... <p>Cordialement Monsieur LAURENT Daniel</p>	<p>Condé sur Iton le 13 mars 2022.</p> <p>Mme LAURENT Christine 2 rue de saire ouest Hameau les hayes Condé sur Iton 27160 MESNILS SUR ITON</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur Préfcture de l'Eure</p> <p>Monsieur,</p> <p>Je viens par ce courrier vous confirmer mon envie que ma village de condé sur Iton quitte la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. Je suis sur la commune de condé depuis 1997, je n'ai jamais vu la commune dans un tel état que depuis la fusion avec Danville.</p> <ul style="list-style-type: none">- le service publique n'est quasi plus présent sur la commune de condé- la mairie n'est ouverte que 1 fois par semaine le mardi toute la journée et quelques heures le vendredi tantpis pour ceux qui travaillent ...- le courrier visite tout le canton et on nous sommes 27160 alors que toute la commune de mesnils est 27240 nous courrier se promène entre la poste de Danville et Breteuil c'est un joyeux bazar.- nous n'avons plus de jardiner sur la commune de condé- le cimetière ressemble à une forêt vierge, les trottoirs sont défectueux, il n'y a plus de fleurs nul part, les arbres et les haies de la communes sont très rarement entretenus, le jardin public sans parler de l'étang.- Tout nos services d'urgence les pompiers, la gendarmerie ont été basculés sur Danville, ils ne connaissent pas nos petits hameaux et ont du mal à nous trouver.- on ne connaît plus les élus, nous avons choisis de vivre à la campagne justement à cause de la proximité de nos élus et leurs disponibilités avec leurs concitoyens et se n'est plus du tout le cas la commune est devenue beaucoup trop grande .- L'imposition qui sert normalement à la vie de la commune tout est réversé dans Danville les communes associées n'en voient pas la couleur. (condé ou les autres communes)- Le tarif de l'eau a flambé depuis le regroupement.- Il n'y a quasiment plus aucune manifestations sur notre commune tout se fait à Danville. <p>En résumé, je ne souhaite pas que mon village se meurt, ils vont commencer par fermer la mairie, après se sera quel l'école ? ils vendront les bâtiments communaux : la boulangerie, le coiffeur, la bibliothèque, la salle des fêtes et nous deviendront un village-dortoir ! nous n'avons déjà plus d'employés communaux, bientôt nous n'avons plus de commerces...</p> <p>Nos précédents maires (M KERNEC et M BAUDRY) pour ceux que moi j'ai eu le plaisir de connaître se sont toujours battu pour que notre village garde son âme, à nous de maintenir le cap !</p> <p>Cordialement Madame LAURENT Christine</p>	<p>Condé sur Iton le 13 mars 2022.</p> <p>Mme LAURENT Elyse 2 rue de saire ouest Hameau les hayes Condé sur Iton 27160 MESNILS SUR ITON</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur Préfcture de l'Eure</p> <p>Monsieur,</p> <p>Je viens par ce courrier vous confirmer mon envie que mon village de condé sur Iton quitte la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. Je suis natif de la commune de condé, ma famille vit à condé depuis 6 générations, j'y ai fait ma scolarité. Je n'ai jamais vu ma commune dans un tel état que depuis la fusion avec Danville.</p> <ul style="list-style-type: none">- le service publique n'est quasi plus présent sur la commune de condé- la mairie n'est ouverte que 1 fois par semaine le mardi toute la journée et sera bientôt fermée totalement.- le courrier et les livraisons nous sommes 27160 canton de BRETEUIL SUR ITON alors que toute la commune de MESNILS est 27240 Canton de DAMVILLE nous courrier se promène entre la poste de Danville et Breteuil et les livraisons c'est une catastrophe MESNILS SUR ITON n'est pas répertorié sur les 364 des GPE et n'existe pas sur les cartes routières, les rues sont les mêmes dans les communes associées et même quelques hameaux les livraisons tournent en rond.- nous n'avons plus d'argent communaux sur la commune de condé ;- les trottoirs sont défectueux, il n'y a plus de fleurs nul part, le cimetière, les arbres et les haies de la commune sont très rarement entretenus, le jardin public et sans parler de l'étang.- Tout nos services d'urgence les pompiers, la gendarmerie ont été basculés sur Danville, ils ne connaissent pas nos petits hameaux et ont du mal à nous trouver.- on ne connaît pas les élus, la commune est devenue beaucoup trop grande .- L'imposition qui sert normalement à la vie de la commune tout est réversé dans Danville les communes associées n'en voient pas la couleur. (condé ou les autres communes)- Le tarif de l'eau a flambé depuis le regroupement.- Il n'y a quasiment plus aucune manifestations sur notre commune tout se fait à Danville. <p>Nos derniers maires se sont toujours battu pour que notre village garde son âme et soit dynamique.</p> <p>En résumé, je ne souhaite pas que mon village se meurt, ils vont commencer par fermer la mairie, après se sera quel l'école ? ils vendront les bâtiments communaux : la boulangerie, le coiffeur, la bibliothèque, la salle des fêtes et nous deviendront un village-dortoir ! nous n'avons déjà plus d'employés communaux, bientôt nous n'avons plus de commerces...</p> <p>Cordialement Madame LAURENT Elyse</p>
---	---	--

De : camille leporcq Date : 13/03/2022 18:51 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr" Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnils sur iton car condé c'est mon bassin de vie ! C'est un village rural avec des commerces (boulangerie, coiffeur).son étang où l'on peut faire de super belle ballade. Je veux que condé garde son identité, son histoire. Je veux soutenir notre mairie. Une fusion ne ferai qu'oublier les petites communes et ne mettrai en avant que la principale. Camille leporcq

De : camille leporcq Date : 13/03/2022 18:53 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr" Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnils sur iton car condé c'est mon bassin de vie ! C'est un village rural avec des commerces (boulangerie, coiffeur).son étang où l'on peut faire de super belle ballade. Je veux que condé garde son identité, son histoire. Je veux soutenir notre mairie. Une fusion ne ferai qu'oublier les petites communes et ne mettrai en avant que la principale. Christian leporcq

De : emmanuel michel Date : 13/03/2022 18:53 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr" Bonjour, Je vous fais part de mon souhait que Condé sur iton quitte la commune nouvelle de Mesnils sur iton car Condé est mon bassin de vie, un village rural très plaisant et je souhaite qu'il reste indépendant Cordialement Emmanuel MICHEL 06.21.11.67.90

De : safran.pain Date : 13/03/2022 21:02 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gov.fr" A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Dans le cadre de la demande de Condé sur Iton de pouvoir sortir de la commune de Mesnils sur Iton, je souhaiterais vous faire part de mon avis. Ma famille paternelle a toujours habité sur la commune de Condé sur Iton ; j'y ai grandi et m'y suis même mariée. J'ai beaucoup de souvenirs de moments passés sur cette commune qui a toujours fait de son mieux pour que ses concitoyens s'y sentent bien. Le 1er janvier 2016 Condé sur Iton est entré dans la nouvelle commune de Mesnils sur Iton pour continuer de pouvoir offrir davantage à ses habitants en terme de qualités de vie, de ressources et de projets. Je peux comprendre que la commune de Condé souhaite redevenir indépendante mais, selon moi, cela serait une grande erreur pour ses concitoyens car ils seraient privés d'un avenir prometteur qu'une petite commune de la taille de Condé sur Iton ne pourrait pas leur offrir. Je suis très attachée à cette commune et suis défavorable à la sortie de Condé sur Iton de la commune de Mesnils sur Iton En vous remerciant d'avoir pris le temps de lire mon mail, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations Sandrine PAIN 299 rue de la Touloubre 13300 SALON DE PROVENCE

De : josette Bertereau Date : 14/03/2022 10:39 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr - Forwarded message --- De : josette Bertereau Date: lun. 14 mars 2022 à 09:56 Subject: ENQUETE PUBLIQUE défusion de Condé sur Iton To: Je me suis présentée à la mairie de Condé le 11/3/2022 pour participer à l'enquête publique concernant la "dé-fusion" de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton - et je réalise que je n'ai pas assez argumenté !... donc, JE SOUHAITE QUE CONDE SUR ITON QUITTE LE "GIRON" DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS SUR ITON POUR que notre commune retrouve son autonomie, son identité, le maintien de sa mairie et son indépendance et qu'enfin elle se réveille après plusieurs années sous "tutelle" que de nouveaux projets et investissements puisse voir le jour. que enfin elle re-prenne possession de son patrimoine, de sa culture, de son passé historique qui mérite d'être connu - ne plus être "transparent" faire à nouveau partie "d'une communauté" ou tous les habitants se rencontrent et se connaissent que Condé puisse avoir des projets, se fasse connaître comme un village où il fait bon vivre que son école ne soit plus le seul endroit qui donne un semblant de vie au village !... actuellement, notre commune est mal entretenue, les routes et les trottoirs sont en piteux état etc... Famille GARNIER HUET - présente dans la commune depuis 1948 ayant connu le village grouillant de vie avec ses commerces et ses "3 fêtes annuelles" !!

De : Vimard Patrick Date : 14/03/2022 15:39 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Habitant Condé-sur-Iton depuis 2000, nous souhaitons que notre village quitte la commune nouvelle de Damville, car notre bassin de vie (commerces, famille, amis) est à Breteuil-sur-Iton, de par sa proximité et dont nous avons, d'ailleurs, gardé le code postal. Le maintien de notre mairie nous paraît important pour toutes les démarches ainsi que ses événements. Nous souhaitons que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton pour retrouver notre identité et nos valeurs. Vive " Ensemble pour Condé ". Cordialement. Mr. et Mme. VIMARD Patrick 14 Mars 2022

De : Lucie CAGIN Date : 14/03/2022 19:11 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur, Je souhaite que Condé-Sur-Iton quitte la commune de Mesnil sur Iton. Lors des élections, Mme Bonard avait mis en avant l'importance que chaque commune puisse garder son identité, mais force est de constater que ce n'était qu'un mensonge puisqu'avec ses adjoints, ils ont déjà prévus la fermeture de plusieurs petites mairies. Comment feront les anciens ou même les personnes sans moyen de transport pour aller faire leurs démarches? A Condé, les horaires de la mairie permettaient à beaucoup d'entre nous de pouvoir faire nos démarches après notre journée de travail, maintenant ce n'est plus le cas. Lorsque l'on travaille toute la semaine sur les mêmes horaires que ceux de la mairie de Damville, comment fait-on? Et peut-on parler de l'accueil? A Condé, on avait toujours un accueil courtois, des réponses à nos questions, souvent la secrétaire nous connaissait ce qui facilitait les échanges. Maintenant on a l'impression d'être un numéro dans la masse, l'accueil est convenable mais ce n'est plus pareil. Mon mari est entrepreneur, les démarches sont de plus en plus contraignantes. Avant on passait en mairie, on laissait nos demandes, le lendemain on avait la réponse, maintenant cela prend des jours, on doit relancer plusieurs fois, c'est une perte de temps. Pourquoi un rapprochement avec le bassin de vie de Damville? Nous n'avons aucun avantage car souvent nous dépendons de Breteuil, prenons comme exemple le Collège nous n'avons pas le choix, nos enfants doivent aller sur Breteuil. Ne voulant pas, j'ai dû mettre mes enfants en collège privé. Pour la fibre, j'ai téléphoné à la mairie de Damville pour savoir comment me connecter au réseau, sachant que sur Mesnil elle est disponible, là, surprise on me dit que je dois voir cela avec Breteuil. Je me dis "on nous prends pour des dindons". Quant cela arrange Mesnils, nous sommes avec eux, sinon il faut voir avec Breteuil. Comment voulez-vous que nous nous sentions reconnus, intégrés. Prenez le code postal, on a gardé celui de Breteuil, 27160, mais avec la dénomination Mesnils-Sur-Iton. Régulièrement le courrier arrive avec des ratures sur l'enveloppe, arrive en retard, voire n'arrive pas. Les administrations peinent pour certaines et finissent par enregistrer 27160 Condé Sur Iton. Maintenant je donne 27160 Condé-Sur-Iton. Depuis des mois on nous ballote de droite à gauche, de gauche à droite. Nos représentants ne sont jamais entendus lors des conseils municipaux. On nous ment et on nous prends pour des ânes. Je n'ai plus confiance et je souhaite que Condé redevienne indépendant. Merci d'avoir pris le temps de me lire. En espérant que vous comprendrez nos sentiments et que vous pourrez répondre favorablement à notre demande. Lucie CAGIN

De : Claudette Petit Date : 15/03/2022 15:43 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Je souhaite vivement que Condé sur Iton, reste Condé sur Iton, j'ai fait l'acquisition de ma maison en 2015 dans un joli petit village, où il y avait sa Mairie, ce qui me facilitait la vie, pour mes multiples démarches, permis de construire, papier d'identités, bref tout ce qu'une mairie peut apporter comme service à ces administrés. Le gros avantage, c'est que pas besoin de prendre son véhicule pour s'y rendre, elle se trouve à proximité (un petit pas pour notre planète) et un autre gros avantage, c'est qu'il ne faut pas y faire la queue pendant des heures, c'est conviviale, tout le monde se connaît. C'est pour cela que je dis qu'il faut garder l'identité de notre village. Cordialement Claudette Petit 19 rue du Cèdre 27160 Condé sur Iton

De : Delphine Bartholome Date : 15/03/2022 15:48 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur, Par ce mail, je vous fais part de notre souhait à ce que Condé sur Iton sorte de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton et retrouve son indépendance. Nous souhaitons aussi le maintien de notre mairie sur la commune. Cordialement Delphine BARTHOLOME

De : Anansa Monnier Date : 15/03/2022 19:15 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" A l'attention du commissaire enquêteur: La fusion avec Damville ne nous apporte rien du tout, pour nous habitant de Condé sur Iton. Nous souhaitons mon mari et moi quitter la commune nouvelle de Mesnils sur Iton et souhaitons garder son nom, son identité et sa mairie. Il est difficile de réceptionner chez soi, un colis avec un code postal 27160 situé à Mesnils sur Iton, car souvent cela est orienté sur le GPS vers Damville. Les commerces de proximité se situent à 2 km sur la commune de Breteuil et le collège de secteur également. Nous souhaitons rester Condéen. Mr et Mme Monnier Morgan/Anansa le Chesnay 2 chemin de la petite rue 27160 Condé sur Iton

De : Thierry BRIEND Date : 15/03/2022 20:55 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Enquête publique CONDE SUR ITON A l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur Je me permets ce courrier en temps qu'élus depuis presque quarante ans de mandats municipaux dans ma commune de Manthelon et de Mesnils sur Iton Suivant la demande du gouvernement Hollande à l'époque, il nous a été fortement recommandé par l'état de nous regrouper, nous petites communes. Je me souviens que le but était d'avoir des communes de cinq mille habitants pour se rapprocher des autres pays européens. L'état a mis en place des dispositions favorisant ses regroupements. Pour ma part, j'étais contre le regroupement de commune au début, je me suis dit, nos ancêtres ont fait la révolution en 1789 pour créer les communes et je ne voulais pas être celui qui aller rayer la commune de Manthelon de la carte. Mais il faut vivre avec son temps, le monde a changé, il ne faut pas regarder en arrière mais en avant. Ma petite commune n'avait plus d'école, à part l'église la cimetièrre et la salle des fêtes nous n'avions plus de projet structurant à part l'entretien de la commune. Alors si le monde évolue, il nous fallait évoluer, j'ai donc compris qu'il fallait aller dans le sens du gouvernement. Je pense que le conseil municipal de Condé sur Iton de l'époque a dû avoir un peu la même réflexion, ils ont voté à neuf sur quatorze pour la fusion. Nous avons su écouter leurs besoins et aller au-delà, on a investi dans leur école et dans la centrale de restauration. S'ils nous quittaient, le syndicat scolaire dont fait parti Condé sur Iton serait dissous et n'existerait plus, quel gâchis. Je ne parle pas des conséquences pour la commune de Mesnils sur Iton, il faudra revoter un nouveau conseil municipal, rebattre les cartes au niveau de l'INSEE. Je ne vous explique pas la perte d'argent public que cela va provoquer et le point mort que ça va engendrer sur les projets en cours. On a dépensé tellement d'énergie à se regrouper à six et après à neuf communes pour atteindre l'objectif fixé par l'état de plus de cinq mille habitants. Je n'imagine même pas qu'un préfet puisse aller à l'encontre de sa hiérarchie en divisant une nouvelle commune regroupée, sachant que cela pourrait faire jurisprudence et donner l'idée à d'autres communes de France, en créant l'inverse de ce que l'état a demandé. Si Condé sur Iton s'en va, ils l'ont dit eux même, ils sont les « irréductibles gaulois », ils veulent rester indépendants, ils n'iront donc pas se regrouper avec Breteuil, ça n'est pas leur volonté. Donc Monsieur le Préfet, il n'appartient qu'à vous et à vous seul de prendre une décision qui fera date dans l'Eure, mais certainement aussi au niveau national. Cordialement Thierry BRIEND

De : mailys.doistau@gmail.com Date : 15/03/2022 21:23 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Ayant passé mon enfance et encore une grande partie de mes week-ends à « Manthelon », je souhaite donner mon avis sur le sujet du départ de Condé-sur-Iton de la communauté de commune Mesnils-sur-Iton. J'ai toujours trouvé que nos petits villages manquaient d'énergie et de cohérence. Depuis quelques années, et depuis la création de la communauté de communes, j'ai senti une volonté de dynamiser la campagne d'Evreux et de souder les petites communes pour les rendre plus attractives. De mon point de vue, cela fonctionne bien et je ne comprends pas pourquoi une commune souhaite en sortir. Cela paraît être le « caprice » d'une commune sans réelle motivation ni rien à y gagner. Je suis pour la cohérence et l'union. Bonne journée, Mailys Doistau

De : Pascale Martin Date : 15/03/2022 21:57 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Envoyé de mon iPhone Début du message transféré : De: Pascale Martin Date: 15 mars 2022 à 21:44:52 UTC+1 À: pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Objet: Enquête publique sortie de Conde sur ITON de Menils sur ITON Bonsoir monsieur le commissaire enquêteur La commune de Conde sur ITON ne s'est jamais reconnue sur le territoire de Mesnils sur ITON. Pour cause essentielle l'absence d'un projet commun permettant au 9 communes de bâtir une commune nouvelle où chacun puisse trouver son identité, son histoire, ses caractéristiques essentielles qui en font toute son originalité. L'intégration de Conde voulu par les élus précédents aurait pu avoir un sens si les élus d'aujourd'hui acceptaient de laisser aux communes déléguées la possibilité de gérer leurs affaires courantes proches du territoire. Au lieu de cela nos élus d'aujourd'hui ont supprimé les communes déléguées sans informer les habitants éloignant l'administration courante du lien de proximité tant recherché par nos concitoyens. Conde sur ITON souhaite retrouver son autonomie d'antan et bien je suis intimement persuadée au vu du contexte de la gouvernance actuelle de Mesnils sur ITON que les condeens font le bon choix. En espérant que d'autres communes historiques se lancent sur le même chemin. J'approuve la sortie de Conde sur ITON de Mesnils sur ITON Pascale Martin 8 impasse des Roitelets Le Fay Buis sur Damville 27240 Mesnils sur ITON

De : Joel Martin Date : 15/03/2022 21:59 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Envoyé de mon iPhone Début du message transféré : De: Joel Martin Date: 15 mars 2022 à 21:54:26 UTC+1 Objet: Enquête retour à l'autonomie de Conde sur Iton Bonjour Je suis habitant de Buis sur Damville Nous avons rejoint Mesnils sur Iton en 2019, sur décision de notre conseil municipal et sans consultation de la population. Nous sommes convaincus que une grande majorité de nos habitants est contre cette fusion. Ce n'est, pour le moment, que le sentiment qui ressort de nos discussions entre voisins et amis. La fusion pourrait être bien acceptée si nous gardions notre ancien fonctionnement avec notre mairie déléguée. Le maire de la fusion travaillant avec un conseil formé par les maires délégués et leurs adjoints. Le maire de commune nouvelle pouvant gérer de son côté les moyens collectifs et les projets collectifs de la grande commune. Le maire délégué restant l' élu connu et reconnu de tous ses habitants en gardant la relation de confiance avec les administrés et restant un des derniers liens des électeurs avec la démocratie Française. Au lieu de cela nous sommes dans une gestion technocratique, avec des élus qui ne s'intéressent plus à notre vie, nos petites cérémonies, nos rituels de rencontres etc Des projets fous La suppression des mairies déléguées sans consultation de la population un local technique de 1,5 millions d'euros. Des élus qui obéissent aux ordres de leur majorité Des élus qui obéissent à des orientations politiques Ce comportement entraîne la démission du conseil municipal d'élus engagés depuis des années (27 ans par exemple) Nous perdons ainsi notre dernier lien avec la démocratie J'approuve la sortie de Conde de Mesnils sur Iton Je souhaite que Buis sur Damville entreprenne la même démarche Joël Martin 8 Impasse des Roitelets Le Fay de Buis sur Damville 27240 Mesnils sur Iton

De : fdebelder@sfr.fr Date : 16/03/2022 07:46 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'intention de Monsieur le commissaire Enquêteur, Monsieur, nous avons été informé de la défusion souhaité par une équipe de Condé, je trouve personnellement qu'il y a une vraie cohérence dans la collectivité de Mesnils sur Iton et nous sommes entièrement satisfait du fonctionnement actuel et des décisions prises par les équipes en place. Par ailleurs nous avons conscience que cette remise en cause aurait des conséquences pour l'ensemble des acteurs de la collectivité, et des projets à venir. En conclusion je suis défavorable à cette défusion. de Belder François lieu dit le Bosset 2 chemin du Perron 27240 Mesnils sur Iton

De : fdebelder@sfr.fr Date : 16/03/2022 07:52 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'intention de Monsieur le commissaire Enquêteur, Monsieur, la défusion dont il est l'objet ne correspond pas à mes attentes tant sur le point de vue de l'organisation et du fonctionnement de notre collectivité. Les investissements prévus et les projets initiés par l'équipe en place seront remis en cause tout en sachant que la voie de Condé compte au même titre que les autres membres de cette collectivité. Pour ces raisons je suis défavorable à cette défusion. Veuillez agréer Monsieur, mes salutations. de Belder Jean lieu dit le Bosset 2 chemin du Perron 27240 Mesnils sur Iton.

De : fdebelder@sfr.fr Date : 16/03/2022 07:58 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'intention de Monsieur le commissaire Enquêteur, Monsieur, la défusion soulevé par une équipe de Condé-sur-Iton remet en cause tout le fonctionnement actuel de notre collectivité. Je note qu'elle aura des conséquences tant sur les personnels, les investissements, les projets à venir. Nous sommes entièrement satisfait des différents points noté plus haut et pour ces raisons je suis défavorable à cette défusion. Veuillez agréer Monsieur, mes salutations. de Belder Liliane lieu dit le Bosset 2 chemin du Perron 27240 Mesnils sur Iton

De : Régis BONSERGENT Date : 16/03/2022 09:20 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Ma famille et moi même, sommes arrivés à Condé sur Iton il y a 19 ans, nous venons de Damville où nous avons vécu 4 ans, Rue Lagesgarde. Le moins que l'on puisse dire c'est que nous avons vu l'évolution de ces 2 communes, la notre, elle, se meurt. Depuis quelques années, Damville s'est beaucoup transformée avec de nombreux projets qui ont vu le jour comme la Maison Médicalisée, ou d'autres qui sont en cours comme la nouvelle Gendarmerie, transformations qui s'accroissent avec le financement lié à la fusion et la naissance de la commune de Mesnils sur Iton. La création d'une Police Municipale sur Damville, pour quoi faire ?, à quel coût ? et sera-t-elle au service de toutes les communes composantes de Mesnils sur Iton ? Lors de réunions publiques avant les dernières élections municipales, nombreuses questions ont pu être abordées mais les réponses apportées n'ont pas réussi à me convaincre du bien fondé d'une telle fusion, réponses souvent trop évasives et imprécises notamment sur le coût de cette Police Municipale ainsi que la remise aux normes des bâtiments des services techniques en vue d'une meilleure efficacité ou encore sur le maintien des Mairies annexes. Lors des dernières élections municipales, la quasi totalité des habitants de Condé sur Iton a voté pour la liste de Monsieur DOUCET dénonçant cette fusion qui est plus une absorption qu'une réunion de communes dans l'intérêt de tous. Au sein de ces réunions, il semble difficile de s'entendre ou d'apporter son point de vue, pour preuve, les 5 démissions intervenues au sein du Conseil Municipale de Mesnils sur Iton. Nous nous sentons, à juste titre, laissés de côté et pas du tout représentés par notre Maire Adjoint présent au sein de la majorité municipale, celui-ci ne nous rassure pas et il ne nous apparaît pas évident qu'il fasse en sorte que notre Commune vive bien et se développe. Il suffit d'arpenter les rues de notre commune pour voir combien tout se dégrade. Nos réclamations ne trouvent pas d'écho, ne sont pas entendues et encore moins traitées puisque Monsieur le Maire Adjoint nous répond que c'est désormais à la mairie de Damville qu'il faut s'adresser. Bientôt plus de Mairie à Condé sur Iton, il nous faudra faire nos démarches administratives sur Damville à moins que nous allions à Breteuil sur Iton, commune la plus proche. Ce n'est plus qu'une question de mois puisque la décision a déjà été actée pour les autres communes liées à Mesnils sur Iton en attendant que cette affaire de fusion soit tranchée. Quels sont les avantages d'une telle fusion pour les habitants de Condé sur Iton ? Nous n'en voyons pas !!! Nos enfants continueront à fréquenter les établissements scolaires de Breteuil sur Iton et Verneuil sur Avre et ne parlons pas des services de bus. Notre bassin de vie c'est Breteuil sur Iton et non Damville. D'ailleurs notre code postale est 27160 comme celui de Breteuil sur Iton !!! Notre commune s'est très bien débrouillée jusque là, elle a juste besoin d'un Maire qui s'implique réellement pour sa Commune et ses habitants. Nous espérons que vous comprendrez notre démarche puisque nous ne souhaitons pas subir des décisions prises par la commune de Mesnils sur Iton sans pouvoir défendre nos points de vue dans l'intérêt de tous, nous sommes en démocratie et ne voulons pas que Condé sur Iton devienne une commune sans âme. Cordialement, Régis Bonsergent Gestionnaire Contentieux Siège social à Evreux Tél. : 02 32 28 76 54 regis.bonsergent@monlogement27.fr

De : Virginie Calamari Date : 16/03/2022 11:36 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, Je souhaite que Condé-Sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-Sur-Iton car notre histoire notre village rural c'est Condé depuis toujours, je souhaite le maintien de la mairie qui malheureusement fermera ses portes et le village deviendra triste et mort si Condé rejoint Mesnils. Alors que nous avons une boulangerie, un salon de coiffure (qui n'est toujours pas joignable sur internet, avec la nouvelle commune de Mesnils l'ouverture n'a pas pu se faire comme prévu en décembre mais seulement en janvier et avec les mauvaises coordonnées pas facile de joindre le salon, mais bon les condéens sont solidaires et jouent le jeu tout de même du commerce de proximité). Une école et une cantine récente, après le CM2 les élèves vont au collège de Breteuil donc quel intérêt de fusionner avec Damville ? Rien n'est pratique pour les condéens d'avoir un code postal 27160 Mesnils Sur Iton, les livreurs perdent nos colis, il faut préciser Condé Sur Iton sur chaque envoi, sinon les colis arrivent à Damville, de toute façon Damville n'est pas notre bassin de vie, c'est Breteuil la proximité pour les Condéens depuis toujours. Ce n'est pas par chauvinisme que nous voulons rester Condéens mais pour des questions pratiques. Nous pouvons je pense vivre en autonomie à Condé Sur Iton, notre commune se porte bien, nous souhaitons que cela devienne comme avant. Cordialement, Virginie CALAMARI

De : Frederic Gombault Date : 16/03/2022 13:29 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur, je souhaite que Condé sur iton quitte la commune de Mesnils sur iton afin de retrouver une convivialité ainsi qu'une proximité avec nos élus aujourd'hui disparue . Cordialement Frédéric Gombault

De : Berenice Gombault Date : 16/03/2022 14:03 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune de Mesnils-sur-Iton car comme beaucoup d'autres petits secteurs ayant rejoint des grands regroupements, le résultat n'a pas été satisfaisant, notamment par un souci de résolution des problématiques locales. La fusion n'est pas convaincante. Le climat chaleureux de notre ville se trouve désormais amputé. Merci pour votre compréhension Bien à vous Bérénice Gombault

De : chrystelle duboisszymanski Date : 16/03/2022 14:28 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune de Condé sur Iton de sortir de Mesnils sur Iton. Je suis opposé à la proposition de défusion car Mesnils sur Iton pourrait se trouver destabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait mettre en danger la bonne gestion des comptes publics et mettre en difficulté les investissements futures pour la collectivité. Evitons le gaspillage de l'argent public et avançons dans des projets communs ! Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées. Chry stelle Dubois-Szymanski Cordialement, Chrystelle Dubois-Szymanski 5 allée du parc 27240 AVRILLY Tél : 02 32 62 57 90 Port : 06 43 01 73 24

De : Joel Martin Date : 16/03/2022 14:54 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Copie à : Cathy Erratum Envoyé de mon iPhone Le 16 mars 2022 à 08:44, Joel Martin a écrit : Bonjour Monsieur Pour information ci-dessous la réponse de la mairie de Mesnils sur Iton Pour ma part cette réponse est insuffisante. En effet ils reconnaissent une erreur mais ceci à la fin de l'enquête Ceci nécessite une action et une correction plus importante : Communication officielle aux habitants Augmentation de la période d'enquête Sincères salutations Joël Martin Le Fay Buis sur Damville 8 impasse des roitelets 27240

De : samuel cotard Date : 20/03/2022 23:06 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur de Commissaire Enquêteur Monsieur, Je suis habitant de Mesnils-sur-Iton sur la commune historique de Buis-sur-Damville et élu minoritaire au conseil municipal. Par la présente, je souhaite vous faire savoir que je suis favorable à la sortie de Condé sur Iton de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton et vous en donner les raisons. Malgré l'incohérence apparente de voir Condé-sur-Iton fusionner avec Damville alors que les bassins de vie sont différents, j'ai longtemps été contre la sortie de Condé au motif qu'il était pour moi préférable de mettre de l'énergie à construire une organisation de Mesnils sur Iton qui convienne aux habitants de Condé et apporte des opportunités supplémentaires plutôt que de mettre de l'énergie pour revenir à l'état précédent. Mais à mesure que le mandat avance, je m'aperçois que le projet politique que dessine la majorité municipale est bien de tout centraliser vers Damville (suppression des communes déléguées, restriction des permanences locales, centralisation des personnels municipaux, renvoi systématique des citoyens vers la mairie centrale de Damville). Cette organisation entraine des surcoûts importants (augmentation des charges de personnel, travaux d'aménagement pour accueillir des grosses équipes) mais aucun bénéfice pour les habitants. Il y a même une baisse des services à la perte de proximité. Finalement au lieu de bénéficier de l'ouverture du champs des possibles, les usagers n'obtiennent que des complications administratives et des retards dans les projets. Tout cela vient donner raison aux motivations premières des promoteurs de la sortie de Condésur-Iton de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. A cela s'ajoute le mépris et l'absence de prise en compte par la municipalité des questions liées à Condé sur Iton qui ont crispé les positions au fil des années. Si bien qu'il semble maintenant impossible de voir collaborer, les élus de Condé-sur-Iton, ses habitants et la commune de Mesnils-sur-Iton en cas de maintien. D'ailleurs, pour avoir mené campagne sur le territoire de Condé sur Iton, il est clair que l'écrasante majorité des citoyens souhaite sortir. Dans un pays démocratique comme le notre où malheureusement la défiance envers les institutions est grandissante, le signal que donnerait un maintien de force de Condé-sur-Iton dans Mesnils-sur-Iton me semble catastrophique. Maintenant, si l'on se place du côté de la construction du reste de la commune nouvelle, il est selon moi temps de se libérer de "la question Condéenne" pour rebâtir urgemment une proximité dans les 8 autres communes. Il est nécessaire aussi que soient levées les incertitudes liées à cette question de sortie ou de maintien et qui freinent la mise en œuvre de nouveaux projets. Enfin il est temps d'arrêter ce psychodrame qui vient porter atteinte à l'image de la commune de Mesnils sur Iton, peut être aussi à son crédit dans les instances territoriales, et certainement à l'idée même de construction de communes nouvelles dont je reste persuadé que c'est un outil utile pour redonner des marges de manœuvre et redynamiser certains territoires. Mécontentement actuel légitime, impossibilité de collaborer même à moyen terme, respect de la volonté des citoyens et libérer les énergies pour se remobiliser sur la construction à 8 communes historiques, tels sont les arguments dont je souhaitais vous faire part. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses. -- Samuel Cotard - - 19 rue des Hironnelles Buis sur Damville 27240 Mesnils-sur-Iton +33 (0)6 44 32 62 72

De : jean-jacques ridard Date : 20/03/2022 17:40 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Envoyé avec SFR Mail pour Android De : Marie claudé Ridard Date : dimanche 20 mars 2022 à 17:33 À : jean-Jacques.ridard@sfr.fr Cc : Objet : Fwd: ENQUETE PUBLIQUE (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70) ----- Forwarded message ----- De : Marie claudé Ridard Date: dim. 20 mars 2022 à 17:15 Subject: ENQUETE PUBLIQUE (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70) To: A l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je suis personnellement très défavorable à ce que la commune déléguée Condé sur iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons : - je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville/Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "DÉFUSION". - Aller vers une "DIFFUSION" entraînerait des coûts liés à son processus. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire. Voici les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. Marie Claude RIDARD 1- Le Perron Gouville 27240 MESNILS SUR ITON

De : Ludovic Puren Date : 20/03/2022 17:30 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr ----Forwarded message ----De : Ludovic Puren Date: dim. 20 mars 2022 à 17:28 Subject: Enquête publique condé sur iton To: Bonjour, Je suis pour que condé-sur-iton puisse sortir de Mesnils-sur-Iton. Depuis ce rattachement il n'y a aucune communication avec la maire de Mesnils-sur-Iton. Depuis la fusion il y a que damville qui ne compte plus rien est fait pour nos petits villages. En allant avec Damville nous avons tout perdu, l'identité de notre commune, l'école où une classe doit fermer. En espérant que notre avis soit pris en compte et que nous ne soyons pas les seuls à se rendre compte, merci de nous aider ! Mr Puren ludovic

De : Marie claudé Ridard Date : 20/03/2022 17:15 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l' attention de monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je suis personnellement très défavorable à ce que la commune déléguée Condé sur iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons : - je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l' école commune Gouville/Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "DÉFUSION". - Aller vers une "DIFFUSION" entraînerait des coûts liés à son processus. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire. Voici les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. Marie Claude RIDARD 1- Le Perron Gouville 27240 MESNILS SUR ITON

De : Delphine Puren Date : 20/03/2022 11:32 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, Je souhaite que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnils sur iton car je souhaite que mon village reste un village rural de proximité avec par exemple le maintien de la mairie et de l'école, le bassin de vie de Mesnils sur iton ne nous correspond pas. Mme Puren Delphine

De : Didier ROSSE Date : 19/03/2022 22:05 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le préfet Nous souhaitons que condé sur iton quitte la commune nouvelle de mesnils sur iton Nous ne voulons pas que condé perde son identité, son histoire ,notre groupement scolaire et notre mairie Recevez Monsieur Préfet nos salutations Mr et Mme Rosse didier

De : Jean-Denis Robiolle Date : 19/03/2022 15:05 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Madame, Monsieur, Résidant de Condé-sur-Iton depuis 5 ans, je souhaitais vous faire part de mon ressenti sur la question de "l'autonomie". Je précise que mon lieu d'habitation se trouve aux limites des territoires de Breteuil et de Ste-Maried'Attez. S'il est vrai que nous fréquentons plutôt Breteuil pour les commerces, services administratifs et de santé, je pense que c'est une erreur de laisser la commune de Condé-sur-Iton seule. Le manque d'attractivité et de dynamisme de la commune risque de s'amplifier encore. Aussi je pense que Condé doit maintenir son rattachement à Mesnil sur Iton à condition toutefois que les dépenses publiques et investissements soient équilibrés entre Damville et les autres communes rattachées. Le nécessaire doit être fait pour entretenir la commune, maintenir et développer les services (école, notamment), favoriser l'implantation de commerces, développer les actions sociales et culturelles. Cordialement Jean-Denis Robiolle

De : celine bouchery Date : 19/03/2022 08:39 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Nous voulons rajouter à cela un manque d'entretien de notre commune, tant au niveau des voiries que des espaces verts. Aussi, la rue principale de la boulangerie est inaccessible avec un enfant en poussette, plus ça va plus elle se dégrade et rien n'est fait. Merci Cordialement Mme BOUCHERY Envoyé depuis l'application Mail Orange ---Le 06/03/2022, à 13:27, celine bouchery a écrit : Bonjour, Nous souhaitons que Condé-Sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-iton car il n'y a plus cette proximité qu'il y avait auparavant lorsqu'on était indépendant. Egalement, pour le maintien de nos quelques commerces, mairie... ; pour la simplicité de nos demandes car à ce jour il y a trop d'interlocuteurs et pour maintenir cette école primaire. Géographiquement, notre commune est assez éloigné de Damville. En espérant que cela aboutisse. Cordialement, Mme BOUCHERY

De : Jean Pierre Marty Date : 19/03/2022 00:39 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, Veuillez trouver ci-joint ma position sur la défusion de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. Bonne réception. Cordialement. Jean-Pierre Marty Pièces jointes : Enquête Publique défusion Condé sur Iton.pdf 76,6 Ko

Monsieur le commissaire enquêteur, Habitant Condé sur Iton depuis 16 ans je souhaite que ma commune ne soit plus intégrée à la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. En 2016 les habitants n'ont pas été consultés et ont été mis devant le fait accompli d'être rattachés à Damville éloigné de 11 kilomètres. Une hérésie car nous n'allons jamais dans cette commune pour y faire nos courses, Breteuil, ses commerces et services étant à 2 kilomètres. Je ne sais même pas où se trouve la déchetterie de Damville. Depuis cette fusion, j'ai constaté que l'entretien de la commune n'était plus fait comme cela devrait l'être, tous les services techniques ayant été centralisés à Damville. L'éloignement une fois de plus nous pénalise et je ne parle pas des situations d'urgence (arbres ou branches sur les voies publiques) qui ne sont réglés qu'au bout de plusieurs heures, voire plusieurs jours. Une autre aberration ce sont les services postaux avec le code postal de Breteuil pour une commune rattachée à Damville et tous les problèmes que cela engendre pour les livraisons... La mairie de Condé ne doit pas fermer, la population a besoin de proximité. Il faut remettre l'humain au centre de nos préoccupations, ne pas uniquement traiter l'évolution de notre société sur un aspect uniquement financier. Il ne faut pas dire que nous pouvons tout régler à distance avec le net et la fibre, la fracture numérique existe d'autant plus que dans notre monde rural la population vieillit. Lors des dernières élections municipales plus de 90% des votants de Condé ont exprimé leur souhait de revenir à une autonomie de gouvernance de la commune. Et cela doit être entendu. La majorité des personnes qui s'expriment pour que Condé reste intégrée à Mesnils sur Iton n'habitent pas sur la commune de Condé et ne peuvent donc pas ressentir le profond désarroi dans lequel se trouvent les administrés habitants Condé sur Iton. J'espère que mes remarques seront entendues et que le bon sens l'emportera. Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur mes sincères salutations. Jean-Pierre MARTY 5 Le Bois Fayot 27160 Condé sur Iton

De : LOUIS AUBIER Date : 18/03/2022 22:12 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur, Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils sur Iton afin de retrouver notre petite commune rurale. Je suis arrivé dans ce village en 2014, mes enfants y ont toujours habités. Nous avons besoin de garder notre mairie et tous les services qui en découle . Condé sur iton doit garder sa propre identité. Cordialement Louis Aubier

De : BAUDRY Didier Date : 18/03/2022 20:35 Pour : Bonjour, Je souhaite que le territoire de Condé sur Iton sorte de la nouvelle commune du Mesnils sur Iton. Voici les principales raisons qui motive mon souhait : Négation de l'esprit démocratique : l'intégration de Condé sur Iton a été décidée par le conseil municipal (moins de 15 personnes) sans que la population soit sollicitée. La fusion ne faisait nullement parti de la profession foi des conseillers élus. Cela est une négation de l'idéal démocratique. Après tout, cette situation n'est pas une nouveauté en France depuis le référendum de 2005... 1. Cette fusion est un non-sens écologique et économique. Nous constatons de nombreux déplacements des services techniques entre Damville et Condé. Je ne cite un des plus choquant à mon regard que sont les micro tracteurs pour effectuer l'entretien des espaces verts. Ils font fréquemment des allers retours. Ces engins ne sont pas conçus pour faire des dizaines de kilomètres sur la route. D'où une consommation de carburant accrue et une usure prématurée de ces matériels. Une réduction de la productivité du personnel qui passe du temps en transport. 2. Depuis la fusion, la commune a perdu une partie de son dynamisme, une part de son esprit village. La commune nouvelle est une entité totalement artificielle. 3. Je vous remercie de reporter dans l'enquête mon avis. Vous en souhaitant bonne réception. Didier BAUDRY 13, rue du bois 27160 Condé sur Iton

De : Marie claudé Ridard Date : 18/03/2022 18:53 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l' attention de monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je suis personnellement très défavorable à ce que la commune déléguée Condé sur iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons : - je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l' école commune Gouville/Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "DÉFUSION". - Aller vers une "DIFFUSION" entraînerait des coûts liés à son processus. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire. Voici les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. Marie Claude RIDARD 1- Le Perron Gouville 27240 MESNILS SUR ITON

De : Régis HEBERT Date : 18/03/2022 18:36 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Voilà ce qu'il arrive quand on ne demande pas leur avis aux habitants Ces gens de Condé mis devant le fait accompli ne veulent pas faire partie de cette mégapole qu'est devenue Mesnils sur iton Qu'on leur rende leur liberté Nous sommes dans le même cas de figure nous les habitants de Buis sur Damville mis devant le fait accompli n'ayant pas pris position pour une fusion Pour conclure nos représentants sont malmenés par les élus de Danièle qui ne nous représentent pas du tout Alors vers quelle démocratie?

De : FrN Date : 18/03/2022 17:35 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, Habitant du Roncenay-Authenay depuis 22 ans, je m'intéresse à la vie de la commune avec le souhait de pouvoir participer davantage lorsque l'heure de la retraite (d'ici quelques mois) me libérera de mes activités professionnelles. Je suis Chef d'entreprise depuis 1987, j'ai 61 ans. J'ai créé en France plus de 1.500 emplois dans différents domaines, ai administré grand nombre d'entités dans plus de 15 pays. Fusions, rachats, acquisitions, administrations ont été mon quotidien, ce sont des domaines qui pour grande partie s'apparentent à la gestion d'une communauté de communes. Ce y compris dans la gestion et l'administration des personnes, qui sont des sujets aussi importants que les aspects financiers, que ce soit pour une Société Anonyme ou pour une Commune, ou même (et peut-être surtout) dans un commerce artisanal ou PME. Je fréquente certains cafés-restaurants, sur l'ensemble du territoire, écoute avec attention les sujets divers et variés, d'autant que grand nombre de personnes appartenant aux Conseils Municipaux de MESNILS-SUR-ITON ou de certaines communes déléguées, travaillant au sein des commissions de projets ou de gestion, fréquentent les mêmes endroits. Je me permets de vous donner un avis en tant que simple citoyen répondant à l'enquête publique dont vous êtes l'administrateur. Pour proposer un avis, j'ai, en complément de mes connaissances, utilisé internet, la presse, les comptes rendus existants dans les bulletins communaux, et surtout, les pièces jointes au dossier de l'enquête publique dont il s'agit, trouvant intéressant de pouvoir exprimer des idées les plus proches des réalités du terrain. Nos concitoyens communaux débattaient principalement de trois sujets depuis des mois. La covid, et aussi CONDE-SUR-ITON qui veut quitter la communauté. Puis, La covid, la guerre en Ukraine, et aussi CONDE-SUR-ITON qui veut quitter la communauté. Fort est à parier que l'élection Présidentielle fera son apparition comme le quatrième sujet de notre commune. CONDE veut quitter MESNILS. Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que ces deux-là avaient le même nom de famille « SUR-ITON » En droit de la famille, c'est un mariage ; en droit des affaires une association, ou la création d'une forme de Holding ; en tous cas cela crée de la richesse, des emplois, des activités, motive et organise, fait avancer des projets, en crée de nouveaux : peut-être est-ce pour cela que l'Etat a organisé cette idée de regroupements de communes ? Pourquoi Condé veut-il quitter le domicile devenu familial ? Parce que le centre de vie est à l'Ouest plus qu'à l'Est ? Ou parce qu'il y a 4 kilomètres de plus ou de moins ? Parce qu'Aurélien a été méchant avec Bernard ? Ou que Colette n'a pas assez écouté Catherine ? Parce que les services municipaux se sont regroupés et que la Mairie n'est plus en face de la maison ? Parce qu'un trottoir est à refaire ? D'une façon générale, tous ces regroupements de communes dans notre pays emmènent leurs lots d'erreurs, de contradictions, d'hésitations. Dans ma famille installée dans la Vienne, il en est de même au sein de leurs unions communales, mais eux, au moins, organisent, modifient, dialoguent, acceptent le principe fondamental d'une démocratie qu'est le débat contradictoire ! De manière incontournable, les rues « du Général de Gaulle » ou de « l'église » sont nombreuses et ce problème national met du temps à se régler : mais il finit par se régler ! MESNILS-SUR-ITON ne se fera pas en un jour, comme ce fut le cas de notre capitale française ! J'ai la désagréable conviction que la défusion demandée n'est en fait qu'un problème de Personnes. Tout le démontre. Les écrits le confirment. La presse, les articles, courriers, etc. montrent que la liste « Ensemble pour Condé » est en opposition totale avec tout le monde, rien ne semble aller. Sait-on vraiment pourquoi aucun de ses membres ne participe aux nombreuses commissions ou représentations ? La vraie question est de savoir pourquoi, car à travers toutes les pièces proposées, et donc les témoignages et avis annexés à l'enquête, quelques témoignages copier-coller me semblent assez orientés. Toutefois, cela permet effectivement de constater que des points sont effectivement non traités, comme l'affaire du code postal, certains entretiens de voirie face au Foyer, probablement d'autres. Est-ce parce que votre voiture a besoin de nouveaux pneus, qu'il faille refaire la distribution et changer une ampoule que vous allez la jeter ? D'autant que si elle a 6 ou 7 ans ce serait dommage... Un problème de personnes qui n'arrivent pas à se parler. J'en suis convaincu. Un besoin de pouvoir de certains ? Une volonté cachée ? Je n'en connais pas, en revanche, les raisons. MESNILS-SUR-ITON progresse, avance et commence juste à s'organiser. Damville citée dans la demande de défusion a aussi, comme à Condé, des zones où l'éclairage est loin d'être correct, des trottoirs vieillots, des tas de choses à refaire ou à changer. Ne pensez-vous pas un seul instant que ce qui est présenté comme une motivation à quitter la maison n'est existant que chez Condé. C'est aussi le cas dans les 6 communes initiales. 6 ans de vie commune. Dont 2 années sous régime de covid, ce qui a fortement limité les actions : je suis étonné que sur 80 témoignages, pas un seul n'en parle. Nonobstant le fait que nombre d'élus sont aussi au travail toute la journée dans leurs activités, ce ne sont pas des professionnels de la politique ou même de l'administration. Ils n'ont pas fait l'ENA non plus. Alors l'erreur est permise, et Confucius bien avant nous, faisait déjà remarquer que « l'homme sage apprend de ses erreurs ». Dans un autre registre, la Loi ESSOC valide le droit à l'erreur. Tout le monde en fait. MESNILS-SUR-ITON a une équipe dirigeante composée en partie de toutes les équipes initiales regroupées. Certains sont partis, de nouvelles compétences sont arrivées, certains sont pour, d'autres contre telle ou telle décision, mais personne n'est systématiquement contre ! Si, finalement, il doit y en avoir un ou deux. Il serait pour le moins honnête de ne pas motiver la demande « de sortie » en expliquant que c'est une affaire de bassin de vie, d'éloignement, et que finalement Breteuil est plus proche. C'est le cas depuis des centaines d'années ! La possibilité qu'à chacun d'entre nous de se déplacer et de vivre libre, pour aller à l'endroit qu'il souhaite, pour faire ses courses ou aller au cinéma, n'est ni une cause, ni une conséquence, de l'appartenance votée par le conseil municipal de Condé en 2015, validée par son entrée en 2016 dans notre « famille ». Il est nécessaire de connaître les vraies raisons de cette demande, si elles existent. Lister les problèmes, les avantages... Vouloir refaire une commune indépendante en parlant autant de Breteuil semble étrange. Je remarque également que comme souvent, une minorité souhaite remettre en cause la majorité : votre mission, de cet aspect, n'est pas facile. Si Condé veut vraiment quitter la communauté, il semble important que vous considériez l'impact financier. Comme tout divorce, ou toute démission, la mesure des conséquences doit exister, et il semblerait honnête que vous considériez les points suivants : Le délai Les conséquences financières pour les 8 autres communes regroupées Les compensations financières à trouver Si dans un avion en plein vol, un passager décide d'ouvrir la porte parce qu'il veut sortir de l'avion, il tue les 400 autres. Pourtant, il a embarqué de son plein gré ... Après avoir fait métaphores de voitures et d'avions, reste le bateau : notre nom de famille, ITON, est trop petit pour en faire naviguer : raison de plus pour que les tensions s'apaisent, et que notre Condé reste avec nous, car cette ressource ne peut être fractionnée : elle est commune. Au sujet de l'eau donc, et du climat de la planète, les enjeux à venir sont immenses. Les français dans leur majorité ont compris mais n'en ont pas pris la mesure. Le compte rendu de la COP26 est édifiant, et la COP27 qui se tiendra en Novembre en Egypte affichera des résultats qui feront peur. La France tient une place importante dans la gestion de ces enjeux. D'autant plus de sa position actuelle, à la direction de l'Europe. La France depuis plus de 40 ans ne vote qu'à 50% pour le Président élu. Qui doit diriger aussi l'autre moitié et assurer l'évolution en faisant des compromis. Dans le cadre de votre mission, qui concerne globalement 6.000 personnes, il s'agit en fait de 500 personnes qui veulent s'isoler. Parce que tels des enfants de 10 ans, ils ne voient qu'à 4 kilomètres de distance, comme ils le re connaissent eux même. Un compromis et des actions très locales, régleraient tous les petits tracas et vaudraient mieux qu'une défusion qui serait sans nul doute dévastatrice. Le petit village d'Astérix est une bande dessinée, pas une réalité. C'est contre nature, contre-productif, et va à l'encontre des enjeux humains et économiques au sens large que notre pays se doit de gérer en rassemblant. Si la Liste « Ensemble pour Condé » a les moyens et accepte de dédommager financièrement la communauté, ils doivent proposer des solutions, être positifs et non pas sans arrêt être contre avant même que l'on sache de quoi on parle ! Je suis contre la sortie de Condé, vous l'aviez deviné. Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus distinguées. Frédéric O'NEILL La Gaudrée , 27240 MESNILS-SUR-ITON 06-07-60-92-92

De : florence baranski Date : 18/03/2022 14:14 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le commissaire enquêteur, Je demeure à Condé depuis 14 années, et je ne souhaite pas que ma commune reste fusionnée avec Damville. D'abord, Je ne vais jamais à Damville y faire mes achats. Je vais surtout à Breteuil aussi bien que pour le médecin, la pharmacie, la poste et autres !..... Plus proche de mon domicile. Je constate que depuis cette fusion, Condé n'est plus comme avant. L'entretien de la voirie est depuis à l'abandon, l'élagage des arbres n'est pas toujours fait et j'en passe !..... Notre mairie est menacée de fermeture alors que c'est indispensable dans un village. Quand je vois le nombre d'habitants qui ont signé la pétition, cela me réconforte car je ne suis pas la seule à vouloir me détacher de Damville. Je ne suis pas surprise du résultat. Voilà mes principales raisons alors qu'il y en a d'autres pour que Condé redevienne autonome. Bien à vous. Florence BARANSKI

De : Jannick SEGERS Date : 18/03/2022 14:05 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le commissaire enquêteur, Retraité militaire, je demeure à Condé sur Iton depuis 2008. Je suis fermement opposé à rester fusionner avec Mesnil sur Iton pour les raisons suivantes : Le conseil municipal à l'époque avait voté pour la fusion à Damville sans demander l'avis des Condéennes et Condéens qui pour une grande partie de la population n'était pas d'accord. A ce titre plusieurs élus ont été trompés sur les fermetures des mairies et les employés municipaux et j'en passe. Sur les neuf communes, seule la mairie de Condé n'est pas fermée, je veux conserver notre mairie. C'est indispensable et cela fait partie du cœur de notre commune. Pensons à ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer. C'est aussi une perte de temps pour les employés municipaux de faire les aller-retours de Damville à Condé, cela représente un coût énorme dans les déplacements journaliers. Au bout d'un an, cela se chiffre à des milliers d'euros. De plus, Condé avait son propre matériel pour entretenir notre belle commune, aujourd'hui tout a été transféré à Damville, ou l'équipe de Madame La Maire prévoit de faire un emprunt de 1,8 M € pour construire un futur atelier des services techniques. Cela est exorbitant. Notre commune n'est plus entretenue comme auparavant. Un élu de l'opposition s'est démené auprès des services techniques pour faire entretenir notre cimetière qui devenait dans un état lamentable. Respectons nos morts. Avant l'élection de l'équipe de Madame la Maire, j'avais posé la question de combien pourrait coûter une police municipale ? L'actuel adjoint en charge des finances et des collectivités m'avait répondu dans les 100 000 € annuel. Cela va faire bientôt un an que cette police a été créée, nous en sommes à 240 000 €. Encore une fois trompé sur cette évaluation, j'imagine que pour le bâtiment des services techniques ou l'on parlait entre 200 000 et 400 000, aujourd'hui on parle de 1,8 M €. Le code postal 27160 faisant partie du canton de Breteuil pose des difficultés pour l'intervention des secours et des livreurs. Condé possède dans sa commune, un logement inoccupé depuis 2020. Actuellement ce dernier se dégrade fortement, en location il aurait pu être bénéfique. La remise en état va également se chiffrer. Deux ans d'élection et déjà cinq démissions d'élus dont trois appartenant à l'équipe de Madame la Maire et deux à l'opposition. Je peux encore me poser des questions sur l'entente de ce conseil, et s'il y en aura d'autre dans les années à venir. Quelle déception. L'équipe actuelle profite des communes qui se sont rattachées à Damville pour développer cette dernière. Je prends quelques exemples, nous payons pour une police municipale que nous ne verrons jamais dans notre commune, des caméras de surveillance que pour Damville etc.... Dans le département de l'Eure, il y a des communes qui ne sont pas fusionnées et qui s'en sortent très bien. Nous pouvons en faire autant. Je m'aperçois et je ne suis pas le seul à avoir été trompé. Il n'y en a que pour Damville et nous sommes complètement délaissés par cette équipe dont notre représentant n'est pas à la hauteur de nous défendre comme il le faudrait. Je vous remercie Monsieur le commissaire enquêteur de m'avoir lu. J'espère que cela aidera pour la décision que vous jugerez utile de donner à cette enquête. Cordialement et respectueusement. Jannick SEGERS

De : Prod'homme François Date : 18/03/2022 10:57 Pour : Je considère que Condé sur Iton a toute légitimité à quitter la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton car : - d'une manière générale pour l'ensemble des communes dernièrement rattachées à Mesnil sur Iton, et en particulier pour Condé sur Iton, le processus de rattachement est entaché d'un déni de démocratie. Aucune concertation préalable de la population des communes concernées n'a été faite. - le bassin de vie de Condé sur Iton n'a jamais été celui de Damville et de la nouvelle commune de Mesnil sur Iton. - la carte scolaire de la commune, son identité, son histoire, son code postal, ses rattachements administratifs, la tournent naturellement vers le bassin de vie de Breteuil/Iton. - Condé sur Iton est une commune rurale dynamique dont la majorité des habitants souhaitent garder l'indépendance de leur commune. - Les habitants de Condé sur Iton sont profondément attachés au maintien de leur mairie, de la proximité que celle-ci leur procure. Merci. PROD'HOMME François 9 rue des hirondelles Boissy 27240 BUIS SUR DAMVILLE 06 52 23 46 51

De : BELLARD LAURENT Date : 18/03/2022 10:02 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur. Monsieur, je vous fais part dans le cadre de l'enquête publique, quant à la demande de sortie de la commune déléguée de Condé sur Iton de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton de mon opposition à cette procédure. Je suis à titre personnel opposé à cette sortie de la commune déléguée de Condé sur Iton. Il n'est à mon avis pas concevable que des communes nouvelles soient constituées de communes volontaires à ce rapprochement, pour ensuite et alors que tout est en construction, en ressortir à tout moment. Cela ne fait pas sens, cela desservirait en partie le futur du développement à mon avis des deux communes, Mesnil sur Iton mais aussi Condé sur Iton. Il est souvent exprimé par Condé sur Iton le fait que Mesnil sur Iton ne soit pas son bassin de vie, mais nous sommes en zone rurale et le « bassin de vie » peut effectivement varier en fonction de l'endroit où l'on vit dans ladite commune, et est beaucoup plus étendu que dans une ville moyenne ou grande, qui disposera de la totalité des besoins tant en infrastructures publiques, privées, de santé, et commerciales et de loisirs. Il est tout à fait possible de faire partie d'une commune, et de procéder à certaines activités dans la commune limitrophe, ce qui se produit partout sur le territoire. moi-même habitant sur le lieu-dit Megremesnil, je me rends tant sur Damville que Breteuil, mais aussi Verneuil ou Evreux en fonction de mes besoins, activités, soins et besoins, qui ne sont pas plus au complet sur la commune déléguée de Damville que sur Breteuil, et ce n'est donc pas en sortant de mesnil sur Iton que l'on rendra la commune plus attractive et solide pour le futur. voici donc une partie des éléments que je puis verser à mon avis défavorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnil sur Iton. veuillez croire, monsieur le commissaire enquêteur, en mes sincères salutations. Laurent Belliard 2 route de l'Iton Megremesnil-Gouville 27240 Mesnil sur Iton

De : Didier LORTIE Date : 18/03/2022 07:57 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur, Dans le cadre de la demande de défusion de la commune de Condé sur Iton de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton, nous tenons à vous faire part de notre profonde volonté à redevenir INDEPENDANTS pour les raisons suivantes : - nous n'avons jamais été consultés pour une telle décision, on nous a IMPOSE CE NOUVEAU STATUT de regroupement des communes. Il eut été judicieux d'interroger la population pour connaître sa décision afin peut être de travailler en harmonie et en concertation ce qui n'est pas le cas actuellement où tout est décidé à DAMVILLE, ville que nous ne fréquentons pas. Il y a 30 ans, nous avons choisi de nous installer à Condé sur Iton pour bénéficier de la proximité des écoles, d'une mairie et de ses différents services, de commerces, de ramassages scolaires (primaires, collèges, lycée, tout à l'égout, gaz de ville, éclairage public dans les hameaux.....). - nous voulons retrouver notre identité de CONDEENS et CONDEENNES, c'est à dire avoir notre mairie, un conseil municipal propre à notre commune avec des interlocuteurs que nous pouvons contacter, rencontrer et surtout que nous connaissons. Actuellement, on nous renvoie toujours sur Damville. Exemple : nous avons eu récemment un problème de voirie, nous avons contacté la mairie de Condé sur Iton, renvoyé vers Damville. Après plusieurs tentatives, on nous a demandé d'envoyer un SMS !!! Plus de 3 mois se sont passés avant d'avoir un semblant de réponse. ON SE SENT ABANDONNES. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous habitons Condé sur Iton depuis plus de 30 ans et lorsque nous avons besoin de renseignements, de faire des démarches nous avons devant nous des personnes et non un téléphone! Actuellement les décisions sont prises à Damville par des personnes que nous ne connaissons pas et qui ne vivent pas dans notre commune de Condé sur Iton qui par conséquent ne connaissent pas la situation. Nous voulons des personnes de la commune, qui s'occupent de notre commune et qui la feront vivre, la feront se développer. Nous constatons actuellement un abandon de notre commune. L'entretien extérieur laisse à désirer, pour preuve l'état de la route principale de Condé sur Iton, l'absence de fleurissement..... Nous voulons vivre dans une commune qui a un passé, une histoire (le château) dans un bassin de vie rural. Nous voulons retrouver cette proximité que nous avons perdue (mairie, conseil municipal, identité scolaire.....). Nous voulons retrouver notre code postal 27160 CONDE SUR ITON et non 27240 MESNILS SUR ITON NOUS VOULONS ETRE UNE COMMUNE A PART ENTIERE et non un hameau voire un quartier de la commune nouvelle ! Pour toutes ses raisons, nous demandons la défusion de la commune de Condé sur Iton de la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. Mr Mme Didier LORTIE, 10 route de Lignerolles, Le Chesnay 27160 CONDE SUR ITON

De : cyril85@orange.fr Date : 17/03/2022 22:32 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Je souhaite que Condé quitte la commune nouvelle de Mesnil sur iton car Condé est un village rural très plaisant à vivre. Aujourd'hui nous avons des services de proximité comme l'école, la mairie, une boulangerie, un salon de coiffure. Si nous ne quittons pas Mesnil nous allons perdre nos services comme cela à été fait dans les autres communes de Mesnil. Plus aucune proximité avec les élus. Depuis que nos espaces verts sont entretenus par Mesnil, les chemins ne sont plus praticables pour se promener car ils ne sont jamais tondu, chose qui était faite avant. Nos enfants iront au collège de Breteuil, nos courses sont faites à Breteuil. C'est pour toutes ses raisons, que nous devons sortir de Mesnil. Pour moi ce n'est que du bon sens. Cordialement Maunoury Cyril

De : cyril85@orange.fr Date : 17/03/2022 22:32 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Je souhaite que Condé quitte la commune nouvelle de Mesnil sur iton car Condé est un village rural très plaisant à vivre. Aujourd'hui nous avons des services de proximité comme l'école, la mairie, une boulangerie, un salon de coiffure. Si nous ne quittons pas Mesnil nous allons perdre nos services comme cela à été fait dans les autres communes de Mesnil. Plus aucune proximité avec les élus. Depuis que nos espaces verts sont entretenus par Mesnil, les chemins ne sont plus praticables pour se promener car ils ne sont jamais tondu, chose qui était faite avant. Nos enfants iront au collège de Breteuil, nos courses sont faites à Breteuil. C'est pour toutes ses raisons, que nous devons sortir de Mesnil. Pour moi ce n'est que du bon sens. Cordialement Maunoury Cyril

De : Sébastien Lizot Date : 17/03/2022 19:31 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé sur iton soit détaché de Mesnils sur iton afin de retrouver notre indépendance : garder notre mairie, l'école... Mon bassin de vie est Condé, c'est pour cette raison que je souhaite que Condé sur Iton retrouve son identité et sa ruralité ; la proximité de la mairie est très importante. Andrée LIZOT Habitante de Condé sur iton depuis 56 ans

De : Dégenétais Emeline Date : 17/03/2022 18:49 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je souhaite que Condé sur iton quitte la commune de Mesnils sur iton car depuis le rattachement, nous n'avons plus d'interlocuteurs de proximité ; lors que l'on a un problème, on doit appeler la mairie de Damville qui sait rarement répondre à nos problématiques. En effet, le bassin de vie de Damville n'est pas le nôtre. Notre bassin c'est Condé et Breteuil sur iton. Je souhaite donc que l'on garde notre indépendance, à savoir la mairie de Condé, l'école, la salle des fêtes comme endroit de vote, la gestion des espaces verts, la voirie (état préoccupant de la Rue de Breteuil à Condé, du parking à côté du boulanger ainsi que de la Rue de la poste). L'évolution de l'étang à Condé est catastrophique ; avant, nous avions un endroit joli, calme et apaisant. A présent, les clôtures en gros barbelets rendent l'endroit dangereux pour tous, notamment les enfants. Plus les années passent, plus nous avons l'impression d'être délaissés. Des investissements sont faits à Damville (construction nouvelle gendarmerie...) alors que Condé en a aussi besoin mais rien n'est prévu pour les communes aux alentours. Cordialement, Emeline DEGENETAIS Habitante de Condé

De : Marie claudé Ridard Date : 17/03/2022 15:41 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet, je suis personnellement très défavorable à ce que la commune déléguée Condé sur iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons : - je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville/Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "DÉFUSION". - Aller vers une "DIFFUSION" entraînerait des coûts liés à son processus. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire. Voici les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. Marie Claude RIDARD 1- Le Perron Gouville 27240 MESNILS SUR ITON

De : Karine MARTIN Date : 17/03/2022 15:38 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le Commissaire Enquêteur, JE SUIS CONTRE CETTE DEFUSION Condé sur Iton à Mesnils sur Iton. En effet, j'habite Mesnils sur Iton depuis très longtemps, J'y travail en partie, car le siège de mon entreprise est à Mesnil sur Iton et mes bureaux sont à Evreux. Je ne comprends pas pourquoi Condé sur Iton (surtout M. Doublet) souhaite la sortie de Condé sur Iton alors que la fusion avait été « je crois en 2015 » votée pour... La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnils sur Iton, tous les investissements sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois. La Fusion était pour porter des projets structurants, c'était la raison pour laquelle cette belle commune nouvelle à été créer, il ne faut SURTOUT pas en sortir. Et puis je suis contre le GASPILLAGE de l'argent Public !! On construit, on ne détruit pas !! c'est insensé !! En plein Mandat, ca serait Inadmissible de tout stopper les projets...refaire et refaire et dépenser.... Je crois vraiment, Monsieur le Commissaire enquêteur en votre discernement, Je vous remercie de votre diligence, Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes Sincères salutations, Karine Martin

De : alpinekf@aol.com Date : 17/03/2022 14:40 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je viens vers vous concernant l'enquête publique sur le Sortie ou non de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton. J'habite Mesnils sur Iton depuis 20 ans. (Grandvilliers) Je suis CONTRE cette défusion, pour plusieurs raisons : * GASPILLAGE de l'argent Public, Mesnils sur Iton est à ce jour bien géré par notre Maire Colette Bonnard, et ses conseiller tout est fait pour que les 9 communes se portent bien.. On ne va pas tout stopper !! tous les projets alors que tout est en cours/ * Condé sur Iton avait bien voté pour la fusion, on ne change pas d'avis comme ça !!! (au pire à voir au prochain mandat, mais certainement pas maintenant) * Ca serait perdant pour Mesnils sur Iton dans son ensemble et pour tous ses citoyens !! Il ne faut SURTOUT pas démanteler ! très déstabilisant ! * De plus beaucoup d'habitants de Condé sur iton on voter pour (pas le choix sinon mal vu par les autres habitants) je ne trouve pas ça juste. Je crois en votre bon sens et à la préservation de l'ARGENT PUBLIC et je suis donc CONTRE LA DEFUSION; Je vous remercie de votre lecture, Sincères salutations, Florent LECHOPIER

De : LENOIR Isabelle Date : 17/03/2022 11:23 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur, Nous vous adressons ce message pour vous informer que nous souhaitons que la commune de CONDÉ SUR ITON quitte la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. En effet, nous n'avons aucune proximité, et notre bassin de vie n'est pas DAMVILLE mais bien BRETEUIL !! D'ailleurs, aux dernières élections départementales, c'est bien des candidats du canton de Breteuil que nous avons à élire, alors que les autres communes historiques votaient pour des candidats du canton de Verneuil d'Avre et d'Iton !! De plus, nous n'avons aucune histoire avec eux, la nôtre a été construite avec le canton de Breteuil. Notre code postal est bien 27160 et non 27240, nos enfants vont au collège à Breteuil et non à celui de Damville, nous n'avons pas la même carte scolaire. Nous ne voulons pas non plus faire 15 kms pour se rendre à une mairie où personne ne nous connaît et connaît encore moins notre territoire. Nous voulons garder nos services, nos élus à proximité. Nous souhaitons des services et des investissements à hauteur de notre périmètre et non des endettements de plusieurs millions d'euros pour n'en voir aucun avantage. C'est pour toutes ces raisons et d'autres encore, que nous voulons retrouver notre indépendance. Dans l'espoir que notre requête connaisse une suite favorable. Bien cordialement, M. et Mme LENOIR Condé sur Iton

De : DECO JARDIN Date : 17/03/2022 00:29 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr ----- Message transféré ----- Sujet :enquête publique condé sur iton Date :Thu, 17 Mar 2022 00:25:01 +0100 De :DECO JARDIN Pour :pref-eponde-suriton@eure.gouv.fr Commençons par un proverbe: Il vaut mieux un petit chez soi qu'un grand chez les autres Et oui il semblerait qu'il est plus facile de gérer ses affaires seul. En effet la fusion de Condé sur iton avec les 5 autres communes a été engagée par l'équipe municipale en place de l'époque notamment à cause du harcèlement médiatique de l'époque sur la baisse annoncée des dotations de l'État. Mais aujourd'hui c'est aussi l'ensemble des personnes qui faisait partie de ce conseil municipale qui soutiennent et veulent la défusion de Condé. Et oui depuis les choses ont changés -Peu ou pas de dialogues -non respect de la charte (fermeture des mairies déléguées...) -Pas ou peu d'investissement sur condé ou procédure très longue (3 ans pour avoir des jeux pour les enfant dans l'école) -augmentation du nombre de commune à 9 sans concertation. -Centralisation des services techniques non réfléchi qui entraine des temps de déplacements (frais de déplacement conséquents) et avec un futur investissement pour un bâtiment technique qui s'envole (coût estimé à 400000 euros lors de la campagne municipale et qui arriverai désormais à environ 1800000 euros lors du dernier conseil municipal) Et oui 4.5 fois plus chère que l'estimation initiale, alors oui chercher l'erreur et pas de personnes qui s'inquiète dans la majorité alors partons et partons vite, le plus vite possible même!!! -Condé seul n'a pas besoin d'une police municipale!!! -.... Pour en revenir a mon proverbe, beaucoup de communes sont restées seul dans notre communauté de commune et elle s'en sortent bien (Piseux, Saint Christophe sur avre, Les baux de breteuil ...) Alors laisser ces personnes dynamiques qui sont pour la défusion refaire un conseil municipal pour Condé afin qu'ils gèrent notre belle commune, afin de ne plus dépendre de cette majorité municipale (Mme Bonnard) que la fusion intéresse juste pour avoir la main mise sur notre budget communal. Donc pour ma part je pense que la fusion n'apporte pas davantage à Condé sur iton, et qu'il serait regrettable que ce joli petit village (École, boulangerie, coiffeur, château privé souvent ouvert au public, zone artisanale) qui m'a accueilli il y a maintenant 18 ans lors de l'achat de ma maison devient qu'un vulgaire hameau de cette commune nouvelle sans identité, sans cohésion David Cochery 41 route de Breteuil 27160 Condé sur Iton

De : Céline FACQUET Date : 16/03/2022 23:21 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton car Damville n'est pas mon bassin de vie. En effet, Breteuil représente mon bassin de vie pour l'alimentation (supermarché et marché le mercredi matin), les rendez-vous médicaux, les services (pharmacie, coiffeur, opticien, médiathèque, piscine), les activités extrascolaires pour les enfants. J'y pratique également mon activité sportive. Au niveau de la carte scolaire, les enfants de Condé-sur-Iton ne peuvent pas s'inscrire au collège public de Damville puisque le collège dont dépend la commune est celui de Breteuil. La fusion avec Mesnil-sur-Iton est inutile sur ce point. Concernant l'adresse postale, Condé-sur-Iton est rattaché au code postal de Breteuil 27160 et non de Damville 27240. J'ai de plus en plus de difficultés pour recevoir les courriers et colis avec cette adresse de Mesnil-sur-Iton. En effet, les livreurs ne distinguent pas forcément notre code postal 27160 et nos courriers et colis sont distribués dans l'une des 8 autres communes de Mesnil-sur-Iton. Je souhaite le maintien de ma mairie de Condé-sur-Iton. Au niveau de l'école, les structures de jeux ont été démontées et enlevées durant l'été 2018 car elles n'étaient plus aux normes. Ma fille a dû effectuer trois années scolaires sans structures de jeux dans sa cour d'école. Cette année, enfin, elle a retrouvée une cour d'école avec des structures. Cette lenteur a été allongée par la fusion avec Mesnil-sur-Iton. La charte de fusion n'est pas respectée par la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. Les conseillers municipaux de Condé-sur-Iton ne sont pas consultés pour les futurs investissements. Les investissements se font sur le territoire de Damville et rien n'est prévu pour les communes déléguées telles que Condé-sur-Iton. Cordialement. Céline FACQUET 41 Rue de Breteuil 27160 CONDE-SUR-ITON

Date : 16/03/2022 23:10 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Très attaché à Mesnil sur Iton, je vous exprime mon souhait le plus profond de maintenir Condésur-Iton au sein de Mesnil-sur-Iton (MSI). Cette proposition de défusion est contraire à la volonté du gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Mesnil sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances. Bien à vous Adrien Moreau

De : Christophe Calamari Date : 16/03/2022 21:12 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil sur iton car cette fusion n a rien apporté à notre village bien au contraire. Tous les investissements ont lieu sur la ville aux merdes de chiens, pardon Damville.on se demande ce que fait la super police municipale ! Notre bassin de vie est sur breteuil et non pas damville. C'est une ineptie cette fusion. Cordialement Christophe Calamari

De : Charron Stephane Date : 16/03/2022 17:06 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Nous souhaitons que Condé sur iton quitte le regroupement de Damville pour les raisons suivantes : - Impôts foncier triplé - courrier non reçu - code postal ne correspond plus à notre commune de Condé - et on aime pas Damville ,on ne vais jamais à Damville

De : Colette Francé - Duhamel Date : 16/03/2022 16:09 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur Le Préfet de l'Eure, Je tiens à exprimer mon désaccord sur le problème soulevé dans ma commune: le départ de Condé-sur-Iton, de la fusion réalisée en 2016, pour construire Mesnil-sur-Iton. Voici toutes les questions que je me pose : + Pourquoi être acteur du projet de base de fusion en 2016, et vouloir tout casser en 2020 ? + Combien cela coûterait-il aux contribuables de Mesnils et de Condé, de façon directe ou indirecte ? + Quel intérêt de construire et déconstruire ? Pourquoi ? + Chaque municipalité pourrait-elle agir ainsi ? + Pourquoi le désir d'une commune pourrait-il mettre en péril le travail de 8 autres communes ? + Que deviendraient les projets réalisés en commun, qui servent les citoyens et les enfants (école et restauration, les chemins de randonnées, etc...) des 9 communes ? + Quelles conséquences pour les employés des nouveaux services communaux et la réorganisation ? + Quel coût ? Quel impact sur les futurs investissements de Mesnils et de Condé ? + Pourquoi gaspiller l'argent public, pour satisfaire une minorité ? + La commune de Condé est-elle suivie par tous ses administrés ? Je vous remercie, Monsieur Le Préfet, de votre attention et vous prie de recevoir mes sincères salutations. Yves Duhamel Duhamel Yves [INTERNET] Mr Duhamel / Participation Enquête Mesnils-sur-Iton 1 sur 2 21/03/2022 10:38

De : Colette Francé - Duhamel Date : 16/03/2022 15:14 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur Le Préfet de l'Eure, Je souhaite exprimer mon ressenti par rapport au problème apparu dans ma commune nouvelle, Mesnils- sur- Iton. Une des 9 communes déléguées, Condé-sur-Iton désire quitter la fusion réalisée en 2016. Je trouve cette demande incompréhensible, de la part du nouveau Conseil Municipal et de son Maire. Si, à chaque élection, on peut démonter et démolir ce qui a été construit par l'équipe précédente, une question se pose: Comment pourra-t-on avancer vers l'objectif de notre gouvernement, à savoir, réduire le nombre de communes dans notre pays? Ce départ provoquerait inévitablement, un déséquilibre au sein du groupe formé et poserait de graves problèmes aux deux parties : * Que deviendrait le nouveau groupe scolaire Condé/Gouville? Comment le réorganiser? * Comment faire perdurer l'organisation fonctionnelle, tout à fait dans l'axe des politiques actuelles de fabrication et consommation locales, du restaurant scolaire, qui fournit les écoles de Mesnils-sur-Iton? * Comment financer tous ces investissementsseule, pour Condé, les locaux étant sur leur commune * Comment Mesnils, pourrait- elle obtenir d'autres investissements pour envisager et réaliser un autre projet? Ces questions conduisent au point suivant, non négligeable et même primordial : le coût de toutes ces démarches administratives...? Le projet de fusion et sa construction ont représenté un certain coût pour les collectivités et bien sûr, pour les citoyens! La séparation et les diverses reconstructions en découlant, auraient également un coût certain.....! Alors, pourquoi gaspiller les finances publiques ??? Quels intérêts pour les Itonmesnilois et pour les Condéens , qui ne sont peut-être pas [INTERNET] Mme Francé Duhamel /Participation enquête Mesnils-s... 1 sur 2 21/03/2022 10:38 tous d'accord??? Toutes ces dépenses inutiles, pourraient servir à la réalisation d'autres projets valorisant notre nouvelle commune, et qui pourraient profiter à TOUS. N'oublions pas, non plus, l'aspect humain dans cette histoire. Tout le travail mené et réalisé par les différents protagonistes, a demandé à chacun un engagement plus qu'important depuis 2016. A l'heure, où les Maires et les Elus sont sollicités de toute part, et responsabilisés à tout moment,les considérer et ne pas les décourager, voire les dégoûter, serait peut-être (et même certainement) judicieux??? Nous sommes en pleine période chaotique.....regardons devant, au lieu de vouloir revenir en arrière, (l'actualité nous montre où cela peut mener...), ce qui serait négatif et improductif dans ces circonstances. Je vous remercie pour le temps consacré à la lecture de mon courrier. Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Préfet, l'expression de mon profond respect. Francé Duhamel Colette 2 Place de la Mairie Manthelon 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : chloe michel Date : 21/03/2022 10:53 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour A travers ce mail je souhaite que Conde devienne indépendant car damville ne fait pas parti de notre bassin de vie Le regroupement de communes entraine des confusions entre les différentes communes. Bonne réception Cordialement Mme MICHEL

De : Véronique VITRY Date : 23/03/2022 10:32 Pour : Thierry VITRY , pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Habitant Condé sur ITON depuis 23 ans, je ne comprends toujours pas la fusion avec DAMVILLE et d'autres communes aux alentours de DAMVILLE, ces communes sont hors du bassin de vie. Je souhaite vivement que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton pour les raisons suivantes : - incohérence de la carte scolaire (les élèves de Condé ne peuvent pas se scolariser à Damville !) - dégradation de l'environnement touristique (barbelés autour de l'ancien étang représentant un réel danger pour les enfants, empêchant la pratique de la pêche, la promenade touristique n'est plus un plaisir) - dégradation de l'entretien des espaces verts - dégradation des voiries (les caniveaux permettant l'écoulement des eaux pluviales ne sont nettoyés au maximum que deux fois par an, la rue principale devait être refaite, mais ??? - dégradation des trottoirs : impossible d'y circuler sans se tordre les pieds, et encore moins en fauteuil roulant alors qu'un discours d'accessibilité était martelé par la commune nouvelle - Discours mensonger de la majorité élue quant aux services de proximité (fermeture prochaine de la mairie programmée, sous-utilisation de la salle des fêtes - la quasi-totalité des manifestations publiques ont lieu à DAMVILLE, hors du bassin de vie des condéens, - disparition du camping (c'est bien dommage) - inégalité de traitement des administrés (fibre optique non disponible pour tous à Condé, - difficulté pour le courrier et la livraison de colis (plusieurs « rue de Breteuil » dans la commune nouvelle : les livreurs sont obligés d'appeler car ils sont perdus ! . Code postal... - les chemins de promenade ne sont pas entretenus - gaspillage d'argent public (éclairage de zones sans habitations, investissements disproportionnés : construction d'une nouvelle gendarmerie alors qu'il en existe déjà une ! - perte d'identité - aucun contact de la commune nouvelle lors des confinements successifs pour s'assurer que tout allait bien alors que mon mari et moi-même sommes en situation médicale très précaire, alors qu'un discours de proximité et d'assistance était tenu J'avais proposé mes services à la mairie de CONDE pour venir en aide aux personnes en difficultés pour des démarches administratives ou rédaction de courriers, j'ai reçu une fin de non-recevoir, alors qu'il s'agissait là d'un vrai service de proximité. Enfin, j'étais co-listière sur la liste de la majorité. J'ai démissionné de cette liste en envoyant un mail qui expliquait mes motivations, je n'ai eu aucune réponse et aucune considération ; finalement comme tous les condéens aujourd'hui. [INTERNET] Enquête publique Condé 1 sur 2 23/03/2022 11:47 Je ne règle en aucune façon mes comptes, je ne fais que constater une dégradation de l'environnement et des conditions de vie, une incohérence entre le discours et les actes, je ne peux que constater que nous parlons de fusion alors que dans les faits il s'agit d'une absorption, bien loin du débat démocratique. Cordialement -- Véronique Vitry

De : Emilie Veyres Date : 22/03/2022 21:53 Pour : "pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le commissaire enquêteur, Habitante de Condé sur Iton depuis mon plus jeune âge, je vous fait part de mon souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. En effet, j'ai beaucoup de souvenirs d'une commune rurale attractive dotée d'une ambiance chaleureuse et joyeuse. L'ancien conseil municipal a voté la fusion de Condé sur Iton avec cinq autres communes pour former "Mesnils sur Iton" au 1er Janvier 2016. Ce conseil n'a pas pris la peine de concerter les habitants et pourtant nous savons que l'attachement des habitants à leur commune est une notion qui compte. Les habitants l'ont confirmé lors des élections municipales de mars 2020 ; 89.5% des votants avaient soutenu la liste d'Aurélien Doublet pour le retour à l'autonomie de Condé sur Iton. Cette fusion entraine un manque de proximité entre les élus et les administrés et encore plus dans les semaines à venir par la disparition des communes déléguées. Je souhaite que notre petite commune garde sa mairie, son état civil et qu'elle ne soit pas considérée comme un hameau. Je souhaite également que mes impôts soient utilisés pour des investissements sur Condé, des investissements qui nous serviront. Les investissements prévus à ce jour sur la commune sont insensés. Depuis plusieurs années, aucuns travaux n'est fait sur la commune de Condé et pourtant nous savons bien que la rue de Breteuil en aurait grand besoin. Aussi, nous pouvons souligner le problème concernant les adresses postales. J'habite actuellement au 1 rue du Lavoir, je ne compte plus le nombre de fois où un livreur est venu sonner chez moi pour la personne qui habite au 1 rue du Lavoir du Sacq (encore ce matin le jour où je vous écris ce mail) et vice versa, je peux vous affirmer qu'un livreur ne vas pas "se casser la tête" pour faire 12 KM de détours. Je pense que cette fusion n'est pas cohérente dans notre quotidien puisque nous sommes géographiquement plus près de Breteuil sur Iton. Plusieurs communes autour de nous ont fait le choix de rester "autonome" alors pourquoi la commune de Condé sur Iton n'y arriverait-elle pas ? En espérant une indépendance de Condé sur Iton favorable. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations Emilie Veyres

De : jean-jacques ridard Date : 22/03/2022 10:11 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Je suis contre cette "DEFUSION" par rapport à ce que la commune nouvelle de Mesnils sur Iton a investi à Condé sur Iton (école - restaurant scolaire) . Cela serait v raiment un gâchis de l'argent public. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. RIDARD Jean - Jacques le perron - GOUVILLE 27240 Mesnils sur Iton

De : Pascal DOISTAU Date : 21/03/2022 17:25 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire bonjour, Je vous remercie de prendre le temps de lire ma contribution. Celle-ci est basée sur : L'intérêt de tous les citoyens qu'ils soient Condéens, Iton-mesnilois ou autres, Le respect et la bonne utilisation de l'argent public, L'avenir. Comment une commune d'environ 1000 habitants en l'occurrence Condé-sur-Iton, en sous-investissement avéré en 2016 lors de la création de la commune nouvelle, dont les réalisations récentes sont liées à Mesnil-sur-Iton (deux nouvelles classes, préau, salle de sieste, cuisine centrale de Mesnil-sur-Iton, ...) pourra-t-elle maintenir son école ? Comment une commune d'environ 1000 habitants avec un conseil municipal de 11 élus, appartenant à une intercommunalité d'environ 40000 habitants (INSE 27) pourrait-elle valablement exister et avec expertises : Pour constituer et faire vivre l'ensemble des commissions, Participer aux différents EPCI, instances territoriales ? Condé-sur-Iton a un potentiel archéologique aujourd'hui enfoui (Condatum), avéré et étendu sur des surfaces importantes (de l'ex voie ferrée à son église et au château du Domaine de Condé). Cette richesse considérée par les archéologues comme d'une importance équivalente au Gisacum du Vieil-Evreux bloque les nouveaux projets immobiliers sauf à lancer une campagne de fouilles importante et onéreuse pouvant définitivement « classer les sites » ou pas. Comment une commune d'environ 1000 habitants, sans réelles possibilités d'accueils de nouveaux habitants voulant construire, pourra t'elle se développer et faire face ? Sauf à considérer que l'argent public doit servir à faire survivre des communes isolées et en difficultés dans beaucoup de domaines (démographique, scolaire, économique, culturelle, sportive, associative, sociale), la bonne utilisation des fonds publics, de plus en plus rares et difficiles à obtenir, doit être une priorité absolue. En face des réalités auxquelles les communes sont confrontées, la défusion de Condé-sur-Iton n'est pas en cohérence avec les orientations prises par l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la Commune de Condé-sur-Iton elle-même lors d'un vote souverain en 2015 de son conseil municipal, sachant que Breteuil-sur-Iton excluait tout rapprochement avec Condé-sur-Iton (sous-investissement) et inversement. C'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui. Cette volonté de sécession est portée aujourd'hui par quatre élus municipaux, certes de talents, mais peu aux faits des réalités des communes (3 sur 4 sont en premier mandat). Les organisations de pétitions auprès des Condéens, certes conformes à la procédure, portent une gravité extrême car elles font appel à des signatures des Condéens non informés des réelles conséquences et enjeux de la défusion. Pourtant, par expérience, travailler en collaboration étroite avec ces quatre élus est possible, souhaité, plaisant et porteur d'avenir pour les Condéens et les Iton-mesnilois. Condé-sur-Iton et les Condéens ont intérêts à aider à construire, le long de la belle rivière Iton, un territoire Iton-mesnilois cohérent et fort dans les compétences rattachées aux municipalités. Condé-sur-Iton et les Condéens doivent profiter du dispositif « Petite Ville de Demain » dont Mesnils-sur-Iton fait partie. Condé-sur-Iton a besoin de Mesnils-sur-Iton et inversement. Les spécificités et potentiels archéologiques de Condé-sur-Iton, d'intérêts majeurs, bloquent son développement mais prennent sens au sein de Mesnils-sur-Iton. Il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton à développer. Le nom de la nouvelle commune l'incarne. Il est issu du moyen-âge, mesnil : petit territoire le long d'un ru. Permettez-moi également cette référence qui je pense fait rêver une grande majorité des Condéens et Iton-mesnilois. En complément de la voie verte de Damville à Condé-sur-Iton sur l'ex voie SNCF, voie que nous souhaitons à moyen long termes et pour laquelle nous avançons, en lien avec l'INSE 27, le département, la région, l'Etat : recréer sur l'Espace Naturel Sensible des Fourneaux de Condé-sur-Iton l'ancien étang aujourd'hui disparu. Ceci pourrait permettre en maillant le territoire, d'optimiser les loisirs, le tourisme, la pêche, de réguler le flux de la rivière Iton afin

d'organiser à certaines périodes des descentes de l'Iton en canoé-kayak, de Condé-sur-Iton à Damville, le long du territoire de Mesnils-sur-Iton rendu plus attractif. Soyons fous mais n'est-ce pas cela la volonté politique pour des projets structurants et la résilience sur plusieurs mandats ? C'est en synergie avec Mesnils-sur-Iton qui apporte, démographie en progression de plus 0,6% par an (source CCI de l'Eure), potentiel scolaire, expertises, complémentarités, possibilité d'investir, vies associatives, que l'avenir de Condé-sur-Iton passe. Construire un territoire riche de neuf communes historiques est une chance inouïe mais difficile. Saisir immédiatement cette chance démocratiquement votée est plus que jamais nécessaire et indispensable afin de répondre aux urgences du moment, dans l'intérêt de tous. Meilleures et respectueuses salutations, Pascal DOISTAU Adjoint au Maire en charge « Vie économique » 17, rue de l'Eglise Saint-Martin Manthelon 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : charlotte verger Date : 21/03/2022 15:33 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Habitante et élue de Mesnils-sur-Iton, je suis favorable au maintien de Condé-sur-Iton au sein de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. Je ne peux que voir un éventuel retour en arrière, sur l'engagement des communes lors de la fusion originale, préjudiciable pour les deux parties qui s'opposent encore actuellement. Certes le « bassin de vie » des Condéens, comme des habitants de Gouville d'ailleurs, est principalement Breteuil, mais c'est finalement le cas pour toutes les communes déléguées qui sont frontalières (Manthelon pour Conches ou Buis-sur-Damville vers Nonancourt). Les raisons premières de la construction de Mesnils-sur-Iton restent d'actualité (école lié à Gouville, poids démographique pour les subventions et les projets, entre autres...) et une défusion entraînerait plus de perte qu'autre chose, des deux côtés. Alors qu'à l'origine les élus de Condé-sur-Iton avaient largement accepté la fusion, ceux-ci se sont désengagés de la seconde fusion, à l'exception de M Toussaint qui malgré tout sa bienveillance est finalement peu présent. Les relais de communication entre les habitants de Condé et la mairie sont depuis très affaiblis. Les inconvénients de la construction d'une commune nouvelle si grande, telles que le remarquent par écrit les habitants ici, peuvent se retrouver sur d'autres communes déléguées, car malheureusement structurellement inhérentes au principe de fusion de plusieurs communes. La loi NOTRe a ses inconvénients et ses atouts. C'est pourquoi, plutôt que de détruire ce qui s'élabore dans des conditions difficiles, un territoire nouveau, j'espère qu'il sera possible à chacun de renouer les liens avec l'ensemble du territoire de Mesnils-sur-Iton, et qu'il sera donné l'occasion aux habitants de Condé-sur-Iton, en maintenant son territoire dans la commune nouvelle, de reconsidérer cette demande d'autonomie et de renouer le dialogue. Charlotte VERGER, rue de la Garenne, Damville, 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : Marie claudé Ridard Date : 24/03/2022 16:30 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur je suis contre cette "défusion" parce que ça déstabiliserait la collectivité de MESNILS SUR ITON qui est en pleine construction. Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées. AMAND Micheline

De : Julie Moreau-Doistau Date : 24/03/2022 15:48 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire enquêteur, En tant que résidente de la ville d'Evreux, je me rends régulièrement en villégiature dans la commune de Mesnil sur Iton où mes parents ont une résidence. Dans ce cadre, j'ai eu échos du désir de Condé sur Iton de se séparer de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton. Je ne comprends pas cette demande, et dans le cadre de votre enquête publique, je souhaite vous exprimer mon avis défavorable. En effet, depuis le regroupement de communes en 2016, j'ai pu constater les efforts et la dynamique mise en œuvre par le conseil municipal afin de faire de la commune de Mesnil sur Iton une collectivité attractive. Aujourd'hui, le territoire de Mesnil sur Iton est très cohérent et en adéquation avec la volonté du gouvernement de simplifier et diminuer le nombre de communes. Condé sur Iton était l'une des communes fondatrices du regroupement, le conseil municipal de l'époque a voté en grande majorité pour la création de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton. Une défusion de Condé sur Iton risquerait de déstabiliser Mesnil sur Iton qui perdrait en capacité de porter des projets structurants. Les coûts engendrés par le processus de défusion seraient du gaspillage d'argent public qui doit servir à porter des projets et non à déconstruire des décisions légitimes. Je vous remercie de votre lecture, Bien cordialement, Julie Moreau

De : Françoise Nicolas Date : 24/03/2022 15:38 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite retrouver notre indépendance en sortant de Mesnils. Notre bassin de vie étant Breteuil qui est plus proche de notre commune. En redevenant condé nous voulons continuer à garder notre identité, notre histoire et surtout une proximité pour nous habitants de Condé qui est importante

De : Marie claudé Ridard Date : 24/03/2022 15:29 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur Cette proposition de "défusion" est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Je suis donc contre. Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. RIDARD carine

De : Thierry N Date : 24/03/2022 15:05 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite redevenir indépendant comme avant car Mesnils (damville) n'étant pas mon bassin de vie au quotidien. Il n'y a plus de proximité dans notre commune ce qui est dommageable pour nous habitants de condé.

De : Pierre Cluizel Date : 23/03/2022 20:36 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Je suis habitant de Mesnils-sur-Iton depuis ma naissance il y a près de 60 ans, mais pas de Condé-sur-Iton. Accessoirement, j'ai effectué plusieurs mandats comme Conseiller municipal de l'une des communes fusionnées, Le Roncenay-Authenay. Afin de participer à cette enquête publique, je voudrais exprimer ma position après avoir essayé d'apporter ci-après une analyse et réflexion les plus neutres et sérieuses possibles sur la situation concernée, en considérant l'intérêt de tous : partisans de Condé pour une défusion, autres habitants de Condé, autres habitants de Mesnils, et autres parties concernées (collectivités dont l'Etat, ...). Si j'ai bien compris, l'objet de l'enquête publique concerne une demande de défusion émise par une majorité du Conseil municipal actuel de Condé-sur-Iton élu en 2020, Condé étant l'une des 9 communes actuelles de Mesnils-sur-Iton, pour lui permettre de retrouver son indépendance, après s'être engagée en 2015 à une large majorité du précédent Conseil municipal de Condé en faveur de la fusion. Cette demande est appuyée par, premièrement une décision du Conseil municipal de Condé du 20.02.2020 par 11 voix sur 13, deuxièmement un vote largement majoritaire de la population de Condé en 2020 en faveur de la liste « Ensemble pour Condé » favorable à l'indépendance de Condé, troisièmement deux pétitions successives proposées à la population de Condé-sur-Iton qui ont chacune été signées par plus d'un tiers de la population de Condé. Pour mémoire, la population de Condé représenterait, selon mes informations, environ 16 % de la population de Mesnils (1.000 habitants sur un bassin de 6.200). Il va donc de soi que ce sujet d'une éventuelle défusion est très important puisque celle-ci entraînerait sur le long terme à la fois Condé et les 8 autres communes de Mesnils, avec des enjeux et impacts multiples, notamment financiers. La première question à mes yeux est de s'interroger sur la légitimité d'une demande unilatérale de désengagement qui remettrait en question l'avenir tant de Condé que de Mesnils, alors que l'engagement initial et démocratique du Conseil municipal de Condé en 2015 était largement majoritaire, et que les engagements des autres communes concernées se sont à cette époque appuyés sur ce projet commun : 1. Légitimité politique car une défusion irait à l'encontre du projet originel de l'Etat de fusionner les communes françaises 2. Légitimité démocratique car, d'une part le projet de fusion a été soutenu à l'origine par Condé, d'autre part une défusion engagerait non seulement Condé mais toutes les autres communes de Mesnils 3. Légitimité juridique car aucun vice de forme ne paraît être intervenu dans la fusion. Ainsi, puisqu'aucun événement majeur n'est intervenu depuis 2015, est-il légitime pour une partie de l'entité fusionnée de remettre en cause ses propres engagements pris démocratiquement dans une collectivité au risque de bloquer ou réfréner cette collectivité ? Ne serait-ce pas l'ouverture à des remises en cause potentielles d'une collectivité à chaque élection des nouveaux conseils municipaux de chacune des communes de la fusion, aux dépens du long terme ? Ce serait sans fin. Ainsi, en 2026, le futur Conseil municipal de Condé ne pourrait-il pas avoir envie d'engager une demande pour refusionner ? Nous pouvons constater d'ailleurs que le plus haut représentant élu du Conseil municipal actuel de Condé, en la personne du Maire, n'est pas favorable à la défusion, ce qui signifie qu'une éventuelle défusion n'est pas nécessairement, aujourd'hui et à long terme, l'intérêt collectif de la commune de Condé et de ses habitants. Enfin, peut-on imaginer une décision du Préfet de l'Eure en faveur de la défusion, sans vice de forme, alors que, d'une part les fusions de communes sont précisément l'objectif de l'Etat, d'autre part les différentes parties se sont engagées

librement il y a seulement 7 ans en toute connaissance de cause, d'autant plus qu'aucun changements majeurs n'est intervenu ? La seconde question à mes yeux est de s'interroger si un mariage de communes de seulement 7 ans est bien suffisant dans le temps pour revenir sur ses propres engagements et déconstruire, alors que l'intérêt des fusions n'est pas à court terme, pas même à moyen terme, mais à long terme. D'expérience, les regroupements dans le public ou dans le privé ont en effet toujours besoin de temps pour être optimisés, et les effets négatifs des premières années doivent être analysés avec indulgence et recul pour viser en contrepartie des effets sur le moyen et surtout long terme. Il est bon de rappeler que ces deux dernières années ont été terriblement perturbées à tous niveaux par la situation sanitaire covid. La troisième question à mes yeux est de s'interroger sur les arguments évoqués par les habitants de Condé qui sont partisans de la défusion puisque certains évoquent un ralliement à Breteuil alors que l'objectif exprimé est une reprise d'indépendance, et/ou évoquent la proximité du centre commercial de Breteuil alors que cette reprise d'indépendance ne changerait rien à ce sujet, l'entretien des routes alors qu'il me semble que cela ne fait pas partie des attributions de Mesnils, ... En outre, tous ces éléments étaient déjà existants en 2015, lorsque Condé a décidé de devenir une des communes fondatrices de Mesnils. La quatrième question à mes yeux est de s'interroger sur les raisons qui ont poussé Condé à choisir librement de faire partie de Mesnils, dont certaines sont mentionnées dans le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Condé du 30.09.2015, et sur l'avenir de structures et projets communs majeurs, comme l'organisation scolaire de Mesnils, qui ne paraît pas être analysé. En effet, je ne suis pas parvenu à trouver d'analyse approfondie du Conseil municipal actuel, et/ou des pilotes du projet de défusion, prenant en considération tous les enjeux et les impacts à la fois pour Condé et pour Mesnils, en intégrant les structures communes et les projets communs en cours. A titre de comparaison, il est ainsi évident que si ce travail avait été réalisé, jamais les Anglais n'auraient voté pour le Brexit en raison de tous les préjudices considérables qui apparaissent au fil du temps, notamment administratifs et financiers, avec par exemple une hausse des prix fortement décriée. La cinquième question à mes yeux est de s'interroger sur les préjudices importants que représenterait un désengagement de Condé auprès des 8 autres communes de Mesnils, notamment humains (avenir d'une partie des agents communaux de Mesnils), scolaires (quid de l'avenir de l'école de Gouville par exemple, et je ne vois pas Mesnils accepter un Sivos), et financiers dont les projets mis en place depuis le 01.01.1996 tels que la cantine scolaire de Mesnils, acquise avec une subvention. Et par conséquent comment Condé envisagerait de dédommager les autres communes de Mesnils sur toutes les conséquences, très nombreuses, du désengagement. La sixième question à mes yeux est de s'interroger sur les fondements territoriaux de la volonté de Condé en 2015 de rejoindre Mesnils, sur les bases du projet de l'Etat, qui sont avant tout administratifs. Ainsi, à ma connaissance : - en 2015, Condé voulait fusionner avec d'autres communes mais ne voulait pas rejoindre Breteuil (taxes beaucoup plus élevées, ...) - la légitimité territoriale était un regroupement de communes le long de l'Iton - la fusion actuelle administrative avec Damville n'empêche nullement, notamment, d'aller faire ses courses à Breteuil. Il est idéaliste à mes yeux de vouloir, pour certains, 'revenir comme avant' car, d'une part beaucoup de choses ont changé administrativement en 7 ans et continueront de changer dans le temps, notamment sous la houlette de l'état, d'autre part la situation n'est plus la même qu'en 2015 avec par exemple des projets engagés ou même réalisés comme la cantine ou l'organisation scolaire. En conclusion, à la lumière des différentes interrogations qui précèdent, les conditions d'une remise en cause de Condé sur ses propres décisions, prises démocratiquement, aux fins d'une défusion après seulement 7 ans, ne me paraissent, objectivement, aucunement réunies en considération de la volonté initiale et du grand projet de regroupements de communes de l'Etat en France sur du long terme, d'autant plus que les conséquences et préjudices d'une éventuelle défusion unilatérale de Condé envers les autres communes n'apparaissent pas avoir été pris en considération de façon exhaustive, voire pas identifiées par Condé envers Mesnils. Face à l'absence de témoignages probants de communes ayant décidé et obtenu une telle défusion, il est intéressant en revanche constater que de nombreuses communes ont décidé par la suite de rejoindre des fusions existantes, comme cela a été le cas de 3 nouvelles communes dans Mesnils. Il paraît évident que ces décisions ont été motivées. Sauf à servir des intérêts personnels et/ou politiques à court terme au lieu de collectifs à long terme, de tels projets de changements doivent dépasser les critères idéologiques, certes nécessaires, mais prendre en compte tous les autres critères de décision avec une analyse approfondie des impacts, préjudices et éventuelles solutions. L'expérience et le bon sens conduisent à penser avec évidence que l'impact administratif et financier pour Condé comme pour Mesnils serait extrêmement défavorable et préjudiciable. De tout ce qui précède, ma position est donc opposée à une défusion, autrement dit favorable au maintien de la fusion existante. Toutefois, il m'apparaîtrait approprié, si le maintien de la fusion était confirmé pour acter définitivement une situation stable, que les attentes légitimes de Condé, tout comme celles de chacune des communes de Mesnils, soient clairement identifiées, discutées et équitablement prises dans la vision, la stratégie et les plans d'actions successifs de Mesnils, intégrant une représentativité équitable au sein du Conseil municipal de Mesnils et ses différentes commissions de travail. Bien sincèrement, Pierre Cluizel

De : Sylvie DOISTAU GEOLIER Date : 23/03/2022 20:07 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire enquêteur bonjour, En tant que citoyenne de Mesnils sur Iton et ancienne professeur des écoles, je ne souhaite pas que Condé sur Iton quitte la nouvelle commune de Mesnils sur Iton pour les raisons suivantes : La collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école communes Gouville / Condé. En cas de dé-fusion, il y a un fort risque de perte de ce pôle scolaire. Aller vers une dé-fusion entraînerait des coûts par le process de dé-fusion. Le gaspillage de l'argent public n'est pas admissible surtout quand il sert à faire survivre des communes de moins de 1000 habitants dans l'impossibilité d'exister valablement. Il doit servir à construire et non à déconstruire. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger. La décision démocratique de création d'une commune nouvelle était légitime. Cette proposition de dé-fusion est contraire à la volonté du gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes pour les tourner vers l'avenir. Condé sur Iton et Mesnils sur Iton perdront en capacité de porter des projets structurants pour leur territoire et en représentation dans les instances. Merci du temps passé à me lire, meilleures salutations, Sylvie GEOLIER-DOISTAU 17, rue de l'Eglise Saint-Martin Manthelon 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : Hyvard David Date : 23/03/2022 19:53 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Mr le Préfet, je souhaite que Condé sur Iton quitte la nouvelle Commune de Mesnils sur iton ! Élu depuis 3 mandats à Condé sur Iton puis maintenant à Mesnils sur iton . je suis un enfant du pays ! Étant déjà défavorable lors du vote pour la fusion en 2015. notamment par un grand manque d'informations et aucune présentation du projet à la population !(pas très démocratique). je vous rappelle également que ce projet qui fut présenté au conseil en juillet à du être voté en deux mois de temps à la hâte pour soit disant des raisons administratives ! Je dois vous avouer que tout cela reste pour moi une incompréhension ! Aujourd'hui nous sommes tous forcés de constater les dégâts ly compris ceux qui ont votés pour la fusion ! En effet Condé est totalement oublié : manque de travaux de voiries, problème de code postal , perte d'identité et de notre patrimoine , manque d'entretien des espaces verts et du cimetière ect... Je pense également que notre bassin n'est pas à Danville, car trop éloigné ! Cordialement Mr Hyvard David

De : Cécile PRIMOIS Date : 25/03/2022 15:31 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour, ayant grandi à condé sur iton je suis POUR la sortie du village de la nouvelle commune de Mesnils sur Iton. Je souhaiterai que Condé redevienne le village à part entière de mon enfance. Cordialement Cécile PRIMOIS

De : Etienne Hauchard Date : 25/03/2022 15:18 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur, le Commissaire enquêteur, Je suis le gendre d'un habitant de Condé sur Iton. Je viens très régulièrement à Condé, village que je trouve où il fait bon vivre. J'ai connu Condé indépendant, avec des contacts chaleureux et animés. Aujourd'hui, je constate qu'il est difficile d'avoir une communication avec les élus. Il n'y a aucun avantage pour Condé de rester dans cette nouvelle commune. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses. Etienne HAUCHARD Tel : +33 6 30 57 39 71 etienne.hauchard@hotmail.f

De : Michèle FORESTIER Date : 25/03/2022 15:14 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Je souhaite que Condé sur Iton sorte de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. J'aimerais que mon village redevienne un village rural avec sa mairie de proximité avec ses prestations (carte identité, passeport, entretient voiries et espace verts,...). De plus, mon bassin de vie est beaucoup plus sur Breteuil qu'à Damville. Cordialement Mme Forestier Michele 6 rue du chateau Les bosses

De : clementveyres@laposte.net Date : 25/03/2022 15:01 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur, Je souhaite que Condé sur Iton, quitte la nouvelle commune de Mesnils sur Iton, pour retrouver notre indépendance. Je suis né à Condé en 1998, je trouve qu'il n'y a plus rien de fait dans notre commune pour nous les jeunes. Tout ce trouve à Damville et tout le monde n'a pas forcément le permis de conduire pour faire des activités. Notre village meurt. Il n'y a plus de communications avec la population et les élus. Recevez, Monsieur, mes sincères salutations. Clément VEYRES

De : cecile.hauchard@laposte.net Date : 25/03/2022 14:52 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Commissaire Enquêteur Je vous fais part de mon souhait que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. En effet j'ai habité Condé sur Iton depuis ma naissance et j'y ai passé toute mon enfance. Lors de la fusion, les promesses qui avaient été faites aux habitants ainsi qu'aux élus nous laissaient croire qu'on pouvait augmenter les investissements dans les communes par le fait qu'il y avait une surdotation de 5% qui allait permettre de satisfaire des besoins en suspend. Malheureusement, au bout de 6 ans, je constate qu'en dehors d'un projet d'agrandissement d'école et de cuisine centrale, (projets qui étaient déjà prévus auparavant par l'ancien conseil municipal), rien n'a évolué à Condé sur Iton. Je trouve que le regroupement de commune est certainement bénéfique à Damville mais certainement pas à Condé sur Iton. Je souhaite que la commune de Condé redevenue indépendante. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses. Cécile HAUCHARD

De : noelle tanguy Date : 25/03/2022 14:37 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Monsieur le commissaire enquêteur Bonjour C'est le souhait majoritaire des condéens. Pour cette raison, Je souhaite que condé sur Iton quitte mesnils sur Iton. Il est important que condé sur Iton puisse préserver son identité, son histoire, sa ruralité. La commune nouvelle de MSI n'a jamais mis en valeur la richesse patrimoniale de condé L'intégration de condé à MSI n'a rien apporté aux administrés de Condé au contraire moins de service, moins de proximité Le mépris des dirigeants actuels de MSI pour les communes importantes a pour conséquence une rupture d'équilibre de la représentativité des habitants du territoire Il en est de même pour Buis sur Damville, De fait le retour à l'autonomie permettra à Condé sur Iton d'assurer ses propres charges au regard de ses besoins A ce jour il n'existe aucun projet commun de la commune nouvelle sur l'ensemble de son territoire. Cette commune nouvelle est centrée sur son centre bourg. Les anciennes communes se trouvent abandonnées La sortie de Condé sur Iton permettra de nouvelles élections avec nous l'espérons, un conseil municipal renouvelé proche du territoire et de sa population. Cordialement Noëlle Tanguy 35 rue des iris Pommereuil Buis sur Damville 27240 Mesnils sur Iton

De : Amelie MAUFRAIS Date : 25/03/2022 14:32 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur, Habitante de Condé sur Iton, je vous informe mon souhait que la commune de CONDÉ SUR ITON quitte la commune nouvelle de MESNILS SUR ITON. Tout d'abord car notre bassin de vie de par sa proximité est Breteuil et non Damville (Mesnils sur Iton) tout comme notre code postal est 27160 et non 27240... Depuis d'ailleurs le changement beaucoup de colis et livreurs sont perdus... Nos enfants dépendent du collège de Breteuil et non celui de Mesnils sur Iton Bref, nous avons le sentiment d'être totalement délaissés (entretien, écoute, proximité...) tout tend à disparaître et à être centraliser sur Damville (suppression des communes déléguées, restriction des permanences locales, centralisation des personnels municipaux, renvoi systématique des citoyens vers la mairie centrale de Damville). Tout cela nous mène à perdre la proximité de notre mairie et élus et nous compliquer toutes démarches administratives. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Amélie MAUFRAIS

De : DANTAN Elodie Date : 25/03/2022 14:25 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" Bonjour Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton pour les raisons suivantes : Que Condé sur Iton, garde son nom de village avec toute son histoire et ses atouts (château, étang, ...) et pas qu'il soit considéré comme un « hameau de Damville » Condé retrouve sa mairie de proximité permanente avec ses prestations (carte d'identité, ...) Que mes impôts aillent à mon village pour l'entretien de ses voiries, entretien d'espace vert,.... Condé sur Iton doit retrouver son identité, un Maire et une mairie proche de ses habitants et qu'ils connaissent. C'est le gros avantage d'un village. Je ne me sens pas proche de Damville, si j'ai besoin de quelques choses (courses, postes, pharmacie,...) je vais automatiquement à Breteuil sur Iton. Si on m'avait demandé mon avis à l'époque de la fusion avec Damville, j'aurais dit « non » De plus, j'ai l'impression (et ce n'est pas qu'une impression je pense) que tout ce qui est fait est fait pour la commune de Damville (Mesnils sur Iton). C'est prioritaire à eux et les autres petits villages auront les restes sauf si « Damville » est intéressé.... Les petits villages, ne sont là que pour payer. Cordialement Mme DANTAN Elodie 1 bis rue du château Les brosses

De : elisabeth veyres Date : 25/03/2022 14:15 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur, Je souhaite vivement que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton, en effet il n'y a aucun travaux nouveaux fait sur la commune de Condé depuis 2016. Aux dires de certains élus de Mesnils sur Iton la fusion devait apporter des investissements nouveaux dans toutes les communes déléguées mais je constate que les investissements réalisés ne concerne pas Condé Sur Iton, par contre il est prévu la construction d'un local technique pour la somme de 1,8 million sur la commune de Damville. Nous avons un logement vide depuis plusieurs années qui pourrait être restauré et loué. La rue de Breteuil est dans un état pitoyable et dangereuse. En ce qui concerne le code postal nous avons gardé celui de Breteuil ce qui pose un gros problème de distribution de courriers et nous nous trouvons avec des doublons de nom de rue . Je souhaite pouvoir conserver la mairie à proximité et non prendre ma voiture pour des démarches administratives. En vous remerciant d'avance. Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire Enquêteur mes sincères salutations. Elisabeth VEYRES

De : Forestier Frédéric Date : 25/03/2022 14:10 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Je souhaite que Conde sur iton quitte la commune nouvelle de Mesnils sur iton. J'aimerais retrouver mon village d'avant, pour son histoire et son identité. Je souhaite également retrouver une mairie de proximité permanente. Que mes impôts aillent au bénéfice de mon village afin que celui-ci soit mieux entretenu(espace verts, voirie...). De plus, mon bassin de vie est plus à Breteuil qu'à Damville. Cordialement Mr Forestier Frédéric

De : Sebastien DUFOSSE Date : 25/03/2022 14:08 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur, Habitant de Condé sur Iton depuis une dizaine d'années, je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune nouvelle de Mesnils sur Iton. Tout d'abord pour sa proximité géographique avec Breteuil qui paraît plus cohérent tout comme le code postal 27160 et nos enfants doivent aller au collège de Bre teuil et ne profitent pas du collège de Mesnils sur Iton. En tant qu'artisan, il y a très souvent des confusions et des soucis d'adresse postale pour les clients et fournisseurs. Cette fusion entraine un manque de proximité avec les élus encore plus dans les semaines à venir par la disparition des communes déléguées. Je souhaite que notre petite commune garde sa mairie avec tous ses services. C'est pour toutes ces raisons et d'autres encore, que nous voulons retrouver notre indépendance. Dans l'espoir que notre requête connaisse une suite favorable. Cordialement. Sébastien DUFOSSE Rue du puits "Le Chesnay" 27160 MESNILS SUR ITON Tél : 06.48.17.03.28/02.32.36.55.40

De : Francoise Nicolas Date : 25/03/2022 13:27 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je soussignée Mme Nicolas Françoise conseillère municipale d'ensemble pour condé. En 2015 nous avons délibéré sur la création de la commune nouvelle sans en avoir informé les habitants de Condé, Nous ne les avons pas consulté pour avoir leurs approbations à cette fusion .Habitante de condé depuis 2003 nous avons eut un vrai coup de cœur pour ce petit village très accueillant et dynamique. Je souhaite quitter mesnils pour de nombreuses raisons. Damville n'étant pas mon bassin de vie ,je vais sur breteuil qui se trouve à 5kms pour mes achats ,pharmacie, docteur ,la poste ,etc... La fusion nous a rien apporté en termes d'efficacités, de proximité mais surtout en termes d'économies.

De : Thierry N Date : 25/03/2022 13:03 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je soussigné Mr nicolas thierry habitant Condé sur Iton depuis 2003 .Je souhaite retrouver mon petit village ,de conserver notre identité notre histoire .A aucun moment les habitants ont été consultés pour cette fusion de commune nouvelle .Ce qui est très regrettable aujourd'hui pour nous habitants de condé .Mon bassin de vie étant Breteuil à 5kms nous sommes plus proche d eux que de Damville .Notre code postale 27160 rien a voir avec eux pas cohérent du tout. Cela complique le travail des livreurs qui cherche sans cesse les adresses des rues de la commune nouvelle .Nous souhaitons que condé redevenue ce petit village accueillant et dynamique

De : Corinne COURTEL Date : 25/03/2022 12:43 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur, Habitante de Damville depuis l'âge de trois ans, j'ai quitté quelques années cette commune avant de revenir m'y installer avec mes enfants il y a plus de vingt ans. Elue à Damville sur la liste d'opposition en 2014, nous avons avec mes colistiers rapidement collaboré en toute intelligence avec la majorité de l'époque à la gestion de la vie municipale et au développement de projets structurants pour la commune. Cela a notamment été vrai lors des premiers échanges sur le projet de création d'une commune nouvelle. J'ai très rapidement été favorable à cette fusion car cela me paraît aller dans le sens de l'histoire. Les petites communes ne sont plus équipées pour mener seules les projets structurants nécessaires au développement d'une vie harmonieuse et répondant aux besoins des habitants. Cela dit, je me suis dès le départ interrogée sur l'intégration de Condé-sur-Iton à notre commune nouvelle. En effet, le bassin de vie des Condéens, de par sa proximité géographique, est et restera Breteuil-sur-Iton. A l'époque, l'argument principal avancé pour que Condé-sur-Iton intègre la commune nouvelle a été l'existence du syndicat scolaire entre Gouville et Condé. Or, la fusion entre les communes historiques de Manthelon et Le Sacq n'a pas supprimé le syndicat scolaire qui existait avant la fusion et n'empêche pas les enfants de ces communes déléguées de continuer à fréquenter l'école de Sylvains-lès-Moulins. Les habitants n'ont jamais été consultés sur le sujet de la création de la commune nouvelle. Ce sujet n'était dans aucun projet municipal et les élus dont je fais partie non pas jugé nécessaire cette consultation de la population. C'était une erreur que nous n'avons collectivement jamais su rattraper : nous aurions pu consulter les habitants pour choisir le nom de la commune, le gentillet mais non, nous avons persisté à travailler en vase clos entre élus. Ce n'est que plus tard qu'un concours pour choisir une nouvelle armoirie a été proposé à l'ensemble de la population. Cette armoirie que nous avons choisie pour symboliser Mesnils-sur-Iton représente la ruralité à travers les couleurs vertes et jaunes, le bleu représente la rivière Iton qui nous réunit et surtout les cercles restés ouverts symbolisent l'ouverture de la commune nouvelle 2 aux autres. L'envie de construire une nouvelle page de l'histoire ensemble. L'ouverture ne peut se concevoir en sens unique. La porte ouverte permet à la fois d'entrer mais doit aussi permettre de sortir. Aujourd'hui les Condéens ont, à une très grande majorité, exprimé à travers deux pétitions leur volonté forte de sortir de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. Je le regrette. Je regrette surtout que tout n'est pas été fait pour démontrer les intérêts de la fusion, pour inverser le sentiment d'exclusion des Condéens. La crise liée au Covid-19 n'excuse pas tout. J'ai lu avec beaucoup d'attention de nombreuses contributions déposées sur le site de l'enquête publique : les Condéens, dans leur grande majorité, confirment leur volonté de sortir de la maison commune sans beaucoup d'arguments, il est vrai, si ce n'est le sentiment fort de ne pas être à leur place. Les témoignages demandant et argumentant le maintien de Condé-sur-Iton émanent, pour la plupart, d'élus de la majorité de Mesnils-sur-Iton, de leurs familles ou de leurs amis. Le fait d'être Damvillaise de longue date et Iton-Mesnilloise me permet assez facilement d'identifier les auteurs des différents témoignages. Je le redis à nouveau, je regrette sincèrement cette demande de sortie mais aujourd'hui je l'accepte. Maintenir Condé-sur-Iton à tout prix dans notre maison commune est à mon sens totalement contre-productif. Nous devons pouvoir continuer à construire Mesnils-sur-Iton. Depuis trop longtemps déjà trop d'énergie est dépensée de part et d'autre à tenter de justifier et argumenter son propre point de vue. La sortie de Condé-sur-Iton doit permettre à chacune des deux communes de continuer à construire sa propre histoire, à développer son territoire, à collaborer en bonne intelligence entre voisins notamment dans le cadre du syndicat scolaire ainsi qu'au sein de l'INSE 27. Si, à l'issue de cette enquête publique, Monsieur le Préfet ne répondait pas favorablement à cette demande de sortie, cela risquerait d'entraîner pour les prochaines années une guerre de tranchée au sein du Conseil Municipal, la défiance de la population de Condé-sur-Iton mais également d'habitants d'autres communes historiques. Cela intensifierait le sentiment de certains habitants d'avoir été piégés et augmenterait la défiance envers les institutions de la République. Notre République est construite sur les valeurs fortes de la démocratie et sur le principe de la liberté. Les contingences économiques, bien qu'importantes, ne peuvent pas à elles seules décider de l'avenir d'une commune et de ses habitants. Dans l'attente d'une sérénité retrouvée afin de poursuivre la construction de Mesnils-sur-Iton à 8 communes historiques, je souhaite la défusion de la commune de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma contribution et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes salutations respectueuses. Corinne Courtel 250 rue du Buisson Hardouin Damville 27240 MESNILS-SUR-ITON

De : Pauline Nicolas Date : 25/03/2022 12:39 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention du commissaire enquêteur. Je soussigné Pauline Nicolas, habitante à condé sur iton depuis 2003 souhaite que condé redevienne indépendant et quitte la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton car depuis la fusion rien est fait à condé, nous avons besoin de garder notre mairie, notre école bref condé doit garder son histoire et son identité ! Cordialement Pauline Nicolas

De : Desnos Catherine Date : 25/03/2022 12:02 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Monsieur, Elue de Damville au moment de la fusion, je me suis toujours indignée de la non prise en compte de la parole des habitants. Il est aisé aujourd'hui pour certains de dire que la décision a été prise par la majorité. Oui, effectivement, par la majorité des élus. Mais pas par la majorité des électeurs, car cela n'était pas du tout indiqué au moment de l'élection. J'ai ensuite tenté d'indiquer qu'au moins pour le nom de la commune, un appel aux propositions des habitants pourrait être fait. Mais non, là encore ce sont les élus qui ont décidé (à la majorité !). Il y a ensuite eu l'arrivée de 3 nouvelles communes. Je me suis positionnée contre cette nouvelle fusion, indiquant que la première fusion n'était pas du tout effective, pas travaillée. Et voilà où tout cela nous mène ! Parce qu'une petite poignée d'élus a décidé que le choix économique de cette fusion était le seul choix à faire, sans même informer les habitants, sans même leur expliquer pourquoi, comment, quand, nous en arrivons à un soulèvement d'une de ces communes. Quasiment 90% des habitants souhaitent revenir à leur état de « petit village », parce que personne n'a été capable de leur présenter tous les bienfaits de la fusion. Personne n'a été capable de leur montrer que les quelques désagréments pourraient être écoutés, entendus, étudiés. Mais tout cela n'a pas empêché les élus de Mesnils de décider la suppression des communes déléguées (sauf celle de Condé sur Iton !) et toujours sans information préalable (ni aux élus, ni aux citoyens). A nouveau je me suis opposée à cette décision, unilatérale, et occultant totalement l'histoire de cette fusion. J'étais à priori pour le maintien de Condé sur Iton au sein de Mesnils sur Iton, mais certainement pas sans dialogue, sans construction, sans rapprochement avec les habitants. Malgré une médiation très explicative des problèmes, aucun changement n'a été opéré. Tout juste un groupe constitué qui devait établir les opportunités et les risques, pour chaque partie, de la fusion / défusion, et dont le travail n'est absolument pas partagé. Aujourd'hui je suis persuadée que la sortie de Condé est inévitable, et compte tenu du peu d'intérêt et du peu de considération que la majorité des élus actuels ont pour les habitants, pour la vie de toutes ces petites communes qui se sentent abandonnées, pour la cause commune, il est très certainement souhaitable pour les condéens de sortir de cette fusion. Je suis donc POUR la sortie de Condé sur Iton, puisque c'est aujourd'hui le choix des habitants, et que personne n'a trouvé bon de montrer que rester à Mesnils sur Iton était un bénéfice pour cette commune. Catherine DESNOS Rue Lagescardé DAMVILLE

De : michel.vincent0148@orange.fr Date : 25/03/2022 11:50 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Je me présente :Mr MICHEL Vincent. Demeurant au 22 rue de breteuil. 27160 conde sur iton. Je souhaite que conde sur iton quitte la commune nouvelle de mesnils sur iton. Car damville n'est pas du tout notre bassin de vie. Je ne vais jamais à damville faire des courses ou autre besoin. Je souhaite que conde reste indépendant pour pouvoir garder notre mairie qui permet d'avoir de la proximité avec nos élus. Que nous restions un village rural à taille humaine et avec son histoire. Mme Bonnard et son équipe municipale ce fout complètement des petites communes comme conde. Ce qui l'intéresse c'est récupérer un maximum d'impôts et de subventions pour faire des grands projets pour damville qui vont nous coûter des millions et qui n'apporteront rien à des petits villages comme le nôtre. Donc stop. Je suis pour l'indépendance de conde sur iton Cordialement MR Michel

De : Mylene Gajic Date : 25/03/2022 11:19 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, Je suis habitante de Mesnil-sur-Iton, conseillère municipale et par la présente souhaite vous dire que je suis pour la sortie de Condé sur Iton. Les arguments qui étayent mon positionnement sont les suivants : Les ménages Condéens contribuent à l'évasion commerciale et culturelle au profit de Breteuil. Ils ne sont pas source de profits pour Mesnil-sur-Iton de ce point de vue. Cf Diagnostic flash du 20 octobre 2021 des besoins de redynamisation commerciale de centralité à Mesnil-sur-Iton. Étant à 9 kilomètres du centre bourg de Damville peut attractif, ils se déplacent bien plus facilement à Breteuil 3 km qui maintient une diversité de petits commerces, une poste, un marché attractif, un centre accessible en voiture avec de vastes parkings, des équipements sportifs, de loisirs et culturels pour la jeunesse. Ils sont aussi peu présents dans le milieu associatif de Mesnil-sur-Iton. Tout cela depuis bien longtemps ce n'est pas nouveau. Mesnil-sur-Iton ne peut donc pas compter sur Condé sur Iton pour sa redynamisation commerciale de centralité alors que c'est un projet majeur de cette mandature. Les Condéens ne monopolisent pas la salle d'attente du seul médecin généraliste de Mesnil puisque qu'ils vont chez les médecins de Breteuil. En terme de flux de circulation ils ne passent pas par la centralité de Mesnil pour aller à Verneuil, Évreux, Nonancourt, Dreux, Conches et donc ils ne surchargent pas les infrastructures routières. Seules, des raisons administratives singulières peuvent les obliger à venir à la mairie centrale de Mesnil, car de nombreuses démarches peuvent se faire dans leur mairie déléguée, tant qu'elle existe. Ils ne viennent même pas effectuer le retrait de leur lettre recommandée ou colis à l'espace postal de la maison France service à Damville puisqu'ils le font à La Poste de Breteuil. Ils ne viennent même pas non plus emmener et chercher leur enfant au collège de Damville ou déposer leur enfants à la crèche, ils sont rattachés aux structures de Breteuil. Condé sur Iton n'apporte rien au fonctionnement urbain de Mesnil, excentré, en marge du territoire, la commune déléguée de Condé est juste une traversée dangereuse au lieu-dit le Chesnay, pour les Itonmesnilois qui se rendent à Breteuil. Pour toutes ces raisons je considère que Condé sur Iton & ses habitants ne sont pas utiles à Mesnil. Pourtant ils contribuent par leurs impôts et contribueront comme tous les autres administrés de la commune nouvelle aux projets d'amélioration de l'accessibilité du Bourg de Damville centralité de Mesnil, aux aménagements d'espaces publics de chemin piéton, de voiries, tous les projets émanant de Petites villes de Demain. A t-on vraiment besoin de leurs deniers alors que la nouvelle commune est financièrement excédentaire depuis plusieurs années de plus de 500 000€/an tant elle n'arrive pas à investir dans le maintien de son cadre de vie qui décline faute d'engagement politique. L'un des principaux arguments de ceux qui sont contre la sortie de Condé est celui de dire que la fusion des communes nous coûte tellement cher puisque qu'il faut réorganiser le travail, les affectations de poste des agents, recruter, centraliser les services et donc agrandir les locaux voir construire de nouveaux équipements, juste pour le fonctionnement de la municipalité, entretenir une centaine de bâtiments plus énergivores les uns que les autres, que tout cet argent "restant à investir", et toute cette énergie dépensée depuis 2 ans pour ébaucher la construction de Mesnil serait gaspillée. Cet argument est subjectif puisque aucune évaluation chiffrée n'a été portée à connaissance des élus, ce qui n'est donc pas recevable. Justement, je pense qu'il est encore temps, que c'est maintenant qu'il faut le faire car rien n'est encore effectif et qu'on ne pourra plus le faire quand les grands travaux de Petites villes de demain seront enclenchés. Sortir Condé de notre commune nouvelle n'est pas impactant pour Mesnil, preuve à l'appui la restitution en conseil municipal du 3 février 2022 du travail mené par quelques élus sur les modifications territoriales pour la commune déléguée de Condé sur Iton, Mesnil-sur-Iton : une longue liste de thèmes abordés, sans réponses aux questions, sans chiffres à la clé, où rien ne paraît insurmontable et surtout sans conséquence dommageable pour Mesnil. A retenir uniquement la menace (fondée ?) qui guette Condé si elle doit gérer les malfaçons de la cuisine centrale seule, et reverser sa quote-part pour les investissements réalisés pendant la fusion qui ne sont même pas listés. Sous prétexte de construction en cours d'une nouvelle commune, de respect des engagements passés pris par une poignée d'élus croyant bien faire mais absent aujourd'hui de la gouvernance, de difficultés inhérents à toute fusion, de poids démographique pour obtenir plus de subventions et de dotations, d'avoir de la constance dans les décisions prises, la gouvernance resserrée autour de quelques décideurs à Mesnil est dans le déni d'une sérénité qui pourrait être retrouvée rapidement, s'ils accédaient à la demande légitime de Condé sur Iton qui serait là pour le coup irréversible. Il faut oser dire les choses, quelles propositions concrètes ont été mises sur le papier pour répondre au malaise ressenti par les Condéens et leurs élus les représentants au conseil municipal en 2 ans ? Comment sortir d'une crise en ressant : cela va bien se passer, ayez confiance, laissez-nous du temps ? Ce ne sont pas des perspectives concrètes pour l'avenir. A relire les délibérations prises depuis le début de la mandature & les comptes-rendus des commissions communales, c'est le vide concernant Condé. Et la médiation avec un professionnel, quelles sont les conclusions ? Et quelles propositions concrètes ont abouti ? La récente délibération prise en conseil municipal, à la majorité mais pas à l'unanimité, de la fermeture des mairies déléguées de la nouvelle commune au 1er juin, est un signe politique fort qui présage de l'avenir de la commune déléguée de Condé si elle reste dans Mesnil. La fermeture sera vite programmée, ce qui conforte la position des Condéens pour sortir avant qu'il ne soit trop tard. L'erreur commise par le passé de confier la décision à une poignée d'élus sur un sujet aussi impactant et structurant pour l'avenir d'une commune sans en informer, ni consulter la population conduit à la situation actuelle. La décision n'a pas été comprise et partagée par tous, pire elle s'est faite grâce à des affinités personnelles et des confiances acquises à l'époque, qui ne sont plus là aujourd'hui. Avoir de la constance et du courage c'est réparer cette erreur, et laisser les Condéens prendre leurs responsabilités. De toute façon, quel texte de loi de la République française contraindrait à une relation non consentie, une population géolocalisée, qui s'est clairement exprimée à trois reprises sur ce sujet, avec une gouvernance qui n'est pas à l'écoute des besoins de ses administrés ? Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses. Mylène GAJIC 10 chemin du moulin, Le Roncenay Authenay 27240 Mesnil-sur-Iton

De : Thierry Meillat Date : 25/03/2022 07:55 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Vous trouverez ci-après mes observations concernant la demande d'ériger la commune déléguée de Condé-sur-Iton en commune séparée de Mesnil-sur-Iton. Habitant de Mesnil-sur-Iton (commune déléguée de Roman) depuis 2006 et ancien conseiller municipal de Roman (2008-2020), je ne suis pas favorable au départ de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle. En effet, les arguments présentés pour justifier ce départ ne présentent pas un caractère suffisamment sérieux eu égard à l'importance des conséquences qu'aurait celui-ci. Plus particulièrement: - l'intégration de Condé-sur-Iton n'a en rien porté atteinte à sa ruralité (Mesnil-sur-Iton étant à l'évidence une commune rurale); - Conde-sur-Iton n'a pas fait l'objet d'un quelconque traitement défavorable puisqu'au contraire, et à titre d'exemple, un des principaux investissements communaux a été réalisé sur son territoire (cuisine de l'école); - la proximité de Breteuil souvent revendiquée est sans impact puisque, d'une part, rien n'empêche les habitants de Condé-sur-Iton de s'y rendre et, d'autre part, il n'existe aucun projet alternatif de rapprochement avec cette commune; - la question du code postal est anecdotique et pourra certainement être réglée à terme, tout comme celle des confusions liées au nom de certaines rues. Le départ de Condé-sur-Iton entraînerait en revanche des difficultés dans le bon fonctionnement de Mesnil-sur-Iton, notamment pour ce qui concerne sa participation à des organes intercommunaux. Elle aurait également la fâcheuse conséquence de réduire le poids de Mesnil-sur-Iton (sans parler de celui de Condé-sur-Iton) dans la gestion de ces organismes. Si cependant Monsieur le Préfet devait décider d'accepter le départ de Condé-sur-Iton, il serait indispensable: - que celui-ci intervienne à la fin de la mandature en cours (2026), afin de limiter ses impacts dans le bon fonctionnement de Mesnil-sur-Iton et de sa participation aux organismes intercommunaux; - et que les aspects financiers soient soigneusement examinés, ce afin d'éviter tout impact négatif pour la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et ses habitants. [INTERNET] Observation enquête publique 1 sur 2 25/03/2022 16:02 Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations. Thierry Meillat

De : Justine Doublet Date : 25/03/2022 02:35 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le commissaire enquêteur, Après près de sept ans de fusion avec la commune nouvelle de Mesnil sur iton, je ne comprends toujours pas pourquoi nous avons été rattachés à la commune de Damville. Cette fusion comprend tant d'incohérences: - Bassin de vie: notre bassin de vie ne se situe pas à Damville mais à Breteuil sur iton, bien plus proche de Condé. - Carte scolaire: celle-ci ne correspond pas au découpage « territorial » de la commune nouvelle de Mesnil, bien au contraire car il nous est impossible de mettre nos enfants au collège de Damville nous devons les mettre à Breteuil. - Les services à la population comme les pompiers, la poste, la déchèterie... nous sont desservis par Breteuil et non pas par Damville. - La situation géographique fait que Damville ne peut pas être notre bassin de vie nous sommes bien trop loin et surtout bien plus proche de Breteuil. Aussi, après presque sept ans de fusion avec Mesnil, nous pouvons voir notre village se dégrader progressivement en ce qui concerne l'entretien des espaces verts notamment. Également, nous risquons de voir notre mairie fermer, comme c'est déjà le cas dans les autres communes du regroupement. Notre village se meurt et c'est bien triste, notamment pour un village chargé d'Histoire comme celui de Condé sur iton. C'est donc pour toutes ces raisons que je souhaite que Condé quitte cette commune nouvelle de Mesnil sur iton qui ne lui correspond pas. Veuillez agréer mes sentiments les meilleurs. Justine Doublet

De : "m.veyres" Date : 25/03/2022 00:50 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur Je souhaite vivement que la commune de Condé sur iton retrouve ses limites géographiques et son autonomie d'avant 2016! Nous pouvons constater que le regroupement des communes n'a rien apporté de positif aux habitants de Condé mais au contraire à participé à leur isolement. Comment peut-on encore croire aux promesses faites en 2015 aux élus lors d'une réunion à Damville animée par la présence du maire de la commune nouvelle de Tinchebray dans l'Orne et du Trésorier des finances publiques, que les mairies historiques resteraient en place avec leurs services et leurs personnels ainsi que d'autres promesses trop longues à décrire. En 2015 nous avons voté pour rejoindre une commune nouvelle composée de six communes avec une population de moins de 5000 habitants, nous avons passé des heures à écrire une charte qui ne pourrait pas être modifié sans une majorité des deux tiers des élus, malheureusement les engagements pris n'ont pas été respectés. Le 18 octobre 2018 un coup de force de l'équipe municipale en place, sans aucune moralité ni respect de la charte qu'elle avait elle-même signés auparavant, s'appuyant sur les textes généraux du code des collectivités territoriales et avec simplement une majorité de 53% qui a permis la commune de Roman, de Buis sur Damville, et de Granvilliers de rejoindre la commune nouvelle de Mesnil sur Iton et de dépasser les six mille habitants, une première trahison pour les habitants de Condé sur iton. Certain élus actuellement en place osent parler d'argent public gaspillé dans le cas où Condé sur iton retrouverait son autonomie, j'aimerais mieux qu'ils parlent de l'argent public gaspillé actuellement au sein de Mesnil sur Iton, des dotations aux associations extravagantes, le nombre d'emplois municipaux qui explose, (je crois 57 emplois actuel). Des projets immobiliers démesurés, l'achat d'un corps de ferme avec une manière qui était bien connue du maire de Damville de l'époque, qui occasionnera obligatoirement des travaux supplémentaires et coûteux pour avoir l'usage de la totalité des bâtiments. Une police municipale couteuse, qui finalement assure les mêmes missions que les Maires effectuaient autrefois dans nos communes.(rappel d'élagage des haies, stationnement dangereux ou interdit, déflections animales, gestion des animaux divaguant, feux de déchets verts, conflit de voisinage. Certain diront que la commune déléguée de Condé sur Iton a bénéficié de la construction d'une cuisine centrale et de l'agrandissement des salles de classes! Je leur répondrais que le projet d'agrandissement de l'école en remplacement d'une classe mobile vieillissante, d'une nouvelle cuisine et d'un nouveau réfectoire étaient prévus avant le regroupement des communes, les plans, le financement et les subventions avaient été accepté par le conseil municipal sauf que le projet de la cuisine était beaucoup plus petit, mais bien adapté à l'école de Condé sur Iton. Suite à la fusion, le [INTERNET] Enquête publique de Condé sur Iton 1 sur 2 25/03/2022 16:02 projet a été maintenu par Mesnil sur iton sauf que l'ensemble du chantier a fini à plus de 2 millions d'euros. De part leur proximité avec la population, le Maire et les adjoints d'une petite commune deviennent des interlocuteurs direct avec les habitants et apportent bien souvent une solution à leurs problèmes et sont de véritables acteurs d'une cohésion sociale. Contrairement à une commune nouvelle de 12500 hectares , une petite commune de 1950 hectares permet aux élus d'avoir une parfaitement connaissance géographique de celle ci et de ses habitants. Malgré la fusion, seule la commune de Condé sur Iton est toujours rattaché au Canton de Breteuil sur iton et celui ci reste bien son bassin de vie (commerces, poste, banques, personnel de santé, associations sportives et de loisirs, animations et même le collèges). C'est pour cela que Condé sur Iton doit revenir rapidement une commune indépendante et retrouver localement tous ses services indispensables et appréciés par tous. Je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir agréer mes très respectueuses salutations. Michel VEYRES Habitant de Condé sur Iton, ancien élu de 2001 à 2020

De : baudryvero@orange.fr Date : 24/03/2022 22:47 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Étant habitante de Condé-sur-Iton depuis plus de cinquante ans, je vous communique par ce présent mail mon vif souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. Tout d'abord, je déplore le fait que la population n'ait pas été sollicitée pour donner ou non son accord lors de la fusion avec Damville, cela est anti-démocratique. Voici plusieurs raisons pour que notre commune quitte la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton : - Damville n'est pas notre bassin de vie. - Espaces verts délaissés et très peu entretenus. - Dégradation de la voirie et des trottoirs (enfin, ce ne sont plus des trottoirs, ce sont des espaces verts maintenant car le manque d'entretien a laissé place à l'herbe et à la mousse, ce qui est de surcroît très dangereux lorsque nous les empruntons à pied par temps humide). - Cimetière peu entretenu. - Plus aucune proximité avec les services publics (certes, notre mairie est encore présente mais jusqu'à quand?). - Contacts inexistant avec la commune nouvelle, aucune information ne nous parvient concernant les décisions, les projets... Il faut se renseigner par soi-même. - De plus, nous sommes dans une époque où nous parlons beaucoup d'économie budgétaire et d'écologie. Alors, pourquoi favoriser tant de déplacements par jour pour venir à Condé-sur-Iton : 4 allers-retours par jour = perte de temps + peu de productivité + gaspillage d'essence + pollution. - Les investissements actuellement envisagés à Mesnil-sur-Iton sont considérables (plusieurs millions d'euros) et ne correspondent pas du tout à notre commune mais bien sûr, nous en aurons très peu voire aucun avantage mais en tout cas, nous devons payer tout ça par l'intermédiaire de nos impôts. Là aussi, l'utilisation de l'argent public devrait être soumis à plusieurs consultations de la population!! Je souhaite donc que Condé-sur-Iton retrouve son autonomie d'antan et je suis persuadée au vu du contexte de la gouvernance actuelle de Mesnil-sur-Iton (démission de plusieurs élus) que nous, les Condéens et les Condéennes, faisons le bon choix. Notre village est à l'abandon, il se meurt, il a besoin de retrouver son identité et son dynamisme. J'approuve entièrement la sortie de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton. Je vous remercie de reporter mon avis dans l'enquête publique et je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations. Simone BAUDRY 13, rue du Bois 27160 Condé-sur-Iton

De : baudryvero@orange.fr Date : 24/03/2022 22:43 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Monsieur le Commissaire Enquêteur, Étant habitant de Condé-sur-Iton depuis plus de 85 ans, je vous communique par ce présent mail mon vif souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. Tout d'abord, je déplore le fait que la population n'ait pas été sollicitée pour donner ou non son accord lors de la fusion avec Damville, cela est anti-démocratique. Voici plusieurs raisons pour que notre commune quitte la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton : - Damville n'est pas notre bassin de vie. - Espaces verts délaissés et très peu entretenus. - Dégradation de la voirie et des trottoirs (enfin, ce ne sont plus des trottoirs, ce sont des espaces verts maintenant car le manque d'entretien a laissé place à l'herbe et à la mousse, ce qui est de surcroît très dangereux lorsque nous les empruntons à pied par temps humide). - Cimetière peu entretenu. - Plus aucune proximité avec les services publics (certes, notre mairie est encore présente mais jusqu'à quand?). - Contacts inexistant avec la commune nouvelle, aucune information ne nous parvient concernant les décisions, les projets... Il faut se renseigner par soi-même. - De plus, nous sommes dans une époque où nous parlons beaucoup d'économie budgétaire et d'écologie. Alors, pourquoi favoriser tant de déplacements par jour pour venir à Condé-sur-Iton : 4 allers-retours par jour = perte de temps + peu de productivité + gaspillage d'essence + pollution. - Les investissements actuellement envisagés à Mesnil-sur-Iton sont considérables (plusieurs millions d'euros) et ne correspondent pas du tout à notre commune mais bien sûr, nous en aurons très peu voire aucun avantage mais en tout cas, nous devons payer tout ça par l'intermédiaire de nos impôts. Là aussi, l'utilisation de l'argent public devrait être soumis à plusieurs consultations de la population!! Je souhaite donc que Condé-sur-Iton retrouve son autonomie d'antan et je suis persuadée au vu du contexte de la gouvernance actuelle de Mesnil-sur-Iton

(démission de plusieurs élus) que nous, les Condéens et les Condéennes, faisons le bon choix. Notre village est à l'abandon, il se meurt, il a besoin de retrouver son identité et son dynamisme. J'approuve entièrement la sortie de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton. Je vous remercie de reporter mon avis dans l'enquête publique et je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations. Michel BAUDRY 13, rue du Bois 27160 Condé-sur-Iton

De : Stéphane MALBRANT Date : 24/03/2022 22:17 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Madame, Monsieur, Je souhaite alerter sur le risque à "avalier" des informations balancées récemment par quelques personnes, "à tort et à travers" dans les médias, sans aucune vérification et sans aucun doute pour faire le "buzz" ou chercher à influencer le public, ce qui remet profondément en doute la fiabilité de leurs propos et argumentations pour quitter la commune nouvelle de Mesnils sur Iton... En termes Internet, on appellerait ça des "fake-news !... aucun doute que le (la) journaliste n'a fait que reporter ce qu'on lui avait "susurré" plusieurs fois à l'oreille, toujours sans vérifier le bien-fondé de telle ou telle démarche dans la réglementation... c'est pitoyable comme procédé... Cordialement

De : Véronique BAUDRY Monsieur le Commissaire Enquêteur, Étant habitante de Condé-sur-Iton depuis mon enfance, je vous communique par ce présent mail mon vif souhait de quitter la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton. Tout d'abord, je déplore le fait que la population n'ait pas été sollicitée pour donner ou non son accord lors de la fusion avec Damville, cela est anti-démocratique. Voici plusieurs raisons pour que notre commune quitte la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton : - Damville n'est pas notre bassin de vie. - Espaces verts délaissés et très peu entretenus. - Dégradation de la voirie et des trottoirs (enfin, ce ne sont plus des trottoirs, ce sont des espaces verts maintenant car le manque d'entretien a laissé place à l'herbe et à la mousse, ce qui est de surcroît très dangereux lorsque nous les empruntons à pied par temps humide). - Cimetière peu entretenu. - Plus aucune proximité avec les services publics (certes, notre mairie est encore présente mais jusqu'à quand?). - Contacts inexistant avec la commune nouvelle, aucune information ne nous parvient concernant les décisions, les projets... Il faut se renseigner par soi-même. - De plus, nous sommes dans une époque où nous parlons beaucoup d'économie budgétaire et d'écologie. Alors, pourquoi favoriser tant de déplacements par jour pour venir à Condé-sur-Iton : 4 allers-retours par jour = perte de temps + peu de productivité + gaspillage d'essence + pollution. - Les investissements actuellement envisagés à Mesnils-sur-Iton sont considérables (plusieurs millions d'euros) et ne correspondent pas du tout à notre commune mais bien sûr, nous en aurons très peu voire aucun avantage mais en tout cas, nous devons payer tout ça par l'intermédiaire de nos impôts. Là aussi, l'utilisation de l'argent public devrait être soumise à plusieurs consultations de la population!! Je souhaite donc que Condé-sur-Iton retrouve son autonomie d'antan et je suis persuadée au vu du contexte de la gouvernance actuelle de Mesnils-sur-Iton (démission de plusieurs élus) que nous, les Condéens et les Condéennes, faisons le bon choix. Notre village est à l'abandon, il se meurt, il a besoin de retrouver son identité et son dynamisme. J'approuve entièrement la sortie de Condé-sur-Iton de la commune nouvelle de Mesnilsur-Iton. Je vous remercie de reporter mon avis dans l'enquête publique et je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations. Véronique BAUDRY 3, rue du Bois 27160 Condé-sur-Iton

De : fabien leporcq Date : 24/03/2022 21:40 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour, Nous souhaitons retrouver l'indépendance de notre ville de condé sur iton. Cordialement M. Leporcq Fabien

De : Sylvain MALFILATRE Date : 24/03/2022 21:39 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Copie à : Céline Malfilatre Bonsoir En pièce jointe mon courrier en format word et pdf ainsi qu'un compte rendu du conseil de Condé sur Iton. Mme Malfilâtre Céline Pièces jointes : COMPTE RENDU Réunion du 261122015.pdf 75,5 Ko condé sur iton.docx 605 Ko condé sur Iton.pdf 332 K

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

De Céline Malfilâtre habitante de Condé sur Iton depuis 17 ans, conseillère municipale depuis 2 mandats.

Objet : Nous n'avons pas notre place dans la commune de Mesnils sur Ton

J'estime que Condé sur Iton ne doit plus être avec Mesnils sur Iton pour les raisons ci-dessous, et que je détaille plus précisément dans le reste de mon courrier.

- Information infondée sur le regroupement de communes.
- Aucune explication aux Condéens.
- Non-respect de la charte.
- Superficie bien trop grande.
- Le nombre de kilomètre trop important pour se rendre à la mairie de Mesnils.
- Présence de notre secrétaire de mairie insignifiante.
- La future fermeture de notre mairie (suite logique des fermetures des mairies annexes).
- Malgré le paiement de nos impôts, aucun nouvel investissement même mineur pour Condé depuis 6ans.
- Il n'y aura plus que 29 conseillers pour gérer une superficie qui en avait avant 111 conseillers.
- Condé est en train de dépérir, sans projet de développement, nous devenons un hameau de Mesnils.
- Nous Condéens, nous ne validons aucunement, l'argent public que Mesnils est en train de dépenser à outrance.
- Non-connaissance de notre village, de nos sentiers pédestres
- Village et Hameaux de Condé non entretenus.
- Condé dépend des infrastructures de Breteuil pour le collège, déchèterie, centre de tri...
- Le code postal non identique au reste de Mesnils qui engendre la perte de nos courriers.
- Orgueil mal placé de Mesnils, pour avoir du poids politique, voilà uniquement à quoi nous servons !
- Aucun risque après la séparation pour Mesnils ni Condé, nous avons travaillé avec des membres de la majorité de Mesnils pour éviter cela.

La vérité sur la fusion

Lors du conseil du 30 septembre 2015, c'est exact : à la majorité, nous avons accepté la fusion. Le vote aurait peut-être été différent sans le coté dramatique et l'obstination de Monsieur le Percepteur. Il a insisté sur la perte des dotations de l'Etat, si on ne se regroupait pas au plus vite.

Est ce qu'on devait y voir du chantage ? car les communes qui ne se sont pas regroupées nous disent avoir encore des aides aujourd'hui. Cette grave décision a dû être prise en seulement 4 mois.

Après le refus de Saint-Nicolas, Saint Ouen et Dame Marie, on a regardé pour se regrouper avec Gouville (la suite de notre SIVOS), mais eux avait déjà envisagé la fusion avec Damville. Nous devons faire notre choix entre le maire de Breteuil sur Iton et le maire de Damville.

M. Chéron Maire de Breteuil, ne voyait pour Condé que la baisse de ses impôts, et une forme d'intimidation dans son discours.

Quant à M. Levée, Maire de Damville en 2015, son discours était plus rassurant car on devait s'engager et respecter une charte, comme un contrat de mariage. Après discussion avec M. Esprit Maire de Gouville, nous avons pensé bon, les suivre.

☒ Voilà uniquement pourquoi nous avons voté à la majorité (2/3 des votants) Damville, c'était le moins pire des choix.

Nous croyons en cette charte, les 6 communes s'engageaient sur :

- Un service public de qualité et de proximité
- L'amélioration des infrastructures,
- Mutualiser les moyens humains et matériels,
- Développer l'activité du territoire de Mesnils sur Iton (tourisme, habitat, école, ...)
- La conservation de nos maires délégués et de nos mairies annexes

De plus, sur le compte rendu du 26 novembre 2015, vous pouvez lire aussi que je réclame une réunion publique pour informer nos habitants de Condé mais cette réunion n'a jamais eu lieu !

☒ C'était déjà un premier mensonge pour notre commune nouvelle et nous n'en serions pas là aujourd'hui, au vu des avis des Condéens.
6 longues années après, je fais le bilan de nos engagements :

- Un service public de qualité et de proximité :
- ☒ Horaire des permanences à l'accueil au public, moins fréquentes et inadaptés. Le reste du temps la mairie est fermée.
- ☒ Tout est centralisé à Damville (10km séparent nos 2 mairies), notre secrétaire vient ce mois-ci (donc 6 ans après), elle vient seulement d'avoir accès aux répertoires Mesnils sur son ordinateur quand elle est à Condé.
- ☒ Une mésentente grandissante entre le corps enseignant de Condé et la mairie de Mesnils
- L'amélioration des infrastructures :
- ☒ Aucun projet sur Condé depuis la fusion, les travaux au niveau de l'école (classes) étaient engagés avant la fusion. Notre commune est restée en l'état ! alors qu'on avait promis des trottoirs, un parking pour notre boulangerie, la rue de Breteuil sans trou.

Nos hameaux sont laissés à l'abandon, des trous en formation, des haies qui deviennent des arbres.

- ☒ Le patrimoine immobilier de Condé n'a pas été entretenu depuis 6 ans, nous avons des maisons en souffrance et donc plus habités, des loyers perdus.
- ☒ Aucuns petits travaux réalisés alors que c'était dans la liste de chose à faire au moment de la fusion : mur de l'école, panneaux qui indiquent l'école, passage piéton, panneaux pour notre chauffeur de taxi.
- Mutualiser les moyens humains et matériels :
- ☒ Pour ce point, tout notre matériel est bien centralisé à Damville, il n'y a plus rien à Condé !

Les hameaux de Condé et même le bourg ne sont pas nettoyés de la végétation
L'an dernier nous avons eu les décorations de Noël, 2 jours avant Noël !
Nous avons moins de fleurs, un groupe de travail actif était formé au temps de Condé pour embellir notre commune.

- ☒ La masse salariale ne fait que d'augmenter depuis ces 3 dernières années, Mesnils nous demande des créations de poste régulière. Il n'y a aucune économie, nous sommes arrivés à 57 salariés à Mesnils (Condé c'était juste un besoin de 4 ETP maximum (équivalent temps plein)), malgré ce nombre de salarié inexplicé, beaucoup de travaux sont sous-traiter chez des prestataires, tout ça c'est l'argent public.
- Développer l'activité du territoire de Mesnils sur Iton (tourisme, habitat, école, ...) :
- ☒ Notre école peine à garder ses 4 classes, car nous n'avons aucun terrain constructible sur Condé pour pouvoir accueillir de nouvelles familles ; abandon de notre PLU ; projet de lotissement non repris par Mesnils.
- ☒ Ecole de Condé sera-t-elle encore existante dans quelques années ? car nous savons que le gouvernement propose des groupements scolaires pour palier au fait qu'il y a trop de classe dans les campagnes par rapport au nombre d'enfant.
- ☒ L'espace naturel sensible ENS n'est pas entretenu, arbre tombé, mauvaise herbe.
- ☒ Nos sentiers de promenade ne sont plus nettoyés depuis Mesnils, celui des Brosses je suis obligée de faire entre 3 et 4 mails pour qu'au bout de 1mois1/2 il soit débroussaillé. Et il faut en plus que je précise exactement où il se trouve car les personnes de Mesnils ne connaissent pas notre village. Vous trouvez ça normal ?
- ☒ Si je veux me promener dans ma commune, je dois faire 20min de voiture ou plus de 3 heures à pied, du début de Condé à la sortie de Manthelon (frontière limitrophe)

Il y a des arrondissements pour faciliter les démarches administratives dans les grandes villes et limiter les territoires et nous avec cette fusion de 9 communes, nous avons fait le contraire.

- La conservation de nos maires délégués et de nos mairies annexes :
- ☒ Les autres communes n'ont plus de mairies, pour Condé, c'est une histoire de mois, peut être après la fin de cette procédure.
- ☒ On va perdre notre état civil, nos habitants ne pourront pas se marier ou se baptiser à la mairie.
- ☒ On va perdre la présence de notre secrétaire de mairie, le lien avec la population, le rendez-vous qui fait que nos habitants se sentent écouter. Notre secrétaire, Maire, et conseillers connaissent tous les habitants, en les appelant par leur nom, nous savons dans quelle rue ou hameau habitent les personnes qu'on croise. Si on habite dans un village c'est pour se sentir reconnu. Plusieurs personnes m'ont remonté que Madame le Maire de Mesnils ne dit même pas bonjour !
- ☒ La maire, c'est la proximité ! on le voit aujourd'hui avec cette enquête. Avez-vous comptabilisé le nombre de personne qui s'est déplacé sur les permanences ? la mairie était même trop petite. Une mairie à plus de 10KM ne peut pas permettre ça !

En 2019, nous avons vu cette commune s'agrandir de 3 nouveaux villages alors que c'était déjà compliqué avec les 6 communes historique (d'où le résultat du vote lors de la 2ème fusion). Le territoire était déjà très grand, maintenant il est devenu immense sachant que dans quelques mois, il n'y aura plus que 29 conseillers pour gérer ce vaste territoire. Comment vont-ils faire ?
Certes Paris ne s'est pas fait en un seul jour, mais là ça fait 6 ans ! et ça peine à se structurer. Je fais souvent le parallèle avec une entreprise, surtout que Mesnils en est une, avec ses 57 salariés, 8 conseillers rémunérés et une vingtaine de bénévoles, dans une entreprise notre directeur demande des résultats dès les premiers mois, mais nous on prend notre temps et surtout on joue avec l'argent du contribuable. Ce n'est pas ça le but du regroupement !

Rien n'est équitable, tous les projets sont concentrés sur la commune de Damville, les 8 autres communes historique doivent être très très très patient pour voir quelques choses bouger dans leur village.
Si nous restons comme ça, Condé sur Iton sera un hameau de Mesnils mais un hameau à plus de 10km, complètement isolé sans représentant. On sera les oubliés, les intrus, puisque :

- Nous n'allons pas sur Damville pour nos commerces de proximité (opticien, Carrefour Market, médecin, marché, pharmacie, café/tabac, assureurs, banques, ...)
- Nos adolescents sont rattachés au collège de Breteuil
- Les Bus qui passent à Condé vont vers Breteuil
- Nos enfants vont au centre et à la crèche de Breteuil
- Nos espaces verts sont entretenus par une société extérieure
- Les employés communaux ne connaissent pas les hameaux de Condé
- Notre déchèterie est à Breteuil
- Le centre de tri et distribution du courrier est à Breteuil
- Nous n'avons pas le même code postal 27160 vs 27240 qui engendre des pertes de colis/courrier.
- Nous ne votons pas pour les mêmes personnes au départemental (vote de 2021)
- Pompiers et Gendarmerie, c'est également Breteuil pour nous
- Notre bourg n'est pas sur un axe principal, il faut faire un détour pour venir nous voir
- ☒ Personne de Condé sur Iton fera la route uniquement pour aller remonter une information à la permanence de Damville. (Environ 20km aller/retour et plus si nous sommes au début de Condé)
- ☒ Nos impôts servent à Damville et nous Condéen vu que nos services publics sont à Breteuil, nous ne profitons même pas des infrastructures qui ont été payé par nos impôts.

Pourquoi Mesnils veut absolument nous garder ? Je ne vois qu'un enjeu politique ! l'orgueil mal placé de Mesnils, avoir la notoriété fasse aux autres communes du Sud de l'Eure ;

- Ne pas perdre de siège dans les différentes instances INSE, Siège, Sepase, Sétom ?
- Être plus grand que Breteuil ?
- Nos 1000 habitants qui font qu'ils dépassent plus facilement les 5000habitants ?
- Avoir un territoire très vaste ?
- Peur de refaire des élections plus rapidement au risque de ne pas repasser ?
- Baisser les impôts de Damville ?
- Payer les investissements de Damville ?

Demain, Mesnils/Iton sans Condé/Iton

Ce n'est pas cette défusion qui retardera les projets de Mesnils, bien au contraire, ils avanceront plus vite car il n'y aura plus ce débat et ces rappels systématique sur notre volonté de défusionner.

D'ailleurs depuis notre élection à chaque vote, nous rappelons qu'il y a une procédure de défusion, nous faisons ce rappel dans le but de ne pas pénaliser les projets de Mesnils. C'est seulement après ce rappel que la majorité prend la décision de voter (construction de la gendarmerie sur une marnière, caméras de surveillance, projet petite ville demain par exemple). Donc on ne déstabilisera pas les comptes de Mesnils, la majorité a pris la décision pour chaque projet en toute connaissance de cause.

Nous ne cachons rien de nos ambitions à Mesnils, ni même aux Condéens, nous sommes d'ailleurs plus honnêtes que la majorité, avec cette enquête je lis des arguments des conseillers de la majorité qui ne sont vraiment pas constructifs pour le futur. Ils mentent sur ce qu'il s'est réellement passé. Ça confirme bien le fait que nous membres de l'opposition, nous les Condéens nous n'étions pas écoutés, ni même considérés.

Aucun conseiller ne devrait prendre ce genre de décision en moins de 4 mois, une décision non réfléchie car on n'a même pas pris un véhicule pour faire le tour de notre future commune, on aurait pu se rendre compte des centaines de kilomètres de route, imaginer que nos agents communaux passeraient plus de temps sur la route que travailler et sans parler de l'essence qu'ils gaspillent. La encore il n'y a pas d'économie et je ne parle pas de la pollution.

Qu'est-ce qu'il faut de plus que la parole des Condéens, le résultat à l'urne et les 2 pétitions pour que nous puissions sortir ?

- Vous ne pouvez pas obliger un village et ses habitants à faire semblant que tout va bien.
- Vous ne pouvez pas laisser une situation pourrir alors qu'il y a une solution.
- Vous ne pouvez pas écouter ce que la grande majorité des condéens et des Mesnilois souhaitent. Ils s'expriment par différents moyens, on se doit de les écouter et de suivre leur volonté.

On n'avait pas le droit de ne pas demander l'avis des habitants, voilà où nous en sommes aujourd'hui, ils se manifestent, ce point et à prendre en compte pour ne pas arrêter l'élan des condéens, la confiance qu'ils ont pour que leur vote soit écouté. (Éviter d'augmenter encore le taux d'abstention aux urnes).

Vous ne pouvez pas dire que c'est un caprice de 4 condéens, NON, car nous avons une large majorité d'habitant derrière nous, on les représente seulement, on ne fait que notre devoir de conseiller.

C'est pour ça que des procédures de défusion existent. On a essayé de s'intégrer à Mesnils mais ça ne fonctionne pas, nous n'avons pas les mêmes gênes, c'est une erreur de casting faite dans la précipitation et par de mauvais conseils de Monsieur le Percepteur.

Condé n'est pas la première commune à vouloir défusionner, tout s'est bien passé pour : Troarn/Sannerville (14), Sigy/Saint-lucien (76), Bois guillaume/Bihorel (76).

Et pour honorer la volonté du gouvernement, on va laisser les communes du Nord-Est ou du Sud-Ouest se regrouper. D'ailleurs pourquoi cette disparité régionale ? pourquoi le record de fusion est en Normandie ?

Condé sur Iton ne sera pas la dernière commune à défusionner, c'est ça la démocratie, le droit à l'erreur.

On peut constater que Condé n'a rien gagné dans cette histoire et pire que ça, nous avons beaucoup perdu comme notre cuisine dimensionnée au départ pour seulement fournir les repas de nos écoles Condé/Gouville et après la fusion, Mesnils a vu grand, cuisine centrale pour 600 repas ! On avait une cuisinière qui préparait des bons petits plats pour nos enfants comme une maman ou une mamie et en plus avec des produits provenant des alentours de Condé.

La demande de retour à l'autonomie est complètement réfléchie et motivée par l'envie de réparer nos erreurs lors de la fusion.

De plus, nous avons fait plusieurs réunions entre Mesnils et Condé, les 6 derniers mois, dans le but de lister les risques de la défusion, et nous n'en n'avons pas d'insurmontable et surtout rien qui mettra en péril la situation de Mesnils sur Iton.

Condé sur Iton avait des comptes positifs avant la fusion, notre commune était très bien gérée avec des futurs projets pour le camping par exemple. L'étude financière confirmera mes dires.

Quant à l'école, elle sera dans tous les cas la priorité car c'est le cœur du village, nous le savons tous ! Et encore plus pour un petit village de 1000 habitants que pour une commune de 6000 habitants. Une grande commune qui gère 4 écoles, n'aura pas de mal à en faire une. Et je suis certaine que ça sera celle de Condé, car nous ne sommes pas dans le cœur de Mesnils (Damville), comme le projet petite ville de demain, ou la journée a Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, Condé n'y a pas le droit et pourtant nous avons des artisans et commerçants sur notre village.

Les écoles de Condé / Gouville (Mesnils) seront gérés comme avant avec un sivos, et comme aujourd'hui avec Mesnils/Sylvain les moulins, ça fonctionne !

Condé aura un siège dans toutes les instances, on continuera à être représenté auprès de INSE, SEPASE, SETOM, SIEGE. On aura le droit à la parole et on sera écouté.

Seul, nous allons pouvoir rapidement monter des projets pour Condé, les condéens seront écoutés. Le conseil municipal sera composé de 15 habitants de Condé, alors qu'au conseil de Mesnils, il n'y a qu'1 personne qui essaie de représenter Condé au sein de la majorité.

Les conseils municipaux seront de la taille d'un groupe de travail beaucoup plus efficace qu'un conseil de 41 personnes et 3 administratifs où nous n'avons pas le droit à la parole sauf si nous l'avons demandé par écrit 48heures avant le conseil. Nous sommes dans un système très procédurier, ce n'est pas ce que souhaite Condé sur Iton. L'interaction, l'échange et l'efficacité sont les maîtres-mots pour Condé sur Iton, ce n'est pas le cas à Mesnils.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, en espérant avoir démontré pourquoi nous n'avons plus notre place au sein de Mesnils sur Iton et vous rassurer sur le fait que nous sommes capables de redevenir autonome, on se bat pour cela depuis plus de 2 ans.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Mme Malfilatre Céline, 3 chemin de Parigny, les Brosses 27160 Condé sur Iton

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur De Céline Malfilâtre habitante de Condé sur Iton depuis 17 ans, conseillère municipale depuis 2 mandats. Objet : Nous n'avons pas notre place dans la commune de Mesnils sur Iton J'estime que Condé sur Iton ne doit plus être avec Mesnils sur Iton pour les raisons ci-dessous, et que je détaille plus précisément dans le reste de mon courrier. - Information infondée sur le regroupement de communes. - Aucune explication aux Condéens. - Non-respect de la charte. - Superficie bien trop grande. - Le nombre de kilomètre trop important pour se rendre à la mairie de Mesnils. - Présence de notre secrétaire de mairie insignifiante. - La future fermeture de notre mairie (suite logique des fermetures des mairies annexes). - Malgré le paiement de nos impôts, aucun nouvel investissement même mineur pour Condé depuis 6ans. - Il n'y aura plus que 29 conseillers pour gérer une superficie qui en avait avant 111 conseillers. - Condé est en train de dépérir, sans projet de développement, nous devenons un hameau de Mesnils. - Nous Condéens, nous ne validons aucunement, l'argent public que Mesnils est en train de dépenser à outrance. - Non-connaissance de notre village, de nos sentiers pédestres - Village et Hameaux de Condé non entretenus. - Condé dépend des infrastructures de Breteuil pour le collège, déchèterie, centre de tri... - Le code postal non identique au reste de Mesnils qui engendre la perte de nos courriers. - Orgueil

mal placé de Mesnils, pour avoir du poids politique, voilà uniquement à quoi nous servons ! - Aucun risque après la séparation pour Mesnils ni Condé, nous avons travaillé avec des membres de la majorité de Mesnils pour éviter cela. La vérité sur la fusion Lors du conseil du 30 septembre 2015, c'est exact : à la majorité, nous avons accepté la fusion. Le vote aurait peut-être été différent sans le coté dramatique et l'obstination de Monsieur le Percepteur. Il a insisté sur la perte des dotations de l'Etat, si on ne se regroupait pas au plus vite. Est ce qu'on devait y voir du chantage ? car les communes qui ne se sont pas regroupées nous disent avoir encore des aides aujourd'hui. Cette grave décision a dû être prise en seulement 4 mois. Après le refus de Saint-Nicolas, Saint Ouen et Dame Marie, on a regardé pour se regrouper avec Gouville (la suite de notre SIVOS), mais eux avait déjà envisagé la fusion avec Damville. Nous devons faire notre choix entre le maire de Breteuil sur Iton et le maire de Damville. M. Chéron Maire de Breteuil, ne voyait pour Condé que la baisse de ses impôts, et une forme d'intimidation dans son discours. Quant à M. Levée, Maire de Damville en 2015, son discours était plus rassurant car on devait s'engager et respecter une charte, comme un contrat de mariage. Après discussion avec M. Esprit Maire de Gouville, nous avons pensé bon, les suivre. ✓ Voilà uniquement pourquoi nous avons voté à la majorité (2/3 des votants) Damville, c'était le moins pire des choix. Nous croyons en cette charte, les 6 communes s'engageaient sur : - Un service public de qualité et de proximité - L'amélioration des infrastructures, - Mutualiser les moyens humains et matériels, - Développer l'activité du territoire de Mesnils sur Iton (tourisme, habitat, école, ...) - La conservation de nos maires délégués et de nos mairies annexes De plus, sur le compte rendu du 26 novembre 2015, vous pouvez lire aussi que je réclame une réunion publique pour informer nos habitants de Condé mais cette réunion n'a jamais eu lieu ! □ C'était déjà un premier mensonge pour notre commune nouvelle et nous n'en serions pas là aujourd'hui, au vu des avis des Condéens. 6 longues années après, je fais le bilan de nos engagements : - Un service public de qualité et de proximité : □ Horaire des permanences à l'accueil au public, moins fréquentes et inadaptés. Le reste du temps la mairie est fermée. □ Tout est centralisé à Damville (10km séparent nos 2 mairies), notre secrétaire vient ce moisci (donc 6 ans après), elle vient seulement d'avoir accès aux répertoires Mesnils sur son ordinateur quand elle est à Condé. □ Une mésentente grandissante entre le corps enseignant de Condé et la mairie de Mesnils - L'amélioration des infrastructures : □ Aucun projet sur Condé depuis la fusion, les travaux au niveau de l'école (classes) étaient engagés avant la fusion. Notre commune est restée en l'état ! alors qu'on avait promis des trottoirs, un parking pour notre boulangerie, la rue de Breteuil sans trou. Nos hameaux sont laissés à l'abandon, des trous en formation, des haies qui deviennent des arbres. □ Le patrimoine immobilier de Condé n'a pas été entretenu depuis 6 ans, nous avons des maisons en souffrance et donc plus habités, des loyers perdus. □ Aucuns petits travaux réalisés alors que c'était dans la liste de chose à faire au moment de la fusion : mur de l'école, panneaux qui indiquent l'école, passage piéton, panneaux pour notre chauffeur de taxi. - Mutualiser les moyens humains et matériels : □ Pour ce point, tout notre matériel est bien centralisé à Damville, il n'y a plus rien à Condé ! Les hameaux de Condé et même le bourg ne sont pas nettoyés de la végétation L'an dernier nous avons eu les décorations de Noël, 2 jours avant Noël ! Nous avons moins de fleurs, un groupe de travail actif était formé au temps de Condé pour embellir notre commune. □ La masse salariale ne fait que d'augmenter depuis ces 3 dernières années, Mesnils nous demande des créations de poste régulière. Il n'y a aucune économie, nous sommes arrivés à 57 salariés à Mesnils (Condé c'était juste un besoin de 4 ETP maximum (équivalent temps plein)), malgré ce nombre de salarié inexplicable, beaucoup de travaux sont sous-traiter chez des prestataires, tout ça c'est l'argent public. - Développer l'activité du territoire de Mesnils sur Iton (tourisme, habitat, école, ...) : □ Notre école peine à garder ses 4 classes, car nous n'avons aucun terrain constructible sur Condé pour pouvoir accueillir de nouvelles familles ; abandon de notre PLU ; projet de lotissement non repris par Mesnils. □ Ecole de Condé sera-t-elle encore existante dans quelques années ? car nous savons que le gouvernement propose des groupements scolaires pour palier au fait qu'il y a trop de classe dans les campagnes par rapport au nombre d'enfant. □ L'espace naturel sensible ENS n'est pas entretenu, arbre tombé, mauvaise herbe. □ Nos sentiers de promenade ne sont plus nettoyés depuis Mesnils, celui des Brosses je suis obligée de faire entre 3 et 4 mails pour qu'au bout de 1mois1/2 il soit débroussaillé. Et il faut en plus que je précise exactement où il se trouve car les personnes de Mesnils ne connaissent pas notre village. Vous trouvez ça normal ? □ Si je veux me promener dans ma commune, je dois faire 20min de voiture ou plus de 3 heures à pied, du début de Condé à la sortie de Manthelon (frontière limitrophe) Il y a des arrondissements pour faciliter les démarches administratives dans les grandes villes et limiter les territoires et nous avec cette fusion de 9 communes, nous avons fait le contraire. - La conservation de nos maires délégués et de nos mairies annexes : □ Les autres communes n'ont plus de mairies, pour Condé, c'est une histoire de mois, peut être après la fin de cette procédure. □ On va perdre notre état civil, nos habitants ne pourront pas se marier ou se baptiser à la mairie. □ On va perdre la présence de notre secrétaire de mairie, le lien avec la population, le rendez-vous qui fait que nos habitants se sentent écouter. Notre secrétaire, Maire, et conseillers connaissent tous les habitants, en les appelant par leur nom, nous savons dans quelle rue ou hameau habitent les personnes qu'on croise. Si on habite dans un village c'est pour se sentir reconnu. Plusieurs personnes m'ont remonté que Madame le Maire de Mesnils ne dit même pas bonjour ! □ La mairie, c'est la proximité ! on le voit aujourd'hui avec cette enquête. Avez-vous comptabilisé le nombre de personne qui s'est déplacé sur les permanences ? la mairie était même trop petite. Une mairie à plus de 10KM ne peut pas permettre ça ! En 2019, nous avons vu cette commune s'agrandir de 3 nouveaux villages alors que c'était déjà compliqué avec les 6 communes historique (d'où le résultat du vote lors de la 2ème fusion). Le territoire était déjà très grand, maintenant il est devenu immense sachant que dans quelques mois, il n'y aura plus que 29 conseillers pour gérer ce vaste territoire. Comment vont-ils faire ? Certes Paris ne s'est pas fait en un seul jour, mais là ça fait 6 ans ! et ça peine à se structurer. Je fais souvent le parallèle avec une entreprise, surtout que Mesnils en est une, avec ses 57 salariés, 8 conseillers rémunérés et une vingtaine de bénévoles, dans une entreprise notre directeur demande des résultats dès les premiers mois, mais nous on prend notre temps et surtout on joue avec l'argent du contribuable. Ce n'est pas ça le but du regroupement ! Rien n'est équitable, tous les projets sont concentrés sur la commune de Damville, les 8 autres communes historique doivent être très très patient pour voir quelques choses bouger dans leur village. Si nous restons comme ça, Condé sur Iton sera un hameau de Mesnils mais un hameau à plus de 10km, complètement isolé sans représentant. On sera les oubliés, les intrus, puisque : - Nous n'allons pas sur Damville pour nos commerces de proximité (opticien, Carrefour Market, médecin, marché, pharmacie, café/tabac, assureurs, banques, ...) - Nos adolescents sont rattachés au collège de Breteuil - Les Bus qui passent à Condé vont vers Breteuil - Nos enfants vont au centre et à la crèche de Breteuil - Nos espaces verts sont entretenus par une société extérieure - Les employés communaux ne connaissent pas les hameaux de Condé - Notre déchèterie est à Breteuil - Le centre de tri et distribution du courrier est à Breteuil - Nous n'avons pas le même code postal 27160 vs 27240 qui engendre des pertes de colis/courrier. - Nous ne votons pas pour les mêmes personnes au départementale (vote de 2021) - Pompiers et Gendarmerie, c'est également Breteuil pour nous - Notre bourg n'est pas sur un axe principal, il faut faire un détour pour venir nous voir □ Personne de Condé sur Iton fera la route uniquement pour aller remonter une information à la permanence de Damville. (Environ 20km aller/retour et plus si nous sommes au début de Condé) □ Nos impôts servent à Damville et nous Condéen vu que nos services publics sont à Breteuil, nous ne profitons même pas des infrastructures qui ont été payé par nos impôts. Pourquoi Mesnils veut absolument nous garder ? Je ne vois qu'un enjeu politique ! l'orgueil mal placé de Mesnils, avoir la notoriété fasse aux autres communes du Sud de l'Eure ; - Ne pas perdre de siège dans les différentes instances INSE, Siège, Sepase, Sétom ? - Être plus grand que Breteuil ? - Nos 1000 habitants qui font qu'ils dépassent plus facilement les 5000habitants ? - Avoir un territoire très vaste ? - Peur de refaire des élections plus rapidement au risque de ne pas repasser ? - Baisser les impôts de Damville ? - Payer les investissements de Damville ? Demain, Mesnils/Iton sans Condé/Iton Ce n'est pas cette défusion qui retardera les projets de Mesnils, bien au contraire, ils avanceront plus vite car il n'y aura plus ce débat et ces rappels systématique sur notre volonté de défusionner. D'ailleurs depuis notre élection à chaque vote, nous rappelons qu'il y a une procédure de défusion, nous faisons ce rappel dans le but de ne pas pénaliser les projets de Mesnils. C'est seulement après ce rappel que la majorité prend la décision de voter (construction de la gendarmerie sur une marnière, caméras de surveillance, projet petite ville demain par exemple). Donc on ne déstabilisera pas les comptes de Mesnils, la majorité a pris la décision pour chaque projet en toute connaissance de cause. Nous ne cachons rien de nos ambitions à Mesnils, ni même aux Condéens, nous sommes d'ailleurs plus honnêtes que la majorité, avec cette enquête je lis des arguments des conseillers de la majorité qui ne sont vraiment pas constructifs pour le futur. Ils mentent sur ce qu'il s'est réellement passé. Ça confirme bien le fait que nous membres de l'opposition, nous les Condéens nous n'étions pas écoutés, ni même considérés. Aucun conseiller ne devrait prendre ce genre de décision en moins de 4 mois, une décision non réfléchi car on n'a même pas pris un véhicule pour faire le tour de notre future commune, on aurait pu se rendre compte des centaines de kilomètres de route,

imaginer que nos agents communaux passeraient plus de temps sur la route que travailler et sans parler de l'essence qu'ils gaspillent. La encore il n'y a pas d'économie et je ne parle pas de la pollution. Qu'est-ce qu'il faut de plus que la parole des Condéens, le résultat à l'urne et les 2 pétitions pour que nous puissions sortir ? - Vous ne pouvez pas obliger un village et ses habitants à faire semblant que tout va bien. - Vous ne pouvez pas laisser une situation pourrir alors qu'il y a une solution. - Vous ne pouvez pas écouter ce que la grande majorité des condéens et des Mesnilois souhaitent. Ils s'expriment par différents moyens, on se doit de les écouter et de suivre leur volonté. On n'avait pas le droit de ne pas demander l'avis des habitants, voilà où nous en sommes aujourd'hui, ils se manifestent, ce point et à prendre en compte pour ne pas arrêter l'élan des condéens, la confiance qu'ils ont pour que leur vote soit écouté. (Éviter d'augmenter encore le taux d'abstention aux urnes). Vous ne pouvez pas dire que c'est un caprice de 4 condéens, NON, car nous avons une large majorité d'habitant derrière nous, on les représente seulement, on ne fait que notre devoir de conseiller. C'est pour ça que des procédures de défusion existent. On a essayé de s'intégrer à Mesnils mais ça ne fonctionne pas, nous n'avons pas les mêmes gênes, c'est une erreur de casting faite dans la précipitation et par de mauvais conseils de Monsieur le Percepteur. Condé n'est pas la première commune à vouloir défusionner, tout s'est bien passé pour : Troarn/Sannerville (14), Sigy/Saint-lucien (76), Bois guillaume/Bihorel (76). Et pour honorer la volonté du gouvernement, on va laisser les communes du Nord-Est ou du Sud-ouest se regrouper. D'ailleurs pourquoi cette disparité régionale ? pourquoi le record de fusion est en Normandie ? Condé sur Iton ne sera pas la dernière commune à défusionner, c'est ça la démocratie, le droit à l'erreur. On peut constater que Condé n'a rien gagné dans cette histoire et pire que ça, nous avons beaucoup perdu comme notre cuisine dimensionnée au départ pour seulement fournir les repas de nos écoles Condé/Gouville et après la fusion, Mesnils a vu grand, cuisine centrale pour 600 repas ! On avait une cuisinière qui préparait des bons petits plats pour nos enfants comme une maman ou une mamie et en plus avec des produits provenant des alentours de Condé. La demande de retour à l'autonomie est complètement réfléchi et motivée par l'envie de réparer nos erreurs lors de la fusion. De plus, nous avons fait plusieurs réunions entre Mesnils et Condé, les 6 derniers mois, dans le but de lister les risques de la défusion, et nous n'en n'avons pas d'insurmontable et surtout rien qui mettra en péril la situation de Mesnils sur Iton. Condé sur Iton avait des comptes positifs avant la fusion, notre commune était très bien gérée avec des futurs projets pour le camping par exemple. L'étude financière confirmera mes dires. Quant à l'école, elle sera dans tous les cas la priorité car c'est le cœur du village, nous le savons tous ! Et encore plus pour un petit village de 1000 habitants que pour une commune de 6000 habitants. Une grande commune qui gère 4 écoles, n'aura pas de mal à en faire une. Et je suis certaine que ça sera celle de Condé, car nous ne sommes pas dans le cœur de Mesnils (Damville), comme le projet petite ville de demain, ou la journée a Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, Condé n'y a pas le droit et pourtant nous avons des artisans et commerçants sur notre village. Les écoles de Condé / Gouville (Mesnils) seront gérés comme avant avec un sivos, et comme aujourd'hui avec Mesnils/Sylvain les moulins, ça fonctionne ! Condé aura un siège dans toutes les instances, on continuera à être représenté auprès de INSE, SEPASE, SETOM, SIEGE. On aura le droit à la parole et on sera écouté. Seul, nous allons pouvoir rapidement monter des projets pour Condé, les condéens seront écoutés. Le conseil municipal sera composé de 15 habitants de Condé, alors qu'au conseil de Mesnils, il n'y a qu'1 personne qui essaie de représenter Condé au sein de la majorité. Les conseils municipaux seront de la taille d'un groupe de travail beaucoup plus efficace qu'un conseil de 41 personnes et 3 administratifs où nous n'avons pas le droit à la parole sauf si nous l'avons demandé par écrit 48heures avant le conseil. Nous sommes dans un système très procédurier, ce n'est pas ce que souhaite Condé sur Iton. L'interaction, l'échange et l'efficacité sont les maîtres-mots pour Condé sur Iton, ce n'est pas le cas à Mesnils. Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, en espérant avoir démontré pourquoi nous n'avons plus notre place au sein de Mesnils sur Iton et vous rassurer sur le fait que nous sommes capables de redevenir autonome, on se bat pour cela depuis plus de 2 ans. Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations. Mme Malfilatre Céline, 3 chemin de Parigny, les Broses 27160 Condé sur Iton

PS : Nos filles qui ont 14ans ont une rancœur envers Mesnils, en classe de CE2 après la fusion, un responsable de Mesnils a fait le tour des jeux extérieurs de l'école, et il a fait démonter sans délai les poteaux de foot, la structure de jeu. Elles ont terminé leur scolarité sans aucun jeu dans la cour ! il a fallu attendre 3 ans pour enfin voir des jeux. Et ce qui est très triste, c'est que les jeux qui ont été installés, c'était ceux choisis par les enfants de l'école et les maîtresses avant la fusion. (C'est même moi qui avais fait faire les devis quand j'étais conseillère pour Condé !)

COMPTE RENDU Réunion du Jeudi 26 novembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni publiquement à la Mairie de Condé sur Iton, le 26 Novembre 2015, à 19h00, sous la présidence de M. Bernard TOUSSAINT, Maire.

Etaient présents : Bernard TOUSSAINT, Gérard LEFEBVRE, Patrick PILLEMY, Thierry WOHLSCHLEGEL, Renée FOVART, Anne DELAVAL, Stéphanie BOREL, Céline MALFILATRE, Philippe CAPPELLE, Bruno PRIMMOIS.

Excusée : Françoise NICOLAS donne pouvoir à Renée FOVART
Absents : René LE MOUËLLIC, Michel VEYRES, Christelle BREUIL, David HYVARD

Dissolution des régies

Considérant que la création de la Commune Nouvelle « MESNILS SUR ITON » au 1^{er} janvier 2016 implique la suppression préalable des régies des communes historiques afin de créer au 1^{er} janvier 2016 les régies pour la Commune Nouvelle.
Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à dissoudre la régie des salles des fêtes et la régie du Camping municipal.

Régime indemnitaire

Suite à l'avancement d'échelon de Madame GNAHORE en date du 10 Mai 2015, son indice brut ne lui permet plus de toucher l'IAT.
Après délibération, le conseil municipal décide de transformer l'IAT en IFTS.

Parking végétalisé

Monsieur Primmois informe le conseil que le Pays d'Aire d'Eure et d'Iton ne subventionnera pas le projet de parking végétalisé. Un dossier va être présenté à la Sénatrice Nicole DURANTON afin d'essayer d'obtenir une aide financière pour ce projet. Si aucune aide supplémentaire n'est obtenue, la participation communale s'élèvera à environ 12000 €. Dans ce cas, la question est : Poursuit-on le projet ?
Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre le projet.

Programme d'investissement 2016

Le Maire énonce la liste constituée lors de la commission budget travaux.

Convention de travaux et services avec la SCBI

La SCBI propose de passer une convention pour les travaux et services à effectuer sur la commune.
Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

Participation financière ASB Cyclisme

Deux courses ont été organisées cette année sur Condé et l'ASB Cyclisme sollicite une subvention pour aider à couvrir leurs frais.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'ASB Cyclisme une subvention exceptionnelle de 250 €.

Rémunération des Agents recenseurs

Suite à la nomination des deux agents recenseurs, Madame Catherine ANDREU et Madame Emilie VEYRES il convient de définir les bases de leurs rémunérations.
Après délibération, les agents seront rémunérés à hauteur de 890 € brut.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire remercie Philippe Cappellet pour la dépose des suspensions et la pose des illuminations de Noël.
Le Préfet a rendu son arrêté notifiant la création de la Commune Nouvelle de Mesnils-sur-Iton.
Bruno PRIMMOIS fait un compte rendu de la dernière réunion du Sépase.
Céline Malfilatre demande où en sont les travaux pour l'ADSL. Il y a du retard dû à un problème d'alimentation en câble.
Pour information tous les réseaux, sauf l'assainissement qui est alimenté par Dame Marie, seront concernés par ce nouveau réseau.
Fin des travaux prévus pour le 22 janvier 2016.
Dans le cadre de la Commune nouvelle, peut-on envisager une réunion publique pour les habitants de Condé ?
Patrick Pillemy revient sur la préparation du budget 2016 et rappelle que la numérotation est à refaire sur la rue de Saint-Ouen.
Renée FOVART propose que la commune investisse dans une machine à café pour mettre à la salle des fêtes.
Elle informe le conseil que Madame Veyres ne souhaite plus faire le repas des anciens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

De : Gaylord Bodnar Date : 24/03/2022 21:09 Pour : "pref-econde-sur-iton@eure.gouv.fr" A l'attention du commissaire enquêteur, Bonjour, je souhaiterais que Condé sur Iton sorte de la nouvelle commune Mesnil sur Iton. Pour différentes raisons : -Damville n'est pas du tout notre bassin de vie. Nous sommes plus proche de Breteuil sur Iton. - l'entretien des voiries est négligé - les horaires d'ouverture de la mairie ont changé depuis la fusion, très peu de jours de permanence. Cordialement. Mr BODNAR Rue de la montagne 27160 Condé sur Iton

De : Patricia AMAND Date : 24/03/2022 19:57 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que notre petit village de conde sur iton ne soit pas rattache a Mesnil sur iton pour plusieurs raisons. Tout d'abord depuis la fusion la distribution du courrier devient une vrai difficulté étant en plus limitrophe sur deux communes . L'entretien de nos voiries n'est plus effectué comme avant. Notre village qui était bien dynamique doit le rester. Damville n'est pas une ville ou je vais faire mes courses Breteuil étant plus près. Gardons notre école nos petits commerces et gardons notre independance. Patricia Amand

De : tony gouget Date : 24/03/2022 17:58 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Je souhaite que Condé sur Iton quitte la commune de Mesnil sur Iton . Pour garder notre Mairie . Pour garder notre identité ,notre histoire rural. Damville n'étant pas notre bassin de vie

De : stephgouin@aol.com Date : 25/03/2022 16:21 Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur, En application de l'arrêté cité en objet , je vous transmet mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton. La commune de Mesnil-sur-Iton s'est faite en 2015 avec la commune de Condé-sur-Iton, et le conseil municipal de Condé de l'époque s'était exprimé à la majorité pour la fusion vers la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton, pourquoi remettre en cause l'avis des élus de l'époque? A ce jour, il reste encore plein de choses à construire dans la commune nouvelle de MSI, et Condé à toute sa place, par ailleurs sa sortie pourrait déstabiliser la construction de MSI. Par ailleurs, il me paraît "utopique" de penser que l'avenir des petites communes est dans l'isolement, mais au contraire dans le rapprochement. Voici les raisons qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé-sur-Iton de Mesnilsur-Iton. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués. Stéphane GOUIN, 9 Route de la Mariette, Gouville, 27240 Mesnil-sur-Iton

De : Mathilde Geoffroy Date : 25/03/2022 16:11 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr A l'attention du commissaire enquêteur, Bonjour, Habitante de Condé sur iton , j'aimerais sortir de la nouvelle commune Mesnil sur iton pour plusieurs raison : -Augmentation des impôts fonciers. - Les jours d'ouvertures de la mairie ont changé depuis la fusion . Cordialement , Geoffroy Mathilde Rue de la montagne 27160 Condé sur iton

De : aureliendoublet@orange.fr Date : 25/03/2022 16:36 Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur commissaire enquêteur, vous trouverez en pièce jointe mon observation. Bien cordialement Aurelien Doublet Envoyé depuis l'application Mail Orange photo_2.JPG

Enquête publique arrêté préfectoral DCL/BLC/2021-70

NOM : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Adresse : Mesnil / sur Iton

Je suis contre cette "défusion" parce que ça déstabiliserait la collectivité de Mesnil sur Iton qui est en pleine construction.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade c'est pourquoi je souhaite que Mesnil sur Iton ne soit pas démantelé.

Je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville / Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "défusion".

Aller vers une "défusion" entraînerait des coûts liés à son process. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnil sur Iton, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la décision de création d'une commune nouvelle était légitime et le reste aujourd'hui.

La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnil sur Iton. Les investissements itonmesnilois réalisés sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restauration scolaire par exemple). Je suis donc contre cette "défusion".

Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Je suis donc contre.

Mesnil sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances. C'était la raison de la création de cette commune nouvelle qu'il ne faut pas démanteler.

Je suis opposé à la proposition de "défusion" parce que Mesnil sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.

Mesnil-sur-Iton

le 15 mars

Signature

Monsieur le commissaire enquêteur, Je viens par cette présente, vous apporter ma contribution à l'enquête publique. En tant qu'acteur majeure de la demande de modifications des limites territoriales qui consiste à ériger la commune historique de Condé-sur-Iton en commune séparée, je vous remercie de prendre le temps de lire ma contribution. Ayant lu très attentivement la totalité des observations mises en lignes et celles disponibles en mairie, je constate que la totalité des avis défavorables à la « défusion », à l'exception de 3 qui viennent d'habitants de Condé qui sont mal informés (suppression des subventions) et/ou mélangent les conflits personnels avec les enjeux communs, sont le fruit des élus de la majorité, de leurs amis, de leurs familles, ou encore de personnes qui ont signés des formulaires préremplis. Ces formulaires préremplis (copie en pièce jointe) ont circulés lors de portes à portes organisés par les élus de la majorité tel une pétition. Donc, soit je n'ai pas compris le principe d'une enquête publique, auquel cas je remet en cause la légitimité de ces observations préremplies, puisqu'elles ne proviennent pas d'un avis personnel mais bel et bien d'un avis imposé par ses auteurs. D'ailleurs, monsieur le commissaire enquêteur, vous m'avez confié à la suite de la seconde enquête publique de Condé, que vous trouviez un peu « léger » les explications des Condéens. J'ose croire que le fait qu'ils soient sincères et personnels, prévalent sur des avis comme ceux cités précédemment ? Puis comme je vous l'ai expliqué en réponse à votre remarque, face à l'évidence d'un retour à l'autonomie et/ou à l'incohérence de cette fusion, comprenez que certains administrés soient dépourvus d'explications ! Pardonnez la longueur de mon exposé, mais il me semble primordial de vous expliquer pourquoi j'ai engagé une telle démarche. Je vais donc vous raconter l'histoire de Condé depuis la fusion : En 2015, Condé était un petit village calme, avec son école et ses commerces, remarquable et remarqué pour son charme et son cadre de vie paisible et facile aux portes de Breteuil. Petit village ou il ne se passait pas grand-chose d'extraordinaire, mais ou le conseil municipal, élu un an plus tôt, s'affairait à entretenir et aménager les espaces publics et portait des projets d'agrandissement de l'école et de rénovation de la cuisine scolaire, de réaménagement et de rénovation de la rue principale nommée « rue de Breteuil » (et non pas rue de Damville), ou encore de création du Plan Local d'Urbanisme. C'est au premier semestre de cette même année, sous la présidence de François Hollande, que le gouvernement a mis en place une restructuration territoriale afin de mettre un terme aux 36000 communes de France. Démarche qui a du sens si l'on considère qu'il y a autant de communes dans notre pays que dans le reste de l'Europe. Or, cette restructuration aurait dû être encadrée par le gouvernement. A Condé, les élus ont été guidé uniquement par le

percepteur qui prédisait des années sombres à quelconque village qui ne se pliait pas aux nouvelles directives, et des subventions considérablement supérieures pour les communes qui se regroupaient. C'est ainsi que, livrés à eux-mêmes et face à des enjeux qu'ils n'imaginaient pas lors de leurs élections l'année précédente, nos élus ont votés cette fusion avec la commune de Damville (12 pour et 2 contre). L'affinité entre élus et les promesses d'ambitieux de la politique avaient primées sur la consultation et l'avis des Condéennes et Condéens. La signature d'une charte qui n'avait qu'une valeur morale les avait rassurés. Nous pouvions d'ailleurs lire dans celle-ci que le maintien des mairies serait assuré. Nous constatons aujourd'hui que 8 des 9 mairies que compte la commune nouvelle seront supprimées au 1er juin prochain à l'exception de celle de Condé pour cause de procédure. Une fois la fusion actée administrativement, une réunion d'information avait été organisée fin septembre par la municipalité. C'est dans la salle polyvalente du village, face à des administrés incrédules, que nos élus nous expliquaient qu'au 1er janvier prochain, soit tout juste 3 mois plus tard, nous ferions parti de la commune de Damville. Fiers de la charte morale qu'ils avaient élaborée, rassasiés de promesses d'ambitieux, ils répondaient aux plus véhéments d'entre nous (dont je faisais partie) que si nous avions des élus, c'était pour nous représenter. Stupéfait de cette réponse rétorquée avec un aplomb considérable, je m'étais alors permis de dire que si cette volonté avait été dans leur profession de foi lors de leur campagne électorale, ils n'auraient sans doute pas été élus !!! Vient alors 2016, un tournant dans l'Histoire de notre village. Condé, comme elle fut appelée au temps gallo-romain, qui voulait dire « confluent », deviendra un simple hameau suite à la naissance de la commune nouvelle, baptisée Mesnils-sur-Iton, composée de 6 communes historiques : Damville, Le Sacq, Manthelon, Le Roncenay-Authenay, Gouville et Condé-sur-Iton. Forte d'élus déterminés à faire d'elle une commune majeure du sud de l'Eure (avec même le secret espoir de faire de l'ombre à Breteuil-sur-Iton et Verneuil-sur-Avre), elle s'appropriera très rapidement les projets en cours, tel que l'agrandissement de l'école et la restructuration de la cantine, pour en faire des projets surdimensionnés en créant notamment « LA » cuisine centrale de Mesnils, à Condé, dans le village le plus excentré du territoire !? Un projet d'envergure, trop important sans doute, puisque malgré les réunions de chantier hebdomadaires durant toute la construction, nos élus, dont certains étaient des professionnels du bâtiment, ont acceptés une « remise des clés » malgré des malfaçons visible à l'œil nu de quelconque amateur. C'est alors que j'ai compris que la fusion nous coûterait très chère et que l'argent public n'avait plus la même valeur. Mes sentiments se sont confirmés puisqu'il a fallu que je fasse plusieurs demandes, pendant un an et demi auprès de la gouvernance de Mesnils pour qu'un huissier soit enfin mandaté le 3 décembre 2021 pour faire les constatations et engage une procédure avec les assurances. Dossier pour lequel je n'ai plus aucune nouvelle. En 2019, c'est avec les mêmes soifs de puissances financière, administrative, représentative et politique qu'en 2016, mais parée d'un habit de dynamisme (construction cuisine centrale) que Mesnils -sur-Iton a absorbée 3 communes supplémentaires. Grâce à l'adhésion de Granvilliers, Buis-sur-Damville et Roman-Blandey. Voici donc les 9 constituants de la commune nouvelle à ce jour. On peut dire que la volonté du gouvernement a été respectée, puisque 9 communes ont été réunies en une seule et même entité ! Dans cette fusion, toutes partagent le même bassin de vie, toutes gravitent autour de Damville, toutes scolarisent leurs adolescents au collège de Damville, toutes dépendent des services postaux de Damville, toutes se dirigent naturellement vers les services médicaux de Damville, toutes partagent le même code postal, toutes sauf... Toutes sauf Condé. En 2020, conscient et inquiet du risque de voir notre village noyé dans la masse Itonmesniloise, craintif quant à la représentation de ce dernier, soucieux de la proximité des administrés, j'ai décidé d'intégrer une équipe en vue des élections municipales qui approchaient pour faire le lien entre Condé et Damville. C'est en participant à une réunion d'équipe de campagne de Colette BONNARD, que je constate que Condé, bien qu'elle soit la 3ème plus grande commune de Mesnils avec 15% de la population, doit attendre le 12ème rang pour y trouver son premier représentant monsieur Bernard TOUSSAINT. Puis un second poste quelques lignes plus bas attribué à Stéphanie BOREL. Voici les 2 seuls et uniques postes promis aux Condéens dans la « zone éligible » (34 premières places). Difficile alors que nous sommes les élus de proximité de la république, d'assumer ce devoir à deux alors que la commune nouvelle est en construction et toujours incomprise par bon nombre d'habitants. J'apprend ensuite, dans cette même réunion, que les postes de maires délégués ne seront pas indemnisés puisque ces derniers devront démissionner en avril 2020 pour procéder à la suppression des mairies déléguées. Le coup de grâce.... Bouleversé à l'idée que mon village allait disparaître, qu'il perdrait son état civil et constatant le manque d'action de la municipalité depuis 4 ans déjà, après plusieurs nuits d'insomnies, je décide de créer ma propre liste. Uniquement composée de Condéennes et de Condéens, elle avait pour objectif de donner la parole aux habitants qui n'avaient jamais été consultés concernant la fusion. Moi qui n'avais jamais été élu, je réunissais en une petite quinzaine de jours, 43 habitants du village, tous plus motivés les uns que les autres et me lançais dans une campagne électorale. Puisque les Condéens risquaient d'être sous-représentés, c'était la meilleure façon de nous immiscer dans l'assemblée délibérante. J'avais fait campagne en disant que je considérerais cette élection comme un referendum aboutissant à une demande de « défusion » en fonction de la mobilisation. Avec 87% et 89,5% des voix à Condé au 1er et 2nd tour, j'estimais légitime de lancer la demande de modification des limites territoriales. En octobre 2020, une première pétition fut lancée dans le village. 96% des personnes sollicitées ont signé cette dernière. En octobre 2021, comme demandé par la préfecture, une seconde pétition circule dans le village afin de confirmer ou d'infirmer la volonté des Condéennes et Condéens. Elle rencontra un succès équivalent à la précédente et déclencha la procédure. Ce qui nous mène à cette enquête publique pour laquelle vous avez été mandaté par le préfet dans le rôle du commissaire enquêteur. Comme vous avez pu le constater dans les précédentes observations, - le logement municipal abandonné depuis deux ans (10000€ de loyers perdus et un logement abandonné à refaire entièrement à la suite d'un dégât des eaux puisque la tuyauterie a gelé), - l'état lamentable de la place de la boulangerie, dépourvu de goudron - les bordures de trottoir qui s'arrachent dans la rue principale, - le cimetière qui est entretenu de manière très aléatoire (photo en pièce jointe), - la désertification des employés communaux, Soit, le manque d'entretien depuis 2016. - la suppression prochaine de notre mairie, - le manque d'élus de proximité à Condé, en sachant que l'on passera de 41 à 29 lors des prochaines élections municipales à Mesnils, ce qui n'arrangera pas les choses, Soit, la perte de proximité. - les malfaçons sur la cuisine centrale, qui n'inquiète personne sauf les Condéens, - des décorations de Noël concentrés à Damville au détriment des villages, (4 lumières cette année à Condé) - des dépenses colossales qui servent redynamiser Damville qui ne nous profitent pas, - la carte scolaire qui nous oblige à scolariser nos adolescents à Breteuil - les services postaux, puisque nous dépendons de Breteuil, - les services petite enfance à Breteuil, - les services médicaux à Breteuil, Soit, le problème de bassin de vie. Autant d'éléments qui font que nous souhaitons quitter la commune nouvelle. Enfin pour contre argumenter le polycopié qui a été largement distribué dans Mesnils (en pièce jointe) tel une pétition et qui sort complètement du cadre de l'enquête publique selon moi, je vous ferais remarquer ceci : - Les parcours de promenade seront toujours accessibles à quiconque voudrait s'y promener. Un travail touristique peut se faire au niveau intercommunal. Le seul risque serait que les chemins soient mieux entretenus à Condé qu'à Mesnils... - il n'y a pas plus de risque de perte du pôle scolaire en cas de défusion. L'école Condé/Gouville via un syndicat scolaire a bien fonctionné pendant des décennies, il fonctionnera demain. Auquel cas nous accueilleront tous nos enfants à Condé, de la maternel au CM2. - en quoi la défusion entraînerait des coûts liés à son processus ? hormis les élections ? le gaspillage de l'argent public, c'est avec des municipalités comme Mesnils qu'il a lieu... 1800000€ dans un bâtiment technique qui devait en coûter moins de 400000 selon eux ? Un logement à Condé qui au lieu de nous rapporter 10000€ de loyer, pendant les deux dernières années, est complètement à refaire, faute de mauvaise gestion administrative et de négligence. Des études, de l'externalisation et des créations de poste en veux-tu en voilà puisque les élus n'ont plus le droit de s'investir dans les démarches et doivent se contenter de voter en conseil des décisions prises par le DGS ou des techniciens ? - même si le conseil municipal a voté à l'époque pour la fusion, sachez que la totalité des élus sont désormais contre, se disent trahis, ont signé la pétition et souhaitent la défusion. L'état ferait preuve d'écoute et d'adaptation s'il considérait notre demande. - pourquoi subventionner une seconde fois la cuisine centrale alors que le prestataire serait toujours en mesure de fournir les repas pour les écoles de Mesnils ? ont-ils peur du Made in Condé ? cela s'apparente à des caprices d'élus déboutés... - concernant les effectifs, nous aurons besoin de personnel, et naturellement, nous proposerons aux anciens de Condé, à conditions qu'ils acceptent ! Tout cela pour vous dire que l'argumentaire des personnes qui sont contre la sortie de Condé, (qui sont uniquement des élus de la majorité ou leurs proches) ne tient pas la route. Au-delà du fait qu'il ne soit pas personnel puisqu'il est obtenu sous la forme d'une pétition et non d'une enquête publique, il reflète simplement le côté « mauvais perdant » de la majorité, et est en contradiction totale avec la synthèse du groupe de travail. Il n'a pour seul but d'effrayer la population. Enfin, je souhaite vous poser quelques questions : - Considérant que la France est le pays de la Liberté, peut-on retenir une population qui se mobilise de façon démocratique ? Doit-elle continuer de subir, juste parce que Mesnils aime Condé ? Cet maintien forcé pour cause d'un amour unilatéral serait-il légale dans le pays de l'Égalité ? Pour exister, la Fraternité doit-elle forcément être sous condition de

fusion ? Vu les différentes observations, partant du principe que l'on ne peut retenir une population qui se mobilise, que vous avez conscience des enjeux pour chacune des communes, j'ose croire que vous ferez preuve de bon sens. Votre rapport influencera fortement la décision du préfet. Dans l'espoir que nous resterons maître du calendrier et que nous ne confirons pas notre avenir à un tribunal, je vous remercie de m'avoir lu et vous adresse mes sincères salutations. PLACE A LA DEMOCRATIE !!! Bien Cordialement, Aurélien DOUBLET

De : aureliendoublet@orange.fr Date : 25/03/2022 16:58 Pour : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr Bonjour Monsieur commissaire enquêteur, vous trouverez en pièce jointe mon observation. Bien cordialement Aurelien Doublet Envoyé depuis l'application Mail Orange photo_2.JPG

-----Pièces jointes-----
Observation DOUBLET.pdf 211 Ko
photo_2.JPG 306 Ko

Enquête publique arrêté préfectoral DCL/BLC/2021-70

NOM : [redacted]
Prénom : [redacted]
Adresse : Mesnil / sur Iton

Je suis contre cette "défusion" parce que ça déstabiliserait la collectivité de Mesnil sur Iton qui est en pleine construction.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade c'est pourquoi je souhaite que Mesnil sur Iton ne soit pas démantelé.

Je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville / Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "défusion".

Aller vers une "défusion" entraînerait des coûts liés à son process. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

Condé sur Iton est une des communes fondatrices de Mesnil sur Iton, son Conseil Municipal de l'époque a voté largement pour la création de la commune nouvelle de Mesnil sur Iton. On ne doit pas laisser la possibilité à une commune de se déjuger, la décision de création d'une commune nouvelle était légitime et le reste aujourd'hui.

La défusion entraînerait une perte de chance pour Mesnil sur Iton. Les investissements itonnesillois réalisés sur Condé sur Iton ne seraient pas subventionnés une seconde fois s'il fallait les refaire sur une autre partie du territoire (restauration scolaire par exemple). Je suis donc contre cette "défusion".

Cette proposition de défusion est contraire à l'évolution normale des collectivités et à la volonté de notre gouvernement. L'idée est de simplifier en diminuant le nombre de communes. Je suis donc contre.

Mesnil sur Iton perdrait en capacité de porter des projets structurants et en représentation dans les instances. C'était la raison de la création de cette commune nouvelle qu'il ne faut pas démanteler.

Je suis opposé à la proposition de "défusion" parce que Mesnil sur Iton pourrait se trouver déstabilisée en terme de gestion de son personnel et se retrouver en sureffectif ce qui pourrait contrarier la bonne gestion des comptes publics et contrarier certains investissements structurants pour la collectivité.

Mesnil-Sur-Iton
Le 25 mars
[redacted signature]



ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON
EN VUE D'ÉRIGER LA PORTION DE TERRITOIRE DE CONDÉ-SUR-ITON
EN COMMUNE DISTINCTE

ENQUÊTE CONDUITE DU **2 mars 2022** AU **25 mars 2022**
CONFORMÉMENT A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 28 JANVIER 2022
MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 16 MARS 2022



PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS



Commissaire Enquêteur
Monsieur Bernard POQUET

Les contributions sont reprises in extenso et sans aucune modification sur le Rapport d'enquête

Registres d'enquête, originaux des courriers et mails sont conservés en préfecture de l'Eure

SYNTHESE NON-EXHAUSTIVE DE L'ARGUMENTATION PRESENTEE EN FAVEUR DE LA DEFUSION

- fermeture programmée des mairies/disparition services de proximité et permanences en mairie, grande salle des fêtes à CONDÉ-SUR-ITON inutilisée, indépendance = meilleure gestion financière autonome/choix des priorités ;
- ville de BRETEUIL, « bassin de vie » des Condéens au quotidien -cœur de ville à moins de 4kms- (commerces et activités en tous genres et périscolaires, transport assuré), distance importante jusqu'à DAMVILLE (10kms) conduisant à une perte de temps, des déplacements onéreux et polluants pour les administrés et les services municipaux, réactivité trop longue en cas d'urgence (ex : chute d'arbre), code postal de BRETEUIL-SUR-ITON /doublons d'adresse (pb permanent de réception de courrier, difficulté pour les diverses demandes de raccordement, de repérage des Services de secours lors d'intervention), envisager une éventuelle fusion avec BRETEUIL-SUR-ITON, mise en danger sur les voiries non entretenues et aux carrefours ;
- perte de l'identité du Village, son caractère rural, son Histoire et son Patrimoine, la qualité de son Environnement, sentiment de délaissement de CONDÉ-SUR-ITON pour les travaux courants et de voiries (route de BRETEUIL-SUR-ITON ...), l'entretien des espaces verts et des trottoirs, destruction partielle Moulin de Séez, abandon des festivités ;
- manque réel de concertation population/élus/Conseil lors de la procédure de fusion (2015), refus majoritaire de rattachement à DAMVILLE lors des élections de 2020 exprimé par lettre à PREF27, projet initial dévoyé (4 à 5 communes prévues à l'origine/nombre de délégués, territoire devenu surdimensionné et manque de communication sur les travaux au sein de la commune -fil de fer barbelé zone ENS = pb de sécurité-);
- problèmes/difficultés récurrents de communication entre communes déléguées et Commune nouvelle, partialité marquée des membres du conseil et de Mme la maire de MESNILS lors des décisions en délibérations (délibération de février 2022 = amendement important « balayé »), non-convocation des élus de CONDÉ-SUR-ITON et/ou trop faible représentation dans les commissions pour une commune de cette taille ;
- Incohérences de la Carte scolaire (collège à BRETEUIL-SUR-ITON) et transfert écoles maternelles/primaires à MESNILS-SUR-ITON ;
- problèmes liés à la Cuisine centrale, avancée comme un « cadeau » aux condéens (malfaçons, travaux non réglés à ce jour par MESNILS-SUR-ITON) ;
- Police municipale exclusivement active sur DAMVILLE et les communes déléguées proches ;
- problématique desserte voiries et nécessité services de proximité pour le Foyer J. Ledein (personnes handicapées + salariés) ;
- La Poste a été fermée à DAMVILLE (hormis timbres) : se rendre à BRETEUIL, VERNEUIL, CONCHES.
- hausse des taxes, impôts fonciers et du prix de l'eau.

1) Observation : un « changement de cap », en termes de politique de gestion, a été indéniablement opéré entre 2015 et 2022 et qui semble être un élément déclencheur, marqué par les engagements mutuels/contractuels initiaux (délibérations des 5 juin et 30 septembre 2015, « Lettre des maires aux habitants » joint au bulletin municipal du dernier trimestre de 2015, « Chartes des communes » de 2016 et 2019) contrariés par de plus récentes décisions (programme de 2020 conforté par la délibération de février 2022 actant, notamment, la suppression des communes déléguées, contradictoirement aux éléments supra).

Questions :

- 1.1.) préciser si l'aspect a été évoqué et, dans l'affirmative, indiquer les raisons qui ne militaient pas à envisager le maintien du statut de « Commune déléguée » aux communes les plus éloignées géographiquement du « cœur » de DAMVILLE, dont notamment CONDÉ-SUR-ITON, comme le propose le Code Général des Collectivités Territoriales (« ...le Conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression d'une partie ou de l'ensemble des communes déléguées... »).
- 1.2.) indiquer la raison pour laquelle la réunion publique, qui s'est déroulée le 9 octobre 2015 à 18H30 en salle des fêtes de DAMVILLE, n'a pas été programmée courant du premier semestre, soit avant les premières délibérations.

2) Observation : *disparition de la commune déléguée/fermeture programmée de la mairie annexe ; engagements par délibérations de 2015 non tenus/ cf. termes des deux « Chartes de la commune » (création de communes déléguées/mairies annexes), dévoyés dès 2020.*

Question :

La réglementation prévoit l'accord du maire délégué en cas de suppression de la commune déléguée. Préciser si M. le maire délégué de CONDÉ-SUR-ITON a été sollicité et donné son accord et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

3) Observation : *délaissement de la commune/négligence dans son entretien depuis la fusion : voiries et trottoirs défoncés non réparés, fleurissements/aménagements totalement disparus, très peu de présence/passages des employés municipaux, herbes sauvages dans le village (école...)*

Questions :

3.1) **confirmer le nombre d'employés des Services techniques de la Commune nouvelle, quels sont les moyens dont ils disposent (personnel de permanence, matériels propres à la commune nouvelle ou issus des communes déléguées) et comment s'effectue la « remontée d'information » sur les cas d'urgence en HO et HNO.**

3.2) **énumérer, dans les grandes lignes, les travaux réalisés à CONDÉ-SUR-ITON depuis la fusion (entretien espaces verts/voiries, sécurité des sites, réfection de bâtiments...), préciser « l'état » général de la commune début 2016 et s'il a été établi un « point de situation/bilan » à cette date.**

4) Observation : *non-convocation des élus et/ou faible représentation de CONDE dans les commissions*

Question :

Rappeler l'identité des représentants actuels de CONDÉ-SUR-ITON au sein du Conseil de MESNILS-SUR-ITON et comment s'effectue, en règle générale, la diffusion des informations vers les communes déléguées (affichage des délibérations uniquement à Damville, Internet, maires délégués incités à relayer les informations dématérialisées etc...).

5) Observation : *situation actuelle/état général de la Cuisine centrale.*

Question :

Rappeler à quelle date a été prise la décision de créer la Cantine centrale, et comment s'est porté le choix sur CONDÉ-SUR-ITON, les démarches entreprises et avancées concrètes pour le règlement des malfaçons/dégâts structurels de la cantine à ce jour et si elle présente un risque pour une utilisation à temps plein.

6) Observation : *code postal de BRETEUIL/doublons d'adresse (problème permanent de réception/retard conséquent de courrier, difficulté pour les diverses demandes de raccordement, de repérage des Services de secours lors d'intervention)*

Question :

Suite aux très nombreuses remarques sur cette problématique, récurrente depuis la fusion, exprimées par les habitants du « cœur » de CONDÉ-SUR-ITON, et a fortiori de ses hameaux, préciser si une démarche a été effectuée afin de trouver une solution rapide et adaptée à la fois en interne (doublons des noms de rues) et/ou par une approche des organismes compétents.

Le 25 mars 2022

**M. Bernard Poquet
Commissaire enquêteur**



Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON



Colette BONNARD,
Maire de Mesnils-sur-Iton

à

M. Bernard Poquet
Commissaire enquêteur

Objet : Mémoire en réponse aux observations du public – Enquête publique – Demande de modification des limites territoriales de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton.
Réf : CB/DGS/30032022 - Enquête conduite du 2 mars 2022 AU 25 mars 2022
: ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 28 JANVIER 2022 modifié par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 16 MARS 2022.

Monsieur le Commissaire enquêteur.

Je fais suite à votre courrier du 26 mars 2022 nous notifiant le Procès-Verbal de Synthèse des observations formulées par le public et sollicitant un mémoire en réponse à ces observations.

Vous trouverez ci-dessous mes réponses, insérées en couleur sous chaque question.

1) Observation : un « changement de cap », en termes de politique de gestion, a été indéniablement opéré entre 2015 et 2022 et qui semble être un élément déclencheur, marqué par les engagements mutuels/contractuels initiaux (délibérations des 5 juin et 30 septembre 2015, « Lettre des maires aux habitants » joint au bulletin municipal du dernier trimestre de 2015, « Chartes des communes » de 2016 et 2019) contrariés par de plus récentes décisions (programme de 2020 conforté par la délibération de février 2022 actant, notamment, la suppression des communes déléguées, contrairement aux éléments supra).

Questions :

1.1.) préciser si l'aspect a été évoqué et, dans l'affirmative, indiquer les raisons qui ne militaient pas à envisager le maintien du statut de « Commune déléguée » aux communes les plus éloignées géographiquement du « cœur » de DAMVILLE, dont notamment CONDE-SUR-ITON, comme le propose le Code Général des Collectivités Territoriales (« ...le Conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression d'une partie ou de l'ensemble des communes déléguées... »).

Nous avons milité pour la suppression des communes déléguées pour professionnaliser et rationaliser les services dont l'accueil et l'Etat Civil, mais nous avons toujours prôné le maintien d'une permanence administrative à minima dans les communes historiques où se situent les écoles.

La volonté première de "supprimer" TOUTES les communes déléguées en même temps permettait, à notre avis, de mettre les habitants sur un pied d'égalité, de créer une homogénéité de territoire et de lisser les pressions « de clocher ». Cette cohérence annoncée a porté ses fruits au niveau de la carte scolaire par deux fois en permettant de conserver une classe à Condé menacée en 2020 et 2022 de fermeture.

1.2) indiquer la raison pour laquelle la réunion publique, qui s'est déroulée le 9 octobre 2015 à 18H30 en salle des fêtes de DAMVILLE, n'a pas été programmée courant du premier semestre, soit avant les premières délibérations.

Les conseils ont considéré important et opportun d'informer la population de ce qui allait se passer. Une information publique se tient quand le projet est précis à minima dans ses contours. Au 1er semestre, ce n'était pas le cas. Nous avons préféré reporter cette réunion à un moment où le projet était plus clair.

2) Observation : disparition de la commune déléguée/fermeture programmée de la mairie annexe ; engagements par délibérations de 2015 non tenus/ cf. termes des deux « Chartes de la commune » (création de communes déléguées/mairies annexes), dévoyés dès 2020.

Question :

La réglementation prévoit l'accord du maire délégué en cas de suppression de la commune déléguée. Préciser si M. le maire délégué de CONDE-SUR-ITON a été sollicité et donné son accord et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

Non, il n'a pas été sollicité. Même si la suppression de la commune déléguée de Condé sur Iton n'aurait pas entravé juridiquement la procédure en cours, nous ne souhaitons pas envenimer une situation déjà humainement bien compliquée. Cela aurait été détourné et considéré comme une pression...

3) Observation : délaissement de la commune/négligence dans son entretien depuis la fusion : voiries et trottoirs défoncés non réparés, fleurissements/aménagements totalement disparus, très peu de présence/passages des employés municipaux, herbes sauvages dans le village (école...)

Questions :

3.1) confirmer le nombre d'employés des Services techniques de la Commune nouvelle et quels sont les moyens dont ils disposent (personnel de permanence, matériels propres à la commune nouvelle ou issus des communes déléguées), comment s'effectue la « remontée d'information » sur les cas d'urgence en HO et HNO.

Les effectifs municipaux ont évolué par rapport à la page Facebook :

22 agents + 3 contrats courts : Espaces Verts - électricien / plombier - voirie / bâtiments - agents d'entretien

18 agents périscolaires avec équipe renforcée par 11 agents intérimaires pour respecter les conditions d'encadrement et sanitaires. Sans oublier les 4 animatrices du temps méridiens que nous avons mis en place avec l'INSE27.

Nous faisons également appel à des prestataires extérieurs pour certains espaces verts (dont Condé sur Iton).

Matériel constitué au départ de celui des communes déléguées, principalement de Damville, renouvelé depuis par la commune nouvelle au fur et à mesure des nécessités.

Tous les agents en place dans les communes ont été repris par la commune nouvelle.

L'organigramme de Mesnils sur Iton est en train d'évoluer, il sera présenté au prochain comité technique.

En HO : contact par mail, city all, police municipale ou téléphone standard à la mairie siège.

En HNO : remontée d'informations possible via city all, email ou messagerie téléphonique. En cas d'urgence, un téléphone d'astreinte « élu » a été mis en place. Il est connu de la gendarmerie et des pompiers. L'élu d'astreinte appelle si besoin l'agent d'astreinte sur un téléphone également dédié.

6) Observation : code postal de BRETEUIL/doublons d'adresse (problème permanent de réception/retard conséquent de courrier, difficulté pour les diverses demandes de raccordement, de repérage des Services de secours lors d'intervention)

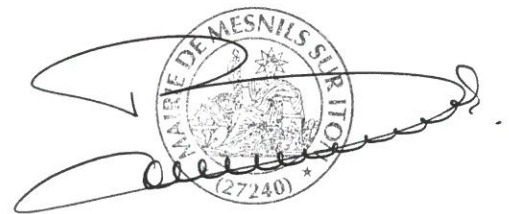
Question :

Suite aux très nombreuses remarques sur cette problématique, récurrente depuis la fusion, exprimées par les habitants du « cœur » de CONDE-SUR-ITON, et a fortiori de ses hameaux, préciser si une démarche a été effectuée afin de trouver une solution rapide et adaptée à la fois en interne (doublons des noms de rues) par une approche des organismes compétents.

Tout le monde s'accorde sur ce point et un travail avait été entamé avant l'entrée des 3 nouvelles communes (2019). Travail qui devait être poursuivi par les élus issus des élections municipales de 2020 qui se sont finalisées en Juin 2020 en pleine pandémie. La volonté sécessionniste a alors freiné les ardeurs...Difficile d'avancer sur ce sujet (comme sur ceux de la carte scolaire et du code postal) tant que la demande de « défusion » n'est pas tranchée.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Le Maire,
Colette BONNARD



3.2) énumérer, dans les grandes lignes, les travaux réalisés depuis la fusion (entretien espaces verts/voiries, sécurité des sites, réfection de bâtiments...), préciser « l'état » général de la commune début 2016 et s'il a été établi un « point de situation/bilan » à cette date.

Pas d'état des lieux au début mais peu de changement. Les biens immobiliers et équipements étaient vétustes. 2 classes créées, aménagement de la nouvelle garderie, la cuisine centrale, des jeux de cour, travaux au niveau de la boulangerie et son logement. Bibliothèque agrandie et en cours d'équipement pour mise au niveau de celle de Damville. Rénovation du chemin de la Chesnaie. A noter que le projet d'aménagement de voirie et des espaces publics de la route de Breteuil a été retiré des programmations de travaux présentées par le bureau d'études sur avis de Mr Doublet en commission voirie en 2021.

4) Observation : *non-convocation des élus et/ou faible représentation de CONDE dans les commissions*

Question :

Rappeler l'identité des représentants actuels de CONDE-SUR-ITON au sein du Conseil de MESNILS-SUR-ITON et comment s'effectue, en règle générale, la diffusion des informations vers les communes déléguées (affichage des délibérations uniquement à Damville, Internet, maires délégués incités à relayer les informations dématérialisées etc...).

Six habitants de Condé sont au conseil municipal.

Le respect de la répartition géographique convenu dans la charte a été respecté sur la liste majoritaire.

Dans la première année, les quatre élus de la liste "Ensemble pour Condé" n'ont pas voulu faire partie des commissions municipales. Cette attitude de retranchement a évolué suite à l'intervention du facilitateur et au moment du remaniement (suite à la création d'un groupe d'opposition au sein de la majorité) des commissions, ils se sont inscrits dans les différentes commissions (Pour précision, les titulaires et suppléants sont invités systématiquement).

La diffusion des informations aux citoyens se fait par affichages dans toutes les communes déléguées, City all, Facebook, site internet, 4 bulletins municipaux par an, courriers aux habitants, ...

5) Observation : *situation actuelle/état général de la Cuisine centrale.*

Question :

Rappeler à quelle date a été prise la décision de créer la Cantine centrale, et comment s'est porté le choix sur CONDE-SUR-ITON et les démarches entreprises, à ce jour, et les avancées concrètes pour le règlement des malfaçons/dégâts structurels de la cantine et si elle présente un risque pour une utilisation à temps plein.

Dès le début (2016), nous avons décidé de reprendre les projets des communes déléguées dont celui de Condé sur Iton de refaire sa "cantine". Il a été convenu plus adapté de réaliser une cuisine centrale dimensionnée pour le territoire (plats préparés au Havre pour l'école de Damville). C'était alors un vrai projet de la commune nouvelle.

Règlement des malfaçons : Un constat d'huissier a été réalisé et notifié au Maître d'œuvre. Le MOE a été saisi dans le cadre de la procédure décennale, en cours.

ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON
EN VUE D'ÉRIGER LA PORTION DE TERRITOIRE DE CONDÉ-SUR-ITON
EN COMMUNE DISTINCTE

ENQUÊTE CONDUITE DU 2 mars 2022 AU 25 mars 2022
CONFORMÉMENT A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 28 JANVIER 2022
MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 16 MARS 2022



PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS



Commissaire Enquêteur
Monsieur Bernard POQUET

**Selon la qualité d'écriture, afin d'éviter tout éventuel report erroné et autant que faire se peut,
les contributions ont été reprises sur le Rapport d'enquête
soit en les scannant soit en les rédigeant in-extenso et sans aucune modification**

**Les Registres d'enquête, originaux des courriers et mails
sont conservés en Préfecture de l'Eure**

SYNTHESE NON-EXHAUSTIVE DE L'ARGUMENTATION PRESENTEE CONTRE LA DEFUSION

- gaspillage de l'argent public (doit servir à construire et non à déconstruire), coûts de lancement du process de défusion, **investissements/subventions de la Commune nouvelle en cours -ou déjà réalisés sur CONDÉ-SUR-ITON- ne seraient plus autorisés s'il fallait les envisager sur une autre partie du territoire** (ex. restauration scolaire), les subventions étant prioritaires à l'échelle d'une Commune nouvelle, portage de projets ambitieux, accord pour l'école primaire ;
- déstabilisation de la collectivité de MESNILS SUR ITON qui est en pleine « construction », en termes de gestion du personnel (sureffectif) pouvant contrarier la gestion des comptes publics et les investissements structurants pour la collectivité (projet global) ;
- **risque fort de perte du pôle scolaire de l'école commune GOUVILLE / CONDÉ-SUR-ITON ;**
- **éviter de se déjuger après un vote du conseil Municipal de CONDÉ-SUR-ITON en très large majorité pour la fusion lors du vote en 2015**, démarche réalisée démocratiquement, la création d'une Commune nouvelle étant légitime et irrévocable, CONDÉ-SUR-ITON étant l'une des communes fondatrices ;
- **processus normal d'évolution des collectivités/compétences Territoriales, regroupement cf. loi NOTRe** et volonté forte de l'Etat de simplification par la diminution du nombre de communes, **portance de projets plus structurants, plus forte représentation dans les Instances départementales et intercommunautaires**, approche territoriale des projets plus élargie/concertée et ambitieuse, **MESNILS SUR ITON perdrait de cette capacité ;**
- **prétexte « bassin de vie » sur BRETEUIL non approprié** (développement du Net, lieu travail des actifs), **fusion ou défusion n'impacterait pas le choix de continuer à faire ses courses sur BRETEUIL**, crainte de repli sur soi et d'isolement ;
- certaines **annonces dans les médias faites à l'emporte-pièce, sans vérification préalable**, pour chercher à influencer le lecteur ;
- possibilité de **proposer CONDÉ-SUR-ITON en Commune déléguée** (statut actuel) avec renforcement présence personnel administratif et employé communal aux espaces verts ;
- revitalisation du village, **vraie cohérence de territoire avec l'Iton et les parcours de promenade ;**

1) Observation : formulation « bassin de vie » sur BRETEUIL inappropriée, la fusion ou la défusion n'impacterait pas le choix des Condéens de continuer leurs achats de première nécessité et activités diverses sur BRETEUIL.

Questions :

1.1) l'expression « bassin de vie » étant très généraliste, et dans l'intérêt des contributeurs, détailler et expliciter l'argumentation de la pétition de 2021 et le récent flyer en faveur de la défusion (extraits) :

« ... afin que notre village, Condé Sur Iton, retrouve son indépendance. ... »

Elle doit refléter votre détermination, votre mobilisation et votre
« ... motivation dans le projet de retour à l'autonomie de notre village. ... »

Parce que vous trouvez que Condé n'est pas à sa place dans la commune
« ... nouvelle, parce que vous savez que notre mairie est en sursis, ... »

1.2) dans le même ordre d'idée, démontrer que l'intégration de CONDÉ-SUR-ITON dans la Commune nouvelle modifie en profondeur les habitudes des Condéens en termes de déplacements vers le secteur de BRETEUIL auxquels ils sont coutumiers, à titre privé ou professionnel.

2) Observation : garantie de conserver le groupe scolaire.

Question :

avancer l'argumentation qui, en cas de défusion, tend à prouver que la viabilité et le maintien du groupe scolaire/classes actuelles (maternelle-élémentaire) ne seraient pas remis en cause sur la commune de CONDÉ-SUR-ITON, voire en confirmant la réelle possibilité de recréer un SIVOS.

3) **Observation** : portance de projets plus structurants, plus forte représentation dans les Instances départementales et intercommunales plutôt qu'uniquement à l'échelle locale

Commentaires du Commissaire enquêteur : selon quelques éléments fournis « à mailles très larges » par les Services fiscaux, donc à titre informel et non-contractuels, il apparaît qu'il est assez difficile de fournir une projection en cas de défusion (évolution des données au niveau communal et intercommunal, agrégation de celles-ci aux données des autres communes déléguées lors des fusions de 2016 et 2019), mais il demeure notable que CONDÉ-SUR-ITON :

- se situait en 2015 à la limite maximale de la strate dédiée à la DGF,
- était éligible à la DPEL mais pourrait ne plus en bénéficier (augmentation de la population de 2015 ou potentiel fiscal au-delà du seuil d'éligibilité),
- présentait un montant d'attribution de la FPIC difficile à estimer (modifications successives au niveau intercommunal),
- n'est pas éligible à la DCRTP mais, a contrario, subit un prélèvement au titre du FNGIR.

Question :

En conséquence de quoi, apporter les éléments contradictoires, probants et chiffrés, sur la réelle possibilité, par la seule commune de CONDÉ-SUR-ITON (dotations, subventions), à porter et financer ses grands projets de restauration-entretien-réhabilitation-sécurisation des biens vétustes, mobiliers, immobiliers, défense incendie, environnementaux.

4) **Observation** : situation conflictuelle au sein du Conseil de la Commune nouvelle/unique problème de relations entre quelques rares personnes.

Question : il est plusieurs fois avancé que la situation au sein du Conseil de MESNILS-SUR-ITON s'est récemment dégradée provoquant le départ de quelques conseillers ou chargés de mission.

Démontrer que les « démissions » du Conseil communautaire :

- **représentent véritablement la meilleure solution, à défaut d'un consensus élargi et accru, pour trouver les solutions adéquates aux problématiques d'une « Commune nouvelle », mais ne constitue pas en fait un réel frein à la réflexion sur l'évolution indispensable et progressive de la Collectivité,**
- **ne sont pas le simple fait d'une dissension « ferme » entre conseillers dont certains promeuvent une certaine politique de gestion et de vision à long terme de la Collectivité.**

5) **Observation** : commune nouvelle en construction / laisser le « temps au temps » / rien ne s'est fait en un jour / proposer CONDÉ-SUR-ITON en Commune déléguée.

Question :

Justifier que le maintien de CONDÉ-SUR-ITON dans la Commune nouvelle, avec le statut actuel de « Commune déléguée », serait réellement préjudiciable aux Condéens en termes relationnels, de réactivité de la Collectivité, en qualité de prestations et services de proximité tels que définis dans les délibérations et Chartes.

6) Aucune réaction-manifestation d'agacement-déception de la part des Condéens n'a pu être relevée entre début 2016 et début 2020 (à noter que la délibération en date du 30 septembre 2015 précisait, entre autres : « ... la période dite transitoire courant jusqu'en 2020... »).

Question :

Donner votre opinion sur les raisons qui ont pu motiver une partie de la population de CONDÉ-SUR-ITON à ne se manifester que début 2020 alors que la fusion était actée depuis le 1^{er} janvier 2016, sous statut de « Commune déléguée » et avec les particularités associées.

Le 27 mars 2022

M. Bernard Poquet
Commissaire enquêteur



Reception le 12 avril 2022

Aurélien DOUBLET,
3, rue de la Montagne
27160 Condé sur Iton

POUET BERNARD
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Condé sur Iton, le mercredi 6 avril 2022,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Voici les quelques réponses à vos questions. Elles proviennent quasiment toutes d'observations qui ont été faites par des habitants et que j'ai pu conserver et consulter.

1.1) Bassin de vie :

Même si rien n'empêche les ménages condéens d'aller faire leurs achats à Breteuil, ils contribuent à l'évasion commerciale et culturelle au profit de Breteuil. Ils ne sont pas source de profits pour Mesnils-sur-Iton de ce point de vue. Étant à 9 kilomètres du centre bourg de Damville peu attractif, ils se déplacent bien plus facilement à Breteuil 3 km qui maintient une diversité de petits commerces, une poste, un marché attrayant, un centre accessible en voiture avec de vastes parkings, des équipements sportifs, de loisirs et culturels pour la jeunesse. Ils sont aussi peu présents dans le milieu associatif de Mesnils-sur-Iton. Tout cela depuis bien longtemps ce n'est pas nouveau. Mesnils-sur-Iton ne peut donc pas compter sur Condé sur Iton pour sa redynamisation commerciale de centralité alors que c'est un projet majeur de cette mandature.

Les Condéens ne monopolisent pas la salle d'attente du seul médecin généraliste de Mesnils puisque qu'ils vont chez les médecins de Breteuil.

En termes de flux de circulation ils ne passent pas par la centralité de Mesnils pour aller à Verneuil, Évreux, Nonancourt, Dreux, Conches et donc ils ne surchargent pas les infrastructures routières.

Aussi un retour à l'autonomie permettrait une gestion par des élus de proximité, mais aussi et surtout un intérêt pour ces élus de s'investir dans des projets structurant, visible et qui profitent à leurs administrés.

- 1.2) Cela ne modifie rien puisqu'il y a toujours la libre circulation, en revanche ils ne sont pas concernés pas l'essentiel des projets mené par Mesnils et ne profitent donc pas des investissement réalisés et financés avec leurs deniers.

2) Groupe scolaire :

Pourquoi le groupe scolaire qui fonctionnait très bien hier ne fonctionnerait-il pas demain ? D'autant que nous récupérerions le statut de commune rurale que nous n'avons plus à Mesnils, ce qui favorise le maintien des écoles de campagne ! Y'a-t-il plus de risque de voir disparaître notre école en étant une petite commune rurale ou bien en se faisant absorber par Mesnils qui souhaite tout centraliser in fine ? Pourquoi la création d'un SIVOS ne serait pas possible puisqu'il y en a déjà un entre Mesnils et Sylvain-les-Moulins ? Sachez que pour une commune de quasiment 1000 habitants, l'école est une priorité, c'est le cœur de notre village. Nous ferons notre possible pour la préserver contrairement à une grosse commune comme Mesnils pour laquelle les hameaux sont secondaire.

3) Les finances :

Vu la bonne gestion du Compte Administratif de 2015 (dernier de Condé autonome) ;

Vu l'excédent de 310 453, 95€ en 2015 (gracieusement mis dans le pot commun de Mesnils) ;

Vu les dotations perçues par les communes de l'INSE (Interco Normandie Sud Eure) de strate équivalente qui restent sensiblement égales (les Baux de Breteuil, Piseux, Bémécourt, ...) contrairement à ce qu'avait prédit le percepteur ;

Vu notre maintien au sein de l'INSE, du département de l'Eure, de la région Normandie, de l'état français, nous pensons pouvoir encore compter dans le territoire et ainsi prétendre à différentes dotation et subventions ;

Vu l'investissement direct de 100% des impôts des Condéens dans leur propre village et par conséquent perceptible et profitable à chacun,

Vu le délaissement et l'abandon des projets de restauration, d'entretien, de réhabilitation et de sécurisation des différents espaces public ou autres patrimoines de Condé ;

Nous considérons que notre village est capable de s'autogérer.

4) Situation conflictuelle :

N'étant pas concernés par les démissions dans notre groupe politique et fort de nos relations avec le groupe de travail Condé/MSI constitué à l'été 2021 pour organiser une éventuelle défusion, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre.

5) Propositions :

Pour commencer, un statut spécial pour Condé n'a jamais été proposé...

Nous savons très bien que conserver un statut « à part » pour Condé serait un perpétuel combat. Aucune pérennité, au-delà de promesses d'élus, ne pourrait être garantie. Nous avons l'exemple de la charte de la commune nouvelle qui n'a plus aucune valeur selon Mesnils. Puis quel serait l'intérêt d'un regroupement de commune dans ces conditions ? Autonomie décisionnelle, administrative, ... Cela laisserait penser qu'ils nous gardent uniquement pour notre bas de laine !

6) Le réveil :

Comme énoncé dans votre observation numéro 5, les Condéens avaient acceptés de « laisser du temps au temps ». Force est de constater que la commune abandonnée, dénuée d'élus et de services de proximité, vouée à devenir un simple lieu-dit, ils ont alors décidé de se mobiliser.

Comme pour beaucoup de situation, il faut un élément déclencheur... J'ai peut-être était celui-ci, mais il ne m'a pas fallu faire grand-chose pour obtenir une telle mobilisation. Pour rappel, j'ai rassemblé 43 Condéens en moins de 15 jours pour porter ce projet et monter une liste. Je n'ai aucun mérite puisque c'était l'envie de chacun, s'en suivent les mobilisations lors des élections et des pétitions avec les chiffres que vous connaissez.

Enfin cette enquête publique :

- > +/- 180 avis favorable à la défusion (principalement des Condéens, mais pas que)
- > +/- 80 défavorable à la défusion, dont environs 40 en photocopié à la façon d'une pétition et l'autre moitié de la part d'élus de Mesnils ou de leurs proches. A priori la quasi-totalité des habitants des 8 autres communes historiques se moquent du départ de Condé !

Enfin, comme vous avez pu assister à mon échange avec Xavier LEBON à la fin de l'enquête le vendredi 25 mars dernier, vous avez pu remarquer qu'il n'a pas rejeté l'idée de laisser partir Condé s'il n'y avait pas eu d'élections à refaire. Vous comprenez donc qu'à priori, le parcours, l'orgueil et les ambitions personnelles prévalent sur la volonté d'une population. Personnellement je garde en tête que nous parlons de l'**Histoire** d'un village incontournable dans le sud de notre département.

Dans l'espoir d'avoir répondu à vos interrogations, sachez que je reste à votre disposition et vous souhait mes salutations les plus sincères.





Bien cordialement

Aurélien DOUBLET.



PIECE JOINTE 1 - INFORMATIONS LÉGALES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL & AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE - ERRATUM

<p>PRÉFET DE L'EURE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>Arrêté préfectoral DCL/BCL/2021-70 portant soumission à enquête publique de la demande visant au retour à l'autonomie de la portion de territoire correspondant à la commune historique de Conde-sur-Iton en vue de l'ériger en commune séparée</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2112-2 ;</p> <p>Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1, L. 134-2, R. 134-3 et suivants ;</p> <p>Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;</p> <p>Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;</p> <p>Vu l'arrêté du préfet de l'Eure du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;</p> <p>Vu le courrier du 13 octobre 2020 demandant la mise en place d'une enquête publique sur le retour à l'autonomie de Conde-sur-Iton et disposant en annexe d'une pétition rassemblant au moins les tiers des électeurs de Conde-sur-Iton</p> <p>Vu le courrier du 19 octobre 2021 confirmant la première demande de mise en place d'une enquête publique en vue du retour à l'autonomie de Conde-sur-Iton et disposant également d'une pétition rassemblant plus d'un tiers des électeurs du territoire concerné</p> <p>Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de l'Eure pour l'année 2022,</p> <p>Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,</p> <p>ARRÊTE</p> <p>Article 1^{er} :</p> <p>La demande formulée par pétition, sollicitant le retour à l'autonomie du territoire de Conde-sur-Iton, commune déléguée de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton, est soumise à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L. 2112-2 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Article 2 :</p> <p>L'enquête publique se déroulera du mercredi 2 mars 2022 au samedi 19 mars 2022 à 12H00, soit une durée de 18 jours consécutifs.</p>	<p>Article 3 :</p> <p>M. Bernard FOUQUET est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de cette enquête.</p> <p>Article 4 :</p> <p>Pendant la durée de l'enquête, le dossier en version imprimé sera déposé au sein de la mairie de Mesnil-sur-Iton située 81 rue Sylvain Lagescard - Damville - 27240 MESNILS-SUR-ITON, siège de l'enquête publique, ainsi qu'au sein de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton située 6 rue de la Poste 27160 Conde-sur-Iton, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.</p> <p>Les observations, pourront également être adressées, avant la date d'expiration de l'enquête : - par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Mesnil-sur-Iton - par voie électronique à l'adresse suivante : pref.ep@conde-sur-iton@eure.gouv.fr Pour y être annexées au registre.</p> <p>Article 5 :</p> <p>Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies lors des permanences suivantes : Mercredi 2 mars 2022 : de 15h30 à 18h30 au sein de la mairie de Mesnil-sur-Iton Samedi 5 mars 2022 : de 09h00 à 12h00 au sein de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton Vendredi 11 mars 2022 : de 15h00 à 18h00 au sein de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton Samedi 19 mars 2022 : de 09h00 à 12h00 au sein de la mairie de Mesnil-sur-Iton</p> <p>Article 6 :</p> <p>Toutes les mesures devront être mises en place par la mairie pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif au COVID 19 en vigueur.</p> <p>Article 7 :</p> <p>Un avis, portant les dispositions du présent arrêté à la connaissance du public, est publié par les soins du préfet de l'Eure en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 22 février 2022, et appelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit entre le 2 et le 9 mars 2022 dans deux journaux locaux diffusés dans le département.</p> <p>Cet avis est publié par voie d'affichage huit jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 22 février 2022 et, pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Mesnil-sur-Iton et à la mairie de Conde-sur-Iton, et éventuellement par tout autre procédé en usage dans les communes.</p> <p>L'accomplissement de cette mesure de publicité incombant aux maires et fera l'objet d'un certificat d'affichage établi par leurs soins et adressé au service juridique interministériel et des procédures environnementales de la préfecture de l'Eure à l'issue de l'enquête.</p> <p>L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la préfecture de l'Eure : https://www.eure.gouv.fr/bois/les-avis-publiques/Collectivites-locales-intercommunales</p> <p>Article 8 :</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, les registres sont remis au commissaire enquêteur et clos par lui qui, dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, établit et transmet au préfet un rapport sur le déroulement de l'enquête et rédige ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la demande.</p>	<p>Article 9 :</p> <p>Une copie des rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Mesnil-sur-Iton, en mairie déléguée de Conde-sur-Iton et publiée sur le site internet de la préfecture.</p> <p>Article 10 :</p> <p>Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, madame la maire de la commune de Mesnil-sur-Iton et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Eure, le 2 8 JAN. 2022</p> <p>Le Préfet  Jérôme FILIPPINI</p> <p>Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 4011 - 27020 Evreux Cedex Tél : 02 32 78 27 27</p> <p>Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 09h00 au samedi 19 mars 2022 à 12h00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la commune déléguée de CONDE-SUR-ITON, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits sur la modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de MESNILS-SUR-ITON.</p> <p>Monsieur le préfet de l'Eure a désigné Monsieur Bernard FOUQUET, retraité du ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur, pour diligenter cette enquête et recevoir les observations du public.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, selon les heures et jours habituels d'ouverture des mairies :</p> <ul style="list-style-type: none">- consulter le dossier ;- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courrier adressé à la mairie de MESNILS-SUR-ITON, à l'attention du commissaire-enquêteur, 81 rue Sylvain Lagescard - DAMVILLE 27240 MESNILS-SUR-ITON, pour y être annexé au registre d'enquête, avant le samedi 19 mars 2022 à 12h00 date de fin de l'enquête. <p>Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref.ep@conde-sur-iton@eure.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : https://www.eure.gouv.fr/bois/les-avis-publiques/Collectivites-locales-intercommunales</p> <p>De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none">- MESNILS-SUR-ITON le mercredi 2 mars 2022 de 15h30 à 18h30 et le samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00- et de CONDE-SUR-ITON le samedi 05 mars 2022 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 mars 2022 de 15h00 à 18h00. <p>Toutes les mesures seront mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera, dans un délai d'un mois, un rapport portant conclusions avec avis motivé en précisant s'il est favorable ou non au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la mairie déléguée de CONDE-SUR-ITON.</p> <p>Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale  Isabelle DORLIAT-POUZET</p>	<p>PRÉFET DE L'EURE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>ERRATUM AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>L'avis d'enquête publique informe que « Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref.ep@conde-sur-iton@eure.gouv.fr »</p> <p>L'adresse courriel citée au sein de l'avis d'enquête publique est erronée. Les observations déposées par voie électronique devront l'être à l'adresse suivante :</p> <p>pref-ep@conde-sur-iton@eure.gouv.fr</p> <p>2 4 FEV. 2022</p> <p>Le directeur de la citoyenneté et de la légalité Philippe BARON</p> <p>Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 4011 - 27020 Evreux Cedex - Tél : 02 32 78 27 27</p>
---	---	---	--

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL & AVIS RELATIFS A LA PROLONGATION D'ENQUÊTE



Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté préfectoral DCL/BCL/2022-10 prescrivant prolongation de l'enquête publique concernant la demande visant au retour à l'autonomie de la portion de territoire correspondant à la commune historique de Condé-sur-Iton en vue de l'ériger en commune séparée

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2112-2 ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1, L. 134-2, R. 134-3 et suivants ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
Vu l'arrêté du préfet de l'Eure du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
Vu le courrier du 16 mars 2022 de M. Bernard Poquet, commissaire-enquêteur, demandant la prolongation de l'enquête publique.

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

L'enquête publique, relative au retour à l'autonomie du territoire de Condé-sur-Iton, commune déléguée de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton, ouverte du 2 mars 2022 au 19 mars 2022 est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17h00, soit six jours supplémentaires.

Article 2 :

L'alinéa 2 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022 est modifié comme suit :

« Les observations, pourront également être adressées, avant la date d'expiration de l'enquête :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr
Pour y être annexées au registre. »

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 - 27020 Evreux Cedex
Tél: 02 32 78 27 27

Article 3 :

L'article 5 de l'arrêté préfectoral n°DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022 est modifié comme suit :

« Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies lors des permanences suivantes :
Mercredi 2 mars 2022 : de 15h30 à 18h30 au sein de la mairie de Mesnils-sur-Iton
Samedi 5 mars 2022 : de 09h00 à 12h00 au sein de la mairie déléguée de Condé-sur-Iton
Vendredi 11 mars 2022 : de 15h00 à 18h00 au sein de la mairie déléguée de Condé-sur-Iton
Samedi 19 mars 2022 : de 09h00 à 12h00 au sein de la mairie de Mesnils-sur-Iton
Mardi 22 mars 2022 : de 14h00 à 17h00 au sein de la mairie déléguée de Condé-sur-Iton
Vendredi 25 mars 2022 : de 14h00 à 17h00 au sein de la mairie de Mesnils-sur-Iton »

Article 4 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022 demeurent inchangés.

Article 5 :

Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, madame la maire de la commune de Mesnils-sur-Iton et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **16 MARS 2022**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Isabelle DORLIAT-POUZET

Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée

Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroule du **mercredi 2 mars 2022 à 09h00** au **samedi 19 mars 2022 à 12h00**, sur le territoire de la commune nouvelle de **MESNILS-SUR-ITON** et de la commune déléguée de **CONDÉ-SUR-ITON**, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits dans la commune, afin de modifier les limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée.

Par arrêté préfectoral n° DCL/BCL/2022-10 en date du 16 mars 2022, **cette enquête publique est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17h00 inclus, soit 6 jours supplémentaires.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite>) et à la mairie de Mesnils-sur-Iton, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Mesnils-sur-Iton ou par voie électronique à pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

En sus des permanences déjà définies à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, **Monsieur Bernard POQUET**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra de nouveau à la disposition du public en mairie de :
- CONDÉ-SUR-ITON le **mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00**.
- MESNILS-SUR-ITON le **vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 17h00**.

Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la mairie déléguée de CONDÉ-SUR-ITON.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET

INSERTIONS AUX ANNONCES LÉGALES DES JOURNAUX

PARIS-NORMANDIE			EURE INFOS		
1ère insertion 15.02	2ème insertion 03.03	Prolongation 22.03	1ère insertion 15.02	2ème insertion 08.03	Prolongation 22.03
<p>7281626401 - AA Préfecture de l'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 9 h 00 au samedi 19 mars 2022 à 12 h 00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la commune déléguée de Conde-sur-Iton, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits sur la modification des limites territoriales de la commune de Mesnil-sur-Iton en vue d'ériger la portion de territoire de Conde-sur-Iton en commune séparée.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mesnil-sur-Iton.</p> <p>Monsieur le préfet de l'Eure a désigné Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur, pour diligenter cette enquête et recevoir les observations du public.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, selon les heures et jours habituels d'ouverture des mairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter le dossier ; - consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courrier adressé à la mairie de Mesnil-sur-Iton, à l'attention du commissaire-enquêteur, 51 rue Sylvain-Lagescarde - DAMVILLE 27240 Mesnil-sur-Iton, pour y être annexé au registre d'enquête, avant le samedi 19 mars 2022 à 12 h 00 date de fin de l'enquête. <p>Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales</p> <p>De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MESNILS-SUR-ITON le mercredi 2 mars 2022 de 15h30 à 18h30 et le samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00 - et de CONDE-SUR-ITON le samedi 05 mars 2022 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 mars 2022 de 15h00 à 18h00. <p>Toutes les mesures seront mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera, dans un délai d'un mois, un rapport portant conclusions avec avis motivé en précisant s'il est favorable ou non au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale Isabelle DORLIAT-POUZET</i></p>	<p style="text-align: center;">PREFECTURE DE L'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p style="text-align: center;">2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p style="text-align: center;">Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 09h00 au samedi 19 mars 2022 à 12h00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits sur la modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mesnil-sur-Iton.</p> <p>Monsieur le préfet de l'Eure a désigné Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur, pour diligenter cette enquête et recevoir les observations du public.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, selon les heures et jours habituels d'ouverture des mairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter le dossier ; - consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courrier adressé à la mairie de Mesnil-sur-Iton, à l'attention du commissaire-enquêteur, 51 rue Sylvain-Lagescarde - DAMVILLE 27240 Mesnil-sur-Iton, pour y être annexé au registre d'enquête, avant le samedi 19 mars 2022 à 12h00 date de fin de l'enquête. <p>Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales</p> <p>De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MESNILS-SUR-ITON le mercredi 2 mars 2022 de 15h30 à 18h30 et le samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00 - et de CONDE-SUR-ITON le samedi 05 mars 2022 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 mars 2022 de 15h00 à 18h00. <p>Toutes les mesures seront mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera, dans un délai d'un mois, un rapport portant conclusions avec avis motivé en précisant s'il est favorable ou non au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale Isabelle DORLIAT-POUZET</i></p>	<p style="text-align: center;">PREFECTURE DE L'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p style="text-align: center;">AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p style="text-align: center;">Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 09h00 au samedi 19 mars 2022 à 12h00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits dans la commune, afin de modifier les limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée.</p> <p>Par arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2022-10 en date du 16 mars 2022, cette enquête publique est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17h00 inclus, soit 6 jours supplémentaires.</p> <p>Pendant ce délai, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales) et à la mairie de Mesnil-sur-Iton, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Mesnil-sur-Iton ou par voie électronique à prefeponde-sur-iton@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire-enquêteur).</p> <p>En sus des permanences déjà définies à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, Monsieur Bernard POQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra de nouveau à la disposition du public en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONDE-SUR-ITON le mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00. - MESNILS-SUR-ITON le vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 17h00. <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la mairie déléguée de CONDE-SUR-ITON.</p> <p style="text-align: right;">Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale signé : Isabelle DORLIAT-POUZET</p>	<p>7281626401 - AA Préfecture de l'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 9 h 00 au samedi 19 mars 2022 à 12 h 00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la commune déléguée de Conde-sur-Iton, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits sur la modification des limites territoriales de la commune de Mesnil-sur-Iton en vue d'ériger la portion de territoire de Conde-sur-Iton en commune séparée.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mesnil-sur-Iton.</p> <p>Monsieur le préfet de l'Eure a désigné Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur, pour diligenter cette enquête et recevoir les observations du public.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, selon les heures et jours habituels d'ouverture des mairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter le dossier ; - consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courrier adressé à la mairie de Mesnil-sur-Iton, à l'attention du commissaire-enquêteur, 51 rue Sylvain-Lagescarde - DAMVILLE 27240 Mesnil-sur-Iton, pour y être annexé au registre d'enquête, avant le samedi 19 mars 2022 à 12 h 00 date de fin de l'enquête. <p>Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales</p> <p>De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesnil-sur-Iton, le mercredi 2 mars 2022 de 15 h 30 à 18 h 30 et le samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ; - et de Conde-sur-Iton le samedi 5 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 11 mars 2022 de 15 h 00 à 18 h 00. <p>Toutes les mesures seront mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera, dans un délai d'un mois, un rapport portant conclusions avec avis motivé en précisant s'il est favorable ou non au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale Isabelle DORLIAT-POUZET</i></p>	<p style="text-align: center;">PREFECTURE DE L'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p style="text-align: center;">2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p style="text-align: center;">Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée</p> <p>Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 09h00 au samedi 19 mars 2022 à 12h00, soit 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits sur la modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDE-SUR-ITON en commune séparée.</p> <p>Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mesnil-sur-Iton.</p> <p>Monsieur le préfet de l'Eure a désigné Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense, en qualité de commissaire-enquêteur, pour diligenter cette enquête et recevoir les observations du public.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, selon les heures et jours habituels d'ouverture des mairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter le dossier ; - consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou par courrier adressé à la mairie de Mesnil-sur-Iton, à l'attention du commissaire-enquêteur, 51 rue Sylvain-Lagescarde - DAMVILLE 27240 Mesnil-sur-Iton, pour y être annexé au registre d'enquête, avant le samedi 19 mars 2022 à 12h00 date de fin de l'enquête. <p>Les observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-eponde-sur-iton@eure.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales</p> <p>De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MESNILS-SUR-ITON le mercredi 2 mars 2022 de 15h30 à 18h30 et le samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00 - et de CONDE-SUR-ITON le samedi 05 mars 2022 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 mars 2022 de 15h00 à 18h00. <p>Toutes les mesures seront mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera, dans un délai d'un mois, un rapport portant conclusions avec avis motivé en précisant s'il est favorable ou non au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure.</p> <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale Isabelle DORLIAT-POUZET</i></p>	<p style="text-align: center;">Préfecture de l'EURE Direction de la citoyenneté et de la légalité</p> <p style="text-align: center;">AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p style="text-align: center;">Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLI/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroulera du mercredi 2 mars 2022 à 9 h 00 au samedi 19 mars 2022 à 12 h 00, sur le territoire de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la commune déléguée de Conde-sur-Iton, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits dans la commune, afin de modifier les limites territoriales de la commune de Mesnil-sur-Iton en vue d'ériger la portion de territoire de Conde-sur-Iton en commune séparée.</p> <p>Par arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2022-10 en date du 16 mars 2022, cette enquête publique est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17 h 00 inclus, soit 6 jours supplémentaires.</p> <p>Pendant ce délai, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunales) et à la mairie de Mesnil-sur-Iton, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Mesnil-sur-Iton ou par voie électronique à prefeponde-sur-iton@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire-enquêteur).</p> <p>En sus des permanences déjà définies à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, Monsieur Bernard POQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra de nouveau à la disposition du public en mairie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONDE-SUR-ITON le mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00. - MESNILS-SUR-ITON le vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 17h00. <p>Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton et de la mairie déléguée de Conde-sur-Iton.</p> <p style="text-align: right;">Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale signé : Isabelle DORLIAT-POUZET</p>

SITE INTERNET PRÉFECTURE DE L'EURE

PRÉFET DE L'EURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans l'Eure

Contacts
Sites de la région
recherche

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Collectivités locales - Intercommunalité > Enquêtes publiques > Enquête publique Mesnils-sur-Iton/Condé-sur-Iton

enquêtes publiques

enquête publique Mesnils-sur-Iton/Condé-sur-Iton

Modification des limites territoriales de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton

Mise à jour le 21/03/2022

L'enquête publique se déroulera sur le territoire de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton et concernera la potentielle séparation de la commune déléguée de Condé-sur-Iton. Celle-ci se déroulera du mercredi 2 mars 2022 au samedi 19 mars 2022.

> Arrêté préfectoral DCL/BCL/2022-10 du 16 mars 2022 - format : PDF - 0,09 Mb

> Arrêté préfectoral DCL/BCL/2021-70 du 28 janvier 2022 - format : PDF - 0,15 Mb

> Avis d'enquête publique - format : PDF - 0,08 Mb

> ERRATUM d'avis d'enquête publique concernant la modification de l'adresse courriel - format : PDF - 0,04 Mb

> Avis de prolongation d'enquête publique - format : PDF - 0,06 Mb

Observations :

> Observation n°1 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°2 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°3 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°4 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°5 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°6 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°7 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°8 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°9 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°10 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°11 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°12 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°13 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°14 - format : PDF - 0,04 Mb

> Observation n°15 - format : PDF - 0,10 Mb

> Observation n°16 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°17 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°18 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°20 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°21 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°22 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°23 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°24 - format : PDF - 0,08 Mb

> Pièce jointe de l'observation n°24 - format : PDF - 0,04 Mb

> Observation n°25 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°26 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°27 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°28 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°29 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°30 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°31 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°32 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°33 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°34 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°35 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°36 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°37 - format : PDF - 0,09 Mb

> Observation n°38 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°39 - format : PDF - 0,11 Mb

> Observation n°40 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°41 - format : PDF - 0,10 Mb

> Pièce jointe n°1 de l'observation n°41 - format : PDF - 0,53 Mb

> Pièce jointe n°2 de l'observation n°41 - format : PDF - 0,53 Mb

> Observation n°42 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°43 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°44 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°45 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°46 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°47 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°48 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°49 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°51 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°53 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°54 - format : PDF - 0,07 Mb

> Pièce jointe de l'observation n°54 - format : PDF - 3,88 Mb

> Observation n°55 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°56 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°57 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°58 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°59 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°60 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°61 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°62 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°63 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°64 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°65 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°66 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°67 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°68 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°70 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°71 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°72 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°74 - format : PDF - 0,21 Mb

> Observation n°75 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°76 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°77 - format : PDF - 0,05 Mb

> Observation n°79 - format : PDF - 0,09 Mb

> Observation n°80 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°81 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°82 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°83 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°84 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°85 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°86 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°87 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°88 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°89 - format : PDF - 0,07 Mb

> Pièce jointe de l'observation n°89 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°90 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°91 - format : PDF - 0,08 Mb

> Observation n°92 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°93 - format : PDF - 0,05 Mb








































> Observation n°94 - format : PDF - 0,08 Mb









> Observation n°95 - format : PDF - 0,06 Mb





































> Observation n°96 - format : PDF - 0,07 Mb

> Observation n°97 - format : PDF - 0,06 Mb

> Observation n°98 - format : PDF - 0,06 Mb

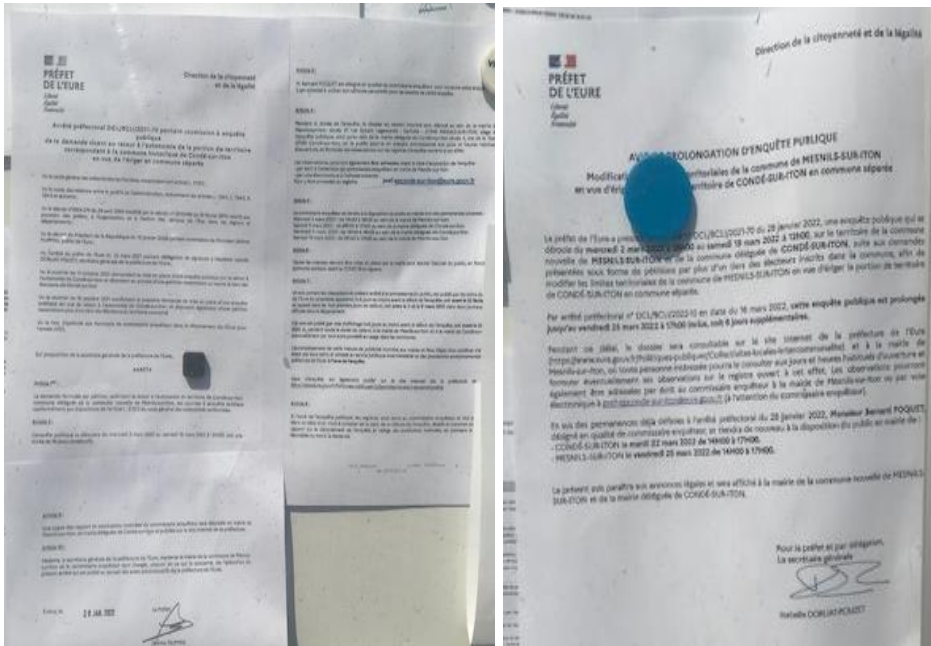
> Observation n°99 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°100 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°101 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°102 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°103 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°104 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°105 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°106 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°107 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°108 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°109 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°110 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°111 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°112 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°113 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°114 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°115 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°116 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°117 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°118 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°119 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°120 - format : PDF   - 0,07 Mb

> Observation n°121 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°122 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°123 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°124 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°125 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°126 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°127 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°128 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°129 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°130 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°131 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°132 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°133 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°134 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°135 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°136 - format : PDF   - 0,09 Mb
> Observation n°137 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°138 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°139 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°140 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°141 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°142 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°143 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°144 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°145 - format : PDF   - 0,05 Mb

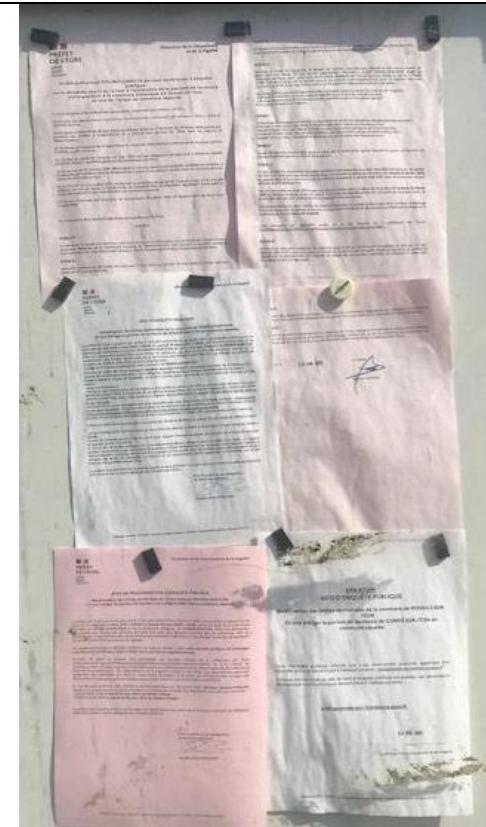
> Observation n°146 - format : PDF   - 0,11 Mb
> Observation n°147 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°148 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°149 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°150 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°151 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°152 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°153 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°154 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°155 - format : PDF   - 0,08 Mb
> Observation n°156 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°157 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°158 - format : PDF   - 0,06 Mb
> Observation n°159 - format : PDF   - 0,07 Mb
> Observation n°160 - format : PDF   - 0,05 Mb
> Observation n°161 - format : PDF   - 0,84 Mb
> Piece jointe de l'observation n°161 - format : PDF   - 0,22 Mb
> Observation n°162 - format : PDF   - 4,89 Mb

AFFICHAGE SUR PANNEAUX RÉGLEMENTAIRES EN MAIRIES

MESNILS-SUR-ITON



CONDÉ-SUR-ITON



PIECE JOINTE 2 - INFORMATION LIBRE

SITE INTERNET - PAGES FACEBOOK & CITYALL - COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON

facebook

Adresse e-mail ou télép Mot de passe Se connecter

Commune de Mesnils-sur-Iton

953 abonnés

Page · Organisme gouvernemental

51 rue Sylvain Lagescarde, Damville, France

02 32 34 50 37


contact@mesnils-sur-iton.fr

mesnils-sur-iton.fr

Actuellement ouvert

Photos Toutes les photos

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RETOUR A L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE DE CONDE-SUR-ITON
Communiqué de la Préfecture de l'Eure... Voir plus



facebook

Adresse e-mail ou télép Mot de passe Se connecter

Commune de Mesnils-sur-Iton

953 abonnés

Page · Organisme gouvernemental

51 rue Sylvain Lagescarde, Damville, France

02 32 34 50 37

contact@mesnils-sur-iton.fr

mesnils-sur-iton.fr

Actuellement ouvert

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RETOUR A L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE DE CONDE-SUR-ITON
Communiqué de la Préfecture de l'Eure

Le préfet de l'Eure fait savoir que, par arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, il a prescrit une enquête publique pour le retour à l'autonomie du territoire de Condé-sur-Iton.

Cette enquête se déroulera du mercredi 2 au samedi 19 mars 2022.

Pour consulter l'avis d'enquête publique ou l'arrêté préfectoral, ou pour plus de renseignements, prenez connaissance de l'article complet sur notre site internet : <http://mesnils-sur-iton.fr/AVIS-D-ENQUETE-PUBLIQUE-RETOUR..>

Commune de Mesnils-sur-Iton

le 17 mars à 15:43 ·

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RETOUR A L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE DE CONDE-SUR-ITON [Communiqué de la Préfecture de l'Eure]

Un nouvel arrêté préfectoral prolonge l'enquête publique jusqu'au vendredi 25 mars inclus.... [Voir plus](#)



Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE Modification des limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée

Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté n° DCL/BCLJ/2021-70 du 28 janvier 2022, une enquête publique qui se déroule du **mercredi 2 mars 2022 à 09h00** au **samedi 19 mars 2022 à 12h00**, sur le territoire de la commune nouvelle de **MESNILS-SUR-ITON** et de la commune déléguée de **CONDÉ-SUR-ITON**, suite aux demandes présentées sous forme de pétitions par plus d'un tiers des électeurs inscrits dans la commune, afin de modifier les limites territoriales de la commune de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON en commune séparée.

Par arrêté préfectoral n° DCL/BCLJ/2022-10 en date du 16 mars 2022, **cette enquête publique est prolongée jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 17h00 inclus, soit 6 jours supplémentaires.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite>) et à la mairie de Mesnils-sur-Iton, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Mesnils-sur-Iton ou par voie électronique à pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

En sus des permanences déjà définies à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022, **Monsieur Bernard POQUET**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra de nouveau à la disposition du public en mairie de :
- CONDÉ-SUR-ITON le **mardi 22 mars 2022 de 14H00 à 17H00**.
- MESNILS-SUR-ITON le **vendredi 25 mars 2022 de 14H00 à 17H00**.

Le présent avis paraîtra aux annonces légales et sera affiché à la mairie de la commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON et de la mairie déléguée de CONDÉ-SUR-ITON.

Pour le préfet et par délégalion,
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET

Les observations pourront également être adressées, avant la date d'expiration de l'enquête - par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Mesnils-sur-Iton - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr pour y être annexées au registre.

FLYER RÉDIGÉ LIBREMENT PAR M. DOUBLET ET DÉPOSÉ EN BOÎTE AUX LETTRES DE CONDÉ-SUR-ITON



UN DERNIER EFFORT

Chères Condéennes, Chers Condéens,

Du mercredi 2 Mars au Samedi 19 Mars 2022 aura lieu l'enquête publique concernant notre demande de modifications des limites territoriales, autrement dit, la demande de **défusion** ! C'est une étape **EXTREMEMENT IMPORTANTE** dans la procédure. Elle doit refléter votre détermination, votre mobilisation et votre motivation dans le projet de retour à l'autonomie de notre village. Elle doit convaincre le Préfet.

Parce que vous trouvez que Condé n'est pas à sa place dans la commune nouvelle, parce que vous savez que notre mairie est en sursis, vous vous êtes massivement mobilisés en signant les deux pétitions qui ont permis de lancer la procédure.

Afin que tous nos efforts portent leurs fruits, afin que Condé retrouve son indépendance le 1^{er} Janvier 2023, **vous devez vous mobiliser une dernière fois !**

Je sais que c'est nouveau pour bon nombre d'entre nous, mais s'il vous plaît, **manifestez-vous lors de cette enquête publique. C'est indispensable !**

ENSEMBLE NOUS-Y PARVIENDRONS !

Aurélien DOUBLET,

pour les élus de la liste « Ensemble pour Condé »

Céline MALFILÂTRE, David HYVARD, Françoise NICOLAS



COMMENT DONNER VOTRE AVIS :

A partir du mercredi 2 Mars et jusqu'au samedi 19 Mars 2022, vous pouvez adresser vos observations au commissaire enquêteur :

- par écrit en déposant votre courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Condé ou de Damville.

- par e-mail en écrivant à pref.EPCondé-sur-iton@eure.gouv.fr

- en allant remplir le registre et/ou consulter l'enquête en mairie de Damville ou de Condé lors des horaires d'ouvertures de chacune d'entre elles **durant toute la durée de l'enquête.**

Sachez également que le commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition en mairie lors des permanences suivantes :

- Mercredi 2 Mars 2022 : de 15h30 à 18h30 à la mairie de [Damville](#)

- Samedi 5 Mars 2022 : de 09h00 à 12h00 à la mairie de [Condé-sur-Iton](#)

- Vendredi 11 Mars 2022 : de 15h00 à 18h00 à la mairie de [Condé-sur-Iton](#)

- Samedi 19 Mars 2022 : de 09h00 à 12h00 à la mairie de [Damville](#)

ATTENTION : Ne pas confondre Enquête Publique et Pétition ! L'objectif de l'enquête est que vous exprimiez votre volonté tout en expliquant pourquoi.

Exemple simple :

• Je souhaite que Condé-sur-Iton quitte la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton car..... (bassin de vie, carte scolaire, identité, Histoire, village rural, proximité, maintien de notre mairie, investissements directs, etc...)

• Je souhaite que Condé reste dans la commune nouvelle car..... (je soutien la fusion, cette fusion me convient, je vais régulièrement à Damville, Damville est mon bassin de vie, etc...)

ON COMPTE SUR VOUS !



DEPARTEMENT DE L'EURE

DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON EN VUE D'ÉRIGER LA PORTION DE TERRITOIRE DE CONDÉ-SUR-ITON EN COMMUNE DISTINCTE



ENQUÊTE PUBLIQUE

du 2 mars 2022 au 25 mars 2022

prescrite par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2022

modifié par arrêté préfectoral du 16 mars 2022

CONCLUSIONS & AVIS MOTIVE

Partie 2/2

Comme l'exige la procédure, ce document fait suite au Rapport d'enquête (Partie 1 / 2)

PRÉAMBULE

Ces conclusions, qui font suite au Rapport établi dans le cadre de l'enquête publique conduite du mercredi 2 au samedi 25 mars 2022 inclus, traitent de la demande présentée par M. Aurélien DOUBLET, au nom d'un certain nombre de Condéens inscrits sur les listes électorales, en vue de modifier les limites territoriales de la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON, dans l'Eure, aux fins d'ériger la commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON en commune distincte.

Cette enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2022 modifié par celui du 16 mars 2022.

Dans le cadre de cette enquête publique, je tiens tout d'abord à rappeler que ma mission première consiste à donner un **avis favorable** ou **défavorable** à la demande.

Afin d'explicitier les raisons qui ont déterminé le sens de mon **avis motivé, neutre, impartial et objectif**, je formule ces conclusions selon une appréciation qui intègre :

- ↳ les éléments contenus dans le dossier, analysés et exposés dans le rapport ;
- ↳ les divers entretiens, le déroulement de l'enquête ;
- ↳ les observations consignées, les visites sur sites dites « de terrain ».

Dans ce cas précis, je considère également indispensable d'articuler la restitution autour de deux étapes importantes :

- > la pétition déposée le 19 octobre 2021, confirmant celle de 2020, en amont de l'enquête publique, présentée par M. DOUBLET et signée par 360 personnes (plus du tiers des électeurs inscrits sur le territoire concerné), qui représente l'élément réglementaire « déclencheur » de l'enquête ; cette pièce, quoique antérieure à la période d'enquête et présentée avec une argumentation relativement succincte, reflète la volonté d'un certain nombre de Condéens : «...que nous, habitants de Condé-sur-Iton, vous confirmons notre volonté de modifier les limites territoriales afin de retirer la commune historique Condé-sur-Iton de la commune nouvelle Mesnils-sur-ton. Nous nous sommes mobilisé une nouvelle fois en signant cette pétition afin que notre demande soit considérée et aboutisse... ».
- > les observations déposées par le public, que j'ai réceptionnées cette fois entre le 2 et le 25 mars 2022. Il est ainsi important de rappeler qu'elles devaient être formulées **au cours** de l'enquête publique pour être prises en compte, essentiellement sur la base d'**éléments factuels, objectifs, pragmatiques, fiables**, et non **subjectifs** comme le « **ressenti** ».

Pour rappel : La fusion de communes entraîne la disparition de la personnalité morale des communes « incorporées » pour donner naissance à une personne juridique nouvelle et différente. La commune associée ne constitue pas une personne morale mais elle dispose de plein droit de certains attributs administratifs outre la conservation de son nom (art. L2113-13 du CGCT) : un maire délégué, une annexe de la mairie (actes de l'état civil) notamment.

Les attributions et statut du maire délégué ont été définis afin d'assurer un équilibre approprié entre le respect de la personnalité de la commune et l'homogénéité de la commune nouvelle dans son ensemble.

SOMMAIRE

I. Rappel du projet - déroulement de l'enquête

- I.1 Objet de l'enquête
- I.2 Cadre juridique
- I.3 Organisation de déroulement de l'enquête publique

II. Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur

I. RAPPEL DU PROJET - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 OBJET ET PHASE AMONT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2016, MESNILS-SUR-ITON, issue du regroupement de neuf communes dont celle de **CONDÉ-SUR-ITON**, est située dans le département de l'Eure, région Normandie.

Courant 2015, le Conseil municipal de l'ancienne commune de CONDÉ-SUR-ITON a validé, à la majorité des voix, le principe de création ainsi que l'intégration de la commune au sein de la Commune nouvelle tout en précisant : « *...chaque commune historique deviendra Commune déléguée...* » ... « *... conservera sa mairie annexe...* ». Début 2020, la population était également informée de la procédure de nomination des maires délégués à compter du 1^{er} juillet.

Lors des élections municipales de 2020, la liste « *Ensemble pour Condé* » conduite par M. DOUBLET a obtenu 98% des voix (quatre élus au Conseil de la commune nouvelle), ce qui lui permettait d'envisager de remplacer le maire délégué en poste. Cette action n'a pu se réaliser.

En octobre de la même année, devenu conseiller municipal de MESNILS-SUR-ITON, M. DOUBLET transmet à M. le préfet de l'Eure un courrier accompagnant une pétition, portant plus de 500 signatures et sollicitant les « *modifications des limites territoriales de la Commune nouvelle* » actée par la sortie de CONDÉ-SUR-ITON ; il confirme en octobre 2021, avec une seconde pétition pour près de 500 signatures, dont 360 pétitionnaires inscrits sur les listes électorales. Cette procédure « déclenche » réglementairement la possibilité d'envisager la mise en place d'une enquête publique et M. le préfet de l'Eure accède à la demande.

Il est notable, qu'avant cette procédure, un travail de concertation a été effectué au sein d'un groupe de travail mixte à l'occasion de plusieurs réunions au cours du second semestre 2021, en s'attachant à inventorier les avantages et inconvénients des deux scénarios par le prisme des volets potentiellement impactés. Puis, une présentation des thématiques a été proposée en Conseil municipal en février 2022 et, à cette occasion, une délibération signifiait que le principe de suppression des communes déléguées était également validé, avec prise d'effet potentielle au 1^{er} juin 2022, hormis pour la commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON dont le présent dossier est à l'étude.

1.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La défusion de communes consiste en l'érection en commune distincte d'une ou plusieurs parties de la Commune nouvelle résultant de la fusion. La procédure à suivre pour une défusion est celle définie aux articles L 2112-2 à -12 du CGCT pour les modifications du territoire communal.

Les modifications apportées aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux, sont décidés après enquête publique, conformément aux CRPA et aux art. L.2112-2 et R.134-2 du CGCT. Cette enquête a pour objet « *d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision* ».

Pour rappel, l'art. L.2113-10 -alinéa 4- du CGCT et la loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 (dite loi GATEL) conviennent de la « *possibilité de supprimer tout ou partie des communes déléguées* ».

1.3 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

M. le Préfet de l'Eure m'a désigné afin de conduire l'enquête publique par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2022, du mercredi 2 mars au samedi 19 mars 2022 inclus, l'enquête ayant ensuite été prolongée jusqu'au 25 mars 2022 à 17H00.

L'affichage des documents réglementaires a été effectué dans la Commune nouvelle et la commune déléguée et insérés aux annonces légales de deux journaux.

Le dossier complet, instruit conformément au CGCT, a été tenu à la disposition du public en mairie de MESNILS-SUR-ITON et en mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON pendant cette période. La version numérique du dossier, ainsi que les observations déposées par mails, étaient consultables sur le site Internet de la préfecture.

J'ai vérifié la conformité de la mise à disposition du dossier, de son accessibilité version « imprimée » et dématérialisée, de l'affichage en mairies et sur site, ainsi que la validité de la messagerie dédiée au dépôt des observations et opérationnelle au premier jour de l'enquête.

Je me suis également tenu à la disposition du public à six reprises, trois fois en mairie de la Commune nouvelle et trois fois en mairie annexe avec un samedi matin par commune. Au cours de ces permanences, je pouvais recevoir le public dans de bonnes conditions d'accueil, les contributeurs pouvant s'exprimer sur les registres et également par courriers transmis à mon attention, ou par voie électronique.

L'enquête s'est déroulée sans incident, avec une forte participation d'un public très présent qui pouvait s'exprimer librement, ou en toute confidentialité s'il le souhaitait :

- environ **90** personnes se sont déplacées pendant mes permanences, seules ou accompagnées, **267** observations ont été formulées sous la forme de dépositions sur les registres, par mails et courriers.

A l'issue de l'enquête, et après avoir établi et transmis les procès-verbaux de synthèse des observations, j'ai souhaité m'entretenir avec le Conseil de la Commune nouvelle et la Direction de la Citoyenneté et de l'Égalité de la préfecture de l'Eure, comme m'y autorise la réglementation. Ces réunions de travail m'ont permis de présenter et échanger autour des thèmes essentiels exprimés dans les contributions.

Je rappelle que le message, que j'ai souhaité faire passer dès le début de l'enquête, était parfaitement clair et sans ambiguïté, avec le maître-mot « *tendre à étayer la déposition* ».

Devant quelques allégations, relevées sur certaines contributions, il me paraît important de rappeler que comme pour toute enquête publique, et conformément à la réglementation en vigueur, le public a eu la possibilité de s'exprimer individuellement ou collectivement s'il le souhaitait (manuscrit ou mail parfois sous la forme de « copier-coller - photocopié »), voire en étant éventuellement « conseillé » pour la rédaction de la déposition sur le registre.

Par ailleurs, il est également bon de préciser que rien n'interdit de présenter une pétition au cours d'une enquête. Quoiqu'il en soit, je certifie qu'il a été tenu compte de toutes les contributions, quels qu'en soient le type et la forme.

De ce fait, aucune critique ni contestation ne peut ainsi porter sur le bon déroulement et l'expression démocratique liés à l'enquête publique.

II. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

LE PROJET ET LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Les contributions du public :

Soulignant que près d'une centaine de personnes se sont déplacées lors des permanences, il est ainsi important de considérer la réelle participation de la population, pendant l'enquête publique, au regard des personnes inscrites sur les listes électorales : un peu plus de **267 observations** ont été relevées, dont certaines doublées voire triplées ou formulées en « copier-coller », pour près de 640 inscrites sur les listes à CONDÉ-SUR-ITON et un peu plus de 4 200 inscrites à MESNILS-SUR-ITON (**37 observations manuscrites, 74 courriers annexés et 156 mails**, avec ou sans PJ).

Il ressort que plus de **68 % des contributions sont favorables à la sortie du territoire de la Commune nouvelle**, représentant près de la moitié des 360 électeurs qui ont paraphé la pétition de 2021.

Devant le volume de dépositions, et même si toutes ont retenu mon attention, il apparaît indispensable de se recentrer d'une part sur le thème précis de l'enquête publique (*pour ou contre la défusion*) et, d'autre part, traiter celles qui interpellent, posent question ou proposent une réelle solution. Il s'agit ainsi d'éviter de se focaliser sur les expressions aux motivations trop généralistes ou plus simplement trop enthousiastes, mais mettre réellement en exergue et analyser les thèmes essentiels et représentatifs de la participation.

Ville de BRETEUIL, « bassin de vie »

Le secteur de BRETEUILS-SUR-ITON, agglomération la plus proche, est considéré fort logiquement et à juste titre comme le « bassin de vie » au quotidien, eu égard à l'éloignement du cœur de la Commune nouvelle, dont le siège se situe en mairie de DAMVILLE.

A contrario, **aucune argumentation ne tend à prouver que ces habitudes**, présentes bien avant la fusion, **ont été modifiées** depuis ou devraient subir un réel et profond bouleversement **consécutivement à l'intégration** de CONDÉ-SUR-ITON dans la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON. Par ailleurs, on peut craindre que ce phénomène d'exclusivité vers BRETEUIL-SUR-ITON n'encourage pas l'ancrage de nouveaux commerces et pôles d'activités sur la commune de CONDÉ-SUR-ITON.

La crainte d'un hypothétique transfert du « bassin de vie » de BRETEUIL vers DAMVILLE n'apparaissant pas réaliste, il n'est pas incohérent de penser que les Condéens continueront de se déplacer sur le secteur de BRETEUIL, quelle que soit l'issue donnée à cette enquête publique.

Enfin, aucune information de part et d'autre ne permet non plus d'affirmer que l'ensemble des Condéens souhaite fusionner avec BRETEUIL, ni que cette Commune nouvelle y soit favorable par ailleurs.

Quant à une éventuelle désaffection envers les commerces damvillais, donc une potentielle perte de finances, cela ne paraît pas être « nouveau » et on peut penser que la Commune nouvelle y a pensé et a été à même de pouvoir évaluer le réel impact positif ou négatif.

Scolarité

La Carte scolaire, dont la Commune nouvelle ne détient pas toutes les clés, relève partiellement de la commune, mais essentiellement de l'Education nationale, que CONDE-SUR-ITON soit ou non intégrée à MESNILS-SUR-ITON.

Il est rappelé, si le cas venait à se présenter, qu'il n'est toutefois pas exclu de pouvoir présenter une **demande de dérogation** au DSDEN ou au maire de la commune, selon le type d'établissement souhaité.

Fusion, identité, patrimoine, ruralité, environnement proche - Dotations

Disparition-déliquescence des services de proximité - structures peu utilisées - impact environnemental

Exprimée par un grand nombre de Condéens, toujours due essentiellement à la distance du cœur de ville de DAMVILLE et amplifiée par la disparition programmée des mairies annexes, la perception est forte d'être devenus « anonymes » voire « assimilés-appartenant » à une entité plus impersonnelle, très éloignée des préoccupations locales et trop étendue géographiquement. Quoiqu'assez subjective, la crainte est très prégnante de voir « disparaître » l'image de cette commune rurale et l'attachement d'une partie des Condéens à l'histoire même du village. Ce sentiment peut effectivement paraître fort légitime pour la troisième commune du territoire en nombre d'habitants (près de 1 000 h), avec une certaine incompréhension et l'inquiétude de devenir ainsi un « hameau » de la Commune nouvelle.

Toutefois, il est notable que le patrimoine de CONDÉ-SUR-ITON est relativement conséquent, dans un état globalement assez peu satisfaisant et pour lequel certains travaux importants, à réaliser dans un laps de temps raisonnablement court, représenteraient une charge importante. Aucun « état des lieux » n'ayant été effectué début 2016, rien n'indique par ailleurs que cette situation soit réellement apparue depuis la fusion.

Autre sujet de taille, le choix du site et les investissements financiers liés à la Cuisine centrale, son existence même, son entretien et sa (re)mise aux normes étant un élément fort à considérer.

En termes de tenue des espaces publics (volet désherbage), il est convenu qu'ils sont rendus plus compliqués à réaliser depuis l'utilisation des produits phytosanitaires non-chimiques, la Loi interdisant leur utilisation depuis le 1er janvier 2017 pour l'ensemble des structures publiques et ces produits pouvant avoir une efficacité amoindrie en fonction de la qualité de l'eau.

L'entretien et la réfection de la voirie interne, qui entraînent des dépenses importantes pour les communes, relèvent bien de la commune mais, une nouvelle fois, la question demeure posée quant à leur état avant la fusion. Pour rappel, le maire est tenu d'édicter les mesures nécessaires à l'entretien convenable des voies communales, sachant que « *Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes [...]* » (L 141-8 du code de la voirie routière). Afin de financer cet entretien, la commune peut éventuellement instituer des contributions spéciales (maintien/rétablissement des qualités superficielles de la chaussée, des accessoires comme les trottoirs et pistes cyclables, maintien des conditions d'écoulement des eaux, mise en état ou maintien de la signalisation).

Comme précisé dans le Rapport, et en dépit de quelques éléments purement informels et non contractuels dont j'ai pu prendre connaissance, il n'a pas été possible d'obtenir un chiffrage fiable et précis des dotations/subventions dont pourrait bénéficier CONDÉ-SUR-ITON, redevenue autonome.

Aucun élément contradictoire n'ayant pu être fourni, et rien ne permettant de le démontrer de façon crédible, je considère comme assez hasardeux d'affirmer que la Commune de CONDÉ-SUR-ITON, en situation de retour à l'autonomie, serait en mesure d'assumer seule ces charges, inévitablement plus conséquentes que celles d'avant 2016.

La prise de position claire et nette du Conseil municipal de CONDÉ-SUR-ITON en 2015 est incontestable, les élus constituant légalement la représentation démocratique des administrés de la commune. Ultérieurement, un sentiment fort de non-respect des engagements initiaux étant apparu, il est néanmoins bon de rappeler qu'une certaine notion de « *transition courant 2020* » apparaît bien dans les documents de base à la fusion (délibérations de 2015 et les « Chartes de la commune nouvelle » de 2016 et 2019).

Ainsi, il semble difficile de contester qu'une Collectivité nouvelle, ou non, doit vivre, continuer à agréger, être en perpétuelle évolution, et ne peut rester figée « dans son jus » initial ni se déjuger au « gré des courants de sensibilité ou tendances » au risque de déstabiliser l'ensemble du travail entrepris.

Chacun ne peut que s'accorder sur le fait que, lors de la mise en place d'un projet a fortiori de cette envergure, il est quasiment impossible de satisfaire 100% des administrés en termes d'orientations ou de décisions, quel qu'en soit le thème, le souhait de conserver la primeur des actions demeurant présent. Le sentiment de déplaire, perturber voire bousculer des usages devient ainsi inéluctable mais, in fine, l'autorité est toutefois amenée à devoir prendre une décision pour « avancer ».

À l'échelle du Territoire, une restructuration de certains services semble d'actualité en termes de proximité, personnels et nombre d'agents, matériels, programmation des projets.

Il apparaît également important de rappeler que, malgré son souhait de professionnaliser et rationaliser les services dont l'accueil et l'Etat-civil, le Conseil communal de MESNILS-SUR-ITON prône le maintien d'une permanence administrative a minima dans les communes historiques où se situent les écoles.

Je considère ainsi que, comme pour toute Collectivité en « *voie de construction* », cela nécessite un peu de compréhension, sans rejet systématique lié à un sentiment « d'abandon » dans l'immédiateté. Il est inconcevable que toutes les problématiques, dont celles présentes avant la fusion, puissent être résolues en un jour, un mois ou une année, ceci confirmant bien qu'il est indispensable d'admettre « *chaque chose à son temps* » et de « *donner du temps au temps* ».

Concertation - relationnel et communication avec le Conseil de la Commune nouvelle représentation des communes déléguées au sein du Conseil municipal

J'estime regrettable que les Condéens n'aient pas été véritablement associés à la réflexion sur le projet de fusion en 2015, sous la forme d'ateliers, groupes de travail ou réunions publiques afin d'atteindre un meilleur consensus et ainsi pouvoir être force de proposition. Certes, le Conseil municipal élu étant la représentation des administrés, rien ne l'y obligeait mais rien ne l'interdisait.

Je n'ai pas relevé, cela m'interpellant véritablement, de véritables signes forts et actés d'« agacement » durant les quatre années qui ont suivi la fusion, soit entre 2016 et début 2020 qui correspond à la période de communication des nouvelles annonces. Ce qui tend à démontrer que l'élément « déclencheur » semble donc bien être l'annonce du projet de disparition programmée des communes déléguées donc des mairies annexes et leurs services de proximité.

Sur ce point, la question se pose véritablement de savoir si l'information, en amont de la fusion, puis ultérieurement, a été suffisamment portée à la connaissance de la population de CONDÉ-SUR-ITON : affichage en mairie, bulletins municipaux, Internet, réunions publiques (faiblesse de participation relevée eu égard à l'enjeu).

Au regard des autres communes déléguées, j'ai en effet pu constater l'absence quasiment totale de pièces légales ou informelles, sur les panneaux réglementaires extérieurs de la mairie annexe de CONDÉ-SUR-ITON, reflétant la vie et les projets en cours ou envisagés par la Commune nouvelle, hormis quelques rares consignes, documents relatifs à l'enquête publique et le flyer de M. DOUBLET. On peut ainsi craindre une insuffisance voire un défaut d'information des Condéens, pouvant partiellement expliquer le sentiment de « délaissement », « mise à l'écart », « d'abandon », voire « d'exclusion » des grandes décisions liées à l'ensemble de la Commune nouvelle et, a fortiori, de la Commune déléguée (délibérations, procès-verbaux, arrêtés préfectoraux et communaux, permanences des agents techniques, consignes de sécurité etc...).

Sur ce point, il semble important de rappeler que la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON diffuse systématiquement les informations depuis début 2016 : via le poste Internet des mairies annexes pour impression/affichage au sein de la commune déléguée, sur le site Internet de la Commune nouvelle (*Facebook, CityAll...*), sur les multiples bulletins municipaux à distribuer en boîte aux lettres.

Je n'ai pu obtenir confirmation si la situation était identique avant la fusion (informations relatives à la commune historique à diffuser en interne) ce qui, a contrario, pourrait expliquer l'absence significative de « réaction » de la population en 2015 avant les réunions publiques/d'information d'octobre (DAMVILLE) et novembre (CONDÉ-SUR-ITON). Je précise également que les maires délégués avaient toute latitude pour organiser des réunions d'information au sein de leur commune.

J'encourage vivement la Collectivité à poursuivre et développer l'information de l'ensemble de la population de la Commune nouvelle par tous les moyens dont elle dispose, en s'assurant de la bonne et réelle diffusion au plus près des administrés (affichage, bulletins municipaux, traditionnelle cérémonie des vœux, réunions publiques, sites Internet, réseaux sociaux entre autres).

La désolidarisation de quelques élus/membres du Conseil a inmanquablement provoqué un ralentissement ou un blocage dans l'étude, la programmation, la réalisation des projets à l'échelle du Territoire.

Il apparaît que le mécontentement sous-jacent, consécutif à l'absence de consultation de la population en amont des décisions liées à la fusion, s'est amplifié devant la « dégradation » des relations et obligations communales puis les annonces de 2020 et 2022 liées à la suppression des Communes déléguées-mairies annexes, un sentiment fort de « mystification » au regard des engagements initiaux faisant jour.

Le Conseil municipal, s'étant engagé dans cette voie avec une volonté progressiste marquée, mais raisonnable au regard de certaines situations locales, le risque était clair que d'éventuels « tâtonnements » pouvaient faire jour face à l'ampleur d'une telle tâche et les missions d'une Commune nouvelle « *en voie de construction* ». **Je considère toutefois que maintenir CONDÉ-SUR-ITON avec le statut de Commune déléguée, eu égard essentiellement à son éloignement du centre-ville de DAMVILLE (mairie annexe, services de proximité), ne constituerait pas une forme de « renoncement » mais un geste fort d'apaisement. J'invite le Conseil municipal à porter une attention toute particulière à cette proposition.**

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Compte-tenu de l'ensemble des éléments développés, repris dans le Rapport puis en Conclusions ci-avant, je suis en mesure de donner un avis personnel, impartial et motivé.

APRÈS AVOIR :

✓ porté une étude attentive et approfondie au dossier et l'ensemble des pièces relatives au projet, effectué plusieurs visites sur le site du projet et, plus largement, sur le territoire de la Commune nouvelle en vue d'assimiler les objectifs visés, visualiser concrètement l'environnement global et ainsi pouvoir mieux appréhender la réalité des problématiques, pris en compte les motivations globales et établi les conclusions supra.

ATTENDU QUE :

✓ le dossier a été présenté dans de bonnes conditions de consultation, que son contenu était globalement conforme aux textes en vigueur et la procédure réglementairement appliquée en termes d'information de la population et de conduite de l'enquête publique, que l'ensemble des observations formulées m'a été communiqué, le public ayant eu la possibilité de s'exprimer en toute liberté quel que soit le type de support.

CONSIDERANT :

- ✓ les engagements pris par le Conseil municipal de MESNILS-SUR-ITON (délibérations de 2015, Chartes de la Commune nouvelle 2016 et 2019), notamment relatifs au maintien des Communes et Maires délégués,
- ✓ les choix dudit Conseil d'envisager dès 2020, puis de lancer début 2022 la procédure de suppression des Communes déléguées et mairies annexes (1^{er} juin 2022, exception provisoire pour la Commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON), en s'adossant réglementairement au Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi n° 2018-266 du 13 avril 2018,
- ✓ **les motivations en faveur de la défusion**, exprimées de manière conséquente, ferme et avec conviction par M. DOUBLET et de nombreux contributeurs, **qui ne semblent pas revêtir de caractère probant sur le fond, irrémédiablement insoluble sur le long terme ni véritablement novateur pour justifier la sortie de la Commune déléguée de CONDÉ-SUR-ITON de la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON,**
- ✓ **l'argumentation contradictoire**, soutenue par le Conseil municipal et bon nombre d'itonmesnilois opposés à la modification des limites territoriales de la Commune nouvelle, **qui apparaît légitime et tend à démontrer le travail entrepris depuis la fusion**, à savoir la mise en place progressive de MESNILS-SUR-ITON avec une détermination marquée à porter des projets structurants et dimensionnés à l'échelle du Territoire,
- ✓ le bilan avantages-inconvénients de la procédure qui **me semble préférentiellement militer en faveur d'un rapprochement des deux parties** afin de trouver le meilleur consensus,

Je donne un **AVIS DEFAVORABLE**

à la modification des limites territoriales de la Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON en vue d'ériger en commune distincte la portion de territoire de CONDÉ-SUR-ITON.

Conformément à l'art. 8 de l'arrêté préfectoral :

- un exemplaire du Rapport portant les Conclusions et Avis motivé, ainsi que les registres d'enquête et leurs pièces jointes, sont remis à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Le 22 avril 2022

Bernard POQUET
Commissaire enquêteur

